

المجلس
الاقتصادي
والاجتماعي
والبيئي



المملكة المغربية
Royaume du Maroc

المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Rapport Annuel

2023

Rapport Annuel 2023

Conseil Economique, Social et Environnemental



Sa Majesté le Roi Mohammed VI
que Dieu L'assiste

RAPPORT ANNUEL 2023

soumis à

**Sa Majesté le Roi Mohammed VI
que Dieu L'assiste**

par **Ahmed Réda CHAMI**

Président du Conseil Economique, Social et Environnemental

Majesté,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi organique n°128-12 portant création du Conseil Economique, Social et Environnemental promulguée par le Dahir n°1-14-124 du 3 chaoual 1435 (31 juillet 2014), j'ai l'insigne honneur de présenter à Votre *Majesté* le rapport annuel du Conseil au titre de l'exercice 2023 tel qu'il a été adopté, à l'unanimité, par son assemblée générale, tenue le 27 juin 2024.

Majesté,

Au niveau international, l'année 2023 a été marquée par une série d'événements qui ont impacté les performances économiques des pays développés et en développement. Malgré un repli de l'inflation et une résilience économique mondiale, un ensemble de facteurs ont entravé la reprise de la croissance. Parmi les plus déterminants, figurent les effets à long terme de la pandémie de la covid-19, les répercussions du conflit russo-ukrainien et de la guerre israélienne sur Gaza, le retrait progressif des aides budgétaires dans plusieurs pays, le resserrement des politiques monétaires ainsi que l'impact des phénomènes météorologiques extrêmes. En conséquence, la croissance mondiale a ralenti, passant de 3,5% en 2022 à 3,3% en 2023, avec des écarts significatifs entre les pays.

Au niveau national, et en dépit d'une conjoncture internationale peu favorable, l'année 2023 a été caractérisée par une série d'événements d'envergure qui ont non seulement renforcé la présence du Maroc sur la scène internationale, mais ont également mis en évidence sa capacité à surmonter des défis majeurs. Parmi ces événements, il convient de citer :

- ★ **L'attribution de l'organisation de la coupe du monde de football 2030 conjointement avec l'Espagne et le Portugal**, consacrant la crédibilité du Maroc et consolidant sa position parmi les grandes nations du monde.
- ★ **La tenue des assemblées annuelles des conseils des gouverneurs du groupe de la banque mondiale et du fonds monétaire international (FMI) à Marrakech**, du 9 au 15 octobre 2023. Cet événement d'envergure internationale a rassemblé des participants de divers horizons pour discuter des principaux enjeux mondiaux. En dépit des contraintes majeures liées à la survenue du séisme dévastateur dans la région d'Al Haouz, les rencontres ont connu le succès escompté.
- ★ **La grande mobilisation nationale suite au tremblement de terre d'Al Haouz**. Cette tragédie a révélé la profonde solidarité et la grande résilience de la communauté marocaine, qui s'est activement mobilisée pour soutenir les efforts de reconstruction et d'aide aux victimes. Cet élan de solidarité collective a non seulement facilité la gestion de la crise, mais aussi contribué à consolider les liens sociaux, illustrant un engagement communautaire profond.

Majesté,

Sur le plan économique, le Maroc a fait preuve d'une certaine résilience en 2023. Malgré les effets de la sécheresse, la croissance économique a ainsi montré des signes d'amélioration, atteignant 3,4% contre seulement 1,5% en 2022, avec des performances différenciées selon les branches.

Les équilibres macroéconomiques ont été marqués, en 2023, par une réduction des déficits extérieurs et budgétaires, ainsi qu'un ralentissement de la hausse des prix, reflétant la stabilité du cadre macroéconomique du pays. Par ailleurs, un progrès notable a été réalisé avec le retrait du Maroc de la liste grise du GAFI, renforçant son engagement continu dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ce retrait est susceptible d'améliorer la notation du Maroc et de renforcer son image auprès des institutions financières internationales.

Les flux nets d'investissements directs étrangers (IDE) ont subi une forte contraction, régressant de 53,3%, entre 2022 et 2023. Par ailleurs, bien que le niveau de la dette publique ait légèrement diminué, une vigilance continue demeure nécessaire. Les mesures adoptées, ces dernières années, par les pouvoirs publics, en particulier le processus de décompensation, la rationalisation et la réaffectation des dépenses publiques, ainsi que l'introduction de mécanismes de financement innovants (modalité requérant une évaluation au plan de sa pertinence), ont dû contribuer à contenir la croissance de la dette du trésor. Toutefois, l'impact de ces mesures sur la soutenabilité de la dette restera conditionné par la capacité de notre économie à générer une croissance soutenue, capable de créer des recettes publiques suffisantes pour financer les grands chantiers, tout en maîtrisant l'endettement public.

Dans le domaine de l'environnement des affaires, les évolutions font état d'un bilan mitigé. Des progrès significatifs ont ainsi été enregistrés, avec notamment, le lancement de la nouvelle charte de l'investissement, la poursuite de l'opérationnalisation du fonds Mohammed VI pour l'investissement, ainsi que l'entrée en vigueur de nouvelles législations et réglementations en lien avec le climat des affaires. En revanche, des évolutions moins favorables ont été notées, avec une diminution des créations d'entreprises, une augmentation de leur taux de défaillance, et une perception de la corruption qui continue de se dégrader. Ces éléments s'ajoutent à des facteurs conjoncturels tels que le renchérissement des taux débiteurs dans un contexte de hausse du taux directeur.

En matière d'emploi, cette année a été caractérisée par une aggravation du chômage et un recul du taux d'activité, avec une situation particulièrement préoccupante pour les femmes. Une perte nette de 157.000 postes, principalement dans le secteur agricole et parmi les emplois non-rémunérés, a été enregistrée, dans un contexte de persistance de faible qualité des emplois.

Majesté,

En ce qui concerne le volet social, le Maroc a activement poursuivi, en 2023, l'implémentation de réformes dans divers secteurs sociaux, tout en lançant de nouvelles initiatives destinées à accroître les revenus et le pouvoir d'achat des citoyens, notamment à travers les programmes d'aide sociale directe et de soutien au logement. Cette dynamique de réformes intervient, toutefois, dans un contexte difficile, marqué par les conséquences du tragique tremblement de terre d'El Haouz et les répercussions prolongées de la pandémie de la covid-19.

Dans le domaine de l'éducation, l'année 2023 a connu l'introduction progressive de nouvelles mesures transformationnelles, notamment le programme des écoles pionnières au cycle primaire. Ces initiatives visent à renforcer l'enseignement public, confronté à divers défis tels que le décrochage et l'abandon scolaires, la faiblesse des acquis des élèves et les disparités persistantes d'accès entre zones urbaines et rurales.

Dans le secteur de la santé, le Maroc a poursuivi ses efforts de renforcement de l'infrastructure, avec l'inauguration de nouveaux établissements, tels que le CHU de Tanger, le lancement de nouveaux projets de construction (CHU d'Errachidia, de Béni Mellal), ainsi que l'extension du CHU de Guelmim. En outre, la généralisation de l'AMO a enregistré des avancées significatives avec un taux de couverture maladie avoisinant 80 % en 2023. Il demeure que le système est confronté à des défis importants, en lien avec le taux de couverture réel de la population par l'AMO (problématique des droits fermés), l'équilibre financier des régimes, la pérennité et la soutenabilité du système, ainsi que l'accessibilité et la mise à niveau de l'offre de soins.

S'agissant de la situation sociale des femmes, des progrès significatifs ont été constatés dans les secteurs de l'éducation et de la santé. La parité est atteinte, voire dépassée dans l'enseignement fondamental et supérieur et l'espérance de vie des femmes a augmenté pour s'établir à 78,8 ans. Cependant, des barrières socio-économiques et culturelles continuent de grever la participation économique et politique des femmes et d'exacerber les inégalités de genre. Votre *Majesté* a, à cet égard, appelé à une révision du Code de la famille afin de promouvoir l'égalité, renforcer la participation des femmes dans tous les aspects de la société, et corriger les dysfonctionnements ainsi que les lacunes observées lors de son application.

En matière de dialogue social, l'année 2023 s'est caractérisée par la conclusion d'un accord entre le gouvernement et les principaux syndicats de l'éducation, établissant les bases d'un statut spécifique pour le personnel de l'éducation nationale. En outre, le gouvernement a approuvé, en septembre de la même année, le décret prévoyant une augmentation du salaire minimum légal pour les travailleurs des secteurs agricole et non-agricole. L'année a également été ponctuée par des épisodes récurrents de grèves et de manifestations, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Majesté,

Au plan environnemental, l'année 2023 a été marquée par la tenue de la 28^{ème} conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) à Dubaï. Cette conférence a vu un engagement historique des États pour une transition hors énergies fossiles et l'injection de 700 millions de dollars américains dans le fonds de compensation pour les pertes et dommages créé l'année d'avant. Ce montant paraît très insuffisant au regard des besoins de financement des Etats les plus vulnérables.

L'année 2023 s'est distinguée comme étant la plus chaude jamais enregistrée, jalonnée d'événements climatiques extrêmes aux conséquences considérables, tant sur le plan humain que matériel. Notre pays a ainsi connu la période de sécheresse la plus sévère depuis quarante ans.

En matière de gestion du stress hydrique, l'année 2023 s'est caractérisée par l'accélération des efforts de mobilisation des ressources en eau pour atténuer l'impact de la sécheresse sur le développement économique et social de notre pays. Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont mis en place un dispositif de soutien au secteur agricole et ont adopté une série de mesures d'économie d'eau (restriction de l'irrigation des jardins publics, limitation du remplissage des piscines à une fois par an, interdiction d'utiliser l'eau potable pour le nettoyage des rues et des places publiques, etc.). En parallèle, des campagnes de sensibilisation ont été menées auprès des populations, dans les territoires, pour encourager une utilisation plus responsable de l'eau. Toutefois, des efforts substantiels doivent encore être déployés pour ancrer les pratiques d'une gestion durable de cette ressource vitale.

En ce qui concerne la transition énergétique, une dynamique soutenue a été constatée en 2023, principalement suite à la mise à niveau du dispositif réglementaire régissant les énergies renouvelables et à la mise en œuvre de la charte de l'investissement, qui a instauré un ensemble d'incitations pour les projets intégrant les énergies renouvelables et les dispositifs d'efficacité énergétique. Cette impulsion dans le déploiement des énergies renouvelables, combinée à une politique climatique proactive et ambitieuse, ainsi qu'à de faibles émissions de gaz à effet de serre, a permis au Maroc d'améliorer son classement dans l'indice de performance climatique, atteignant ainsi la 4^{ème} place mondiale.

Majesté,

A la lumière de l'analyse de la situation économique, sociale et environnementale en 2023, un certain nombre de points de vigilance peuvent être mis en avant :

Le premier point de vigilance concerne la situation des entreprises, en particulier les TPME dont la mortalité s'est aggravée au cours des dernières années et ce, en dépit des efforts déployés pour les soutenir. Compte tenu de l'importance des TPME, qui représentent 76,4% des emplois enregistrés à la CNSS, leur vulnérabilité soulève des enjeux majeurs sur les plans économique et social. La persistance ou l'aggravation des faillites d'entreprises pourrait non seulement induire la destruction de capital productif, mais également générer des tensions sociales, exacerbées par la précarité de l'emploi au sein des dites entreprises.

C'est ainsi que sur la base de l'analyse des causes structurelles et conjoncturelles de cette dégradation, le CESE a émis un certain nombre de recommandations visant à redresser la situation. Parmi ces recommandations :

- ★ Procéder à une évaluation objective du cadre normatif et des réformes en cours qui impactent les TPME et leur viabilité et procéder aux ajustements nécessaires.
- ★ Améliorer l'offre de mesures de soutien à la digitalisation pour permettre aux TPME de réduire leurs coûts et d'augmenter leur productivité, notamment grâce à l'exploitation des possibilités offertes par le 'e-commerce', les outils numériques et l'intelligence artificielle.
- ★ Améliorer l'offre de programmes dédiés à la modernisation des TPME, à l'exemple du programme INMAA, qui est un projet axé sur l'excellence opérationnelle.
- ★ Améliorer la qualité des prestations des agences en charge des programmes d'appui post-crédit d'entreprise, notamment par la formation de leur personnel et en les dotant des moyens et outils de travail nécessaires. Parallèlement, il y a lieu de procéder à une extension de la présence territoriale des dites agences, en collaboration avec le réseau des institutions publiques et les associations locales, selon un cahier des charges précis.
- ★ Faciliter le regroupement des TPME via des opérations de mise en réseau, tant horizontales que verticales, pour optimiser leur intégration, compétitivité et efficacité.
- ★ Encourager l'intégration en amont et en aval entre les grandes entreprises et les TPME locales, à travers un système incitatif adapté.
- ★ Favoriser la mise en place de centrales d'achat en vue de réduire les différents coûts supportés par les TPME.
- ★ Promouvoir l'orientation à l'export des PME en leur offrant un soutien ciblé incluant la veille des opportunités, la promotion commerciale, l'assistance douanière et la mise à disposition d'informations concernant les normes et réglementations des marchés internationaux.
- ★ Mettre en place des programmes spécifiques aux porteurs de projets ainsi qu'aux entrepreneurs installés, destinés à renforcer leurs compétences techniques, managériales ainsi que leurs *soft skills*.

Le deuxième point de vigilance concerne le chômage qui est resté à un niveau très élevé depuis la crise de la covid-19 et s'est encore aggravé en 2023, atteignant 13% contre 11,8% un an auparavant. Il est à signaler que le taux de chômage pourrait, selon le HCP, culminer à 33% si les actifs ayant précédemment quitté le marché du travail décidaient de le réintégrer.

Outre ses effets délétères sur l'économie qui se voit privée des bénéfices potentiels d'un capital humain jeune, un taux de chômage élevé et persistant engendre un sentiment de frustration et de désespoir chez cette population particulièrement vulnérable. En se basant sur une analyse des causes multidimensionnelles de ce phénomène, le CESE a émis un certain nombre de recommandations, parmi lesquelles il y a lieu de citer :

Concernant la demande de travail :

- ★ Renforcer l'efficacité et l'échelle de couverture des programmes existants d'appui à la création d'entreprises, tout en poursuivant les efforts d'assainissement de l'environnement des affaires, afin de stimuler la création directe d'emplois via une massification du tissu entrepreneurial.
- ★ Encourager l'intégration industrielle en amont et en aval entre les grandes entreprises, nationales ou étrangères implantées au Maroc et le tissu des TPME, startups et auto-entrepreneurs locaux, afin de promouvoir les créations d'emplois indirects.
- ★ Favoriser le « consommer local » afin de maximiser les retombées en termes d'emploi induit. Cela passerait par le développement d'une politique axée sur l'amélioration de la qualité et de la compétitivité-prix des produits nationaux.

S'agissant de l'offre de travail :

A court terme :

- ★ Améliorer la couverture géographique, la qualité de service et la capacité d'offre des programmes de reconversion destinés aux chômeurs dans les métiers techniques les plus demandés sur le marché, en proposant des formations certifiées de courte durée. Ces programmes pourraient être conçus et financés sur la base d'un partenariat public-privé, impliquant les employeurs des secteurs les plus dynamiques et privilégiant la formule des instituts de formation à gestion déléguée.
- ★ Mobiliser les acteurs du tiers-secteur pour offrir des formations qualifiantes en milieu rural, conformément à un cahier des charges prédéfini.

Sur un moyen terme :

- ★ Améliorer l'employabilité en assurant un meilleur alignement du système éducatif et de l'enseignement supérieur avec les exigences actuelles du marché du travail en:
 - privilégiant, pour l'enseignement secondaire, une orientation majoritairement scientifique, technique et professionnelle, afin de doter les étudiants de compétences pratiques et adaptées aux besoins du monde professionnel ;
 - favorisant, concernant l'enseignement universitaire, une approche beaucoup moins théorique et davantage centrée sur la pratique.

- ★ Inculquer l'esprit d'entreprise et renforcer les compétences entrepreneuriales dans les programmes de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, afin d'encourager les diplômés à choisir l'entrepreneuriat par opportunité plutôt que par nécessité.

Le troisième point de vigilance concerne la tendance à la baisse de la participation des femmes dans le marché du travail. En 2023, le taux d'activité économique des femmes au Maroc s'est établi à seulement 19%, soit un niveau nettement inférieur à celui des hommes (70%). De surcroît, le taux de chômage parmi les femmes diplômées de l'enseignement supérieur est particulièrement préoccupant (35%).

Les répercussions de cette faible participation sont significatives, tant sur le plan économique que social. D'une part, elle limite la croissance économique et la dynamique de création de richesse. A ce titre et selon une étude du HCP, intégrer 1,7 million de femmes inactives pourrait porter leur taux d'activité à 34,8%, augmentant ainsi la valeur ajoutée nationale de près de 13%. D'autre part, l'inactivité des femmes contribue à la persistance de la pauvreté et au creusement des inégalités sociales. Cet état de fait est de nature à renforcer leur dépendance économique et à affecter leur statut au sein de la famille et de la société.

Le CESE réitère sa position concernant l'importance déterminante de la participation et l'autonomisation économique des femmes, en appelant à une politique volontariste visant à intégrer les femmes dans le marché du travail. Cette politique devrait prendre en charge valablement les différentes catégories de femmes inactives et proposer des mesures spécifiques adaptées à chacune d'entre elles.

Dans ce sens, il est recommandé de :

- ★ Réduire les écarts de salaires dans le secteur privé et lutter contre la discrimination dans les promotions de carrière.
- ★ Promouvoir et valoriser l'entrepreneuriat féminin en mettant en place des dispositifs de financement adaptés au soutien de leurs projets ou formations.
- ★ Renforcer l'autonomie économique des femmes au foyer en leur garantissant un revenu minimal, reconnaissant ainsi leur contribution économique non rémunérée.
- ★ Intégrer les femmes au foyer dans le marché du travail via des actions spécifiques :
 - initier une enquête nationale pour déterminer les facteurs contribuant à l'exclusion des femmes de l'activité économique, et élaborer, à partir des résultats obtenus, une stratégie nationale ciblée ;
 - offrir aux femmes au foyer l'opportunité d'accroître leurs compétences professionnelles et d'améliorer leurs perspectives d'intégration en leur facilitant l'accès à des formations qualifiantes adaptées aux spécificités régionales ;
 - fournir des incitations financières aux jeunes femmes au foyer souhaitant s'engager dans l'auto-emploi ;
 - accorder des subventions à durée déterminée aux entreprises employant des jeunes femmes au foyer.

Le dernier point de vigilance met en lumière les enjeux stratégiques pour le Maroc dans son positionnement sur le marché international de l'hydrogène vert. La publication de « l'offre Maroc » pour cette filière consolidant la feuille de route de 2021 et le cadre institutionnel en vigueur représente une avancée significative. Pour assurer le succès de ce chantier stratégique, le CESE met en avant un ensemble de préconisations :

- ★ Intégrer la filière de l'hydrogène vert dans le cadre d'une stratégie énergétique renouvelée, en synergie avec le développement du gaz naturel, de l'énergie nucléaire et la réduction progressive de l'utilisation du charbon.
- ★ Accélérer la mise en place d'une réglementation dédiée à la filière de l'hydrogène vert et favorisant son attractivité vis-à-vis des investisseurs internationaux.
- ★ Concevoir une feuille de route à court, moyen et long termes pour la mobilisation des financements des infrastructures nécessaires au développement de la filière de l'hydrogène vert.
- ★ Intégrer en amont les besoins en eau de la filière de l'hydrogène vert dans le cadre du programme de développement des stations de dessalement de l'eau de mer.
- ★ Accélérer le processus de formation d'un capital humain répondant aux besoins des différents métiers de l'hydrogène vert.
- ★ Intensifier les efforts de recherche et développement dans la filière de l'hydrogène vert en favorisant une collaboration étroite avec les États, les industriels et les acteurs du secteur privé afin d'accélérer l'atteinte de la maturité technologique nécessaire pour le déploiement efficace de l'hydrogène vert et de ses dérivés.

Majesté,

La deuxième partie du rapport annuel met cette année le focus sur le secteur de l'industrie navale, identifié comme stratégique et prometteur pour le Maroc. La mise en place d'une industrie navale nationale compétitive pourrait non seulement diversifier et compléter le paysage industriel de notre pays mais favoriserait également un transfert significatif de technologie et de savoir-faire. Elle contribuerait également à réduire la dépendance aux chantiers navals étrangers pour la réparation et l'acquisition de navires.

Le Maroc bénéficie d'atouts majeurs qui le positionnent avantageusement dans le développement du secteur de l'industrie navale. Parmi ceux-ci, l'étendue de ses deux façades maritimes (3500 km), des infrastructures portuaires en constante expansion et une main-d'œuvre compétitive par rapport aux pays européens, ainsi qu'une forte synergie entre les métiers intervenant dans l'industrie navale et ceux requis au niveau d'autres secteurs bien établis au Maroc, tels que l'automobile et l'aéronautique.

Les pouvoirs publics ont pris des mesures proactives pour stimuler ce secteur, notamment par l'élaboration d'un plan directeur pour le développement d'infrastructures portuaires spécialement dédiées à l'industrie navale. En outre, une banque de projets a été mise en place, ciblant des segments-clés tels que la réparation navale et la construction de navires et visant à structurer et catalyser les investissements dans ces domaines. De plus, dans le cadre de la nouvelle charte d'investissement, des mécanismes de soutien financier destinés aux investisseurs dans l'industrie navale ont également été instaurés.

En dépit d'atouts naturels et des diverses initiatives menées, le secteur fait face à un ensemble d'obstacles, structurels et conjoncturels, qui entravent son développement.

S'appuyant sur le diagnostic établi et les enseignements tirés d'un *benchmark* international, le CESE préconise l'élaboration d'une stratégie nationale intégrée de l'industrie navale. Cette stratégie devrait adopter une approche écosystémique permettant d'appréhender de manière holistique les divers aspects qui déterminent la performance, l'attractivité et la compétitivité du secteur national de l'industrie navale.

Dans le cadre de cette stratégie, il est essentiel de :

- ★ Concevoir un dispositif institutionnel de pilotage, de coordination et de suivi, intégrant les acteurs des différents domaines concernés par l'industrie navale, y compris les secteurs situés en amont et en aval.
- ★ Adopter une approche de positionnement graduel, ciblant à court et moyen termes les segments et niches dynamiques et accessibles en termes de technologie, de savoir-faire et de capacités d'infrastructure, en servant aussi bien le marché domestique que celui à l'exportation, notamment le pourtour méditerranéen et les pays de la façade atlantique de l'Afrique. Cette phase sera consacrée au développement d'activités moins complexes, telles que les travaux de rénovation et de rafraîchissement, les réparations de pannes imprévues, la maintenance programmée, ainsi que le démantèlement des navires. Parallèlement, il serait essentiel de développer des capacités en matière de construction et transformation de navires de petite à moyenne taille, utilisant des technologies abordables et adaptées au niveau de maîtrise technologique du Maroc dans certains secteurs (automobile, aéronautique, etc.). La phase ultérieure, conditionnée par les succès de la première, consisterait alors à aborder des segments à plus haute valeur ajoutée.
- ★ Assurer un renforcement continu de l'offre d'infrastructure spécialisée et accélérer la mise en concession du chantier naval du port de Casablanca, en veillant à améliorer l'adaptation et l'attractivité des conditions contractuelles pour les investisseurs.
- ★ Accélérer les travaux d'extension des ports d'Agadir et de Tan-Tan afin de garantir la décongestion des principaux chantiers navals.
- ★ Instaurer un cadre réglementaire et fiscal favorable pour attirer les investisseurs et créer un fonds spécialisé pour le financement de ce secteur à haut risque, en s'inscrivant dans le processus de développement des fonds thématiques prévus dans le cadre de l'opérationnalisation du fonds Mohammed VI pour l'investissement.
- ★ Favoriser le développement d'un capital humain qualifié, via la mise en place des programmes de formation adaptés et la création des instituts spécialisés, et promouvoir la recherche et le développement dans le secteur.
- ★ Développer la veille stratégique et la promotion des produits nationaux afin de faciliter leur positionnement sur le marché international.

Majesté,

La troisième et dernière partie du rapport est consacrée aux activités du Conseil Economique, Social et Environnemental.

A cet égard, le CESE a réalisé une étude à la suite d'une saisine émanant de la Chambre des Représentants, intitulée : « *le mariage des filles et ses répercussions négatives sur leur situation économique et sociale* ».

Le Conseil a également produit, en plus du rapport annuel, 8 avis dans le cadre d'auto-saisines. Celles-ci ont couvert les thématiques suivantes :

- « *les minerais stratégiques et critiques, contributeurs à la souveraineté industrielle du Maroc* » ;
- « *les jeunes NEET : quelles perspectives d'inclusion socio-économique ?* » ;
- « *améliorer la prise en charge des urgences médicales pour préserver et sauver des vies et contribuer à assurer des soins de qualité pour tous* » ;
- « *pour une société cohésive exempte de mendicité* » ;
- « *les mécanismes d'autorisation et de contrôle d'exploitation des ressources naturelles - cas de l'eau et des carrières* » ;
- « *le cloud, un levier d'urgence pour accélérer la transformation digitale* » ;
- « *pour un développement harmonieux et inclusif des territoires : les inflexions majeures* » ;
- « *pour une gestion efficace et proactive des risques de catastrophes naturelles : rôles et capacités des acteurs territoriaux* ».

Par ailleurs, le CESE s'est attelé, au titre de l'année 2023, à parachever son arsenal institutionnel, en révisant son règlement intérieur et sa charte d'éthique et en élaborant un manuel des procédures métier.

Parallèlement, le CESE a renforcé son engagement en faveur de la démocratie participative, en veillant à impliquer davantage les citoyen(ne)s et les acteurs territoriaux dans l'élaboration de ses avis et rapports. Cet engagement s'est en particulier matérialisé à travers trois dynamiques interdépendantes et complémentaires :

- ★ Le recours systématique aux consultations citoyennes lancées sur la plateforme digitale du CESE « *ouchariko* » qui contribuent à élargir considérablement le champ d'écoute et de consultation. Les citoyen(ne)s, résidant au Maroc ou à l'étranger, peuvent ainsi partager leurs points de vue et émettre leurs propositions sur diverses thématiques en cours d'examen par le CESE. Au titre de l'année 2023, 10 consultations citoyennes ont été lancées et ont permis de recueillir près de 11.000 contributions.
- ★ L'ancrage du CESE dans les territoires, avec comme principales finalités : une appréhension fine des besoins différenciés des citoyen(ne)s dans les territoires et une implication plus poussée des parties prenantes locales dans les travaux et initiatives de l'Institution. Cela se manifeste notamment, par : (i) l'audition systématique des acteurs territoriaux et l'organisation de visites de terrain lors de l'élaboration des avis du Conseil ; (ii) la tenue, dans les régions, d'assemblées générales et d'activités.

★ Un Conseil plus ouvert sur le milieu académique et plus accessible aux jeunes, à travers notamment la mise en œuvre du concept « *le CESE chez vous* », où l'Institution part à la rencontre des étudiants au niveau des universités publiques et privées. L'occasion est ainsi offerte d'interagir avec les étudiants et les autres composantes académiques sur les travaux réalisés par le CESE et les réflexions en cours.

Dans le cadre de son plan d'action pour 2024, le Conseil se donne pour objectif de traiter, en plus de son rapport annuel, plusieurs thématiques. Il sera ainsi permis de traiter les problématiques suivantes : « *défis des petites et très petites entreprises : croissance, modernisation et développement* », « *contribution de la recherche scientifique à l'innovation, au développement et au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale* », « *bilan d'étape de la généralisation de l'AMO* », « *carrières scientifiques et techniques des femmes au Maroc* », « *enfance et les réseaux sociaux* », « *perspectives de développement de l'intelligence artificielle* », « *participation des citoyennes et des citoyens dans la décision publique* », « *économie circulaire des équipements électriques et électroniques* », « *nexus eau, énergie, alimentation et écosystème* », « *nouveaux modes de travail et relations professionnelles* », « *place de la petite et moyenne agriculture dans le développement agricole* », et « *gaspillage alimentaire au Maroc* ».

Telles sont, *Majesté*, les grandes lignes du rapport annuel 2023 du Conseil Économique, Social et Environnemental tel qu'adopté par son Assemblée Générale lors de sa 159^{ème} session, tenue le jeudi 27 juin 2024.

PRÉAMBULE

Conformément à la loi organique régissant le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), le rapport du Conseil comporte une analyse de la situation économique, sociale et environnementale de notre pays, ainsi qu'une présentation des activités du Conseil pour l'année 2023.

Le Conseil procède à un examen des principales évolutions sur les plans économique, social et environnemental, tout en proposant un certain nombre de recommandations et d'orientations en matière de politiques publiques. Cet examen représente le point de vue de la société civile organisée, riche par la diversité des orientations et des expériences professionnelles et sociales des différentes catégories composant le Conseil.

Dans la première partie du rapport, le Conseil a procédé à une analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale de l'année 2023, en s'arrêtant sur les réalisations et les insuffisances relevées dans ces trois domaines. S'agissant de la partie traitant des points de vigilance, un certain nombre de recommandations sont formulées pour attirer l'attention sur les actions prioritaires à entreprendre dans des domaines nécessitant, selon le CESE, une attention particulière.

S'agissant du focus du rapport annuel, il a été dédié à la problématique de développement de l'écosystème de l'industrie navale, identifié comme secteur stratégique et prometteur pour le développement économique du pays. Le Focus s'est penché sur le diagnostic des facteurs qui entravent le développement de l'industrie navale au Maroc et a suggéré plusieurs axes de recommandations à même de mettre en place les conditions idoines pour une industrie navale nationale dynamique et compétitive.

Dans la troisième partie du rapport annuel, le Conseil présente son rapport d'activité pour l'année 2023, ainsi que les grandes lignes de son plan d'action au titre de l'année 2024.



Partie I

SITUATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE EN 2023



I Principales évolutions en 2023

1.1. La situation économique en 2023

1.1.1. La croissance de l'économie marocaine a fait preuve d'une certaine résilience en dépit de nombreux chocs négatifs

L'économie nationale a fait face en 2023 à une conjoncture difficile marquée par des perturbations d'origines, tant internes qu'externes.

L'environnement international a été marqué au cours de l'année par un ralentissement de la croissance mondiale, passant de 3,5 % en 2022 à 3,3 % en 2023¹. Ce ralentissement se manifeste par une décélération du PIB de 2,6 % à 1,7 % dans les pays avancés. Néanmoins, cette moyenne dissimule des écarts importants : alors que la zone euro, le Royaume-Uni et le Canada ont subi une baisse prononcée, les États-Unis et le Japon ont enregistré une accélération de leur croissance. En parallèle, les pays en développement ont maintenu un taux de croissance stable, oscillant autour de 4,4 %². Cette stagnation englobe des dynamiques régionales contrastées, avec une accélération du PIB en Chine et en Russie face à un ralentissement significatif en Inde, au Mexique et dans les pays du Moyen-Orient.

Parallèlement, le commerce mondial a continué de subir les effets d'une conjoncture morose, avec une augmentation de son volume de seulement 0,8 %³, malgré une réduction des tarifs de fret maritime. Concernant les prix des matières premières énergétiques, l'année 2023 a vu les prix du pétrole et du gaz naturel baisser par rapport à l'année précédente. La diminution des prix du pétrole résulte principalement de la baisse de la demande et de l'augmentation de la production par des pays non membres de l'OPEP, notamment les États-Unis. Quant au gaz naturel, le recul des prix peut être essentiellement attribué à une offre soutenue et à des niveaux élevés de stocks.

Ces disparités dans les performances économiques entre pays découlent de l'accumulation de plusieurs facteurs clés : (i) les effets persistants de la pandémie couplés au retrait progressif du soutien budgétaire, (ii) les répercussions de la guerre en Ukraine, (iii) l'affaiblissement du pouvoir d'achat et de la confiance des ménages, malgré une baisse de l'inflation mondiale de 8,7 % à 6,7 %⁴, affectant principalement la demande en Europe, et (iv) la normalisation des politiques monétaires par les principales banques centrales, affectant à la fois les investissements industriels et les économies des pays en développement endettés.

1 - Fonds monétaire international - World economic outlook, mise à jour, Avril 2024.

2 - Idem.

3 - Idem.

4 - Idem.

Cependant, en dépit du contexte extérieur peu favorable, l'économie nationale a fait preuve de résilience. Malgré le ralentissement de la demande étrangère adressée au Maroc, la persistance de la sécheresse et les impacts du séisme d'Al-Haouz, l'économie a enregistré une amélioration de son taux de croissance, passant de 1,5 % en 2022 à environ 3,4 % en 2023⁵.

En effet, bien que la production céréalière ait seulement atteint 55,1 millions de quintaux, ce volume reste supérieur à celui de l'année précédente, contribuant ainsi à une légère amélioration de la valeur ajoutée agricole en 2023, avec une hausse de près de 1,4 % après une chute de 11,3 % une année auparavant. Il est cependant important de noter que la récolte de 2023 reste nettement inférieure à la moyenne habituelle de 70 millions de quintaux et est en baisse de 15 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Hors agriculture, certaines branches ont connu une dynamique positive, tels que le secteur de la pêche qui a consolidé sa croissance avec une augmentation de 7 %. De son côté, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière a enregistré une croissance de 2,7 %, modeste mais supérieure à celle de 0,6 % observée en 2022. La branche hébergement et restauration a également vu une forte hausse, augmentant de plus de 23,5 %, bien que cette progression soit moins importante que l'année précédente.

En revanche, d'autres secteurs ont connu des performances moins favorables en 2023. Le secteur des mines a notamment vu sa valeur ajoutée diminuer de 2,7 %, affectée par une baisse de la demande locale et étrangère pour les phosphates en roche. Le secteur du BTP, confronté à des problèmes structurels depuis plus d'une décennie, a également subi une légère baisse de sa valeur ajoutée, de l'ordre de 0,4 %. Enfin, d'autres services tels que l'entreposage et le transport, les services immobiliers, ainsi que le commerce de gros et les réparations ont enregistré un ralentissement de leur activité, entraînant une réduction de la croissance de la valeur ajoutée du secteur tertiaire de 6,8 % à 4,4 %.

La résilience de l'économie nationale est également manifeste à travers certaines composantes de la demande. La consommation finale des ménages a progressé, enregistrant un taux de croissance de 3,7 % contre une stagnation en 2022. Cette amélioration est soutenue par une légère hausse des revenus des agriculteurs par rapport à l'année précédente et le bon comportement des transferts des Marocains résidant à l'étranger (MRE), malgré le contexte inflationniste qui a prévalu, en particulier l'inflation alimentaire, et la dégradation continue de la confiance des ménages. La demande domestique a également bénéficié de l'augmentation de 4,1 % de la consommation finale des administrations publiques et d'une hausse de 1,5 % de l'investissement brut. Cependant, il est important de souligner que la consolidation de l'investissement total est principalement portée par l'investissement public, tandis que l'investissement privé reste insuffisant, freiné tant par des obstacles structurels que conjoncturels tels que le resserrement des conditions de financement et des coûts de production élevés.

S'agissant de la composante externe de la demande, force est de constater que les exportations nettes ont contribué négativement à la croissance du PIB, à hauteur de -0,3 point au lieu de +2,8 points un an auparavant, dans un contexte de ralentissement de la demande étrangère et de persistance de la hausse des importations.

⁵ - HCP – Comptes nationaux provisoires 2023.

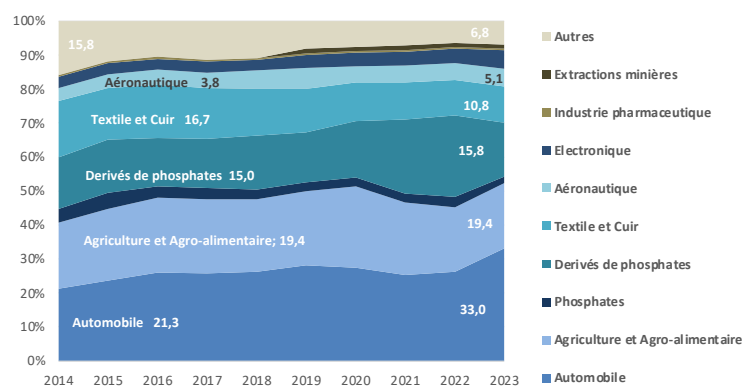
1.1.2. Les performances à l'export : une hausse limitée en 2023, mais une poursuite du processus d'amélioration de la structure de l'offre exportable

Les exportations marocaines de marchandises ont légèrement progressé de 0,2 %, s'élevant à 429 310 milliards de dirhams à la fin de 2023, comparativement à 428 612 milliards de dirhams à fin 2022, soit une évolution positive pour la troisième année consécutive. Pour leur part, les exportations de services, bien que de valeur inférieure à celle des biens, ont montré une dynamique nettement plus forte, avec une augmentation de près de 15,8 %⁶.

La ventilation des exportations marocaines de marchandises par grands secteurs révèle des tendances hétérogènes. Le secteur automobile a affiché une forte croissance, avec une augmentation de 27,4 % d'une année à l'autre. De même, les exportations dans les secteurs de l'électronique et du textile et cuir ont progressé respectivement de 28,4 % et 5 %. Toutefois, les exportations de chaussures ont subi un recul de 6,2 %⁷. En revanche, les phosphates et leurs dérivés ont connu un repli significatif en 2023, de l'ordre de 34,1 %, une baisse qui a concerné aussi bien le volume que le prix unitaire et qui a été généralisée tant au produit brut qu'aux dérivés.

Sur le long terme, la modification de la structure des exportations marocaines se confirme progressivement. Les secteurs traditionnels, bien qu'ils restent significatifs pour la balance commerciale, ont vu leurs parts diminuer, comme le textile, ou stagner, à l'instar du secteur agricole et agroalimentaire, durant la période 2014-2022. À l'opposé, les métiers mondiaux ou les produits à plus forte valeur ajoutée, notamment dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique et de l'électronique, ont enregistré une hausse de leurs parts respectives. Cette dynamique, qui illustre la transformation structurelle de l'économie nationale, peut être attribuée aux effets bénéfiques des stratégies industrielles successives et de leurs mesures incitatives, ainsi qu'à l'amélioration de l'offre en infrastructures industrielles modernes, renforçant ainsi l'attractivité pour les investissements directs étrangers dans des secteurs-clés. Toutefois, certains secteurs prometteurs, comme l'industrie pharmaceutique, peinent encore à s'affirmer dans la structure d'exportation du Maroc.

Graphique 1: Changement de la structure des exportations par secteur (parts en %)



Source : élaboré sur la base des données de l'office des changes

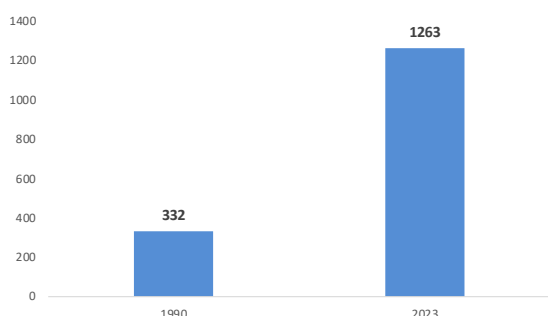
6 - Idem.

7 - Idem.

Dans le même sens, la structure des exportations indique une amélioration en termes de diversification sectorielle de l'offre exportable, ainsi qu'une montée en gamme et en contenu technologique. C'est ainsi qu'en termes de diversification, le Maroc est passé de 332 groupes de produits (nomenclature à 6 chiffres) en 1990 à 1263 en 2022⁸.

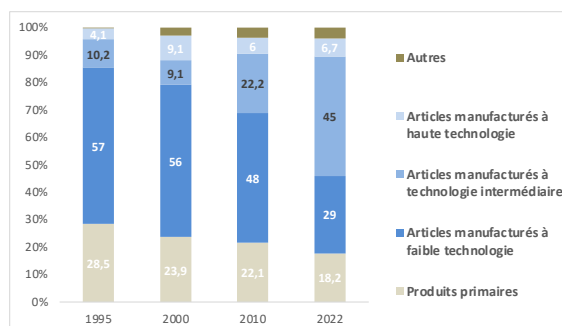
Sur le plan de la montée en gamme, la classification des exportations par intensité technologique⁹ confirme la tendance à l'amélioration du contenu technologique des exportation marocaines. L'évolution de la structure des exportations montre une réduction de la part des produits primaires et à faible technologie, au profit d'une augmentation significative des produits à technologie intermédiaire, passant de 22,2 % en 2010 à 45 % en 2022. Cette progression est également reflétée par l'amélioration de la position du Maroc dans le classement de l'indice de la complexité économique (*Atlas of Economic Complexity*), qui est passé de la 93^{ème} à la 81^{ème} place entre 2015 et 2021. Cependant, la part des exportations à contenu technologique élevé reste modeste, n'ayant augmenté que légèrement de 6 % en 2010 à 6,7 % en 2022. Cette situation met en lumière la nécessité de redoubler d'efforts pour encourager l'investissement privé dans ces secteurs, de renforcer le capital humain qualifié et de soutenir davantage activités de R&D au niveau du secteur privé, en collaboration avec le monde de la recherche.

Graphique 2: Nombre de groupes de produits exportés par le Maroc (nomenclature à 6 chiffres)



Source : WITS database

Graphique 3: Décomposition de la structure d'exportation par contenu technologique (parts en %)



Source : base de données CNUCED

S'agissant de la structure géographique des marchés de nos exportations, celle-ci reste toujours dominée par l'Europe dont la part frôle les 65 %, principalement par nos partenaires traditionnels au sein de l'Union européenne, notamment l'Espagne, la France, l'Italie et l'Allemagne, en plus du Royaume-Uni. La part de l'Europe dans les exportations marocaines connaît toutefois une tendance baissière, puisqu'elle était supérieure à 70 %, à peine cinq années auparavant.

Parallèlement à cette baisse de la part de l'Europe, le Maroc peine à exploiter significativement le potentiel de l'Afrique sub-saharienne. En 2022, cette région représentait seulement 6,7 % du total des exportations marocaines, bien qu'il y ait une augmentation par rapport aux 5,8 % enregistrés en 2018. En ce qui concerne les pays de la façade atlantique de l'Afrique, leur part dans les exportations marocaines ne dépasse pas 5,3 %, un chiffre qui reste stable depuis plusieurs années. Le manque de dynamisme des échanges entre le Maroc et l'Afrique sub-saharienne, et plus particulièrement avec la façade atlantique, peut être attribué à divers facteurs, y compris les retards dans la mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF).

8 - Base de données WITS

9 - Base de données de la CNUCED

1.1.3. Les équilibres macroéconomiques : une atténuation des déficits extérieurs et budgétaire et de l'inflation, une détérioration des flux d'IDE et une vigilance qui s'impose au niveau de l'endettement public

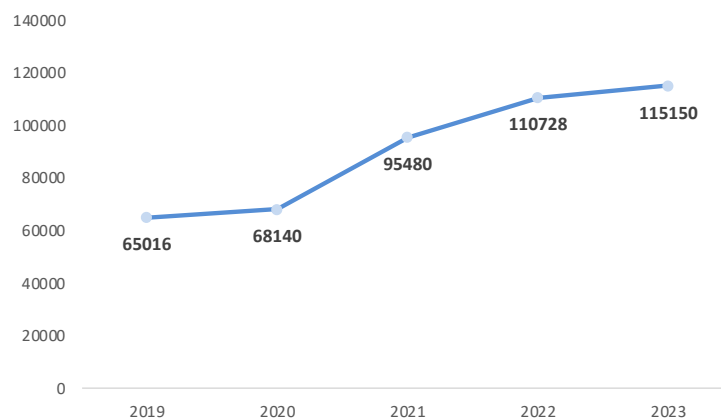
■ Les Comptes extérieurs :

En raison d'une baisse de 2,9 % de la valeur des importations et, dans une moindre mesure, d'une légère hausse des exportations de marchandises, le déficit commercial en 2023 s'est réduit de près de 7,5 %. Par conséquent, l'année a vu une amélioration du taux de couverture, passant de 58,1 % à 60,1 % d'une année à l'autre¹⁰.

Le repli des importations est dû essentiellement à la baisse de plus de 20 % de la facture énergétique, aussi bien en termes de prix unitaire que de quantités importées, ainsi qu'à la contraction des importations de produits bruts, en particulier le soufre utilisé par l'industrie des engrais.

Dans un contexte d'atténuation du déficit commercial, le déficit du compte courant s'est réduit à -9 milliards de dirhams, soit -0,6 % du PIB, contre -47,3 milliards de dirhams l'année précédente¹¹. Cette amélioration est également due à la bonne dynamique des recettes de voyage, qui ont augmenté de 11,7 % pour la deuxième année consécutive, ainsi qu'à la progression continue des transferts des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) en 2023, bien que cette hausse soit moins marquée que celle de l'année précédente. Toutefois, la préservation de ce résultat positif reste vulnérable aux futures fluctuations des prix des matières premières importées, notamment les produits énergétiques, dans un contexte géopolitique extrêmement tendu.

Graphique 4: Recettes MRE (en millions de DH)



Source : office des changes

Concernant les répercussions des tensions géopolitiques au Proche-Orient, notamment la diversion des flux commerciaux maritimes du Canal de Suez vers le cap de Bonne-Espérance, celles-ci n'ont commencé à se manifester que vers la dernière quinzaine de décembre 2023. Pour les opérateurs marocains engagés dans l'import-export, cela a entraîné un allongement des délais de livraison de plus de 10 jours en moyenne¹², impactant notamment les exportateurs

10 - Données de l'office des changes.

11 - HCP, Budget prévisionnel, 2024.

12 - IMF.

marocains de produits périssables vers les régions affectées. De plus, cette diversion a causé une hausse considérable des tarifs du fret maritime. À titre d'exemple, le coût du transport d'un conteneur de 20 pieds entre Shanghai et Casablanca est passé de 1 450 à 2 800 dollars entre le 15 décembre 2023 et janvier 2024¹³.

Concernant les flux nets d'Investissements Directs Étrangers (IDE), il est important de noter que, bien qu'ils aient démontré une certaine résilience depuis la crise de la COVID-19, l'année 2023 a été marquée par une baisse significative de 53,3 %¹⁴. Cette diminution est attribuable à la fois à un recul de 18 % des recettes d'IDE perçues par le Maroc, principalement issues des titres de participation, et à une augmentation des dépenses d'IDE, à travers notamment le remboursement d'instruments de dette par les filiales des sociétés étrangères. Il convient de rappeler que cette évolution défavorable, survenant dans un contexte économique mondial morose, a eu lieu malgré le retrait du Maroc de la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI) en février 2023. Cette situation pourrait toutefois s'améliorer progressivement à mesure que les entrées de capitaux récemment annoncées lors des réunions de la commission nationale de l'investissement se concrétisent.

■ **Les finances publiques :**

Au terme de l'année 2023¹⁵, l'exécution budgétaire a enregistré un déficit, hors recettes de privatisation, de 4,4 % du PIB, contre 5,4 % l'année précédente¹⁶. Cette amélioration du déficit budgétaire, bien qu'il demeure supérieur à son niveau moyen d'avant la crise de la COVID-19, est en partie due à la contribution exceptionnelle de l'excédent de 17,2 milliards de dirhams généré par le Fonds créé suite au séisme d'Al-Haouz, qui a totalisé 19,6 milliards de dirhams de recettes, dont 2,4 milliards ont été dépensés. En excluant l'effet de ce fonds, le déficit budgétaire aurait été proche de celui de 2022. Il est également important de noter que l'année 2023 a été marquée par une réduction de 28,4 % des dépenses de compensation, en lien avec la baisse du prix international du gaz butane. Par ailleurs, dans un contexte de resserrement des conditions monétaires, les charges d'intérêts de la dette ont augmenté de 9,5 %, principalement en ce qui concerne la dette extérieure.

Pour combler ses besoins en terme de financement, le trésor a principalement fait appel à des sources de financement extérieures en 2023. Ceci a contribué à alléger la pression sur le marché intérieur dans un contexte de resserrement des taux d'intérêt, tout en maintenant les réserves de change à des niveaux confortables. Globalement, la dette du trésor a diminué, passant de 71,5 % du PIB en 2022 à environ 69,5 % du PIB en 2023¹⁷. De plus, la structure de la dette du trésor reste dominée par sa composante intérieure, qui représente près de 75 % de l'endettement total, en conformité avec les seuils du portefeuille benchmark, qui prévoit une répartition de 70 % à 80 % pour la dette intérieure et de 20 % à 30 % pour la dette extérieure. Cette structure aide à limiter la vulnérabilité aux fluctuations des taux d'intérêt et de change étrangers. Cependant, en incluant la dette garantie par l'État, le taux d'endettement public avoisinerait les 82,5 % du PIB¹⁸.

13 - Déclaration de presse de M. Rachid Tahiri, le président de l'Association marocaine des transitaires (AFFM). https://fr.le360.ma/economie/attaques-en-mer-rouge-depuis-la-mi-decembre-les-tarifs-du-fret-entre-la-chine-et-le-maroc-ont_L3LBA7F4QNFJDNR3DRQBOTA4Y/

14 - Données de l'office des changes

15 - Situation des charges et ressources du trésor, décembre 2023.

16 - Estimations BAM

17 - Ministère de l'économie et des finances et BAM.

18 - Budget économique exploratoire 2025- HCP.

En dépit des efforts de mobilisation des ressources budgétaires de l'État, de la rationalisation et de la réaffectation des dépenses, notamment en lien avec la réforme de la caisse de compensation, ainsi que des effets anticipés de la réforme fiscale et des actions visant à améliorer le recouvrement des impôts, le besoin de recourir à l'emprunt, en particulier externe, devient de plus en plus pressant, face à l'ampleur et à l'urgence des dépenses engagées. Par conséquent, au-delà des solutions déjà mentionnées, la maîtrise de l'endettement extérieur nécessitera impérativement une amélioration du taux de croissance économique, qui devra atteindre des niveaux propices à la génération de revenus et, par conséquent, à l'augmentation des ressources fiscales nécessaires au financement des différents projets engagés.

Par ailleurs, conditionner le recours à l'endettement extérieur en l'affectant exclusivement au financement des projets d'investissement, pourrait être un choix judicieux. Cependant, au Maroc, l'investissement génère une croissance modeste du PIB, comme l'indique le coefficient ICOR élevé, ce qui soulève des inquiétudes quant à la capacité des investissements financés par l'endettement de produire des revenus suffisants pour couvrir le service de la dette. Sans des mesures concrètes visant à améliorer la rentabilité des investissements, ce conditionnement risque de ne pas garantir la génération d'un niveau de recettes suffisant pour couvrir les dépenses publiques futures sans exercer une pression supplémentaire sur le budget de l'Etat.

■ **L'inflation :**

L'inflation au Maroc a suivi la tendance baissière observée au niveau mondial, se stabilisant à 6,1 % en 2023, contre 6,6 % l'année précédente. Ce repli est dû à la combinaison de plusieurs facteurs, dont notamment, l'atténuation des effets des chocs externes, en l'occurrence la baisse de l'inflation chez nos principaux partenaires commerciaux, ainsi que la contraction des cours internationaux des produits énergétiques et alimentaires.

Graphique 5: Inflation et inflation sous-jacente (en %)



Source : HCP, BAM

La décomposition de l'inflation révèle que le ralentissement du niveau général des prix est principalement attribuable à la baisse de 4,1 % dans la rubrique « carburants et lubrifiants », survenue dans un contexte de recul des prix internationaux, ainsi que la décélération de la composante sous-jacente de l'inflation de 6,6 % à 5,6 %¹⁹.

19 - BAM – Rapport sur la politique monétaire – mars 2024.

En revanche, les produits alimentaires frais à prix volatils ont enregistré une hausse des prix de 18,8 % en 2023, marquant une accélération par rapport au taux de 11,1 % observé l'année précédente. Cette évolution reflète les répercussions des conditions climatiques défavorables qui ont marqué l'année passée, ainsi que le renchérissement des coûts de production, affectant l'offre et les prix de cette catégorie de produits.

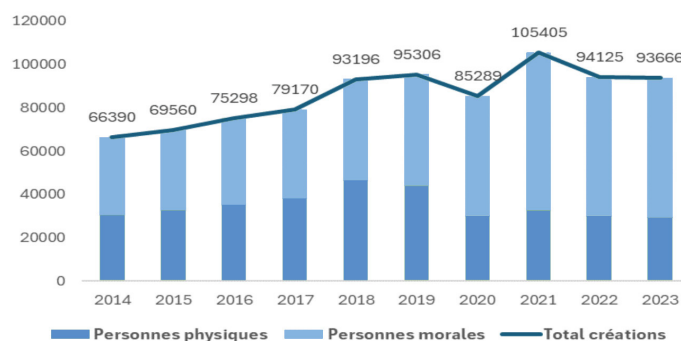
Il est également important de souligner que le recul du taux d'inflation ne signifie pas nécessairement une baisse du niveau des prix. En effet, l'indice des prix à la consommation en 2023 reste supérieur de 13,2 % à celui de 2021, et cet écart atteint près de 25 % pour l'indice des prix alimentaires.

1.1.4. L'entrepreneuriat et l'environnement des affaires : des avancées au niveau du cadre institutionnel de promotion de l'investissement, face à la persistance de plusieurs dysfonctionnements structurels

Face à une conjoncture économique difficile, caractérisée par une hausse notable des défaillances d'entreprises (voir point de vigilance), l'augmentation des coûts de production, des hausses répétées du taux directeur et une demande faible, le taux de création d'entreprises a légèrement fléchi de 0,5 % en 2023, après une baisse bien plus significative de 10,7 % en 2022. Ce modeste recul recouvre cependant des tendances divergentes : une croissance de 0,4 % dans la création d'entreprises personnes morales, contre un repli de 2,3 % chez les personnes physiques²⁰.

Cette divergence dans le rythme de création d'entreprises selon leur nature n'est pas un phénomène isolé, mais une tendance qui s'est affirmée depuis la crise du Covid-19. Depuis lors, la structure des créations d'entreprises a évolué : la part des entreprises individuelles dans le total des créations a diminué, passant de 47 % en moyenne durant la période 2014-2019 à 32 % pour 2020-2023, au profit des entreprises personnes morales dont la part a augmenté de 53 % à 68 %. Cette mutation, qui se confirme d'année en année, devrait inciter les départements concernés à en explorer les causes profondes. Ces dernières peuvent être liées à divers facteurs affectant les avantages comparatifs de chaque forme juridique, tels que les différences en termes de fiscalité, les conditions d'accès au financement, à la commande publique, l'étendue des activités autorisées par chaque statut, ou encore les normes relatives aux apports en capital, au chiffre d'affaires ou au recrutement.

Graphique 6: Evolution du nombre de créations d'entreprises au Maroc



Source : Baromètre OMPIC

20 - Données du baromètre de l'OMPIC

L'environnement des affaires en 2023 a été également marqué par le lancement du processus de mise en œuvre de la nouvelle charte de l'investissement. Jusqu'à ce jour, juin 2024, la commission nationale de l'investissement a tenu quatre réunions sous la présidence du Chef du Gouvernement, dont deux durant l'année 2023. Depuis son lancement, les réalisations enregistrées montrent une amélioration significative des projets d'investissement approuvés et des emplois projetés. En effet, un an après l'entrée en vigueur de la nouvelle charte en mars 2023, la commission a approuvé 87 projets d'investissement pour un total de 152 milliards de dirhams, avec la création prévisionnelle de 71 000 emplois directs et indirects. Ces chiffres surpassent ceux des 12 mois précédant la mise en place de la nouvelle charte, période durant laquelle les projets d'investissement approuvés représentaient environ 45 milliards de dirhams pour 32 286 emplois directs et indirects projetés. En outre, les pouvoirs publics indiquent que près de 77 % de ces investissements sont le fait d'entreprises marocaines²¹.

En plus de la nouvelle charte, les efforts continus pour promouvoir l'investissement privé au Maroc sont également illustrés par le processus d'opérationnalisation du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement. En 2023, un premier appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour sélectionner les sociétés de gestion des fonds sectoriels ou thématiques, conformément aux dispositions de la loi n° 76-20 portant création du Fonds Mohammed VI. Ces fonds sectoriels ou thématiques visent à fournir aux entreprises des solutions de financement pour augmenter leurs capitaux propres, afin de développer leur capacité d'investissement. Le financement de ces fonds sera assuré conjointement par le Fonds Mohammed VI et par la mobilisation de financements nationaux et internationaux, tant publics que privés.

Ce premier appel à manifestation d'intérêt a suscité une forte mobilisation des sociétés de gestion, avec 46 dossiers de candidature déposés, dont 24 par des soumissionnaires locaux, 17 par des internationaux, et 5 par des consortiums mixtes. Les propositions reçues couvrent divers secteurs et thématiques, incluant l'industrie, la promotion des petites et moyennes entreprises, l'agriculture, le tourisme, et d'autres.

Parallèlement, d'autres avancées sur le plan de l'environnement des affaires ont caractérisé l'année 2023. Parmi celles-ci figurent la mise en place de la nouvelle feuille de route stratégique pour l'amélioration de l'environnement des affaires à l'horizon 2026, l'adoption de la loi 102.21 relative aux zones industrielles²², qui vise à lutter contre la spéculation foncière dans les terrains industriels, l'entrée en vigueur progressive de la loi 69.21 sur les délais de paiement à partir de juillet 2023, ainsi que l'entrée en vigueur à partir du 1er septembre du décret 2-22-431 sur les marchés publics. Ce dernier a apporté d'importantes améliorations en facilitant l'ouverture aux petites entreprises, en renforçant la transparence, en affirmant la préférence nationale, et en encourageant la recherche et développement et l'innovation. Par ailleurs, l'année a également été marquée par l'approbation de la simplification de 22 procédures administratives pour l'investissement, ce qui a permis de réduire de 45 % le volume des documents administratifs requis pour les investisseurs²³.

21 - Chiffres agrégés sur la base des informations issues des communiqués des réunions de la commission nationale de l'investissement des années 2022 et 2023.

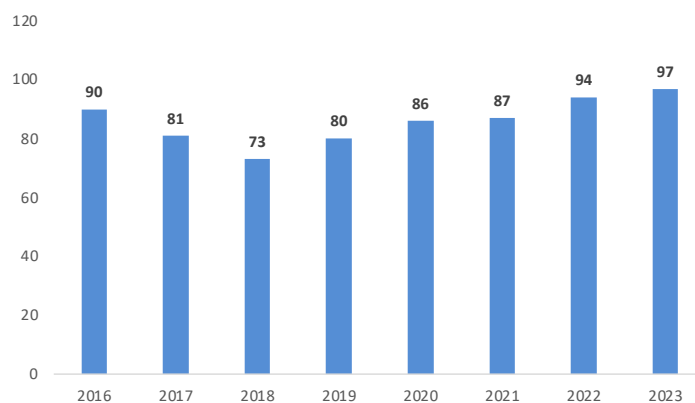
22 - Entrée en vigueur après sa publication au Bulletin Officiel n°7173 du 27 février 2023.

23 - Eléments issus de la réponse du Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé de l'Investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques, à une question sur « l'amélioration du climat des affaires » posée lors de la séance de questions orales à la Chambre des représentants le lundi 18 décembre 2023.

Bien que ces avancées marquent des progrès significatifs, l'investissement reste entravé par des défis structurels liés au climat des affaires, exacerbés par des facteurs conjoncturels qui continuent de limiter le potentiel d'investissement

La corruption reste l'un des principaux obstacles au développement de l'investissement au Maroc, comme le confirme la deuxième enquête de l'instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption. Selon cette enquête, environ 68 % des entreprises perçoivent la corruption comme étant répandue ou très répandue, particulièrement dans les domaines des licences, agréments, autorisations, marchés publics, et de l'emploi. La réticence des entreprises à signaler les cas de corruption contribue à l'enracinement de ce phénomène. En effet, seulement 6 % des entreprises exposées à la corruption ont déposé une plainte²⁴. Ce comportement devrait inciter les pouvoirs publics à améliorer l'efficacité du système de plaintes, intensifier les efforts de sensibilisation, et surtout renforcer la dimension coercitive de la lutte contre la corruption. Des sanctions plus sévères et dissuasives, ciblant en particulier les échelons supérieurs de la chaîne de corruption, sont nécessaires pour affirmer l'engagement du Maroc à éradiquer ce phénomène.

Graphique 7: Dégradation du classement du Maroc selon l'indice international de perception de la corruption



Source : Transparency

Parallèlement aux défis posés par la corruption, l'environnement des affaires au Maroc souffre également de la prévalence de l'économie informelle, qui représente près de 30 %²⁵ du PIB et 67,6 %²⁶ de l'emploi total. Selon l'enquête de la Banque mondiale « *Enterprise Survey – Morocco 2023* », ce phénomène est perçu par les entreprises marocaines comme le principal obstacle dans l'environnement des affaires, notamment en raison de la concurrence déloyale qu'il génère, particulièrement pénalisante pour les TPE et les PME. La résorption de ce secteur informel, surtout celui de grande échelle par opposition à l'informel de subsistance, nécessite une stratégie intégrée qui allie intégration et dissuasion (voir avis du CESE n° 54/2021)²⁷.

Enfin, un certain nombre de facteurs conjoncturels ont également constitué des contraintes supplémentaires pour les entreprises et les investisseurs privés, en l'occurrence, le renchérissement du coût des intrants et la hausse des taux débiteurs dans un contexte de resserrement de la politique monétaire et de montée des incertitudes.

24 - Deuxième enquête de l'INPPLC.

25 - Estimations BAM.

26 - Estimations BAM.

27 - Auto-saisine n°54/2021 - Une Approche Intégrée Pour Résorber L'économie Informelle Au Maroc.

1.1.5. Marché du travail : un chômage plus élevé, ainsi qu'une répartition inégalitaire combinée à une perte de pouvoir d'achat au niveau des salaires

En dépit d'une amélioration de la croissance économique, l'économie nationale a enregistré une perte nette de 157 000 emplois en 2023, principalement dans la catégorie du travail non rémunéré, faisant suite à une perte de 24 000 postes un an plus tôt. Cette évolution inclut une diminution de 198 000 postes en milieu rural, principalement due à la perte de 202 000 emplois dans l'agriculture, contrebalancée par une hausse de 41 000 postes en milieu urbain. Toutefois, d'autres secteurs ont connu des créations nettes d'emplois, bien que celles-ci n'aient pas suffi à compenser les baisses au niveau agricole. Ainsi, le marché du travail national a vu la création de 19 000 postes dans le secteur du BTP, 15 000 dans les services, et 7 000 dans l'industrie, y compris l'artisanat²⁸. Il est important de noter que les pouvoirs publics ont continué à déployer des efforts pour réduire le chômage, notamment à travers des programmes tels que AWRACH.

Dans ce contexte, et malgré un recul du taux d'activité de 44,3 % à 43,6 % d'une année à l'autre, le taux de chômage a connu une hausse de 11,8 % en 2022 à 13 % en 2023. Cette aggravation du chômage a été observée aussi bien en milieu urbain (16,8 %) que rural (6,3 %)²⁹. Conformément aux caractéristiques structurelles du chômage au Maroc, ce fléau touche avec plus d'acuité, les jeunes (35,8 % pour les 15-24 ans), les diplômés (19,7 %) et les femmes (18,3 %).

S'agissant des critères ayant trait à la qualité de l'emploi, et en se basant sur les données du Haut-commissariat au Plan, il ressort que (i) près de la moitié des actifs occupés n'ont aucun diplôme, particulièrement dans l'agriculture, le BTP et l'industrie et artisanat, que (ii) plus de 33,5 % des jeunes de moins de 25 ans sont en travail non rémunéré, particulièrement en milieu rural, que (iii) 10,2 % des actifs occupés exercent un emploi de type occasionnel ou saisonnier tandis que (iv) 51,9 % des salariés ne disposent d'aucun contrat formalisant leur relation avec leur employeur.

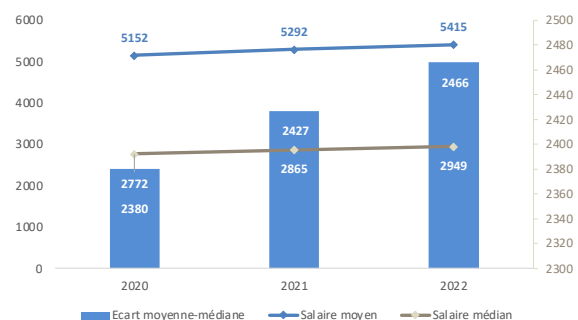
Sur un autre registre, le marché du travail au cours de l'année 2023 a été caractérisé par une poursuite de la hausse du salaire moyen dans le secteur privé, avec une progression de 4,3 % d'une année à l'autre³⁰, reflétant notamment la deuxième revalorisation du SMIG décidée dans le cadre de l'accord social du 30 avril 2022 et entrée en vigueur à partir de septembre 2023.

Graphique 8: Salaire moyen de la CNSS en termes nominal et réel (en Dhs)



Source : élaboré sur la base des données de BAM, HCP

Graphique 9: Ecart entre salaire mensuel moyen et médian de la CNSS (en Dhs)



Source : élaboré sur la base des données de CNSS, HCP

28 - Chiffres du HCP.

29 - Idem.

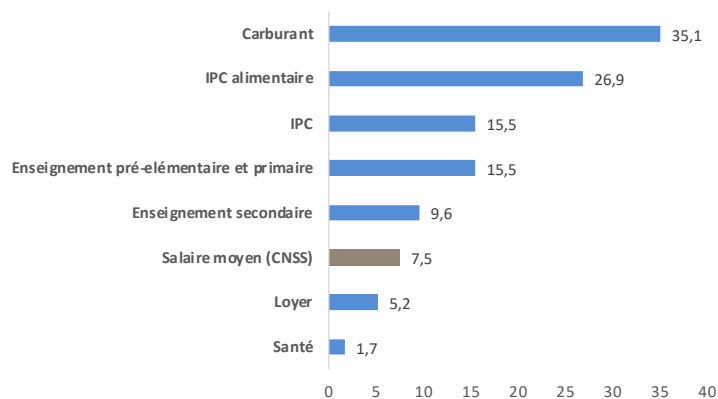
30 - Sur la base des données de la CNSS

Toutefois, en dépit des hausses enregistrées en termes nominaux, la hausse importante du niveau général des prix a entraîné une troisième baisse consécutive du salaire moyen en termes réels, reflétant ainsi une dégradation continue du pouvoir d'achat. De même, bien que le SMIG horaire ait connu une augmentation nominale, son pouvoir d'achat réel a diminué de 1,2 %. Globalement, l'érosion du pouvoir d'achat est particulièrement significative pour les travailleurs au SMIG, car la part des produits alimentaires — dont les prix ont augmenté plus rapidement que l'indice général des prix — est prépondérante dans leur panier de consommation.

L'analyse de l'évolution du salaire annuel moyen en termes nominaux en 2023, par rapport à son niveau d'avant la crise Covid-19 en 2019, révèle une augmentation de 7,5 %, nettement inférieure à celle observée pour les prix de certaines rubriques essentielles dans le panier de consommation des ménages. A titre d'exemple, les prix des produits alimentaires ont augmenté de 26,9 %, ceux du carburant de 35,1 %, de l'enseignement pré-élémentaire et primaire de 15,5 %, et de l'enseignement secondaire de 9,6 %. En revanche, certaines catégories de dépenses comme le loyer et les soins de santé ont connu des hausses plus modérées, respectivement de 5,2 % et 1,7 %, évoluant ainsi moins rapidement que le salaire moyen sur la même période.

Enfin, le marché du travail a été caractérisé par une persistance des inégalités salariales, comme en témoigne le léger élargissement de l'écart entre le salaire mensuel moyen (5415 dh) et le salaire médian (2949 dh) dans le secteur privé³¹.

Graphique 10: Variation du salaire moyen dans le secteur privé et des indices de prix de certaines rubriques de dépense dans l'IPC (en %, 2023 par rapport à 2019)



Source : Calculs sur la base des données du HCP et CNSS

1.2. La situation sociale en 2023

1.2.1. Aperçu général

Le Maroc enregistre des avancées significatives vers la mise en place d'un État social, malgré les nombreux défis sociaux auxquels il fait face. En 2023, la mise en œuvre des chantiers dans plusieurs secteurs sociaux s'est poursuivie. Cette année a également été marquée par le lancement de nouvelles réformes visant à améliorer les revenus et le pouvoir d'achat.

31 - Source Rapport annuel 2022 de la CNSS

Il est toutefois nécessaire de rappeler que cette dynamique de réformes s'inscrit dans un contexte social difficile marqué par les conséquences du tragique tremblement de terre d'El Haouz (encadré 1), accentué par la pandémie de COVID-19 dont les effets perdurent, ce qui pourrait limiter l'impact positif attendu des réformes en cours. Entre 2019 et 2022, le niveau de vie des ménages a diminué de 7,2 %³², touchant toutes les catégories, mais avec un impact plus marqué en milieu rural (8,9 %) qu'en milieu urbain (6,6 %). Cela s'est traduit par une baisse des dépenses alimentaires de 11 %³³ sur la même période, affectant particulièrement les ménages pauvres (13,5 %) et la classe moyenne (12,9 %). Le taux de pauvreté s'est ainsi établi à 4,9 %³⁴, au lieu de 1,7 % avant la pandémie, entraînant près de 1,15 million d'habitants supplémentaires dans la pauvreté.

La situation reste préoccupante en 2023, selon les perceptions de 87 %³⁵ des ménages qui ont constaté une détérioration de leur niveau de vie³⁶. De plus, 57,9 % des ménages s'attendent à ce que cette tendance se poursuive en 2024.

En matière de développement humain, les efforts entrepris par les pouvoirs publics dans les secteurs sociaux ont eu des retombées positives, bien que limitées. Ce constat est confirmé par l'indice de développement humain³⁷. Le Maroc a certes gagné trois places dans son classement mondial en deux ans, passant du 123^{ème} rang en 2021 au 120^{ème} rang en 2022, sur 193 pays, se classant 10^{ème} en Afrique et 14^{ème} parmi les pays arabes. Toutefois, son évolution est entravée par les inégalités de revenus, qui se sont accrues de 21,5 % à 25,9 % entre les deux années, ainsi que par les inégalités persistantes dans l'éducation, estimées à 41,9 %, soit le double de la moyenne mondiale de 21,7 %. Les inégalités demeurent également dans le domaine du genre, où l'indice de développement humain des hommes dépasse celui des femmes de 17 %³⁸. Ces disparités soulignent l'importance de poursuivre les efforts pour promouvoir l'égalité entre les sexes et améliorer les conditions de vie des femmes.

L'indice de progrès social³⁹ apporte également des éclairages complémentaires sur la situation sociale au Maroc. Il met en lumière d'autres dimensions essentielles, telles que les besoins de base, le logement, l'assainissement et la qualité de l'environnement. Il montre une baisse dans le classement du Maroc entre 2022 et 2023 dans plusieurs domaines : le logement (de 59^{ème} à 63^{ème}), la nutrition et les soins médicaux (de 67^{ème} à 69^{ème}), l'enseignement supérieur (de 93^{ème} à 95^{ème}) et la sécurité (de 80^{ème} à 81^{ème}). Les classements les plus bas en 2023 concernent la qualité de l'environnement (146^{ème}) et l'éducation de base (126^{ème}).

32 - HCP, indicateurs sociaux du Maroc, 2024.

33 - Ibid.

34 - Ibid.

35 - Ibid.

36 - 42 % des ménages ont dû recourir à l'endettement ou à leurs économies pour subvenir à leurs besoins, tandis que plus de 70 % ne prévoient aucune amélioration de leur situation financière ou de leur capacité d'épargne à court terme.

37 - PNUD, Human Development Report, 2023-2024.

38 - L'indice de développement des hommes a atteint le score de 0,737 alors que celui des femmes il s'est établi à 0,628.

39 - <https://www.socialprogress.org/>

Encadré 1 : une année marquée par le terrible tremblement de terre d'Al Haouz

Le 8 septembre 2023, le séisme d'Al Haouz, d'une magnitude de 7⁴⁰ sur l'échelle de Richter, a frappé une vaste zone incluant Marrakech, Chichaoua, Al Haouz, Azilal, Taroudant et Ouarzazate. Plus de 2687 douars, abritant environ 2,8 millions d'habitants, ont été touchés, causant près de 2946 décès et 5674 blessés⁴¹.

Les Forces Armées Royales ont été rapidement mobilisées et une commission interministérielle a été créée pour déployer un programme d'urgence de réhabilitation et de construction de logements détruits. Un fonds spécial a recueilli plus de 19 milliards de dirhams⁴² pour soutenir les victimes, montrant une solidarité nationale sans précédent.

Il en est suivi le Programme de reconstruction et de mise à niveau générale des régions sinistrées pour la réhabilitation des zones touchées, tout en préservant l'identité culturelle et le patrimoine architectural des zones touchées. Ce programme ambitieux doté d'un budget prévisionnel de 120 milliards de dirhams sur cinq ans, s'attaque non seulement aux besoins immédiats de reconstruction mais également aux besoins de relance de l'activité économique. Ce programme comprend quatre volets principaux⁴³ :

- Relogement et reconstruction des logements, réhabilitation des infrastructures.
- Désenclavement et mise à niveau des territoires.
- Résorption des déficits sociaux, notamment dans les zones montagneuses.
- Encouragement de l'activité économique et valorisation des initiatives locales.

Le programme prévoit la reconstruction de 20 000 logements entièrement détruits et de 40 000 logements partiellement endommagés, ainsi que la réparation de 600 km de routes. Il comprend également la réhabilitation de 600 écoles pour accueillir les enfants à la rentrée scolaire 2024-2025. Les infrastructures de santé sont aussi prises en compte, avec la modernisation de 42 centres de santé prioritaires⁴⁴, qui devraient être opérationnels en juin 2024. Des aides directes aux habitants touchés par le séisme sont prévues et comprennent plusieurs formes :

- Une allocation de 140 000 dirhams pour les familles dont les logements ont été totalement effondrés⁴⁵ ;
- Une allocation de 80 000 dirhams pour les familles dont les logements ont été partiellement effondrés⁴⁶ ;

40 - Revue de police, la DGSN à l'épreuve du séisme entre devoir et solidarité, janvier 2024 (page 8).

41 - Ibid.

42 - Ministère de l'Économie et des Finances, Situation des charges et ressources du trésor, décembre 2023.

43 - Ministère de l'économie et des finances, note de présentation du projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2024.

44 - La 7^{ème} réunion de la Commission interministérielle chargée du déploiement du programme d'urgence de réhabilitation et d'aide à la reconstruction des logements détruits par le séisme, <https://www.cg.gov.ma/fr/node/11552>

45 - Ministère de l'économie et des finances, note de présentation du projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2024

46 - Ibid.

- Une aide mensuelle de 2.500 dirhams aux familles sinistrées pendant un an⁴⁷ ;
- Une distribution gratuite de 500.000 quintaux d'orge⁴⁸ et de 70.000 têtes de bétail⁴⁹ a été organisée pour soutenir les populations rurales et leurs moyens de subsistance.

Selon les chiffres officiels⁵⁰, 55.596 familles ont bénéficié de l'aide financière mensuelle de 2500 dirhams. Concernant l'aide à la reconstruction totale ou partielle des habitations effondrées, plus de 44.000 familles ont reçu un montant de 20.000 dhs au titre de la première tranche de l'aide et 30.000 autorisations de reconstruction ont été accordées. S'agissant des aides accordées aux agriculteurs, 300.000 quintaux d'orge ont été distribués au profit de 36.000 agriculteurs dans les zones sinistrées.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a adopté le projet de loi 50.23⁵¹, octroyant le statut de « pupilles de la nation » aux enfants victimes du séisme, afin de garantir leur prise en charge immédiate.

Bien que cette catastrophe ait entraîné des pertes humaines et des dégâts matériels, le dispositif préétabli dans la gestion des catastrophes naturelles a montré son efficacité en limitant les effets dévastateurs, qui auraient pu être bien pires sans ces préparations. Un ambitieux programme de reconstruction, respectant les normes antisismiques, s'en est suivi et a été rapidement mis en place pour rebâtir les infrastructures touchées. De plus, cette tragédie a révélé la profonde solidarité et la grande résilience de la communauté marocaine, qui s'est activement mobilisée pour soutenir les efforts de reconstruction et d'aide aux victimes. Cet élan de solidarité collective a non seulement facilité la gestion de la crise mais a aussi renforcé les liens sociaux, illustrant un engagement communautaire profond.

1.2.2. Situation des secteurs sociaux

1.2.2.1. Santé et protection sociale

■ La généralisation de l'AMO : réalisation et défis à surmonter

Un an après le lancement effectif du programme de généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), le taux de couverture maladie au Maroc a (potentiellement) atteint environ 80 %⁵² de la population, contre 42 % (hors population RAMED) en 2021.

Par type de dispositif, l'AMO Tadamon destinée aux personnes vulnérables, couvre environ 10,6 millions de personnes, tandis que l'AMO TNS, destinée aux travailleurs non-salariés ayant une activité et un revenu, en couvre environ 3,9 millions. En 2024, la protection sociale sera encore renforcée avec le lancement de l'AMO Chamil. Ce nouveau dispositif est prévu pour les individus sans activité économique mais disposant des moyens financiers nécessaires, avec un score dépassant le seuil requis pour bénéficier de l'AMO Tadamon.

47 - Ibid.

48 - La 7^{ème} réunion de la Commission interministérielle chargée du déploiement du programme d'urgence de réhabilitation et d'aide à la reconstruction des logements détruits par le séisme, <https://www.cg.gov.ma/fr/node/11552>

49 - Ibid.

50 - La 8^{ème} réunion de la Commission interministérielle chargée du déploiement du programme de reconstruction et d'aménagement des zones sinistrées par le séisme d'Al Haouz. <https://www.cg.gov.ma/fr/node/11640>

51 - Secrétariat général du Gouvernement, compte rendu des travaux du conseil des ministres réuni à Rabat sous la présidence de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste le 3 Rabii II 1445 (19 octobre 2023). http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/conseil_ministre/CR_CM_19.10.2023_fr.pdf

52 - Ministère de l'Economie et des Finances, présentation lors de l'audition tenue au CESE le 30/01/2024.

L'atteinte de ce nombre de bénéficiaires a été facilitée grâce aux dispositifs d'identification et de ciblage du Registre National de la Population (RNP) et du Registre Social Unifié (RSU) sur l'ensemble du territoire national. A fin septembre 2023, ces registres comptaient respectivement 13,6 millions et 9,7 millions d'inscrits⁵³.

La généralisation rapide de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) enregistre des avancées significatives. Toutefois, le système est confronté à des défis importants, en lien avec le taux de couverture réel de la population par l'AMO (notamment la problématique des droits fermés), l'équilibre financier des régimes, la pérennité et la soutenabilité du système, ainsi que l'accessibilité et la mise à niveau de l'offre de soins.

Pour une analyse approfondie des enjeux liés à la garantie de la couverture sanitaire universelle, le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) a intégré dans son plan d'action pour 2024 une auto-saisine destinée à évaluer les progrès de la généralisation de l'AMO à mi-parcours.

■ **Les aides sociales directes : vers un meilleur ciblage et une pérennisation du financement**

A fin décembre 2023, un nouveau programme d'aides sociales directes a vu le jour, conformément aux Directives Royales visant à élargir le spectre des bénéficiaires des allocations familiales et ciblant un plus grand nombre de personnes en situation de pauvreté ou de vulnérabilité. Le cadre légal de ce programme a été consolidé par l'adoption et la publication au bulletin officiel⁵⁴, de la loi n° 58.23, relative au régime d'aide sociale directe et la loi n° 59.23, portant création de l'Agence nationale d'aide sociale.

Ce nouveau programme prévoit initialement de couvrir près d'un million de familles, soit 3,5 millions de personnes. Les bénéficiaires⁵⁵ recevront un soutien minimum de 500 dirhams par mois selon trois dispositifs d'aide ciblant respectivement les familles avec enfants de moins de 21 ans, avec l'octroi d'un supplément au profit des enfants en situation de handicap, les familles sans enfants ou avec des enfants plus âgés ou ayant des personnes âgées à charge, souvent en situation de précarité, et des primes de naissance pour les deux premiers enfants.

Le financement de ce programme, prévu à 25 milliards de dirhams en 2024 et augmentant à 29 milliards en 2026, est supporté par des sources variées telles que les recettes fiscales, des réallocations budgétaires, et des excédents de caisses sociales.

Encadré 2 : le montage financier du programme d'aides sociales directes

- 20 milliards de dirhams provenant des ressources propres de l'Etat pendant trois ans à compter de 2024
- 6 milliards de dirhams provenant des recettes fiscales relatives à la contribution sociale de solidarité
- 9 milliards de dirhams provenant de l'excédent de la caisse de l'entraide nationale
- 12 milliards provenant de la réforme de la caisse de compensation à partir de 2026
- 15 milliards de dirhams provenant de la rationalisation et la réaffectation des crédits financiers des anciens programmes d'aides

53 - Ministère de l'Economie et des Finances, Note de présentation du projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2024.

54 - Ces législations ont été publiées le 4 décembre 2023 au bulletin officiel, accompagnées de leurs décrets d'application.

55 - Ayant rempli les conditions d'éligibilité prévues par la loi, notamment le seuil fixé par la notation obtenue au RSU.

Pour atteindre les objectifs de ce programme et garantir sa pérennité financière, il est impératif d'accorder une attention particulière au ciblage des bénéficiaires et à la véracité des informations déclarées. Il est également essentiel de garantir que ces aides ne maintiennent pas les bénéficiaires dans une dépendance permanente mais les encouragent à accéder à l'autonomie économique grâce à des initiatives d'insertion et de création d'emplois. Une surveillance et une adaptation continues seront nécessaires pour répondre aux défis émergents et optimiser l'impact de ce programme ambitieux.

■ **Réforme du système de santé national : vers l'amélioration de l'infrastructure sanitaire et de l'offre de soins**

La pandémie de la Covid-19 a mis en lumière les insuffisances de la capacité hospitalière, aggravées par les retards dans la construction des établissements de santé, notamment des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU). En réponse, les autorités ont intensifié leurs efforts pour renforcer l'infrastructure hospitalière, essentielle à la réussite de la généralisation de couverture sanitaire. En 2023, des progrès significatifs ont été accomplis avec la réalisation de plusieurs projets de réhabilitation et de construction, ajoutant 2000 lits supplémentaires au système national de santé⁵⁶.

Cette avancée a été rendue possible par la mise en service du CHU de Tanger, doté de 797 lits, ainsi que par la construction d'autres hôpitaux régionaux, provinciaux et de proximité. Parallèlement, les travaux de construction se poursuivent pour d'autres établissements hospitaliers, incluant les CHU de Rabat (1044 lits), d'Agadir (867 lits) et de Laayoune (500 lits). De nouveaux projets ont également été lancés, tels que la construction de deux CHU à Errachidia (500 lits) et Béni Mellal (520 lits), ainsi que l'extension du CHU de Guelmim⁵⁷.

Il y a lieu de noter également que le secteur privé connaît une expansion importante, avec l'ouverture de 31 nouvelles cliniques entre 2022 et 2023, portant le nombre de cliniques à 439, augmentant ainsi la capacité litière de 14.559 lits à 16.591 lits⁵⁸.

Il est également prévu de mettre en place un nouveau schéma de gouvernance à deux échelles, nationale et régionale, renforcé par la création d'autres instances spécialisées. En attendant l'effectivité de ces mesures, plusieurs textes de lois ont été promulgués durant l'année 2023 portant sur la création de :

- la Haute Autorité de Santé, visant à garantir la pérennité de l'action de l'État dans le domaine de la santé, en encadrant techniquement l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et en évaluant la qualité des prestations des établissements de santé.
- les groupements sanitaires territoriaux, intégrant les centres hospitaliers universitaires et les unités hospitalières régionales en un seul établissement autonome, afin d'assurer la gouvernance du secteur de la santé à l'échelle régionale.
- d'autres instances ont également été mises en place, telles que l'Agence Marocaine des Médicaments et des Produits de Santé, l'Agence Marocaine du Sang et de ses Dérivés, ainsi que la Fondation Mohammed VI des Sciences et de la Santé, contribuant au soutien du système de santé national par la promotion des traitements, le développement de l'enseignement et la recherche.

56 - Ministère de la santé et de la protection sociale, Revue du ministère de la santé et de la protection sociale, réalisations phares 2022/2023.

57 - Ibid.

58 - Carte sanitaire, Santé en chiffres 2022, ministère de la santé et de la protection sociale.

La question de la pénurie de médecins et d'autres professionnels de santé a été également abordée avec des objectifs ambitieux : atteindre 24 médecins pour 10 000 habitants d'ici 2025 et 45 d'ici 2030, contre 17,4 actuellement. En 2022, le nombre de médecins a progressé à 28.295, comparé à 27.095 en 2021, ce qui équivaut à un ratio de 1.312 habitants par médecin, avec 51 % travaillant dans le secteur privé. Le personnel infirmier et technique de santé a atteint 23.323 en 2022, soit près de 993 habitants par infirmier.

Malgré cette évolution, les ressources humaines dans le secteur demeurent insuffisantes et en deçà des normes de l'OMS, qui recommande environ 4,45 agents de santé pour 1 000 habitants. La pénurie s'accroît davantage par l'hémorragie des départs à l'étranger. Pour y remédier, le département ministériel compétent a introduit la loi n°09.22 visant à créer une fonction sanitaire attractive, incluant un système de rémunération incitatif et un renforcement des capacités de formation. À partir de 2023, le salaire des médecins généralistes de premier grade a été revalorisé de 3.967 dirhams, marquant une mesure importante pour soutenir le secteur de la santé. Par ailleurs, un nouveau cahier des normes pédagogiques relatif aux études en médecine, pharmacie et médecine dentaire a été publié en 2023, élaboré en partenariat avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Cette décision s'inscrit dans un projet de réforme global visant à remédier à la pénurie aiguë de médecins et de spécialistes dans le secteur de la santé.

Cependant, suite à l'annonce de ces changements, les facultés de médecine et de pharmacie ont connu des grèves et des manifestations revendicatives par les étudiants. Les contestations portaient sur plusieurs points notamment : la réduction de la durée de la formation de 7 ans à 6 ans ; le retard dans la publication du cahier des normes pédagogiques pour le troisième cycle de l'enseignement des spécialités ; ainsi que les conditions de déroulement et d'encadrement des stages et les indemnités perçues.

Afin de gérer efficacement ce type de conflits et d'instaurer les mécanismes de prévention et de résolution appropriés, il est essentiel d'adopter une approche participative dans la conception et la mise en œuvre des réformes. Ceci favoriserait l'adhésion et l'engagement de toutes les parties prenantes, assurant ainsi une meilleure appropriation des changements proposés.

1.2.2.2. Education et formation

■ Poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route pour la réforme du système de l'éducation nationale 2022 – 2026

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route pour une école publique de qualité pour tous 2022-2026, le ministère de tutelle s'est focalisé, en 2023, sur l'introduction de nouvelles méthodes pédagogiques, en développant le soutien scolaire et en renforçant l'apprentissage des langues étrangères.

S'agissant des nouvelles méthodes pédagogiques, le ministère de tutelle a lancé le programme des écoles pionnières pour l'expérimentation du programme TARL (Teaching At the Right Level). Cette phase pilote a nécessité la préparation de 11.000 enseignants qui devaient être formés à cette nouvelle méthode. Le programme a démarré dès la rentrée scolaire 2023/2024 dans 628 écoles au profit de 320.000 élèves. Il sera généralisé au cours des années à venir à l'ensemble du territoire.

Parallèlement à la méthode TARL, le programme des écoles pionnières comprend le volet du soutien scolaire, avec le quantum horaire à 100 heures annuellement au profit des élèves en difficulté. Le ministère a également lancé une plateforme numérique de soutien scolaire contenant des leçons et exercices interactifs et des examens d'essai afin d'en faire bénéficier une population plus large d'élèves, dans l'attente de la généralisation du soutien scolaire.

Il est à noter que dans le cadre de la généralisation de l'amazigh, l'introduction de cette langue dans les écoles privées a été planifiée à partir de l'année 2024-2025, pour atteindre 4 millions d'élèves d'ici 2030. Actuellement, l'amazigh est enseigné dans 1660 établissements correspondant à un total de 330.000 élèves.

Eu égard à l'importance accordée à l'apprentissage et la maîtrise de compétences linguistiques dans la nouvelle feuille de route, le département de tutelle a lancé le programme de généralisation de l'anglais au collège, avec un déploiement progressif selon le calendrier suivant : 10 % des établissements en première année collège et 50 % pour la deuxième année en 2023-2024 ; 50 % des établissements en première année collège et 100 % en deuxième année en 2024-2025 ; 100 % des établissements pour toutes les années du collège en 2025-2026.

L'amélioration du statut de l'enseignant a constitué, également, un chantier important de l'année 2023. Un accord entre le gouvernement et les syndicats de l'enseignement a été signé à cet effet en début d'année, en vue de poser les jalons d'une réforme du statut de l'enseignant. Il a porté sur les éléments suivants :

- Maintenir les acquis et les cadres actuels et créer de nouveaux cadres ;
- Unifier le parcours professionnel de tous les cadres et créer des passerelles entre les différents cadres et catégories ;
- Établir une nouvelle ingénierie pédagogique qui assure l'harmonie et la cohérence entre les différentes catégories et garantit l'équité et l'égalité des chances entre les employés ;
- Améliorer la situation professionnelle, sociale et morale des fonctionnaires ;
- Évaluer la performance professionnelle sur la base de critères objectifs et mesurables ;
- Moraliser la pratique professionnelle au sein du système éducatif ;
- Assurer le temps scolaire et le temps d'apprentissage ;
- Mettre en place un nouveau système de motivation pour l'équipe pédagogique et administrative dans les établissements publics d'éducation et d'enseignement d'excellence ;
- Inclure les fonctions administratives pédagogiques et la gestion scolaire dans les dispositions de ce système.

Cependant, la publication du statut unifié de l'enseignant dans le Bulletin Officiel a déclenché un vaste mouvement de grèves parmi les enseignants, qui a perduré plusieurs semaines. Cette situation a significativement perturbé le bon déroulement de la réforme, compromettant ainsi les conditions appropriées pour sa mise en œuvre.

■ **Amélioration continue des indicateurs de performance, malgré des inégalités spatiales persistantes**

Globalement, l'année scolaire 2023-2024 s'est inscrite dans une tendance positive d'amélioration des indicateurs de performance du secteur scolaire, comme en témoignent les taux de scolarisation dans le préscolaire et les trois cycles de l'enseignement. En effet, le taux de préscolarisation a progressé, passant de 72 % en 2021-2022 à 78,7 % en 2023-2024, correspondant à 951596 élèves, dont 49,6 % sont des filles et 42 % vivent en milieu rural⁵⁹.

Dans le cadre de la poursuite du programme national de généralisation et de développement du préscolaire de 2018, le nombre d'établissements préscolaires a atteint 30948 en 2023-2024, soit une augmentation de 2130 établissements par rapport à l'année précédente, dont 58 % se trouvent en milieu rural⁶⁰.

De même, les taux spécifiques de scolarisation des cycles primaire et secondaire collégial ont franchi le seuil 100 %, atteignant respectivement 111,6 % et 101,1 %. Quant au cycle secondaire qualifiant, il a atteint 80,2 % en progression de 10 points de pourcentage par rapport à l'année 2020⁶¹.

Il convient de rappeler que le taux d'achèvement au cycle secondaire qualifiant demeure faible malgré une augmentation entre 2020-2021 et 2022-2023, passant de 43,2 % à 49 %. Les filles ont un taux d'achèvement (62,9 %) de près de deux fois supérieur à celui de garçons (36,4 %)⁶².

De plus, il est à signaler que le taux de couverture des communes rurales par l'enseignement secondaire collégial et qualifiant n'a pas encore atteint le taux de 100 % comme c'est le cas pour l'enseignement primaire. Ce taux n'atteint que 76,2 % et 39,5 %⁶³ respectivement, obligeant une partie des élèves à poursuivre leurs études en zones urbaines et augmentant le risque d'abandon scolaire pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer loin de leurs lieux de résidence. À cet effet, il y a lieu de rappeler que le nombre d'élèves en décrochage scolaire a atteint 294458 en 2022-2023, en réduction de 12 % par rapport à l'année 2021-2022⁶⁴.

Malgré ces défis, les pouvoirs publics poursuivent leurs efforts pour lutter contre le décrochage scolaire à travers diverses initiatives telles que les écoles de deuxième chance, le programme Tayssir et les programmes de prévention « child to child » et « caravane de mobilisation sociale », avec pour objectif de réduire d'un tiers le taux d'abandon scolaire à l'horizon 2026. Dans le cadre de cette stratégie, environ 65 944 élèves ont été récupérés pour réintégrer les bancs de l'école lors de la rentrée scolaire 2022-2023⁶⁵. En ce qui concerne l'éducation non formelle, le nombre total d'élèves bénéficiaires s'élève à 112 306 pour l'année scolaire 2023-2024, marquant une baisse de 22 % par rapport à l'année précédente, avec une proportion de 42 % de filles⁶⁶.

59 - Indicateurs de l'éducation 2023-2024, du ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports.

60 - Ibid.

61 - Ibid.

62 - Ibid.

63 - Bilan du département de l'éducation nationale et du préscolaire en chiffres et indicateurs au titre de l'année scolaire 2022-2023.

64 - Indicateurs de l'éducation 2023-2024, du ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports.

65 - Bilan du département de l'éducation nationale et du préscolaire en chiffres et indicateurs au titre de l'année scolaire 2022-2023.

66 - Indicateurs de l'éducation 2023-2024, du ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports.

Les efforts doivent également être intensifiés en matière de qualité de l'éducation. Les résultats de l'enquête PISA de l'année 2022 réalisée par l'OCDE ont classé le Maroc à la 71^{ème} place sur 81 pays en culture mathématique, 79^{ème} en compréhension de l'écrit, et 76^{ème} en culture scientifique. Ce recul de 9 rangs dans les deux derniers domaines met en évidence la faible qualité des acquis des élèves.

■ **Des avancées significatives et des défis persistants dans l'enseignement supérieur au Maroc avec le lancement du Pacte ESRI 2030**

En 2023, le secteur de l'enseignement supérieur au Maroc a connu des changements notables avec la mise en œuvre progressive du Plan National d'Accélération de la Transformation de l'Écosystème de l'ESRI (PACTE ESRI 2030). Cette réforme vise à améliorer la qualité des apprentissages en alignant les programmes universitaires sur les exigences du marché du travail et les enjeux stratégiques et économiques du pays, à l'échelle nationale et internationale.

Le décret n°2.23.668⁶⁷, adopté dans le cadre de cette réforme, a introduit des ajustements structurels dans le secteur de l'enseignement supérieur. Il redéfinit la vocation des établissements universitaires, les cycles des études supérieures, ainsi que les diplômes nationaux correspondants. Parallèlement, le département de tutelle a mis en place de nouveaux cahiers de normes pédagogiques pour le cycle de licence, révisant intégralement les filières de formation pour mieux répondre aux besoins régionaux et aux évolutions du pays dans les domaines scientifique, économique et industriel.

La réforme met aussi l'accent sur le renforcement des compétences linguistiques des étudiants, en particulier à travers le module de power skills qui améliore les compétences transversales et numériques. Ce module encourage l'apprentissage des langues étrangères et l'adoption de méthodes d'apprentissage flexibles et diversifiées, souvent appuyées par des technologies numériques.

De plus, de nouvelles modalités d'enseignement, telles que l'enseignement hybride qui combine les sessions en présentiel et à distance, sont actuellement en phase d'expérimentation. Cette approche vise à répondre aux besoins variés des étudiants et à maximiser les avantages des technologies modernes pour enrichir l'expérience éducative. Le plan a également introduit la formation en alternance, qui permet aux étudiants de jumeler l'apprentissage académique à l'expérience professionnelle, enrichissant ainsi leur formation et leur employabilité, en plus de la mobilité des étudiants à l'étranger (au profit de 181 étudiants tout cycle confondu)⁶⁸.

Malgré ces avancées, le plan ESRI 2030 rencontre des défis structurels, particulièrement dans l'enseignement supérieur public. Ce secteur est marqué par un ralentissement dans la croissance du nombre d'étudiants inscrits, qui s'est établi à seulement 0,9 % en 2023-2024, contre 3,24 % en 2022-2023⁶⁹, en comparaison avec les 13 % et 12 % respectivement observés dans l'enseignement supérieur privé durant ces mêmes périodes⁷⁰. En outre, les établissements à accès ouvert sont confrontés à une surcharge des capacités, avec un taux d'occupation atteignant 258 %⁷¹ de leur

67 - Publié au bulletin officiel n° 7223 le 21 août 2023.

68 - Données du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique et de l'innovation, suite à une demande d'information.

69 - Ibid.

70 - Ibid.

71 - Ibid.

capacité prévue, tandis que les établissements à accès régulé maintiennent un taux plus gérable de 80 %. Cet écart est aussi évident dans le ratio enseignant-étudiant, qui atteint 69 étudiants par enseignant dans le secteur public, contre seulement 10 dans le privé⁷², contribuant ainsi à un taux d'abandon universitaire de 49,4 %⁷³.

En matière de recherche et d'innovation, les universités publiques sont dotées de 722 laboratoires de recherche, accueillant 43970 chercheurs en doctorat (en baisse de -2,7 % par rapport à l'année 2022-2023)⁷⁴. Quant au classement dans l'indice mondial de l'innovation, le Maroc a occupé le 70^{ème} rang⁷⁵ en 2023 parmi 132 pays, marquant un recul de trois places par rapport à 2022. Au sein des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, il occupe la 8e position et se situe 11e dans la région Afrique du Nord et Asie occidentale. Cette position met en évidence certains atouts du Maroc ainsi que des domaines nécessitant des améliorations. Le Maroc s'est notamment distingué dans le secteur des designs industriels, se classant 10^{ème} à l'échelle mondiale⁷⁶. Il a également occupé la 23^{ème} place dans l'industrie high-tech et la 24^{ème} place en termes de nombre de diplômés en sciences et ingénierie⁷⁷.

En revanche, en matière de propriété intellectuelle⁷⁸, le Maroc compte 10 128 brevets en vigueur, ce qui le place au 55^{ème} rang mondial en 2022. Durant cette même année, le nombre de demandes de brevets s'est élevé à 2 913, dont 91 % provenaient de non-résidents. Parmi les principaux déposants figurent l'Université Internationale de Rabat avec 32 brevets, l'Université Sidi Mohammed Ben Abdallah avec 22 brevets, l'Université Mohammed VI Polytechnique avec 6 brevets et l'École Supérieure des Industries du Textile et de l'Habillement avec 5 brevets. Ces chiffres restent modestes comparés à d'autres pays tels que l'Afrique du Sud (13 990 brevets), la Turquie (9 119 brevets), ou le Vietnam (8 707 brevets).

Cette situation souligne la nécessité pour le Maroc de renforcer davantage ses capacités d'innovation, d'accroître les investissements en recherche et développement et de promouvoir une culture d'innovation plus robuste pour améliorer la compétitivité internationale du pays. En 2023, la promotion de la recherche scientifique a légèrement augmenté dans le budget du département de l'enseignement supérieur, représentant 1,1 % contre 0,92 % en 2022⁷⁹, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre des résultats tangibles et durables.

■ **Des avancées significatives dans la formation professionnelle avec l'expansion des cités des métiers et compétences, mais des défis restent à relever**

En 2023, le secteur de la formation professionnelle au Maroc a franchi une étape significative avec l'inauguration de la quatrième Cité des Métiers et Compétences à Rabat-Salé-Kénitra, venant après celles de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Casablanca-Settat, et Béni-Mellal-Khénifra en 2022. Cette expansion s'inscrit dans le cadre de la réforme initiée en 2018, destinée à améliorer et à optimiser la formation professionnelle dans le pays.

72 - Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique et de l'innovation, L'enseignement supérieur en chiffres 2022-2023.

73 - Données du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique et de l'innovation, suite à une demande d'information.

74 - Ibid.

75 - Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Indice mondial de l'innovation 2023.

76 - Ibid.

77 - Ibid.

78 - Ibid.

79 - Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique et de l'innovation, L'enseignement supérieur en chiffres 2022-2023.

Durant l'année 2022-2023, l'offre de formation a atteint 408 000 places pédagogiques⁸⁰, réparties entre formation diplômante (64 %), formation qualifiante (26 %), et parcours professionnalisant (10 %). Ces chiffres mettent en avant la prédominance du baccalauréat professionnel, qui constitue 58 % des parcours, contre 42 % pour le parcours collégial. Pour la rentrée 2023-2024⁸¹, il est prévu que le nombre de places pédagogiques atteigne 410 000 places grâce à l'ouverture de 18 nouveaux instituts.

Fin 2022, le système a accueilli 270.189 stagiaires⁸², atteignant 73 % des objectifs prévus. Bien que la formation diplômante ait rencontré un vif succès avec un taux de réalisation de 95 %, les formations qualifiantes et les parcours professionnalisants ont souffert d'un manque d'attractivité avec seulement 22 % et 42 % de réalisation, respectivement. Ce qui nécessite une profonde mise à niveau des établissements de formation, des formations dispensées et des approches pédagogiques. Dans ce sens, il est important de noter que l'OFPPT a mis en place une nouvelle offre de formation de courte durée pour la formation qualifiante, ajoutant 290 nouvelles filières⁸³, portant le total à 390. Cette nouvelle offre vise à améliorer l'employabilité des jeunes en recherche d'emploi ainsi que ceux travaillant dans l'informel.

Dans le domaine de l'ingénierie de formation, l'année 2022-2023 a vu l'élaboration de 301 cursus, avec l'ajout prévu de 146 nouveaux programmes pour la rentrée 2023-2024. Cette expansion s'inscrit dans le cadre de l'adaptation de la formation professionnelle avec les évolutions du marché du travail et les besoins en compétences.

L'année 2023 a également vu le lancement de la plateforme d'orientation *My Way*, qui représente une initiative majeure pour faciliter l'accès des jeunes à des formations adaptées à leurs aspirations professionnelles.

Cependant, malgré ces progrès, le secteur de la formation professionnelle continue à faire face à un certain nombre de difficultés, notamment l'accès inégal entre zones urbaines et rurales, exacerbant les disparités socio-économiques et limitant les perspectives d'emploi rural. Pour adresser ce problème, l'ONDH⁸⁴ suggère de rendre disponibles des locaux, y compris ceux de l'INDH, à des associations locales compétentes, pour permettre à ces dernières d'offrir des formations professionnelles adaptées aux métiers spécifiques des zones rurales, en partenariat avec le ministère de tutelle.

De plus, il est essentiel que les entreprises intensifient leur engagement dans la réussite et le développement du mode de formation en alternance, afin de renforcer les compétences professionnelles des jeunes concernés. Pour y parvenir, il convient de mettre en place des incitations pour les entreprises et de valoriser davantage les partenariats entre les secteurs public et privé. Les stages, souvent peu attractifs en raison de l'absence de rémunération et de la rareté des offres de qualité, compromettent l'intégration professionnelle des diplômés.

80 - Office de la formation professionnelle et la promotion du travail, 2023.

81 - Ibid.

82 - Ibid.

83 - Ibid.

84 - ONDH, UNICEF, les NEET au Maroc, analyse qualitative, 2020.

Par ailleurs, avec l'achèvement des Cités des Métiers et Compétences, une disparité risque de se creuser entre ces centres d'excellence et les établissements traditionnels. Une harmonisation des standards et une modernisation des infrastructures sont essentielles pour garantir une offre de formation homogène et répondre efficacement aux exigences du marché du travail.

1.2.2.3. Logement social

Le déficit de logements⁸⁵ au Maroc a été significativement réduit au cours des deux dernières décennies, passant de 1,240,000 unités en 2002 à 339,537 unités en 2022, ce qui représente une division par près de quatre en 20 ans. Cette baisse a amélioré les conditions de vie d'environ un million et demi de personnes. Par ailleurs, en 2023, les encours des crédits immobiliers pour l'habitat ont atteint 244,13 millions de dirhams⁸⁶, affichant une augmentation modeste de 2 % par rapport à l'année précédente, la plus faible en vingt ans, probablement due à l'augmentation des taux débiteurs qui sont passés de 4,5 % à 5,36 % en un an⁸⁷.

À court et moyen terme, une hausse de la demande en logements est anticipée, due à l'accélération de l'urbanisation et à une augmentation probable de l'exode rural, conséquences des changements climatiques et du stress hydrique. Dans ce contexte, le programme des villes sans bidonvilles, initialement prévu pour couvrir environ 277 500 ménages en 2004 et qui couvre aujourd'hui 456 000 (soit une augmentation de 64 %) ⁸⁸, doit tenir compte de ces dynamiques pour adapter et étendre ses interventions. À fin septembre 2023, 332,000 ménages avaient bénéficié de ce programme, permettant à 60 villes sur 84⁸⁹ de se déclarer sans bidonvilles, soit un taux de réalisation de 70 %⁹⁰.

Concernant l'offre⁹¹, le logement social a représenté 85 % des logements achevés en 2023, soit 139,750 unités, une augmentation de 25 % par rapport à 2022. La moitié de cette offre correspond à des logements sociaux vendus à 250 000 dirhams l'unité.

Dans le cadre de la politique de réduction du déficit en logements, tout en poursuivant les initiatives à caractère social, les pouvoirs publics ont introduit fin 2023⁹² un nouveau dispositif d'aide au logement. Ce dispositif, effectif à partir du 1er janvier 2024 pour une durée de quatre ans, inclut des subventions de 100,000 dirhams pour l'achat de logements de moins de 300,000 dirhams et de 70,000 dirhams pour ceux coûtant entre 300,000 et 700,000 dirhams. Les bénéficiaires potentiels sont les Marocains résidant au pays ou à l'étranger, n'ayant jamais reçu d'aide au logement, et appartenant aux catégories à faible revenu ou à la classe moyenne. L'objectif pour la première année est de financer entre 70 000 et 100 000 unités, pour un total de 9,5 milliards de dirhams d'aides.

85 - Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

86 - Bank Al Maghrib.

87 - Ibid.

88 - Ministère de l'économie et des finances, La politique publique de l'habitat : vers de nouvelles perspectives, Depf, Etudes, 2019.

89 - Ministère de l'économie et des finances, La politique publique de l'habitat : vers de nouvelles perspectives, Depf, Etudes, 2019.

90 - Ministère de l'Économie et des Finances, Note de présentation du projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2024.

91 - Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

92 - Publication au bulletin officiel le 23 novembre 2023 du décret 2.23.350 définissant les formes de l'aide de l'Etat au logement et les modalités de son octroi aux acquéreurs de logement destinés à la résidence principale.

Ce programme d'aide se substitue aux exonérations fiscales précédemment offertes aux propriétaires et promoteurs dans le cadre des programmes de logement social de 2008 (logement de faible valeur à 140000 dhs) et de 2010 (logement social à 250000 dhs) ayant pris fin en 2020.

Il est toutefois important de signaler que le Maroc a besoin d'être doté d'une politique nationale pour le logement qui soit plus globale et durable, garantissant ainsi une maîtrise efficace de la demande et de son évolution, qui fixe des objectifs clairs à moyen et long terme répondant aux besoins actuels et futurs des populations, avec une approche collaborative et inclusive.

1.2.3. Genre et égalité des sexes

L'année 2023 a été marquée par le lancement d'un nouveau plan stratégique pour l'égalité, poursuivant les efforts des plans « ICRAM 1 » et « ICRAM 2 ». Ce plan, qui s'étend sur la période 2023-2026, vise à intégrer davantage le secteur privé et à coordonner les initiatives visant à renforcer l'égalité de genre et les droits des femmes. Structuré autour de trois axes stratégiques, le plan met l'accent sur l'autonomisation des femmes, la prévention de la violence à leur égard et la lutte contre les stéréotypes, tout en promouvant les droits des femmes et en combattant la discrimination sous toutes ses formes.

Dans la continuité de ces initiatives, le Maroc a également pris des mesures significatives pour réformer son cadre législatif afin de consolider les acquis et de répondre aux nouvelles exigences en matière d'égalité de genre. Le rapport « *Women, Business and the Law 2024* »⁹³ met en lumière les dispositions légales actuelles qui favorisent l'égalité, notamment en termes de mobilité, d'environnement professionnel, et d'entrepreneuriat. Cependant, il reste encore des progrès à réaliser, particulièrement en matière d'équité salariale, d'accès à la propriété et de droits conjugaux. Une enquête⁹⁴ publiée récemment sur le lien social indique que près de trois quarts des répondants insistent sur l'adoption de nouvelles mesures pour améliorer davantage la condition des femmes. Parmi ces mesures, 70 % des répondants soulignent la nécessité de réviser le Code de la famille pour intégrer de nouveaux droits en faveur des femmes, conformément aux principes de la Constitution de 2011.

Dans ce contexte, face aux attentes grandissantes des citoyen(ne)s pour une révision du Code de la famille, le Souverain a adressé en septembre 2023 une lettre Royale au gouvernement pour initier une réforme audacieuse de ce code, en appelant à une large concertation avec les acteurs concernés. Cet appel vise à « corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Par ailleurs ses dispositions doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable. La nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation marocaine »⁹⁵. Les principaux changements demandés, selon l'enquête susmentionnée, concernent le partage des biens acquis durant le mariage, cité par 32 % des sondés, l'équité dans les procédures de divorce, soulignée par 20 %, et la tutelle des enfants en cas de divorce, mentionnée par 13 % des répondants.

93 - Banque mondiale.

94 - IRES, Présentation des principales conclusions de la 3eme édition de l'enquête nationale sur le lien social, volet « famille et femme », 2024.

95 - Lettre royale sur la réforme de la Moudawana, 27 septembre 2023.

En parallèle, les efforts pour l'égalité des droits des femmes au Maroc ont conduit à des avancées significatives dans le domaine de l'éducation et de la santé. En 2023, la parité des sexes a été atteinte dans les niveaux préscolaire, primaire et secondaire collégial⁹⁶, avec une parité de presque 1,4 en faveur des femmes dans le secondaire qualifiant. L'espérance de vie des femmes a atteint un sommet de 78,8 ans, surpassant celle des hommes⁹⁷.

Malgré ces progrès, d'importants obstacles culturels persistent. L'indice d'inégalité de genre du PNUD⁹⁸ montre que, bien que le score du Maroc se soit amélioré entre 2021 et 2022, ces efforts n'ont pas suffi à améliorer son classement mondial, qui a chuté de la 104^{ème} à la 110^{ème} place. Cette régression est particulièrement évidente dans la participation politique des femmes⁹⁹ et leur taux d'activité. L'enquête de l'IRES révèle que les facteurs culturels, le manque d'attrait pour les partis politiques et la faible incitation aux candidatures féminines contribuent à limiter la participation des femmes en politique. De plus, des stéréotypes ancrés, qui perçoivent les hommes comme plus aptes pour ces rôles, continuent de freiner l'implication des femmes dans ce domaine.

Les disparités sont encore plus prononcées dans le secteur du travail. Alors que les femmes constituent 50,6 % de la population âgée de 15 ans et plus, leur part dans la population active est remarquablement faible, ne représentant que 22,1 % en 2023, en baisse par rapport à 22,6 % en 2022. Le taux d'activité des femmes est en déclin constant depuis le début des années 2000, avec une réduction plus marquée en milieu urbain, où il est passé à 18,5 %, contre 19,9 % en milieu rural¹⁰⁰. De plus, le taux de chômage des femmes s'élève à 18,3 %, nettement supérieur à celui des hommes qui est de 11,5 %. Cette situation est encore plus préoccupante pour les femmes diplômées du supérieur, où le taux de chômage atteignait 34,8 % en 2022, contre 20,8 % pour les hommes. Chez les diplômées des universités, ce taux grimpe même à 37,9 %, comparativement à 21 % chez les hommes. La faible activité professionnelle des femmes est principalement attribuée à des facteurs culturels, avec 74 % des femmes inactives au Maroc qui sont des femmes au foyer. Parmi celles-ci, 54 % indiquent que la garde des enfants et les tâches ménagères sont les principales raisons de leur inactivité¹⁰¹.

Le taux d'emploi des femmes au Maroc a poursuivi sa baisse, atteignant 15,5 %¹⁰² en 2023, contre 16,4 % en 2022. De plus, 33 %¹⁰³ des femmes actives employées ne perçoivent aucune rémunération pour leur travail en tant qu'aides familiales. Malgré un niveau de scolarisation généralement plus élevé que celui des hommes - en moyenne 11 ans d'études pour les femmes salariées âgées de 18 à 29 ans contre 9,5 ans pour les hommes de la même tranche d'âge -, elles continuent de faire face à des barrières dans leur évolution professionnelle. À la fin de 2023, le taux de féminisation dans les administrations publiques était de 36,4 %¹⁰⁴, avec une sous-représentation persistante aux postes de direction, où elles ne détiennent que 13,1 % des postes depuis 2012.

96 - HCP, Indicateurs sociaux du Maroc, édition 2024.

97 - Cela représente le niveau le plus élevé jamais enregistré, notamment en milieu urbain où elle est de 82,2 ans, comparée à 75,3 ans pour les hommes. Ceci marque une augmentation de 0,2 année pour les femmes et de 0,1 année pour les hommes depuis 2022.

98 - PNUD, Human development Index 2023-2024.

99 - Au Parlement, les femmes occupent seulement 11 % des sièges à la Chambre des conseillers et 21 % à la Chambre des représentants. Dans les instances territoriales, leur représentation reste également faible, ne dépassant pas 27 % des sièges, avec une seule femme présidente d'une région.

100 - Ibid.

101 - HCP, Analyse intersectionnelle de la participation des femmes au marché du travail marocain, mars 2024.

102 - HCP, Indicateurs sociaux du Maroc, édition 2024.

103 - HCP, Femmes en chiffres 2023.

104 - Rapport sur les ressources humaines du projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2024.

Dans le secteur privé, les disparités de genre sont encore plus marquées. Les femmes occupent 32,8 %¹⁰⁵ des emplois déclarés et représentent seulement 21,4 % des administrateurs dans les entités faisant appel public à l'épargne (APE). En matière d'entrepreneuriat, les entreprises dirigées par des femmes constituent 16,2 % du total, avec une légère hausse à 16,7 % pour les microentreprises, alors qu'une baisse est observée à hauteur de 12,7 % et 12,3 % respectivement pour les grandes entreprises et les très petites entreprises (TPE). Bien que les proportions restent modestes, la présence féminine à la tête des entreprises a connu une augmentation positive à travers toutes les catégories, avec une croissance notable de 14 % dans les très petites entreprises (TPE), de 14,3 % dans les petites entreprises (PE), et de 12,5 % dans les moyennes entreprises (ME).

Concernant la persistance des inégalités salariales, 51,2 %¹⁰⁶ des employées femmes ont reçu un salaire inférieur à 2800 DH, comparativement à 40,5 % des employés hommes. En outre, dans la population salariée urbaine âgée de 18 à 60 ans, le salaire moyen des hommes est de 4 900¹⁰⁷ DH, soit 23 % de plus que le salaire moyen des femmes, qui est de 3 900 DH. Cet écart salarial est principalement attribuable aux différences de salaires entre hommes et femmes dans le secteur privé, où l'écart atteint 82 %, contre seulement 13 % dans le secteur public.

En matière d'inclusion financière, les femmes au Maroc connaissent un retard significatif par rapport aux hommes. À la fin de l'année 2022, seulement 33,7 % des femmes âgées de 15 ans et plus possédaient un compte bancaire¹⁰⁸, contre 52,4 % des hommes. Ce déséquilibre est encore plus marqué entre les zones urbaines et rurales, avec un taux de bancarisation des femmes de 57 % en milieu urbain contre seulement 2 % en milieu rural. Les disparités sont également présentes dans l'usage des crédits : le taux d'usage des crédits par les femmes a atteint 2,1 %¹⁰⁹ pour les crédits à la consommation (comparativement à 6,5 % pour les hommes) et 3,9 % pour les crédits immobiliers (contre 3,7 % pour les hommes). Toutefois, une réduction de l'écart de possession de compte bancaire a été observée, passant de -59 % à -42 % entre 2017 et 2021 pour la demande, et de -40 % à -37 % entre 2021 et 2022 pour l'offre. Par ailleurs, le secteur de la microfinance montre des signes d'amélioration, avec 47 % des bénéficiaires étant des femmes à la fin de 2022¹¹⁰.

1.2.4. Situation des catégories vulnérables

1.2.4.1. Les enfants

Malgré des avancées significatives dans la protection des droits des enfants au Maroc, plusieurs défis majeurs subsistent. Parmi ces défis figurent l'abandon scolaire, l'exclusion socio-économique des NEET (jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation), la présence continue d'enfants dans la rue, le travail des enfants et les mariages de mineurs.

105 - OMPME, rapport annuel 2023.

106 - OMPME, rapport annuel 2023.

107 - HCP, Inégalités des salaires hommes-femmes en milieu urbain, Rôle de la discrimination sexiste.

108 - Bank Al Maghrib, Stratégie nationale d'inclusion financière, rapport annuel 2022.

109 - Ibid.

110 - Ibid.

En 2023, environ 110 000 enfants âgés de 7 à 17 ans étaient engagés dans des activités économiques¹¹¹, principalement issus de milieux ruraux. Bien que ce nombre ait diminué de 15 % par rapport à l'année précédente, une grande majorité de ces enfants, soit 63,3 %, travaillent dans des conditions précaires et dangereuses. Le travail des enfants concerne principalement les jeunes de 15 à 17 ans et est étroitement lié à l'abandon scolaire¹¹². Cette situation est alimentée par la précarité et la pauvreté des ménages, qui poussent les enfants vers le travail, souvent au détriment de leur éducation. En conséquence, le cycle de la pauvreté se perpétue, privant ces enfants de la possibilité de changer leur avenir à travers l'éducation.

Par ailleurs, la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR) révèle que, en 2023, 1,22 % de la population carcérale était constituée d'enfants âgés entre 16 et 18 ans (soit 1254 individus), principalement pour des délits mineurs tels que les vols (80 %), mais une part non négligeable d'entre eux est également impliquée dans des crimes plus graves tels que les agressions (20 %).¹¹³ Cette situation souligne l'urgence d'aborder les problèmes sous-jacents qui poussent ces enfants vers la criminalité. Parmi les sujets de préoccupation majeurs réside le nombre méconnus d'enfants enrôlés dans des activités illégales par des réseaux criminels. Ces réseaux exploitent les enfants dans divers trafics, notamment le trafic de drogues, l'exploitation sexuelle et la mendicité forcée. Ces pratiques non seulement mettent en péril l'avenir de ces enfants, mais elles perpétuent également un cycle de criminalité difficile à éradiquer. Face à cette réalité alarmante, il est crucial de mettre en place des programmes de protection et de soutien pour les enfants victimes, afin de leur offrir une chance réelle de se reconstruire et de mener une vie digne et sécurisée.

Dans ce contexte, les statistiques sur les violences sexuelles contre les mineurs apportent un éclairage supplémentaire sur l'ampleur des crimes affectant particulièrement les jeunes filles. En 2021, selon le Ministère public, 47 % des agressions enregistrées contre des mineurs étaient des crimes sexuels, impliquant principalement des filles. Ces crimes incluent 185 cas de viols et 1592 cas d'attentats à la pudeur avec violence, ainsi que 539 cas d'agressions sexuelles sans violence mais avec circonstances aggravantes.

Le mariage des enfants persiste également malgré les efforts législatifs engagés, notamment depuis la révision en 2004 de la « *Moudawana* » qui avait établi l'âge légal du mariage à 18 ans, au lieu de 15 ans dans l'ancien code du statut personnel. Les dispositions dérogatoires, initialement envisagées pour des cas isolés, ont finalement pris le pas sur la règle générale, comme en témoigne le nombre de mariages d'enfants, atteignant environ 12 940 actes en 2022. Il est important de noter que ces chiffres ne tiennent pas compte des mariages non-officiels, tels que les mariages coutumiers par la « *fatiha* », qui restent en dehors des registres officiels.

Le phénomène porte préjudice, de manière significative, à la situation socio-économique des filles et par là-même, grève le développement économique et social global de notre pays. Il hypothèque l'avenir des jeunes filles en les excluant du système éducatif et de formation et en les privant, de fait, des opportunités de participation économique. De surcroît, il induit une fécondité plus élevée qui favorise l'ancrage dans la pauvreté et expose la santé physique et mentale des jeunes filles mariées et celle de leurs enfants à des risques majeurs.

111 - HCP, note du Haut-commissariat au Plan à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants, en date du 12 juin 2024.

112 - La part des enfants en décrochage scolaire est de 89,1 %.

113 - Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion, rapport d'activité 2023.

Le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) a été saisi en 2023 par la Chambre des Représentants pour élaborer un avis sur le mariage des filles et ses répercussions négatives sur leur situation économique et sociale. Dans le cadre de son avis, Le CESE a appelé, dans l'intérêt supérieur de l'enfant et du développement socio-économique du Royaume, à une accélération du processus visant à mettre fin à la pratique du mariage des filles en harmonisant pleinement le cadre juridique avec la Constitution et les conventions internationales ratifiées par le Maroc. Il appelle spécifiquement à l'abrogation des articles 20, 21 et 22, qui permettent de déroger à l'âge légal du mariage fixé à 18 ans.

1.2.4.2. Personnes en situation de handicap

Dans le cadre de la promotion des droits des personnes en situation de handicap, le Maroc a pris récemment un certain nombre de mesures en faveur de l'inclusion scolaire, l'accès aux soins de santé et à la protection sociale.

En 2023, environ 597 millions de dirhams¹¹⁴ ont été alloués pour soutenir divers services en faveur des personnes en situation de handicap. Cela inclut le soutien à l'éducation pour 26 198 personnes, l'acquisition d'équipements spéciaux pour 19 071 personnes, la création de nouveaux centres de prise en charge, et des initiatives visant l'intégration professionnelle¹¹⁵ et la formation. Des partenariats sont également prévus avec le secteur privé pour favoriser l'emploi des personnes handicapées, ainsi que des mesures pour renforcer l'accessibilité urbaine dans plusieurs villes du Maroc.

Dans le cadre du programme structurant relatif à l'éducation inclusive, l'année scolaire 2023-2024 a enregistré une augmentation significative du nombre d'élèves inscrits au cycle primaire, atteignant 42 125 élèves, soit une hausse de 14 % par rapport à l'année précédente. Parmi ces élèves, 36 % sont des filles. La répartition des élèves selon le type de handicap montre une diversité des besoins : 13 251 élèves souffrent de troubles d'apprentissage, 11 285 ont un handicap mental, 7 159 présentent un handicap moteur, 4 968 souffrant d'autisme, 3 493 ont un handicap auditif et 1 969 souffrent d'un handicap visuel. Cette diversité impose des défis considérables pour le système éducatif, nécessitant des adaptations spécifiques et des ressources adéquates pour répondre aux besoins individuels de chaque enfant¹¹⁶.

Pour l'année académique 2023-2024, le nombre d'étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur public a atteint 3 782¹¹⁷, avec une répartition presque égale entre les sexes. Ce chiffre marque une augmentation significative de 15,6 %¹¹⁸ par rapport à l'année précédente. La majorité de ces étudiants, soit 92 %, sont inscrits dans des établissements à accès ouvert, tandis que les établissements à accès régulé n'en accueillent que 8 %¹¹⁹.

Il est estimé qu'une famille sur quatre est touchée par le handicap, soulignant l'ampleur de l'enjeu pour l'accès à l'éducation inclusive. Ce constat met en évidence l'importance de développer des

114 - Présentation lors de l'audition du ministère de la solidarité, de l'inclusion sociale et de la famille le jeudi 13 juin 2024.

115 - 400 postes budgétaires ont été consacrés aux personnes en situation de handicap dans la fonction publique au titre de l'année 2023-2024, et le financement de 1800 projets pour les activités génératrices de revenus en faveur de cette catégorie de population.

116 - Indicateurs de l'éducation 2023-2024, ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports.

117 - Données du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique et de l'innovation suite à une demande d'informations.

118 - Ibid.

119 - Ibid.

stratégies pédagogiques et des infrastructures adaptées pour garantir que ces élèves puissent bénéficier d'une éducation de qualité.

Par ailleurs, le département ministériel en charge de la santé et de la protection sociale a lancé le « Plan national de santé et handicap 2022-2026 ». Ce Plan englobe plusieurs initiatives visant la prévention et la détection précoce des maladies susceptibles de causer un handicap, qu'il soit moteur, sensoriel, psychologique ou mental. Il a pour vocation également de renforcer l'accueil, le service et l'accompagnement en faveur des patients et de leurs familles sur l'ensemble du territoire national.

Cependant, malgré les mesures prises par le Maroc pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap, les progrès réalisés restent insuffisants au regard des défis persistants. Ces individus continuent de faire face à des obstacles significatifs qui limitent leur participation pleine et entière à la société, soulignant ainsi la nécessité d'adopter une approche plus inclusive et efficace.

La mise en place d'une stratégie globale et intégrée est impérative pour répondre aux multiples facettes de l'exclusion vécue par les personnes handicapées. Cette stratégie devrait se concentrer sur l'élimination des barrières physiques, sociales et économiques, en tenant compte des besoins spécifiques et des attentes de cette population pour apporter des solutions véritablement adaptées.

1.2.4.3. Les personnes âgées

Au cours de la dernière décennie, le Maroc a vu sa population âgée (de plus de 60 ans) croître de manière significative, passant à 12,7 % de la population totale¹²⁰, contre seulement 9,4 % en 2014, avec une prédominance féminine atteignant 56,9 %. Cette tendance vers un vieillissement accru devrait s'accélérer dans les prochaines années pour atteindre 23,2 % d'ici 2050, mettant ainsi en lumière les défis croissants auxquels seront confrontés les systèmes de santé et de protection sociale. Cette évolution se reflète également dans le taux de dépendance des personnes âgées¹²¹, qui a augmenté de 7 points entre 2004 et 2023, passant de 13 % à 20 % sur la même période, contrastant avec une diminution de 11 points pour les enfants.

Aujourd'hui, le Maroc dispose de 47 institutions de protection sociale pour les personnes âgées, accueillant 2564 personnes réparties sur tout le Royaume. Par conséquent, l'offre actuelle ne satisfait pas de manière suffisante les besoins spécifiques des personnes âgées, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins de santé et aux activités récréatives. Environ 35 % des personnes âgées ne bénéficient pas d'une couverture médicale adéquate¹²², et la grande majorité doit parcourir plus de 10 kilomètres pour accéder à un établissement de santé. Cette difficulté est particulièrement marquée en milieu rural où ce chiffre atteint 92 %. De plus, les maladies chroniques touchent près de deux tiers des personnes âgées, avec une prévalence en augmentation avec l'âge.

¹²⁰ - HCP, Indicateurs sociaux du Maroc, édition 2024.

¹²¹ - Ibid.

¹²² - HCP, les brefs du Plan, N°18, 6 octobre 2022, Perceptions des personnes âgées en matière de services de santé et de couverture médicale au Maroc.

En ce qui concerne la répartition du temps quotidien¹²³, les personnes âgées passent une grande partie de leur temps à domicile, principalement pour des activités physiologiques telles que le sommeil, les repas et les soins personnels, représentant en moyenne 11 heures et 8 minutes par jour. Les activités de loisirs en dehors du domicile sont limitées à environ 30 minutes par jour, avec des différences marquées entre les sexes, les hommes consacrant en moyenne 53 minutes et les femmes seulement 8 minutes à ces activités. Par ailleurs, l'exercice physique reste marginal, avec une moyenne de seulement deux minutes par jour.

Afin d'atténuer ces difficultés, les pouvoirs publics ont élaboré plusieurs programmes et actions visant à promouvoir le vieillissement actif et à améliorer la qualité de vie des personnes âgées, à assurer leur prise en charge globale et à faciliter leur accès à une gamme étendue de services sociaux. De plus, les pouvoirs publics s'engagent à fournir des prestations monétaires progressives aux personnes âgées en situation de précarité, tout en envisageant une nouvelle approche pour leur hébergement au sein de leurs familles, afin de préserver les liens familiaux tout en réduisant le fardeau perçu.

Ainsi, deux solutions sont proposées pour mettre en œuvre cette nouvelle approche. La première concerne les personnes âgées non autonomes et consiste à mettre à leur disposition des employés pour les aider à subvenir à leurs besoins pendant la journée. La deuxième concerne les personnes âgées autonomes et consiste à les accueillir dans des centres de protection sociale de jour. Ces établissements offriront de l'assistance sociale, des activités de loisirs et des soins médicaux.

Cependant, malgré ces initiatives, de nombreux défis subsistent pour répondre aux besoins croissants des personnes âgées. Il est crucial de poursuivre les investissements dans des infrastructures de santé adaptées, d'améliorer l'accessibilité aux soins de santé, notamment en milieu rural, de renforcer les services de prise en charge et d'assurer la disponibilité de ressources humaines qualifiées.

En outre, il est essentiel de différencier deux catégories d'âge parmi les personnes âgées pour cibler plus efficacement leurs besoins :

- Les jeunes seniors, âgés de 60 à 75 ans, généralement encore actifs et en bonne santé, bénéficieraient de programmes de prévention et d'activités sociales pour maintenir leur bien-être.
- Les seniors plus âgés, dès 75 ans, souvent confrontés à des problèmes de santé plus graves et une autonomie réduite, requièrent des soins médicaux spécialisés et un soutien quotidien.

En adaptant les services en fonction de ces distinctions, les institutions de protection sociale et les services de santé peuvent offrir un soutien adapté, garantissant ainsi une meilleure qualité de vie pour chaque groupe.

1.2.4.4. Les migrants irréguliers

Le Maroc, devenu une destination privilégiée pour l'accueil et l'installation des migrants grâce à ses progrès en développement économique et à une politique favorable aux migrants, a vu sa population migrante atteindre 102 358 personnes¹²⁴, marquant une hausse de 43 % au cours de

123 - HCP, les brefs du Plan, N°26, 5 octobre 2023, Emploi du temps quotidien des personnes âgées au Maroc.

124 - Base de données des Nations Unies.

la dernière 2010-2020 décennie, dont près de la moitié sont des femmes. Le nombre de réfugiés a également connu une croissance importante, augmentant de près de 90 % pour atteindre désormais 9 756 individus. Cette situation fait du Maroc un carrefour vital pour ceux en quête d'opportunités et de refuge.

Le Maroc a également intensifié ses efforts pour lutter contre l'émigration irrégulière, renforcer la surveillance de ses frontières terrestres et maritimes, et contribuer à la sécurité régionale ainsi qu'à la lutte contre les réseaux de trafic transfrontaliers. En 2023, le ministère de l'intérieur a recensé 75 184 tentatives d'émigration irrégulière avortées, marquant une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente. De plus, en collaboration avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et diverses représentations diplomatiques, 5 844 migrants irréguliers ont bénéficié de retours volontaires, ce qui constitue une hausse significative de 62 %. Les autorités ont également démantelé 419 réseaux de trafic, soit une augmentation de 44 % par rapport à l'année précédente, et ont mené des opérations de secours en mer pour assister 16.818 migrants, une augmentation de 35 %. Par ailleurs, dans ses efforts de lutte contre l'immigration irrégulière, la DGSN a avorté 28 863 tentatives en 2023, avec le démantèlement de 121 réseaux criminels.

De plus, le département ministériel en charge de la santé et de la protection sociale a lancé un « Plan Stratégique National de Santé et Immigration 2021-2025 », qui accorde une priorité particulière à l'amélioration de l'accès aux soins. Ce plan se concentre sur cinq axes principaux, à savoir : 1) Le renforcement de la surveillance, du suivi-évaluation et de la recherche ; 2) la promotion de la santé et la prévention ; 3) la prise en charge appropriée ; 4) la gouvernance et 5) le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la prise en charge de la population migrante.

Cependant, pour une intégration réussie des migrants, il est crucial d'améliorer leur accès à la formation et au marché du travail, et de suivre leur insertion socio-professionnelle. A cette fin, et afin de fournir des données pertinentes et régulières sur la situation des migrants dans le marché du travail, il y a lieu de signaler que le HCP s'est inscrit en 2022 dans un processus d'amélioration des statistiques sur les migrations internationales de la main d'œuvre, en vue de les intégrer dans un système d'information cohérent et harmonisé, en partenariat avec les départements concernés et le Bureau international du travail.

1.2.4.5. Lutte contre la criminalité et la réinsertion des détenus

En 2023, le Maroc a enregistré une augmentation du nombre de détenus, atteignant un pic de 102 653 individus¹²⁵, ce qui représente une hausse de 5,6 % par rapport à l'année précédente. Le taux d'incarcération s'est élevé à environ 270 prisonniers pour 100 000 habitants, contre 251 en 2022, le plus élevé de la région MENA. Malgré une diminution du taux d'occupation des prisons à 159 % en 2023 contre 168 % en 2022, le surpeuplement reste un défi majeur. Des efforts sont en cours pour améliorer les conditions d'accueil grâce à la construction et la réhabilitation de structures, augmentant la capacité à 64 649 lits.

Dans le but de désengorger les prisons et d'humaniser la politique pénale, les pouvoirs publics s'orientent vers la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire sur les peines alternatives telles que le travail d'intérêt général, le placement sous surveillance électronique et la restriction de certains droits. Il y a lieu de signaler que ces mesures ne s'appliquent pas aux récidivistes

¹²⁵ - Délégation Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion, Rapport d'activité au titre de l'année 2023.

légaux ni aux délits encourant plus de cinq ans de prison, lesquels représentent 74 % des condamnations en 2023¹²⁶. Les infractions graves, telles que celles liées à la sécurité de l'État, au terrorisme, à la corruption et au trafic d'organes, restent exclues des peines alternatives.

En parallèle, des programmes de réinsertion socio-économique sont déployés pour les détenus, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et des activités multidisciplinaires, afin de favoriser une réintégration réussie dans la société. En 2023, ces initiatives ont bénéficié à plusieurs détenus¹²⁷, marquant l'engagement du Maroc envers la réhabilitation au sein de son système pénitentiaire.

Encadré 3 : Tendances de la criminalité

En 2023, la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) a renforcé son approche intégrée et multidimensionnelle contre la criminalité, entraînant une réduction de 10 % du nombre total d'affaires criminelles, avec 738 748 cas traités et 723 874 personnes déférées devant les parquets. Les crimes violents, tels que les meurtres et les agressions ayant entraîné la mort, ont chuté de 25 %, les agressions sexuelles de 4 %, et les vols, notamment de voitures et qualifiés, ont également enregistré des réductions.

La coopération accrue en 2023 entre la DGSN et la Surveillance du Territoire National a intensifié la lutte contre le trafic de drogue, menant à 99 513 affaires traitées et 130 212 arrestations, incluant 305 étrangers. Les saisies ont inclus 81,175 tonnes de haschich et des quantités significatives de cocaïne, d'héroïne, et de comprimés psychotropes. L'année a également vu une augmentation des affaires de cybercriminalité de 6 %, avec 5 969 cas enregistrés. Les affaires de sextorsion ont augmenté de 18 %, affectant 515 victimes, dont 109 étrangers. La DGSN a traité diverses affaires de criminalité financière et bancaire, saisissant de faux billets et démantelant 19 réseaux criminels impliqués dans la falsification de monnaies et moyens de paiement.

1.2.5. Dialogue social et conflits au travail

En matière de dialogue sectoriel, un accord a été signé le 14 janvier 2023 entre le gouvernement et les syndicats de l'éducation les plus représentatifs. Cet accord établit les bases d'un statut spécifique pour le personnel de l'éducation nationale. Toutefois, après l'approbation du gouvernement du projet de décret correspondant et sa publication au bulletin officiel, des grèves ont été déclenchées tant par les syndicats que par des coordinations indépendantes. Ces derniers ont appelé à la suspension du nouveau statut.

Le dialogue s'est poursuivi avec d'autres secteurs. Des réunions ont été organisées avec les représentants syndicaux de la santé, de la justice et des collectivités territoriales. Toutefois, ces discussions n'ont pas abouti à la conclusion d'accords sectoriels concrets. Les négociations ont été suspendues, dans l'attente d'une intégration dans le cadre plus global du dialogue national prévu pour l'année 2024. En avril, des discussions ont eu lieu entre le gouvernement, les syndicats et le patronat, conformément à l'accord central de 2022 qui prévoit un dialogue social régulier avec deux sessions annuelles en avril et en septembre. Toutefois, ces négociations n'ont

126 - Ibid.

127 - 7038 détenus ayant réussi dans les programmes d'analphabétisation, de l'éducation informelle et de l'éducation fondamentale, 129 détenus ayant obtenu leurs diplômes dans l'enseignement supérieur, 6818 détenus ayant réussi dans les programmes de la formation professionnelle.

pas conduit à un accord. Les syndicats ont manifesté leur insatisfaction face aux retards dans l'établissement des structures destinées à formaliser le dialogue social, comme l'observatoire national et les commissions provinciales et régionales. Ils ont aussi soulevé des préoccupations concernant la gestion des augmentations salariales partielles. Parallèlement, les représentants du patronat ont fait part de leurs inquiétudes quant aux délais dans la réforme du code du travail et de la législation sur les grèves. Concernant l'engagement pour une seconde augmentation du salaire minimum, le gouvernement a approuvé le décret relatif à la deuxième hausse de 5 %. Le round de dialogue prévu pour septembre a dû être reporté suite au séisme survenu dans la région d'Al Haouz.

En ce qui concerne les conflits sociaux¹²⁸, le nombre de conflits individuels de travail a augmenté pour atteindre 57 884 en 2022, soit une hausse de 2,43 % par rapport à l'année précédente. Cependant, le taux de réintégration des salariés en conflit n'a été que de 9 %, soulignant les défis persistants en matière de résolution des différends individuels. En revanche, les conflits collectifs ont enregistré une baisse significative de 19,79 % entre 2021 et 2022, touchant 1 028 établissements. Les secteurs les plus touchés ont été les services (32 %), l'agriculture (30 %) et l'industrie (22 %). En ce qui concerne les grèves, bien que leur nombre ait diminué de 80 en 2021 à 65 en 2022, dont 46 % dans le secteur agricole, le nombre de salariés participants a augmenté de manière significative, soit de 61,9 %, passant de 6 236 en 2021 à 10 097 en 2022. De plus, le nombre de jours de travail perdus a également augmenté de 74,16 %, passant de 38 411 jours à 66 898 jours entre 2021 et 2022.

1.3. La situation environnementale en 2023

1.3.1. Situation internationale

1.3.1.1. Bilan de la cop28 : engagement mondial pour une transition hors des énergies fossiles

La 28^{ème} Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Dubaï du 30 novembre au 12 décembre 2023, s'est achevée par un engagement historique des États pour une transition énergétique mondiale. Au cours de cette conférence, 130 États, y compris l'Union Européenne, se sont engagés à tripler les capacités d'énergies renouvelables, visant un objectif d'au moins 11000 gigawatts (GW) et à doubler les gains en efficacité énergétique d'ici 2030. Cet accord implique une mise à jour des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) par les États d'ici 2025, incluant un agenda clair pour la sortie des énergies fossiles.

Cependant, malgré ces engagements ambitieux, l'accord ne spécifie pas d'objectifs chiffrés ni de calendrier précis. En outre, certains pays, y compris de grands consommateurs d'énergies fossiles comme la Chine — qui représente plus de 50 % de la consommation mondiale de charbon et occupe le deuxième rang mondial dans la consommation de pétrole, juste derrière les États-Unis — continuent d'investir massivement dans ces énergies. En outre, lors de la COP28, l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) a maintenu une position favorable aux hydrocarbures¹²⁹, prévoyant même une augmentation de la demande mondiale pour toutes les énergies fossiles, à l'exception du charbon, jusqu'à l'horizon 2045.

¹²⁸ - Données du ministère de l'inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences, suite à une demande d'informations.

¹²⁹ - World Oil Outlook, Octobre 2023, OPEP ;

Cette édition a également été marquée par l'adoption du fonds de compensation pour les pertes et dommages, une initiative lancée lors de la COP27 mais qui était restée en suspens. Destiné aux communautés vulnérables affectées par les catastrophes naturelles, ce fonds a reçu un financement initial de 700 millions de dollars américains. Ce montant a été jugé insuffisant par les pays du Sud, les besoins en financement excédant largement les sommes actuellement injectées. Par ailleurs, il convient de mentionner que les pays industrialisés n'ont pas honoré leur engagement de mobiliser 100 milliards de dollars américains¹³⁰ pour financer l'atténuation et l'adaptation des pays en développement. Selon un rapport d'évaluation de l'OCDE en 2022, le montant effectivement mobilisé n'avait pas dépassé 83,3 milliards de dollars en 2020, illustrant un écart significatif entre les engagements pris et les actions concrètes.

S'agissant de l'agriculture, un secteur responsable d'un quart des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, 159¹³¹ pays sur 197 ont signé un accord intitulé « *on sustainable agriculture, resilient food systems, and climate action* » qui vise à intégrer l'agriculture et l'alimentation dans leurs plans climatiques d'ici 2025. Cette initiative représente une avancée significative, étant donné que les questions d'agriculture et d'alimentation ont longtemps été négligées dans les débats sur le climat. Toutefois, il est à noter qu'aucun engagement spécifique n'a été pris concernant l'élevage industriel et la consommation excessive de viande, qui sont pourtant parmi les principaux contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre.

En marge de la COP28, le Maroc a signé trois cadres de coopération¹³² importants pour renforcer ses initiatives climatiques et énergétiques. Le premier accord, conclu avec le Royaume de Norvège, vise à renforcer la coopération pour la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris¹³³. Le second est une déclaration conjointe avec la Commission Européenne, portant sur le financement du programme « *soutenir la transition énergétique au Maroc* ». Ce programme bénéficie d'un soutien financier de 50 millions d'Euros sous forme de don. Enfin, le troisième accord a été signé avec le Portugal afin de renforcer la coopération bilatérale dans la transition énergétique et le renforcement de l'intégration régionale.

1.3.1.2. État de l'environnement : l'année 2023 a été déclarée l'année la plus chaude jamais enregistrée

La température moyenne mondiale à la surface de la terre a atteint 1,45°C¹³⁴ avec une marge d'incertitude de $\pm 0,12$ °C), au-dessus du niveau de référence de l'ère préindustrielle. Ce niveau rapproche le monde des seuils fixés par l'accord de Paris, qui vise à limiter l'augmentation à long terme à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. L'année 2023 a également été marquée par une série d'événements climatiques extrêmes, notamment des inondations, des incendies incontrôlés, des vagues de chaleur, des sécheresses, et des cyclones tropicaux. Ces phénomènes ont profondément perturbé la vie quotidienne de millions de personnes et ont entraîné des pertes économiques considérables.

130 - Montant sur lequel sont engagés les pays industrialisés en 2009 pour financer l'atténuation et l'adaptation des pays en développement. (COP 15 – Copenhague)

131 - <https://www.cop28.com/en/food-and-agriculture>

132 - Communiqué du département du développement durable, 05 décembre 2024.

133 - Article 6 de l'accord de Paris : « Les parties reconnaissent que certaines parties décident de coopérer volontairement dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national pour relever le niveau d'ambition de leurs mesures d'atténuation et d'adaptation et pour promouvoir le développement durable et l'intégrité environnementale. »

134 - Rapport sur l'Etat du climat mondial en 2023, Organisation météorologique mondiale

Les changements climatiques ont entraîné un réchauffement sans précédent des océans en 2023. Lors d'une journée moyenne en 2023, près d'un tiers des zones océaniques mondiales ont été régulièrement exposées à des vagues de chaleur marine, perturbant gravement les écosystèmes marins et les chaînes alimentaires essentielles. Par ailleurs, les glaciers de référence à travers le monde ont subi des pertes massives de glace.

Par ailleurs, selon un rapport publié en 2023 par l'organisation météorologique mondiale¹³⁵, la dernière décennie a été classée comme la plus chaude jamais enregistrée, marquée par une accélération de la fonte des glaciers et des nappes glacières, contribuant ainsi à l'élévation du niveau de la mer. Ce rapport tire la sonnette d'alarme sur l'impact dévastateur des phénomènes extrêmes de cette décennie sur la réalisation des objectifs du développement durable, sur la sécurité alimentaire et sur les déplacements et migration des populations malgré l'amélioration des prévisions et des systèmes d'alertes précoces.

1.3.1.3. Indice de performance climatique en 2023 : le Maroc améliore son positionnement en matière de protection du climat

En 2023, le Maroc a progressé d'une place pour se classer 4^{ème}¹³⁶ au niveau mondial dans l'Indice de Performance Climatique (CCPI), une évaluation annuelle réalisée par *Germanwatch*, le Réseau International d'Action pour le Climat et l'Institut *New Climate*. Cet indice évalue les performances des pays à travers plusieurs axes, notamment leur politique climatique, leur progression dans la transition énergétique, leur efficacité énergétique, ainsi que leurs niveaux d'émissions de gaz à effet de serre. La position élevée du Maroc est principalement attribuée à ses faibles émissions de gaz à effet de serre, à ses avancées significatives dans le développement des énergies propres, et à sa politique proactive et ambitieuse de préservation du climat. Il est important de souligner que le CCPI ne décerne pas les trois premiers rangs¹³⁷, les experts estimant qu'aucun pays n'atteint encore un niveau de performance suffisant en matière de protection climatique.

1.3.2. Situation environnementale nationale

1.3.2.1. Transition énergétique : une dynamique importante dans le secteur énergétique

L'année 2023 a marqué un tournant significatif pour le secteur des énergies renouvelables, impulsé par une réunion de travail présidée par Sa Majesté le Roi¹³⁸. Lors de cette réunion, le gouvernement a été exhorté à accélérer le déploiement des énergies renouvelables avec un triple objectif : renforcer la souveraineté énergétique du pays, diminuer les coûts de l'énergie et se positionner avantageusement dans l'économie décarbonée.

Le gouvernement a été sollicité pour adopter un programme intégré, incluant l'installation d'unités de production d'énergies renouvelables dans toutes les stations de dessalement d'eau programmées, et pour investir dans les énergies maritimes telles que l'éolienne et l'hydrolienne. Il a également été invité à élaborer une offre incitative couvrant toute la chaîne de valeur de l'hydrogène vert au Maroc.

135 - Rapport décennal sur l'état du climat 2011-2020, Organisation météorologique mondiale ;

136 - Communiqué de presse du département du développement durable (<https://www.environnement.gov.ma/ar/134-actualites>)

137 - <https://ccpi.org/country/mar/>

138 - Séance de travail présidée par SM le Roi le 22 novembre 2022.

Cette impulsion a été consolidée par une refonte des textes réglementaires, aboutissant à la publication de nouvelles lois sur les énergies renouvelables et l'autoproduction. Ces législations permettent désormais aux entreprises d'utiliser de l'électricité renouvelable, tant sur site qu'hors site, et d'accélérer le processus de décarbonation industrielle. Parallèlement, une carte identifiant les zones propices au développement solaire a été publiée, offrant aux investisseurs une meilleure visibilité sur les opportunités du secteur.

La nouvelle charte d'investissement publiée en décembre 2022, a placé le secteur des énergies renouvelables parmi les priorités nationales, avec des primes incitatives pour les projets intégrant les énergies renouvelables et les dispositifs d'efficacité énergétique.

Cette dynamique nationale s'inscrit dans un engouement international pour les projets d'énergies renouvelables, illustré par une augmentation de près de 50 % des capacités renouvelables mondiales en 2023, atteignant 510 GW, selon le dernier rapport de l'Agence Internationale de l'Énergie publié en janvier 2024.

Au niveau national, le Maroc poursuit son ambition de porter la part des énergies renouvelables à plus de 52 % de la puissance installée totale d'ici 2030 et à 80 % à l'horizon 2050. A cet effet, les projets en développement et ceux déjà en exploitation représentent respectivement 4862 MW et 4166 MW¹³⁹, portant la part des énergies renouvelables à 43 %¹⁴⁰ dans la puissance totale installée en 2023.

Cependant, malgré ces avancées, la part de l'électricité renouvelable dans la production totale d'énergie électrique n'a atteint que 20,9 % en 2023¹⁴¹. De plus, le taux de dépendance énergétique a augmenté à 91,31 %¹⁴² en 2022 contre 90,36 % en 2021 et la facture énergétique a atteint 122 milliards de dirhams à la fin de l'année.

Face à ces enjeux, le Maroc est appelé à intensifier ses efforts pour étendre l'accès aux énergies renouvelables sur l'ensemble de son territoire. Cela permettrait d'assurer une meilleure disponibilité de l'électricité propre et à des tarifs réduits, en particulier dans les zones rurales, où l'accessibilité reste un défi majeur. En parallèle, plusieurs défis majeurs doivent être relevés pour accélérer la transition énergétique:

- Renforcer l'électrification des secteurs tels que le transport, l'éclairage public et les stations de dessalement d'eau de mer.
- Développer des solutions de stockage pour gérer les intermittences des sources d'énergie renouvelable.
- connecter les zones industrielles à l'électricité renouvelable à des coûts compétitifs.

1.3.2.2. Stress hydrique : accélération des projets de mobilisation des ressources en eaux

L'année 2023 a marqué un jalon important dans la gestion des ressources en eau au Maroc, avec le lancement de plusieurs projets conformément aux directives Royales pour le suivi du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation. De nouveaux

139 - Audition du ministère de la transition énergétique, 30 Mai 2023.

140 - Déclaration à la presse de Abderrahim El Hafidi, DG de l'ONEE (<https://medias24.com/2023/03/31/abderrahim-el-hafidi-la-puissance-renouvelable-installee-represente-41-de-la-puissance-globale-installee/>)

141 - Rapport annuel 2023, Office National de l'électricité et de l'eau

142 - Taux de dépendance énergétique en 2022, ministère de la transition énergétique

investissements ont été initiés, portant le budget global du programme à 143 milliards de dirhams. Ces efforts visent principalement à accroître la capacité de stockage et la mobilisation des eaux non conventionnelles.

Dans ce contexte, le gouvernement a été appelé à accélérer la construction de nouveaux barrages pour atteindre un objectif de capacité de stockage de 6,6 milliards de mètres cubes d'eau douce. Parallèlement, l'accent est mis sur l'expansion des projets de stations de dessalement de l'eau de mer et sur l'augmentation des capacités de réutilisation des eaux usées.

L'année a également vu la signature de plusieurs accords significatifs, notamment un mémorandum d'entente et un contrat de concession entre l'État et l'OCP¹⁴³ pour la production d'eau potable par dessalement. Ces accords prévoient la production de près de 10 millions de mètres cubes d'eau pour la régie de Safi et 30 millions pour celle d'El Jadida en 2023, avec des projections atteignant 30 millions et 45 millions de mètres cubes annuellement pour ces régies à partir de 2026. En outre, à partir de la même année, 75 millions de mètres cubes d'eau dessalée seront disponibles pour les besoins des services publics, et 35 millions seront alloués à l'usage industriel de l'OCP.

En plus de ces projets, l'année 2023 a été marquée par l'achèvement de l'interconnexion des bassins hydrauliques de *Sebou* et de *Bouregreg*, d'une longueur de 67 kilomètres, pour transporter entre 300 et 400 millions de mètres cubes d'eau par an.

Ces développements renforcent significativement les infrastructures de mobilisation des ressources en eau. À ce jour, le pays dispose¹⁴⁴ de 153 grands barrages avec une capacité de stockage de 20 milliards de mètres cubes et de 17 ouvrages de transfert d'eau s'étendant sur près de 785 kilomètres. De plus, 15 stations de dessalement de l'eau de mer contribuent une capacité de production annuelle de près de 192 millions de m³.

Malgré les progrès significatifs dans la mobilisation des ressources en eau, l'offre annuelle en eau par habitant en 2023¹⁴⁵ n'a pas dépassé 606 m³, se situant bien en dessous du seuil de stress hydrique fixé à moins de 1000 m³ par habitant par an et approchant du seuil de pénurie hydrique, défini à moins de 500 m³. Cette situation pourrait s'aggraver en raison de la baisse soutenue des précipitations, de l'augmentation continue de la demande en eau et de la fréquence croissante des épisodes de sécheresse.

Pour atténuer l'impact de ces conditions sur le secteur agricole, les autorités ont mis en place plusieurs mesures. Parmi elles, l'octroi de subventions aux agriculteurs pour l'installation de systèmes d'irrigation localisés, l'achat de semences sélectionnées et de plantes résistantes à la sécheresse, ainsi que l'instauration d'une assurance agricole multirisque climatique pour 1,2 million d'hectares de cultures céréalières pour l'année agricole 2022/2023.

Des mesures ont également été prises au niveau local pour économiser et améliorer la gestion de l'eau potable dans les provinces et préfectures. Ces mesures incluent la restriction de l'irrigation des jardins publics, la limitation du remplissage des piscines à une fois par an, la fermeture des hammams publics et des stations de lavage de voitures trois jours par semaine, ainsi que l'interdiction d'utiliser l'eau potable pour le nettoyage des rues et des places publiques.

143 - Communiqué de presse du chef du gouvernement le 05 juillet 2023

144 - La présentation du ministre de l'équipement et de l'eau sur la situation des ressources en eaux devant la commission des infrastructures, de l'énergie, des mines et de l'environnement à la chambre des représentants, mercredi 24 janvier 2024

145 - L'hydraulique en chiffres, ministère de l'Équipement et de l'eau, juin 2023

En parallèle, des campagnes de sensibilisation ont été intensifiées à travers les médias, avec la diffusion de spots télévisés et radiophoniques alertant sur la situation critique du stress hydrique dans le Royaume.

Par ailleurs, il convient de noter qu'un rapport¹⁴⁶ récemment publié met en évidence les conséquences économiques de la pénurie d'eau : une réduction de 25 % de l'approvisionnement en eau pourrait entraîner une baisse du PIB réel de 5,3 % et du PIB agricole de jusqu'à 9,3 %, ainsi qu'une diminution de 8,4 % de la demande de main-d'œuvre agricole non-qualifiée.

En plus, les effets combinés des changements climatiques et de la raréfaction des ressources en eau pourraient intensifier l'exode rural au Maroc. Dans les trois prochaines décennies¹⁴⁷, le nombre de migrants pourrait atteindre jusqu'à 1,9 million de personnes à l'horizon 2050, soit 5,4 % de la population totale, dans le scénario le plus pessimiste ou 1,5 millions, soit 4 % de la population totale dans le scénario de développement plus inclusif et à 0,5 million soit 1,3 % de la population totale dans le scénario le plus respectueux du climat.

Face à ces défis, le Maroc est appelé à accélérer les réformes dans le secteur de l'eau. Cela comprend notamment l'application effective des dispositions de la loi 36-15 relative à l'eau, en particulier les principes du pollueur-payeur et du préleveur-payeur. Enfin, il est crucial de réviser la structure tarifaire de l'eau afin que celle-ci reflète les coûts réels de production (eau dessalée, eau réutilisée, etc.) et soit ajustée en fonction de ses utilisations spécifiques, qu'il s'agisse d'eau potable, d'irrigation ou d'usages industriels.

1.3.2.3. Consultation élargie pour le renforcement de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD)

Dans le cadre de la refonte de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), le département du développement durable a mis en œuvre plusieurs initiatives proactives pour impliquer activement la société civile et les acteurs privés. Un processus d'évaluation et de concertation avec les ministères concernés a été entrepris, aboutissant à l'organisation d'assises régionales dans les douze régions du pays. Ces consultations ont pour but de recueillir les besoins et les avis des acteurs territoriaux, renforçant ainsi leur participation dans l'élaboration de la nouvelle stratégie.

En parallèle, une plateforme de consultation citoyenne a été lancée pour permettre aux citoyennes et citoyens de contribuer directement en exprimant leurs perspectives sur les priorités du développement durable ainsi que sur les principaux enjeux sociaux et environnementaux affectant leur quotidien.

Ces efforts s'inscrivent dans les objectifs de la révision de la SNDD, qui visent à :

- Améliorer la cohérence de la stratégie avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) puisque l'ancienne version ne répondait qu'à 70 % des ODD.
- Engager davantage les régions et les acteurs locaux dans l'opérationnalisation de la stratégie, en l'adaptant aux besoins spécifiques des différents territoires.

146 - « *Water scarcity in Morocco* », Banque Mondiale

147 - Projections de la migration climatique au Maroc, agir face aux migrations climatiques internes, banque mondiale, 2021.

- Améliorer la définition des objectifs et le processus de suivi de performance via une plateforme digitale, facilitant les échanges entre les acteurs au niveau national et local.
- Renforcer la gouvernance et la convergence entre les différents départements ministériels.
- Actualiser la stratégie à la lumière des recommandations du nouveau modèle de développement et des engagements récents du Maroc sur les scènes internationale et régionale.

Cependant, il convient de noter que le processus de consultation et d'évaluation relatif à cette nouvelle stratégie, dont la publication était initialement prévue pour fin 2023, est toujours en cours. L'objectif est de mettre au point une stratégie à la fois exhaustive et efficace, qui soit à la hauteur des aspirations de toutes les parties prenantes.

1.3.2.4. Renforcement de la gestion de l'assainissement liquide

En 2023, le secteur de l'assainissement liquide¹⁴⁸ a connu des développements significatifs. À la fin de l'année, le pays disposait de 187 stations d'épuration en service et 33 autres en construction, dont deux en phase d'extension. Ces installations ont porté la capacité nationale d'épuration à 3,79 millions de mètres cubes par jour.

Au milieu urbain, les taux de raccordement et de dépollution ont atteint respectivement 83,5 % et 57,5 %. Par ailleurs, le nombre de stations dédiées à la réutilisation des eaux usées s'est élevé à 14, avec une capacité de production totale de 90 millions de mètres cubes par an.

L'année a également été marquée par la création des sociétés régionales multiservices (SRM), un nouveau modèle de gestion qui centralise la distribution de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement liquide sous l'égide d'une seule entité pour chaque région. Quatre régions pilotes, Casablanca-Settat, Marrakech-Safi, l'oriental et Souss-Massa, vont opérationnaliser ce nouveau modèle de gestion à partir du 1^{er} janvier 2024.

1.3.2.5. Vers une gestion circulaire des déchets ménagers

En 2023, le programme national des déchets ménagers a franchi plusieurs étapes importantes avec la signature de conventions¹⁴⁹ pour la création de centres d'enfouissement et de valorisation à Safi, Essaouira, Tantan, et Ouezzane, ainsi que pour la fermeture et la mise à niveau des décharges non-contrôlées au niveau d'Essaouira, Safi, Sidi Ismail, Oulad Frej et à Dakhla.

Le programme met l'accent sur la professionnalisation des services de gestion des déchets au niveau des communes, visant non seulement à améliorer l'efficacité de la collecte des déchets mais aussi à développer des centres techniques spécialisés pour le traitement et la valorisation des déchets. Cela s'inscrit dans une approche d'économie circulaire, cherchant à minimiser l'impact environnemental tout en optimisant l'utilisation des ressources naturelles.

La mise en œuvre de ces mesures devrait également contribuer à améliorer les conditions de vie des populations locales en créant des environnements plus propres et plus sains, et en générant des opportunités économiques à travers la filière de tri, de recyclage et de valorisation.

¹⁴⁸ - Indicateurs d'avancement du programme national d'assainissement mutualisé envoyés par le ministère de l'intérieur au CESE.

¹⁴⁹ - Présentation de la ministre Leila Benali du budget du ministère de la transition énergétique et du développement durable devant la commission des infrastructures, de l'énergie, des mines et de l'environnement à la chambre des représentants, mercredi 8 novembre 2023.

1.3.2.6. Lutte contre la pollution industrielle, artisanale et oléicole

Durant l'année 2023, le département du développement durable a contribué à la réalisation de stations d'épuration et de prétraitement des eaux usées des zones industrielles au niveau de quatre localités avec une enveloppe budgétaire de 48 millions de dirhams¹⁵⁰. Concernant les déchets et rejets du secteur oléicole, plusieurs projets ont été lancés pour le traitement et la valorisation de ces déchets au niveau des régions de Fès-Meknès et de Rabat-Salé-Kénitra.

En matière de pollution artisanale, et spécialement du secteur de la poterie, le département chargé du développement durable a contribué au développement de la nouvelle ville artisanale qui sera dédiée principalement aux artisans de la zone *Oulja* à Salé.

1.3.2.7. Renforcement et expansion du réseau de surveillance de la qualité de l'air

En 2023, le réseau marocain de surveillance de la qualité de l'air a été notablement renforcé avec l'ajout de 18 nouvelles stations, portant le total à 43 stations opérationnelles à travers le pays. Cette expansion a permis de réaliser 9,675 mesures des gaz et des particules au niveau national¹⁵¹. En attendant la divulgation de ces données, il est important d'indiquer que la publication de ces résultats des mesures est nécessaire pour informer les citoyennes et les citoyens sur la qualité de l'air et afin de donner aux responsables politiques les informations pertinentes à même d'élaborer des stratégies efficaces destinées à améliorer la qualité de l'air. Ceci est particulièrement pertinent dans les grandes agglomérations telles que Casablanca, où les impacts de la pollution industrielle et la circulation automobile aggravent la situation environnementale.

Par ailleurs, une étude récente de Greenpeace¹⁵² a mis en évidence que les centrales thermiques de Jorf Lasfar et de Mohammadia sont parmi les principales sources de dioxyde de soufre en Afrique. Cette même étude indique que, au Maroc, les industries sont responsables de 53 % des particules PM2.5¹⁵³ ambiantes, suivies par la poussière (35 %) et la circulation (13 %).

Le département chargé du développement durable a en outre lancé, en 2023, l'élaboration d'un projet de décret visant à réviser et enrichir le cadre réglementaire relatif aux normes de qualité de l'air et aux modalités de mise en œuvre des réseaux de surveillance. Ce projet a pour objectif d'actualiser la liste des polluants surveillés et des normes de qualité de l'air, en s'appuyant sur les dernières recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé ainsi que sur les propositions du ministère de la Santé. Parallèlement, il convient de rappeler que le programme national de l'air a pour objectif l'extension du réseau de surveillance pour englober toutes les régions du Royaume, avec un objectif ambitieux de 140 stations fixes d'ici 2030.

150 - Idem.

151 - Présentation de la ministre Leila Benali du budget du ministère de la transition énergétique et du développement durable devant la commission des infrastructures, de l'énergie, des mines et de l'environnement à la chambre des représentants, mercredi 8 novembre 2023.

152 - Pollution de l'air en Afrique : les principaux coupables démasqués, mars 2024

153 - Les particules fines PM 2,5 sont des entités solides de très petite taille, nocives pour la santé respiratoire et cardiovasculaires.

II Points de vigilance et Recommandations

A la lumière des évolutions de la situation économique, sociale et environnementale de notre pays, le CESE a mis en avant un certain nombre de points de vigilance qui requièrent des efforts soutenus de la part des pouvoirs publics, en vue de surmonter les obstacles entravant le développement du pays et saisir les opportunités qui se présentent.

2.1. Volet économique

En partant des développements récents qui ont marqué la situation économique en 2023, le CESE s'est penché sur deux points majeurs qui requièrent plus de vigilance étant donné les risques qu'ils comportent sur le plan aussi bien économique que social.

2.1.1. *Les difficultés des TPME et la montée des défaillances : constat, déterminants et quelques pistes d'amélioration*

a. Une tendance haussière des défaillances des TPME révélatrice des difficultés auxquelles elles sont exposées

Le nouvel objectif poursuivi par les pouvoirs publics en matière d'investissement consiste à inverser la distribution actuelle entre ses proportions publique et privée, pour atteindre 2/3 d'investissement privé et 1/3 d'investissement public à l'horizon 2035¹⁵⁴. L'ambition de renforcement de la part de l'investissement privé dans l'investissement total a été clairement spécifiée au niveau de la nouvelle charte de l'investissement, dont la mise en œuvre a commencé en 2023. Cette année marque une étape significative dans la continuité des efforts soutenus par le Maroc pour promouvoir l'investissement privé. Parmi ces efforts, il y a lieu de citer l'opérationnalisation graduelle du Fonds Mohammed VI pour l'investissement, divers programmes de soutien ou de financement des entreprises gérés par des institutions telles que TAMWILCOM ou Maroc PME, la lutte contre la spéculation foncière industrielle, ainsi que des avancées sur le plan réglementaire et administratif. Ces derniers incluent l'entrée en vigueur de la loi 69.21 sur les délais de paiement, l'obligation de réserver 30 % des commandes publiques aux TPME, startups, auto-entrepreneurs et coopératives (décret n°2-22-431), et l'accélération des efforts de digitalisation et de simplification des procédures administratives.

Par ailleurs, en dépit de ces multiples efforts, et dans l'attente de l'avancement de la mise en œuvre de la nouvelle charte de l'investissement, force est de constater que la progression observée au niveau des indicateurs d'investissement et des conditions des TPME au Maroc restent en deçà des attentes.

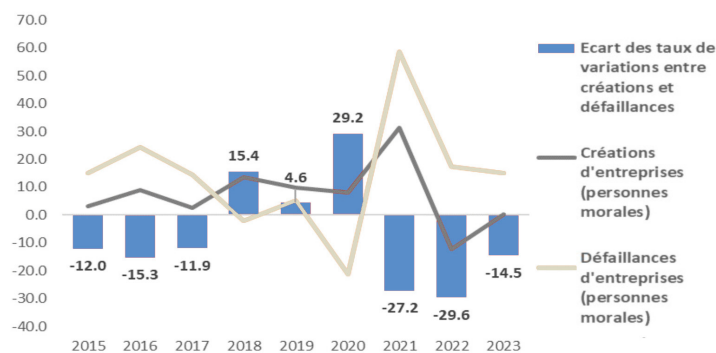
154 - AMDIE - « La charte de l'investissement : UN CADRE TRANSPARENT ET LISIBLE POUR ENCOURAGER L'ACTE D'INVESTIR » : <https://www.morocconow.com/wp-content/uploads/2023/07/Charte-FR-06072023.pdf>

En effet, entre 2019 et 2023, l'investissement approché par la FBCF en volume, a régressé de -1,3 % par an, contre une hausse annuelle moyenne de 4,8 % entre 2014 et 2018¹⁵⁵, sans omettre le fait que l'investissement total demeure dominé essentiellement par l'évolution de l'investissement public. L'insuffisance de l'investissement privé est reflétée également dans l'évolution des indicateurs relatifs à la création/destruction d'entreprises. En effet, le nombre de créations d'entreprises a connu une baisse, bien que légère, de 0,5 % en 2023, après une forte contraction de 10,7 % en 2022. Ce léger recul recouvre, toutefois, une faible augmentation de 0,4 % des créations d'entreprises personnes morales et une diminution de 2,3 % de celles des personnes physiques.

Le constat le plus préoccupant concerne la mortalité des entreprises. En l'absence de statistiques officielles exhaustives¹⁵⁶, les informations limitées disponibles laissent apparaître une hausse significative au niveau des défaillances des entreprises de personnes morales. Selon une étude du bureau *Inforisk*, environ 14 245 cas de défaillance d'entreprises (personnes morales) ont été recensés en 2023, contre près de 12 397 un an auparavant, soit une augmentation de 15 %¹⁵⁷.

Cette tendance à la hausse des défaillances d'entreprises n'est cependant pas nouvelle, puisqu'elle est observée depuis 2021, dans le contexte de la crise du Covid-19, après une période de quasi-stabilité entre 2017 et 2019. Il est également notable que, par rapport à l'évolution des créations d'entreprises de personnes morales, le nombre de défaillances a augmenté plus rapidement au cours des trois dernières années, marquant un écart de taux de croissance négatif entre créations et cas de défaillance, par rapport à la période 2017-2019 qui affichait un écart positif. À court terme, il semble que cette tendance à la hausse des défaillances d'entreprises au Maroc pourrait se poursuivre en 2024 et 2025. Selon *Allianz Research*¹⁵⁸, le nombre de défaillances pourrait s'élever à 16 100 entreprises en 2024 et à 16 000 en 2025.

Graphique 11: Evolution de l'écart entre les rythmes de création et de défaillance des entreprises (personnes morales, en %)



Source : Calculs sur la base des données du Baromètre de l'OMPIC et de Inforisk

155 - Bien que tiré vers le haut par l'évolution exceptionnelle de la FBCF en 2016 (+12,5 %), selon le HCP.

156 - Absence de statistiques sur les radiations des entreprises du registre de commerce au niveau du Baromètre de l'OMPIC, sachant que le terme de radiation ne se limite pas uniquement aux cas de défaillances.

157 - Etude Inforisk (2024)

158 - Global Allianz Trade Insolvency Outlook – 2024.

L'incidence des défaillances n'est pas homogène entre les différentes catégories d'entreprises. C'est ainsi que les secteurs du commerce, de l'immobilier et du BTP sont les plus touchés par le phénomène¹⁵⁹. En outre, les TPE représentent 98,7 % des cas de défaillance, contre 1,26 % pour les PME et 0,06 % pour les grandes entreprises. Cette répartition s'aligne sur la structure générale du tissu des entreprises de personnes morales selon la taille. Par âge, la population des entreprises défaillantes continue d'être dominée par les entreprises nouvellement créées, puisque plus de la moitié des entreprises dissoutes durant la période 2021-2022, sont âgées de moins de 5 ans¹⁶⁰.

L'analyse des défaillances d'entreprises demeure incomplète pour au moins deux raisons principales. Premièrement, les faillites officiellement déclarées ne représentent qu'une partie des entreprises en difficulté, car de nombreuses entreprises cessent leurs activités sans passer par des procédures judiciaires¹⁶¹. Deuxièmement, les estimations disponibles excluent les entreprises ayant la qualité de personne physique. Cette lacune provient de l'absence d'un système d'information national officiel capable de suivre avec précision l'évolution démographique de ce type d'entreprise. Par conséquent, il est probable que le nombre réel de défaillances soit sous-estimé, étant donné que les entreprises de personnes physiques, souvent de petite taille et financièrement plus vulnérables, ne sont pas prises en compte dans les données actuelles.

Globalement, la persistance, voire la dégradation, des défaillances d'entreprises pourrait avoir de graves conséquences économiques, notamment en raison de la destruction du capital productif associée à la dissolution d'entreprise. De plus, l'impact social est particulièrement préoccupant puisque les TPME, qui sont les plus vulnérables, représentent 76,4 % des emplois enregistrés à la CNSS¹⁶².

b. Une situation complexe engendrée par la combinaison de multiples causes tant structurelles que conjoncturelles

La hausse récente des défaillances d'entreprises, en particulier les TPME, peut être attribuée à la combinaison d'un ensemble de facteurs tant conjoncturels que structurels.

S'agissant des facteurs conjoncturels qui ont prévalu depuis 2020, il est permis de citer (i) le ralentissement généralisé de la demande et son effet négatif sur la continuité de l'activité des TPME caractérisées par la faiblesse de leurs matelas de trésorerie, (ii) l'arrêt des formules d'aide aux entreprises contractées lors de la crise Covid-19 et la reprise des remboursements après les mesures de report d'échéances, (iii) les niveaux élevés des cours de l'énergie et des prix des intrants qui plombent les charges des entreprises et pénalisent leur compétitivité, (iv) la hausse des taux débiteurs suite aux relèvements successifs du taux directeur, (v) la révision à la hausse des taux d'imposition sur certaines catégories d'entreprises dans le cadre de la réforme fiscale (entreprises dont le bénéfice net fiscal est inférieur ou égal à 300 000 DH et auto-entrepreneurs), etc.

La tendance haussière des défaillances des TPME ne se réduit pas uniquement à des facteurs conjoncturels. Des caractéristiques structurelles, qu'elles soient endogènes à l'entreprise ou liées à son environnement, exacerbent l'effet des divers chocs subis. Ces éléments affectent la

159 - Etude Inforsik – 2023.

160 - Rapport annuel de l'OMTPME de 2021-2022

161 - Idem.

162 - Rapport annuel OMPTPME 2021-2022.

résilience des TPME ou entravent leur évolution vers des structures de plus grande taille. Il s'agit notamment de :

- **Une concentration de 71 % des entreprises dans des secteurs à productivité limitée**, tels que le commerce, le BTP et les services divers¹⁶³, ce qui rend le tissu entrepreneurial particulièrement vulnérable. Cette faible productivité est principalement due au manque de qualification des travailleurs, qui bénéficient de surcroît rarement de formation continue (seulement 2,4 % des salariés en bénéficient et à peine 9 % des entreprises offrant cette opportunité à leurs employés, comparativement à 27 % dans des pays de même catégorie de revenu que le Maroc)¹⁶⁴. De plus, l'investissement insuffisant des petites structures dans les technologies innovantes limite leur productivité et leur rentabilité.
- **Une prédominance de petites unités**, avec 88 % constituées de microentreprises (personnes morales) et seulement 0,9 % d'entreprises de taille moyenne. Ces petites structures sont souvent limitées par une assise financière restreinte et l'absence de matelas de trésorerie, ce qui restreint leur capacité à investir pour développer et agrandir leurs projets.
- **Des capacités de gestion insuffisantes chez les dirigeants** de nombreuses petites entreprises, ce qui impacte la qualité des décisions, la compétitivité, et la capacité à obtenir des financements. Moins de 15 % des entrepreneurs possèdent un diplôme universitaire ou de formation professionnelle, tandis que plus de 20 % n'ont jamais fréquenté l'école¹⁶⁵. La performance managériale des chefs d'entreprises marocaines enregistre un score moyen inférieur à celui de leurs homologues dans la région MENA et des pays à revenu intermédiaire tranche inférieure¹⁶⁶.
- **Un manque de formations en entrepreneuriat, de programmes de mentorat et d'opportunités de stages**, ce qui limite la capacité des individus à s'engager dans des projets d'entreprise 'par vocation' plutôt que par nécessité, affectant négativement la viabilité de ces unités¹⁶⁷. Les individus qui se trouvent parmi le top 20 % dans la maîtrise de ces compétences ont plus de chances de devenir un entrepreneur de vocation (6,5 fois) et de gérer une entreprise formelle (2,2 fois), et avec un potentiel de croissance plus élevé (1,3 fois)¹⁶⁸.
- **Des difficultés d'accès au financement**, particulièrement pour les microentreprises et les autoentrepreneurs¹⁶⁹, malgré les programmes de financement publics tels que INTELAKA, Forsa, et Ana Mokawil. A titre d'exemple, le taux de rejet des crédits INTELAKA est de 40 %¹⁷⁰. Ce manque de financement limite la croissance des entreprises et leur capacité à compenser la faiblesse de leurs ressources financières, réduisant ainsi leur résilience face aux chocs économiques.

163 - Baromètre OMPIC

164 - Banque mondiale – Enterprise survey – Morocco 2023.

165 - Ministère de l'économie et des finances et BAD - Profil entrepreneurial du Maroc 2023.

166 - Banque mondiale – Enterprise survey – Morocco 2023.

167 - Idem.

168 - Idem.

169 - Selon l'OMTPME, 73 % de l'encours total des crédits sont alloués aux entreprises âgées de plus de 10 ans.

170 - Point de presse du Wali de Bank Al-Maghrib du 19 mars 2024.

- **Une insuffisance de services d'accompagnement post-crédation**, contribuant à un taux élevé de mortalité des entreprises durant leurs premières années. Seulement une fraction limitée des entreprises bénéficie de ces services, avec des écarts significatifs entre les régions. Les entrepreneurs soulignent souvent que ces services sont incomplets, se concentrant principalement sur l'information et la sensibilisation à l'entrepreneuriat tout en négligeant d'autres aspects cruciaux tels que la formation, le conseil et le réseautage ¹⁷¹.
- **Des difficultés d'accès au marché**, limitant la croissance des entreprises et la continuité de leurs activités, particulièrement pour les autoentrepreneurs et les entrepreneurs individuels. Une étude conjointe du ministère de l'économie et des finances et de la BAD révèle que ce problème touche particulièrement les très petites structures. L'étroitesse du marché des TPME est due, entre autres, à leur faible propension à exporter : seulement 4,9 % des TPME sont exportatrices, et à peine 2,1 % le sont de manière régulière ¹⁷².
- **Des difficultés d'accès au foncier**, qui restreignent la croissance des entreprises et leur transition vers des tailles supérieures. Selon les études existantes, les difficultés d'accès au foncier augmenteraient de 70 % la probabilité de rester un entrepreneur individuel et de 40 % celle de conserver une taille d'entreprise de 1 à 3 employés ¹⁷³.
- **Une faible représentation des TPE, microentreprises et autoentrepreneurs** dans les décisions et les débats qui les concernent, à l'image du dialogue social, ce qui limite la portée de leur voix vis-à-vis des pouvoirs publics, contrairement aux grandes entreprises et à celles de taille moyenne qui bénéficient de mécanismes de dialogue plus adaptés avec le gouvernement.
- **Des défis liés à l'environnement des affaires**, qui entravent le développement des TPME et augmentent leur vulnérabilité ¹⁷⁴. Ces défis incluent l'aggravation du phénomène de la corruption, la persistance de la concurrence déloyale de l'informel (hors informel de subsistance) en dépit des mesures prises pour telles que la création du statut de l'auto-entrepreneur, la longueur des délais de paiement et le manque de confiance dans la relation avec l'administration fiscale.
- **Le faible recours des entreprises en difficulté aux mesures préventives de sauvegarde ou de redressement judiciaire**, ce qui ne permet pas de limiter efficacement les fermetures. Selon une étude d'*Inforisk*, 97 % des entreprises en difficulté de paiement passent directement à la liquidation judiciaire. En 2023, seulement 39 mesures de sauvegarde ont été enregistrées, et 120 depuis 2018 ¹⁷⁵. De plus, l'écosystème de sauvegarde et redressement des entreprises au Maroc souffre de plusieurs faiblesses, notamment l'insuffisance des tribunaux de commerce et des magistrats et professionnels judiciaires spécialisés dans le domaine, y compris les experts financiers assermentés, ce qui allonge les délais des procédures judiciaires.

171 - Ministère de l'économie et des finances et BAD - Profil entrepreneurial du Maroc 2023.

172 - HCP - Enquête nationale auprès des entreprises (2019).

173 - Ministère de l'économie et des finances et BAD - Profil entrepreneurial du Maroc 2023

174 - Banque mondiale – Enterprise survey – Morocco 2023.

175 - Inforisk

c. Des pistes d'amélioration à envisager

Des efforts considérables ont été déployés par les pouvoirs publics pour améliorer le climat des affaires et soutenir l'initiative privée, avec une accélération notable des mesures durant ces dernières années. Néanmoins, et en dépit du caractère exhaustif des mesures prises par les pouvoirs publics en matière de conception, il convient de fournir davantage d'efforts notamment, sur le plan de la mise en œuvre et de la gouvernance en vue d'assurer un impact plus substantiel sur la pérennité des TPME. Les propositions du CESE visent principalement à établir certains prérequis essentiels pour renforcer l'efficacité du processus d'implémentation des politiques publiques dédiées au soutien des TPME. Ces prérequis englobent les dix dimensions suivantes, déclinées en plusieurs recommandations :

Dimension	Recommandations
<p>1. Renforcer la couverture et améliorer la qualité des services d'appui existant en matière d'accompagnement post-crédation et de financement des TPME et auto-entrepreneurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité des prestations des agences en charge de programmes d'appui post création d'entreprise, notamment par le renforcement des qualifications du personnel et des outils mis à leur disposition, et via une gestion axée sur les résultats. • Diversifier les profils couverts par ces prestations, étendre leur couverture géographique et améliorer leur proximité/ accessibilité, en impliquant les réseaux des institutions publiques à forte présence territoriale et en collaborant avec des associations locales compétentes, conformément à un cahier des charges bien établi. • Accélérer la mise en place des mécanismes de financement programmés pour les PME. Il s'agit, en l'occurrence de : <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser l'opérationnalisation des fonds thématiques destinés aux PME et aux startups, prévus dans le cadre du Fonds Mohammed VI pour l'investissement. - Parachever la publication des textes d'application de la charte de l'investissement, notamment le dispositif d'appui aux TPME (Article 8.2) - Accélérer l'octroi d'agrément aux sociétés de financement participatif (crowdfunding). - Étudier la faisabilité de nouvelles sources de financement ayant un fort potentiel pour développer la taille des entreprises, tels que les <i>search funds</i>.
<p>2. S'inscrire dans une logique visant à développer des entrepreneurs/employeurs motivés par l'opportunité plutôt que par la nécessité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des programmes spécifiques aux porteurs de projets ainsi qu'aux entrepreneurs existant, destinés à renforcer leurs compétences en entrepreneuriat, management, domaines techniques, et <i>soft skills</i>.
<p>3. Garantir la pérennité de la demande en ouvrant aux TPME l'accès à un marché plus large</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant la demande interne : Encourager l'intégration en amont et en aval entre grandes entreprises et TPME locales à travers un système incitatif adapté • Concernant la demande externe : promouvoir l'orientation à l'export des PME en leur fournissant des prestations d'assistance et d'appui adaptées pour la prospection et l'installation sur les marchés externes. Ces prestations pourraient comprendre la veille des opportunités de marché, des actions de promotion commerciale, l'assistance dans les procédures douanières, ainsi que des informations détaillées sur les normes sanitaires, environnementales et les réglementations à respecter).

<p>4. Réduire les coûts supportés par les TPME</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les différents coûts supportés par les TPME en encourageant la mise en place de centrales d'achat qui permettraient aux TPME de mutualiser leurs achats à moindre coût, et d'optimiser les dépenses liées à la formation, l'organisation d'événements, et la commercialisation. Cette palette de solutions pourrait être regroupée dans une plateforme collaborative B2B. • Améliorer l'offre de mesures de soutien à la digitalisation et intensifier la sensibilisation autour de ces offres, afin de permettre aux TPME de réduire leurs coûts et d'augmenter leur productivité, notamment grâce à l'exploitation des possibilités offertes par l'e-commerce, les outils numériques et l'intelligence artificielle.
<p>5. Encourager le développement de la taille des entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les opérations de regroupement des TPME, soit par des alliances et des mises en réseau horizontales ou verticales des petites entreprises, soit via des opérations de <i>Build-ups</i>, en mettant en place un cadre réglementaire et des instruments de financement adaptés.
<p>6. Ajuster les réglementations et les réformes en vigueur pour atténuer les conséquences imprévues sur les TPME et optimiser leur impact</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les textes réglementaires actuels affectant les TPME et leur viabilité, à l'image de la réforme fiscale de l'Impôt sur les Sociétés (IS), et apporter, le cas échéant, les modifications nécessaires. • Procéder systématiquement à une évaluation ex-ante des effets des réformes en cours de préparation sur les TPME, afin d'adapter le timing et les modalités d'application.
<p>7. Assainir l'environnement des affaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir l'effectivité de la loi en luttant contre (i) les actes de corruption, (ii) le non-respect des délais de paiement, (iii) les pratiques frauduleuses, et (iv) les actions faussant la concurrence, tant de la part d'entreprises formelles (abus de position dominante, entente) qu'informelles. Veiller à ce que le niveau des sanctions soit suffisamment dissuasif et proportionnel à la gravité des délits, en mettant l'accent sur les grandes infractions pour renforcer la confiance des investisseurs privés et les encourager à développer leurs projets. • Veiller à ce que toute mesure adoptée pour contrer le gros informel amplifie les avantages attendus de la formalisation par rapport aux coûts qui en découlent.
<p>8. Renforcer les mécanismes de sauvegarde pour prévenir les faillites</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les ressources allouées aux tribunaux de commerce et les appuyer par des équipes spécialisées d'experts dans le domaine du redressement et de sauvegarde des entreprises, afin d'optimiser leur efficacité et accélérer leur réactivité.
<p>9. Évaluer systématiquement et de manière indépendante les mesures en faveur des TPME</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer une culture d'évaluation des politiques publiques futures en faveur de la TPME, en rendant systématique la conduite de missions d'audit et d'évaluation de tout programme lancé, par des institutions indépendantes, et ce, durant les trois phases de projet (<i>ex-ante, in-itinéré, ex-post</i>). • Procéder à un audit indépendant, exhaustif et minutieux des programmes existants en faveur des TPME afin d'identifier les goulots d'étranglement, particulièrement d'ordre opérationnel, et, le cas échéant, apporter les corrections nécessaires. • Compléter les déclarations officielles, qui se concentrent souvent exclusivement sur les indicateurs d'effort en faveur de l'entrepreneuriat, par des analyses d'impact objectives et transparentes.
<p>10. Assurer l'acceptabilité des réformes et leur appropriation par les TPME</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer davantage les TPME dans le processus de prise de décision et d'élaboration des politiques qui les concernent, en renforçant leur représentativité à travers les organes les représentant.

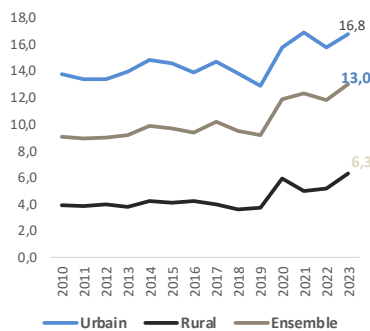
2.1.2. Une aggravation préoccupante du chômage

a. La situation : un chômage en hausse porteur de risques sur les plans économique et social

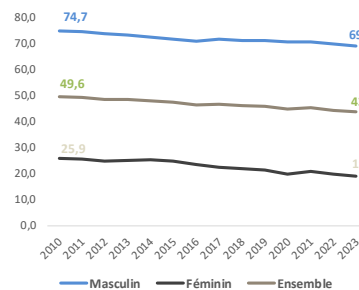
Depuis 2020, le taux de chômage a connu une aggravation significative, culminant à 13 % en 2023, soit un niveau nettement supérieur à celui observé durant la période pré-crise. Il est important de souligner que cette détérioration, affectant principalement les jeunes et les diplômés, intervient malgré une baisse structurelle du taux d'activité chez les femmes, mais parmi les hommes également. Ces contreperformances au niveau du taux de chômage sont corroborées par la dégradation notable du taux d'emploi, revenu de 42 % en 2017 à 38 % en 2023¹⁷⁶.

Graphique 12

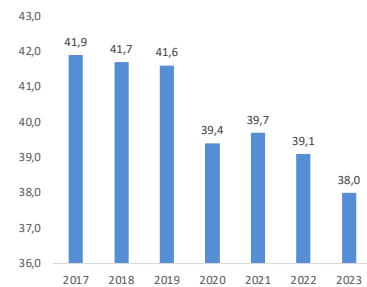
Un taux de chômage plus élevé depuis la crise Covid-19 -



... un recul du taux d'activité



... et un taux d'emploi en baisse



Source : HCP

Certes, les tendances observées dans les taux de chômage et d'emploi ne sont pas spécifiques au Maroc et peuvent être attribuées, en partie, à la conjoncture internationale difficile des cinq dernières années. Néanmoins, le taux de chômage national reste supérieur à celui des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, qui est proche de 12 %, ainsi qu'à la moyenne de la région MENA, s'élevant à plus de 9 %¹⁷⁷.

La poursuite de la détérioration des indicateurs du marché du travail, notamment une aggravation continue du taux de chômage, pourrait entraîner d'importantes conséquences économiques à l'avenir. Cela pourrait exercer une pression significative sur le budget de l'État, en raison de l'augmentation des dépenses liées à l'Indemnité pour Perte d'Emploi (IPE) et les aides directes. Parallèlement, cette situation pourrait générer un manque à gagner pour les régimes de protection sociale. En outre, le potentiel de croissance apporté par la jeunesse de la population risque de ne pas être pleinement exploité dans le processus de développement avant la fermeture de la fenêtre démographique en 2040.

Toutefois, les répercussions les plus alarmantes du chômage pourraient se manifester sur le plan social. Sans établir de lien de causalité direct, une analyse des tendances et corrélations observées au niveau international révèle que les pays avec les taux de chômage les plus élevés affichent également des niveaux accrus de pauvreté multidimensionnelle, de criminalité et de

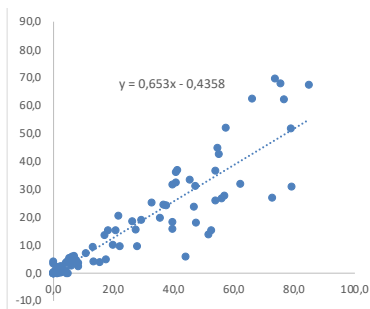
176 - Idem.

177 - WDI database.

problèmes de santé mentale, tels que la dépression. Un taux de chômage élevé et persistant peut également favoriser l'émigration. Pour ceux qui restent, cela réduit leur pouvoir de négociation sur le marché du travail, les conduisant souvent à accepter des emplois précaires. De plus, le chômage chez les jeunes augmente la charge financière des familles déjà affectées par une hausse du coût de la vie. En somme, le chômage provoque un sentiment d'inutilité et de désespoir chez les individus et risque d'impacter la stabilité sociale du pays.

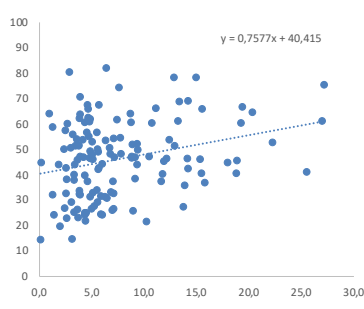
Taux de pauvreté multidimensionnelle Vs taux de chômage - Taux de criminalité Vs taux de chômage - Prévalence des cas de dépression Vs Taux de chômage

Graphique 13: Taux de pauvreté multidimensionnelle Vs taux de chômage



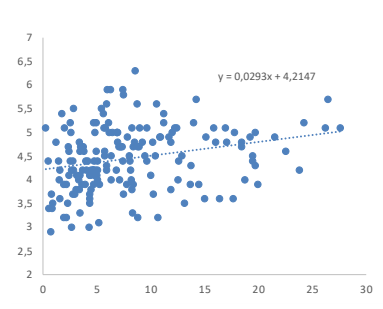
Source : élaboré sur la base des données de la WDI database

Graphique 14: Taux de criminalité Vs taux de chômage



Source : élaboré sur la base des données de la WDI database et The World Population review

Graphique 15: Prévalence des cas de dépression Vs Taux de chômage



Source : élaboré sur la base des données de la WDI database et l'OMS

b. Une multitude de causes expliquent la faible performance du marché du travail

La sous-performance du marché du travail, caractérisée par un faible taux de création d'emploi et une prévalence élevée du chômage, découle de la combinaison de plusieurs facteurs liés à la demande de travail, à l'offre, ainsi qu'au cadre institutionnel :

Sur le plan de la demande de travail :

- Au niveau macroéconomique, **l'économie nationale peine à générer suffisamment d'emplois** pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail (370 000 chaque année¹⁷⁸) ou pour réduire de manière significative le stock initial de chômeurs. Ce déficit est exacerbé par un ralentissement quasi-continu du taux de croissance moyen de l'économie et un recul de l'intensité de la croissance en emploi au fil des années.
- **La prépondérance des petites et microstructures** augmente la vulnérabilité aux chocs économiques majeurs et menace la pérennité des emplois en cas d'arrêt ou de baisse de l'activité. Selon l'enquête sur l'emploi du HCP de 2023, près de 48 % des chômeurs attribuent leur situation à des causes économiques liées directement liées à l'activité de l'entreprise, telles que l'arrêt de l'entreprise pour les salariés, la cessation d'activité pour les indépendants et les travailleurs saisonniers, ou l'insuffisance des revenus générés.
- **La capacité limitée des microentreprises à se développer vers des structures de taille moyenne entrave l'absorption d'effectifs plus conséquents.**

178 - HCP.

- **La concentration de la création de richesse et des entreprises dans certaines régions** accentue les inégalités territoriales en matière d'opportunités d'emploi. Près de 59 % du PIB national est généré dans trois régions seulement : Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma¹⁷⁹. De même, 64 % des entreprises privées se concentrent dans quatre régions : Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Marrakech-Safi¹⁸⁰.

Sur le plan de l'offre de travail et de l'employabilité:

- L'inadéquation entre formation et emploi est souvent identifiée comme une cause principale des difficultés d'insertion professionnelle, conduisant à des périodes de chômage prolongées, notamment pour les jeunes primo-demandeurs d'emploi. Cette réalité est illustrée par le fait que 66,5 % des chômeurs n'ont jamais travaillé¹⁸¹. Dans le cas des petites entreprises de 5 à 19 salariés, et selon une étude de la Banque mondiale, 11 % parmi elles sont confrontées à une inadéquation des compétences de leur main-d'œuvre¹⁸². En outre, le manque d'opportunités de stages et de programmes d'immersion précoce en entreprise limite l'employabilité des jeunes. Ces difficultés mettent en lumière certains enjeux persistants au sein du système éducatif et de la formation professionnelle, qui continue de lutter pour améliorer la qualité des formations proposées.

Au niveau du cadre institutionnel et des mesures existantes d'insertion dans le marché du travail, il est constaté:

- **Une insuffisance de la capacité d'absorption des différents programmes d'insertion professionnelle** par rapport à l'ampleur des flux entrants sur le marché du travail. En outre, les mécanismes institutionnels d'intermédiation s'avèrent peu attractifs pour les chercheurs d'emploi, tel que cela ressort des enquêtes sur l'emploi qui montrent qu'en 2019, à peine 5 % des chômeurs ont eu recours à l'intermédiation institutionnelle dans leur quête d'emploi. Enfin, il est constaté que la plupart de ces programmes ne font pas l'objet d'études d'évaluation d'impact officielles rigoureuses et indépendantes qui permettraient d'isoler leurs effets de ceux des autres facteurs, notamment conjoncturels, sur la création d'emploi.
- **Une attractivité insuffisante de la carrière d'entrepreneuriat en dépit des programmes publics d'appui à l'entrepreneur.** C'est ainsi que l'indice TEA du Maroc publié dans le *global entrepreneurship monitor*, montre que la part des chefs d'entreprises nouvellement créées dans la population ne dépasse pas 6,1 %, soit un niveau bien inférieur que d'autres pays africains tels que la Tunisie, l'Afrique du Sud ou l'Égypte¹⁸³. Le faible recours à l'entrepreneuriat comme issue vers l'emploi ressort également à l'examen des données du HCP qui indiquent que depuis 2019, la préférence de carrière penche de plus en plus vers le salariat (59 %) au détriment de l'entrepreneuriat (30 %), en particulier pour les diplômés supérieurs. En d'autres termes, plus le diplôme est élevé et plus son détenteur préférera attendre une opportunité dans le salariat plutôt que de commencer son propre projet d'entreprise. Ce constat interpelle sur la capacité du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle à inculquer la culture d'entrepreneuriat comme voie de choix pour faciliter l'insertion des lauréats dans le marché du travail.

179 - Comptes régionaux 2021, HCP.

180 - Baromètre OMPIC.

181 - HCP, 2023.

182 - Banque mondiale – Enterprise survey – Morocco 2023

183 - Global Entrepreneurship Monitor.

c. Quelques pistes et orientations pour améliorer la création d'emploi et l'insertion professionnelle :

1. Agir sur la demande travail via une croissance génératrice d'emploi :

Pour dynamiser l'emploi, il est crucial de développer les capacités de l'économie à absorber la population au chômage. S'attendre à ce que les entreprises existantes augmentent substantiellement leurs effectifs serait difficile à réaliser. Une approche plus viable consisterait à combiner deux types de mesures : la première catégorie devrait favoriser la multiplication du nombre d'entreprises créées, ce qui est de nature à encourager la création directe d'emploi. Quant à la deuxième catégorie de mesures, elle se baserait sur une croissance intensive, centrée sur l'augmentation des gains de productivité. Cette approche ne se traduit pas nécessairement par une création d'emplois directs au sein des entreprises, mais peut générer des emplois de manière indirecte ou induite. En effet, les gains de productivité au sein d'une entreprise ou d'un secteur particulier entraîneront une hausse de la production, stimulant ainsi les besoins en consommations intermédiaires à partir des branches en amont qui verront augmenter leur demande de travail. Ces emplois créés seront accompagnés d'une distribution de revenus supplémentaires, provoquant ainsi une consommation additionnelle qui serait en partie satisfaite par une augmentation de la production et de l'emploi dans d'autres secteurs.

Globalement, pour booster la demande de travail, un certain nombre de recommandations ou de prérequis s'avèrent nécessaires :

- **Promouvoir la création d'emploi direct à travers la massification de la création d'entreprises. Il s'agit de :**
 - Renforcer l'efficacité et l'échelle de couverture des programmes existants d'appui à la création d'entreprises, en insistant davantage sur la phase d'accompagnement post-crédation, et éviter d'ajouter d'autres programmes qui pourraient se superposer inutilement à ceux déjà en place.
 - Assainir l'environnement des affaires et lever les obstacles à la création d'entreprises. (voir les recommandations formulées à ce titre au niveau du point de vigilance sur les difficultés des TPME et la montée des défaillances : constat, déterminants et quelques pistes d'amélioration).
- **Promouvoir la création d'emplois indirects et induits découlant de la croissance intensive des entreprises. Il s'agit de :**
 - Faciliter davantage l'accès des TPME et startups au financement pour leur permettre d'investir et de réaliser des gains de productivité.
 - Favoriser l'intégration industrielle locale entre les entreprises opérant dans les différentes branches pour maximiser les créations d'emploi indirectes et induites. Cela passe par :
 - La mise en place d'incitations/subventions destinées à encourager l'intégration industrielle en amont et en aval entre les grandes entreprises, nationales ou étrangères, implantées au Maroc et le tissu des TPME, startups et autoentrepreneurs locaux.

- L'introduction de mesures pour encourager le « consommer local » afin de maximiser les retombées en termes d'emploi induit. Cela impliquera le développement d'une politique axée sur l'amélioration de la qualité et de la compétitivité-prix des produits nationaux.

- **Assurer la soutenabilité des deux types de croissance en élargissant le marché sur lequel opèrent les entreprises marocaines.** Il s'agit de saisir toutes les opportunités susceptibles de créer des emplois locaux, aussi bien sur le marché domestique, en dépit de son étroitesse, que sur le marché à l'export, l'expérience internationale ayant montré que les économies en développement qui réussissent le mieux sont celles qui produisent pour l'exportation.

2. Agir sur l'offre de travail :

A court terme

- Améliorer la couverture géographique, la qualité de service et la capacité d'offre des programmes de reconversion destinés aux chômeurs ou à ceux en situation de sous-emploi.
- Concentrer ces efforts sur les métiers techniques les plus demandés sur le marché et sur l'entrepreneuriat, en proposant des formations de courtes durées certifiées. Ces programmes pourraient être conçus et financés par un partenariat public/privé, en impliquant les employeurs dans les secteurs les plus dynamiques et en privilégiant la formule des instituts de formation à gestion déléguée.
- Accélérer la réforme en cours de la formation continue.
- Mobiliser des associations compétentes pour offrir des formations qualifiantes en milieu rural, conformément à un cahier des charges prédéfini et en contrepartie de subventions.
- Exonérer les candidats issus de zones défavorisées ou de ménages démunis de tous frais de formation professionnelle dans le cadre d'une discrimination positive, et généraliser l'octroi des bourses, à des niveaux autres que ceux de technicien et technicien spécialisé, ainsi qu'un accès aux internats, particulièrement pour ceux venant de régions éloignées.
- Améliorer la qualité et élargir la couverture territoriale des services d'intermédiation destinés à l'insertion professionnelle et au soutien à l'entrepreneuriat (voir les recommandations formulées à ce titre au niveau du point de vigilance sur les difficultés des TPME et la montée des défaillances : constat, déterminants et quelques pistes d'amélioration).

A moyen et long terme

- Améliorer l'employabilité à moyen terme en alignant le système éducatif et l'enseignement supérieur avec les exigences actuelles du marché du travail :
 - **Pour l'enseignement secondaire**, il est suggéré de renforcer l'orientation des élèves vers des filières scientifiques, techniques et professionnelles, afin de les doter de compétences pratiques et adaptées aux besoins du marché du travail.
 - **Concernant l'enseignement universitaire**, il est suggéré de privilégier une approche moins théorique et davantage centrée sur la pratique.

3. Agir en amont pour encourager les jeunes à envisager l'entrepreneuriat comme une voie privilégiée d'insertion dans le marché du travail :

- Inculquer l'esprit d'entreprise et renforcer les compétences entrepreneuriales dans les programmes de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, afin de favoriser chez les diplômés une orientation vers l'entrepreneuriat par opportunité plutôt que par nécessité, ce qui se révèle plus résilient et générateur de valeur ajoutée et d'emplois plus stables.

2.2. Volet social

Baisse de la participation des femmes dans le marché du travail

La participation des femmes à l'activité économique au Maroc a encore atteint un niveau bas cette année, avec un taux de seulement 19 %, contre 69,6 % pour les hommes¹⁸⁴. Cette tendance persiste malgré une augmentation notable du nombre de femmes ayant atteint un niveau d'éducation supérieur, révélant un profond décalage entre les progrès éducatifs et l'intégration effective des femmes dans le marché du travail. De plus, le taux de chômage parmi les femmes diplômées de l'enseignement supérieur reste particulièrement préoccupant, s'élevant à 34,8 % en 2022¹⁸⁵.

L'impact de cette faible participation est à la fois économique et social. D'une part, elle limite la croissance économique et la création de richesse. Selon des estimations du HCP¹⁸⁶, intégrer 1,7 million de femmes actuellement inactives pourrait porter leur taux d'activité à 34,8 %, augmentant ainsi la valeur ajoutée nationale de 13 %. D'autre part, l'inactivité des femmes contribue à la persistance de la pauvreté et des inégalités sociales, renforçant leur dépendance économique, ce qui peut affecter leur autonomie et leur position au sein de la famille et de la société.

Plusieurs défis freinent l'intégration des femmes sur le marché du travail, parmi lesquels il est permis de citer :

- **Les discriminations et les inégalités salariales** : les femmes font face à des discriminations en termes de salaire et d'accès aux postes de responsabilité. Selon une étude¹⁸⁷ du HCP réalisée en 2024, les inégalités de chances, la précarité des contrats à durée déterminée sans possibilité de conversion en contrats à durée indéterminée, et les rémunérations insuffisantes sont perçues comme des barrières significatives. Ces problématiques sont plus prononcées dans la région de l'Oriental que dans celle de Casablanca-Settat, mettant en évidence une disparité régionale dans les conditions de travail des femmes.
- **Les facteurs culturels et les responsabilités familiales** : les attentes sociales et les charges familiales constituent souvent des barrières significatives pour les femmes qui souhaitent intégrer le marché du travail. De manière prédominante, les femmes assument la majorité des tâches ménagères¹⁸⁸, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du domicile, ainsi que les soins aux enfants et aux personnes âgées ou dépendantes. Cette répartition des tâches persiste indépendamment du niveau d'éducation, de l'activité professionnelle ou de l'âge des femmes.

184 - HCP, Indicateurs sociaux du Maroc, 2024.

185 - Ibid.

186 - Allocution de Monsieur Le Haut-Commissaire au Plan, Ahmed Lahlimi Alami, lors de la rencontre organisée à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme, sous le thème : « L'égalité de genre, impératif du développement durable », 10 mars 2022.

187 - HCP, Analyse intersectionnelle de la participation des femmes au marché du travail marocain, mars 2024.

188 - Selon 74,5 % des hommes et 79,8 % des femmes, selon les résultats du troisième panel sur les répercussions de la pandémie COVID-19 sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages au Maroc de l'HCP.

- **Le déficit enregistré dans les structures de soutien** : le manque de services de garde d'enfants, de crèches et de soutien familial entrave la capacité des femmes à concilier travail et obligation familiale.
- **Le manque de formations adaptées** : l'accès limité à l'éducation est un facteur clé de l'inactivité féminine. En effet, 50,3 % des femmes de 25 ans et plus n'ont aucune formation scolaire, et 42,3 % des femmes de 15 ans et plus sont analphabètes. De plus, il existe une pénurie de formations ciblées et de courte durée pour les femmes diplômées, en particulier pour celles qui ont quitté le marché du travail, ce qui est essentiel pour faciliter leur réintégration professionnelle.

Pour remédier à ces enjeux, le développement de l'économie du Care¹⁸⁹ semble crucial. Des institutions comme l'Organisation internationale du travail (OIT) et ONU Femmes reconnaissent le potentiel de cette branche de l'économie à combler les lacunes en matière de couverture des soins et créer des opportunités d'emploi décentes pour les femmes, tout en soutenant la croissance inclusive et l'égalité des sexes.

Encadré 4 : les principaux avantages de l'économie du Care

- **La génération d'emplois féminisés** : l'économie du Care, fortement féminisée, offre un éventail d'opportunités d'emploi. Ces postes varient de l'aide à domicile aux professions médicales spécialisées, créant ainsi des débouchés pour des femmes de divers niveaux de qualification. À titre indicatif, les femmes représentent respectivement 86 %, 95 % et 97 % du total des enseignants du préscolaire public, moderne et traditionnel au titre de l'année scolaire 2021-2022¹⁹⁰. La généralisation du préscolaire pour les enfants âgés de 4 à 5 ans permettrait la création de 51.903 nouveaux emplois, dont 46.713 emplois au profit des femmes et 5.190 emplois pour les hommes¹⁹¹.
- **La valorisation des compétences domestiques** : nombreuses sont les femmes au Maroc qui acquièrent des compétences transférables au secteur du Care à travers leur expérience personnelle et les rôles traditionnels au sein de la famille. La formalisation et la reconnaissance de ces compétences sont essentielles pour faciliter leur transition vers des emplois formels dans ce secteur, offrant ainsi de meilleures rémunérations et une plus grande professionnalisation.
- **Des effets multiplicateurs sur l'économie et la société** : l'expansion de l'économie du Care peut générer des effets multiplicateurs significatifs, en augmentant l'autonomie financière des femmes et en améliorant le bien-être des communautés. Des services de Care de qualité peuvent également libérer d'autres membres de la famille, souvent des femmes, de leurs responsabilités de soins informels, leur permettant ainsi de s'engager dans d'autres activités économiques.

189 - L'économie du Care englobe les services de soins aux personnes âgées, aux enfants et aux personnes dépendantes, ainsi que les services de santé et d'assistance sociale.

190 - Ministère de l'Économie et des Finances, le rapport sur le budget axé sur les résultats tenant compte de l'aspect genre au titre de l'année budgétaire 2024.

191 - Ibid.

Par ailleurs, le CESE réitère pour la deuxième année consécutive son alerte concernant la baisse du taux d'activité des femmes au Maroc et appelle à une politique vigoureuse visant à remettre les femmes en activité. Cette politique doit tenir compte des différentes catégories de femmes inactives et proposer des mesures spécifiques adaptées à chacune d'entre elles.

Pour les femmes diplômées qui ont quitté le marché du travail après une longue période de chômage, il est crucial de faciliter leur réinsertion. Cela pourrait être réalisé par des formations courtes, axées sur des métiers spécifiques ou l'entrepreneuriat dans des domaines ciblés. Il est également nécessaire de les accompagner dans la recherche d'un emploi ou dans la création de leur propre entreprise.

Quant aux femmes au foyer mariées, qui prennent souvent en charge l'intégralité des travaux domestiques, leur contribution n'est actuellement ni reconnue économiquement ni valorisée moralement. L'octroi d'une compensation financière pour ce travail non rémunéré serait une mesure judicieuse et nécessaire. Pour les femmes au foyer sans conjoint, la nécessité de réintégrer le marché du travail est encore plus pressante, nécessitant des initiatives spécifiques qui facilitent leur transition vers une activité professionnelle régulière.

Ces mesures doivent s'inscrire dans un cadre global de soutien et de valorisation du rôle économique des femmes, afin de contribuer efficacement à la croissance économique et à la réduction des inégalités de genre au Maroc. Dans ce sens, il est recommandé de :

- **Réduire les écarts de salaires dans le secteur privé et lutter contre la discrimination dans les promotions de carrière.**
- **Promouvoir et valoriser l'entrepreneuriat féminin** en mettant en place des dispositifs de financement adaptés au soutien de leurs projets ou formations.
- **Renforcer l'autonomie économique des femmes au foyer** en leur introduisant un revenu minimal garanti, reconnaissant leur contribution économique non rémunérée.
- **Intégrer les femmes au foyer dans le marché du travail à travers des actions spécifiques :**
 - Initier une enquête nationale pour déterminer les facteurs contribuant à l'exclusion des femmes de l'activité économique, et élaborer, à partir des résultats obtenus, une stratégie nationale ciblée ;
 - Offrir aux femmes au foyer l'opportunité d'accroître leurs compétences professionnelles et d'améliorer leurs perspectives d'intégration en leur facilitant l'accès à des formations qualifiantes adaptées aux spécificités régionales ;
 - Fournir des incitations financières aux jeunes femmes au foyer souhaitant s'engager dans l'auto-emploi ;
 - Accorder des subventions à durée déterminée aux entreprises employant des jeunes femmes au foyer ;
 - Encourager l'engagement des femmes au foyer en milieu rural dans des activités génératrices de revenus au sein de l'économie sociale et solidaire, en leur accordant le soutien nécessaire et l'accompagnement approprié ;
 - Prendre des mesures encourageant le recours à de nouvelles formes de travail au sein des entreprises, telles que le télétravail, le travail à temps partiel, la flexibilité des horaires.

- **Renforcer les politiques familiales** et développer les crèches, les jardins d'enfants, les cantines et l'enseignement préscolaire pour alléger les charges ménagères.
- **Assurer la mise en place d'un système fiscal encourageant l'intégration des femmes au marché du travail.**
- **Poursuivre la protection et le renforcement des droits économiques des femmes** à travers notamment la révision de la Moudawana, processus en cours, et la sensibilisation sur les questions essentielles telles que le mariage, le divorce, le droit de garde des enfants, et la reconnaissance du travail domestique des femmes.

2.3. Volet environnemental

Hydrogène vert : une opportunité pour positionner le Maroc sur le marché régional de l'énergie verte

L'hydrogène vert connaît un intérêt croissant au niveau international, avec près de 41 pays¹⁹² ayant développé des stratégies nationales pour se positionner sur ce marché en pleine expansion. Cet intérêt pour l'hydrogène vert est principalement dû à sa capacité à réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre dans des secteurs traditionnellement difficiles à décarboner, tels que l'industrie lourde, la production de ciment, les engrais, et les transports aérien et maritime. Il offre également une solution flexible et adéquate pour les systèmes électriques alimentés par les énergies éolienne et solaire. De plus, grâce ses multiples propriétés, l'hydrogène vert peut être utilisé soit directement, ou indirectement, pour produire des molécules dérivées comme l'ammoniac et le méthanol.

Dans cette dynamique globale, l'Union Européenne a adopté dès juillet 2020 des stratégies sur l'hydrogène en prenant des mesures ayant pour objectif une transition vers un système et une économie énergétique neutres pour le climat dans le cadre du pacte vert pour l'Europe. Parallèlement, l'UE a signé avec le Maroc son premier partenariat vert axé sur l'énergie, le climat et l'environnement. Ce partenariat marque le début d'une collaboration significative dans le développement de la filière de l'hydrogène vert, attirant plusieurs investisseurs européens provenant de l'Allemagne, du Portugal, de la France, et d'autres pays.

Il convient de rappeler que le Maroc a récemment¹⁹³ été identifié comme l'un des quatre principaux pôles en Afrique possédant un fort potentiel en matière d'hydrogène vert. Cette reconnaissance est due à plusieurs facteurs favorables : sa position géographique stratégique, son avancement notable dans le déploiement des énergies renouvelables, son développement des stations de dessalement de l'eau de mer, ainsi que les interconnexions électriques existantes et en développement avec l'Europe et l'Afrique. En complément, une étude récente¹⁹⁴, s'appuyant sur un modèle du commerce international de l'hydrogène vert, projette l'Afrique du Nord comme le premier exportateur mondial de cette ressource d'ici 2050, soulignant ainsi le rôle clé que pourrait jouer le Maroc dans le marché global de l'hydrogène vert.

192 - Bilan mondial de l'hydrogène 2023, Agence internationale de l'énergie.

193 - « Africa's Extraordinary Green Hydrogen Potential », Banque Européenne d'investissement, l'Alliance solaire internationale et l'union africaine décembre 2022.

194 - L'hydrogène vert : accélérateur de transition vers la neutralité carbone, Cabinet Deloitte, juillet 2023.

Le développement d'une filière d'hydrogène vert au Maroc offre également des perspectives prometteuses pour améliorer son intégration régionale dans les marchés énergétiques européens, tout en réduisant sa dépendance aux marchés mondiaux des énergies fossiles. Cette évolution contribuera par ailleurs à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, aidant ainsi le Maroc à respecter ses engagements climatiques internationaux. Parallèlement, la production d'ammoniac vert, un dérivé de l'hydrogène vert, présente une opportunité particulière pour le Maroc, premier exportateur de phosphates au monde, d'accroître son efficacité et sa compétitivité. En produisant des engrais neutres en carbone et économiquement abordables, le Maroc peut s'orienter vers un modèle d'exportations plus durable et inclusif, consolidant ainsi son rôle dans l'économie verte globale. Pour accompagner le développement de l'hydrogène vert, le Maroc a mis en place un cadre institutionnel spécifique. Cela inclut la création de la commission nationale de l'hydrogène vert, du Cluster Green H2, et de la plateforme technologique Green H2A¹⁹⁵ dédiée à la recherche, au développement, et à l'innovation dans le domaine de l'hydrogène vert. De plus, le département chargé de la transition énergétique a publié en 2021 une feuille de route, soutenue par une étude prévoyant la création de 2700 emplois directs et 13500 emplois indirects d'ici 2030, avec un potentiel d'atteindre 26 000 emplois directs et 130000 emplois indirects à l'horizon 2050. Cette filière pourrait également contribuer à une réduction significative des émissions de CO₂, estimée à 11 Mt CO₂EQ en 2050, tout en générant un chiffre d'affaires annuel significatif de 22 milliards de dirhams d'ici 2030, pouvant s'élever à 330 milliards de dirhams d'ici 2050¹⁹⁶.

Dans la continuité de ces efforts, Sa Majesté le Roi a exhorté¹⁹⁷, en 2023, le gouvernement à concevoir une « Offre Maroc » qui serait à la fois opérationnelle et incitative, englobant toute la chaîne de valeur de l'hydrogène vert dans le pays. Cette offre inclut les cadres réglementaires et institutionnels nécessaires, ainsi que les infrastructures appropriées. A cet effet, le chef du gouvernement a publié en mars 2024 une circulaire détaillée, destinée aux investisseurs ou consortiums intéressés par la production industrielle d'hydrogène vert et de ses dérivés au Maroc, pour le marché domestique ou l'exportation, voire les deux. Cette circulaire précise le dispositif institutionnel en charge du pilotage de la mise en œuvre de ces dispositions et des mesures incitatives, ainsi que le processus de sélection des investisseurs et de contractualisation avec l'État.

Pour le foncier, le gouvernement a identifié 1 million d'hectares dédiés, accessibles et à fort potentiel en matière de production de l'hydrogène vert, et couverts par les arrêtés du département chargé de la transition énergétique définissant les zones d'accueil des sites de développement des projets de production d'énergie électrique, à partir de sources d'énergie solaire et éolienne. Ainsi, l'octroi de ce foncier sera fait de façon graduelle dans une première phase ne dépassant pas 300.000 hectares répartis en lots de 10.000 à 30.000 hectares¹⁹⁸.

En ce qui concerne les infrastructures et équipements, le développement de la filière de l'hydrogène au Maroc nécessite la mise en place d'infrastructures conséquentes conformes aux meilleurs standards internationaux. Cela inclut l'installation de pipelines, la construction de ports adaptés, des stations de dessalement, ainsi que le développement de parcs éoliens et

195 - Green H2A est créé par l'institut de recherche en énergie solaire et en énergies nouvelles (IRESEN, l'université Mohammed VI polytechnique (UM6P) et le groupe OCP.

196 - Feuille de route hydrogène vert, ministère de la transition énergétique et du développement durable, 2021.

197 - Réunion de travail présidée par Sa Majesté le Roi le 22 novembre 2022, consacrée au développement des énergies renouvelables et aux nouvelles perspectives dans ce domaine.

198 - Circulaire du chef du gouvernement de la mise en œuvre de l'offre Maroc pour le développement de la filière de l'hydrogène vert.

solaires, et des installations pour l'électrolyse et le stockage et transport de l'hydrogène. L'« Offre Maroc » précise les rôles et responsabilités du dispositif institutionnel chargé d'accompagner les investisseurs dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissements, chacun dans son domaine d'intervention.

En matière d'incitations à l'investissement, la filière de l'hydrogène vert est intégrée parmi les secteurs stratégiques bénéficiant du dispositif d'incitation établi par la charte d'investissement. L'« Offre Maroc » comprend également des incitations fiscales et douanières significatives, telles que l'exonération du droit d'importation et de la taxe sur la valeur ajoutée, spécialement conçues pour les zones d'accélération industrielle.

Il est certes vrai que l'offre Maroc pour l'hydrogène vert présente des opportunités significatives, mais elle nécessite également de relever plusieurs défis pour sa concrétisation à long terme :

- **La coordination interministérielle** : la nécessité de convergence et de coordination entre les différents départements interministériels qui interviennent à divers niveaux de la filière de l'hydrogène vert est essentielle. Bien que l'attribution du rôle de point focal à MASEN puisse faciliter le parcours des investisseurs en centralisant certaines procédures, la nécessité d'obtenir diverses autorisations et de compléter les formalités administratives, depuis l'approbation initiale par le Wali ou le Gouverneur de la préfecture¹⁹⁹ (où le foncier est situé) jusqu'à la finalisation du projet, demeure un véritable défi. Par ailleurs, le développement des équipements portuaires, des pipelines de transport et des installations de stockage nécessite une synergie et une mutualisation étroite et poussée des efforts entre divers ministères et agences de tutelle tels que l'ANP, l'ONEE, et les départements de l'industrie et des équipements.
- **La synergie avec le Gazoduc Maroc-Nigéria** : il est essentiel que les infrastructures nécessaires pour le transport de l'hydrogène vert, telles que les ports et les pipelines, soient conçues en harmonie avec le projet du Gazoduc Maroc-Nigéria pour le transport du Gaz naturel entre l'Europe et l'Afrique. En outre, l'intégration de l'hydrogène vert dans le mix énergétique national doit être envisagée sur le long terme, en tenant compte des évolutions prévues de l'offre et de la demande énergétique du pays, ainsi que de la place du gaz naturel, de l'énergie nucléaire et de la sortie progressive du charbon.
- **La maturité technologique des solutions de la filière de l'hydrogène vert** : les industriels et acteurs de la filière de l'hydrogène vert sont en train de développer de nouvelles solutions pour faciliter l'utilisation de l'hydrogène vert et de ses dérivés. La recherche et développement dans la filière doit être menée en coopération entre les Etats et le secteur privé pour aboutir rapidement à une maturité technologique à même de favoriser le décollage de cette filière. En plus, l'instauration des voies de coopération et de transfert de technologies vers les pays de l'Afrique est indispensable pour une meilleure intégration de ces pays dans le marché international de l'hydrogène vert.

¹⁹⁹ - « la décision d'affecter des parcelles aux investisseurs relèvera du wali de la région concerné ou du gouverneur concerné » page 6, circulaire du chef du gouvernement « offre Maroc » hydrogène vert.

- **Les réglementations encadrant la filière de l'hydrogène vert:** l'inadéquation des lois encadrant les énergies renouvelables, le retard dans la publication de certains décrets d'application et la fragmentation du marché de l'électricité renouvelable entre marché libre et marché réglementé, ont entravé le déploiement à grande échelle des énergies renouvelables au Maroc. Par conséquent, pour soutenir efficacement le développement de l'hydrogène vert, il est crucial d'adopter une réglementation adaptée qui surmonte ces obstacles et facilite une progression harmonieuse de cette filière.
- **Le financement** des infrastructures qui seront pris en charge par l'Etat marocain (ports, pipelines, infrastructure de transport et de stockage) : les infrastructures nécessaires pour la filière de l'hydrogène vert sont coûteuses, avec des coûts pouvant atteindre entre 2,5 et 4 millions de dollars américains par kilomètre. La mobilisation de financements à moyen et long terme est cruciale pour le développement de la filière.
- **Le capital humain** : la réussite du développement de la filière de l'hydrogène vert dépend également de la formation et de la qualification du capital humain. Les universités et centres de formation en coordination avec le secteur privé, en se basant sur des études de prospection, doivent planifier le développement de filières scientifiques et techniques selon les besoins des professionnels de la filière de l'hydrogène vert.
- **Le déploiement des stations de dessalement de l'eau de mer:** l'intensification du dessalement pour répondre aux besoins de la filière de l'hydrogène vert peut engendrer une dégradation environnementale à cause des rejets des saumures dans le littoral. À moyen terme, cette source d'eau dessalée est également envisagée pour l'approvisionnement en eau potable, l'irrigation agricole, et les industries. L'incrément durable des besoins de la filière de l'hydrogène vert en eaux dessalées à moyen et long terme dans ce schéma représente un vrai défi pour le Maroc.

En conclusion, le portage au plus haut sommet de l'État et le cadre institutionnel mis en place pour l'hydrogène démontrent de l'importance que le Maroc accorde à la réussite de ce projet crucial pour accélérer la transition énergétique et renforcer l'intégration du pays dans les marchés énergétiques régionaux, connectant les continents européen et africain. Face aux défis identifiés, le CESE formule les recommandations suivantes :

- Intégrer la filière de l'hydrogène vert dans une stratégie énergétique renouvelée en synergie avec le développement du gaz naturel, de l'énergie nucléaire et de la sortie progressive des énergies fossiles spécialement du charbon ;
- Accélérer la mise en place d'une réglementation propice au décollage de la filière de l'hydrogène vert et à l'attractivité du secteur vis-à-vis des investisseurs internationaux. Ce cadre réglementaire doit être en parfaite conformité avec le dispositif réglementaire déjà en place en matière d'énergie renouvelable ;
- Accélérer le processus de la formation du capital humain dans les métiers de l'hydrogène vert et renforcer la veille et la recherche et développement en partenariat avec les centres de recherches internationaux en la matière.

- Etablir une feuille de route à court, moyen et long terme pour la mobilisation des financements des infrastructures (publiques) nécessaires au développement de la filière de l'hydrogène vert ;
- Prendre en considération les besoins de la filière de l'hydrogène vert à moyen et long terme dans le programme de développement des stations de dessalement de l'eau de mer qu'a lancé le Maroc et accompagner ce développement par des études de suivi, d'évaluation et d'impact environnementales ;
- Intensifier les efforts de recherche et développement dans la filière de l'hydrogène vert en favorisant une collaboration étroite entre les États, les industriels, et les acteurs du secteur privé afin d'accélérer l'atteinte de la maturité technologique nécessaire pour le déploiement efficace de l'hydrogène vert et de ses dérivés.



Partie II

Focus

L'enjeu crucial du développement
de l'industrie navale au Maroc :
consolidation du processus
d'industrialisation et de la souveraineté
économique nationale



Introduction

Le Discours de Sa Majesté, à l'occasion de la célébration de la Marche Verte en 2023, a mis l'accent sur la nécessité de promouvoir le développement de la façade atlantique du Royaume, particulièrement au niveau des métropoles du Sahara marocain, avec entre autres, la poursuite de l'établissement d'une économie maritime et l'encouragement de l'économie bleue. En parallèle, Sa Majesté le Roi a appelé les pouvoirs publics à lancer la réflexion sur la constitution d'une flotte maritime commerciale forte et compétitive. Cet appel ne peut que confirmer la pertinence du choix du secteur de l'industrie navale, parallèlement à la mise en place d'un pavillon national, comme activité-clé à développer dans le cadre de la vision stratégique future de l'économie bleue, en cours d'élaboration par le gouvernement.

En parallèle, l'importance croissante de l'industrie navale auprès des pouvoirs publics au Maroc, érigée en secteur stratégique ou d'avenir, ressort clairement de l'examen des orientations stratégiques et de nombreux documents de référence. Les rapports thématiques du NMD, les métiers d'avenir primés par la nouvelle charte de l'investissement, la banque des projets du ministère de l'industrie, le plan directeur pour le développement des infrastructures portuaires dédiées à l'industrie navale à l'horizon 2030 et les recommandations de l'avis du CESE sur l'économie bleue (2018) témoignent tous de cet intérêt.

Le développement d'une industrie navale compétitive au Maroc pourrait avoir plusieurs retombées positives, parmi lesquelles :

- Le renforcement de la diversification du paysage industriel du Royaume, contribuant ainsi à compléter le processus d'industrialisation, après l'essor enregistré par l'industrie automobile et le secteur de l'aéronautique.
- L'absorption significative de main d'œuvre à différents niveaux de qualification, contribuant à réduire le chômage structurel aggravé depuis la pandémie de COVID-19.
- L'amélioration des échanges industriels, grâce à la diversité des activités comme la construction, la transformation, la réparation et le démantèlement, impactant positivement plusieurs secteurs économiques en amont (sidérurgie, charpenterie, électronique, etc.) et en aval (pêche, transport de marchandises et de passagers, défense, etc.).
- Le renforcement de la souveraineté économique du pays, en réduisant sa dépendance vis-à-vis de l'étranger en matière de construction, d'entretien et de réparation des navires, ainsi que sa dépendance technologique sur certains segments à la portée, ce qui est de nature à favoriser le développement d'un savoir-faire national. Cela devrait permettre au pays de répondre en partie, via une offre « *made in Morocco* » compétitive, à ses besoins dans plusieurs segments, à savoir : la flotte commerciale pour le transport de marchandises et de passagers, les industries de défense, en tant que secteur de souveraineté, ou encore les bateaux de pêche, un secteur vital pour l'économie nationale.

Il est essentiel de noter que le développement de l'industrie navale et la création d'un pavillon national sont deux objectifs interdépendants qui se renforcent mutuellement. Le développement de la flotte stimule la demande pour la construction et la réparation de navires, profitant à son tour à l'industrie grâce à la présence d'opérateurs nationaux et à l'expertise locale, ce qui permet de mieux répondre aux besoins du secteur.

Cependant, en dépit des opportunités que présente l'industrie navale pour notre économie et les atouts dont dispose cette dernière, force est de constater que ce secteur peine à se développer en raison de plusieurs contraintes tant structurelles que conjoncturelles.

Le Focus de cette année s'est concentré ainsi sur l'industrie navale au Maroc, évaluant son état actuel, ses perspectives d'avenir et les voies et moyens d'en faire un vecteur de développement industriel.

A cet effet, le CESE a adopté une approche écosystémique qui prend en compte la diversité des segments de l'industrie navale et ses interactions avec d'autres secteurs. L'analyse comprend trois axes principaux, à savoir :

1. L'établissement d'un état des lieux et le diagnostic des contraintes qui freinent l'émergence d'une industrie navale nationale diversifiée et compétitive.
2. L'identification des choix stratégiques nécessaires pour optimiser le positionnement du Maroc dans ce secteur hautement spécialisé.
3. La proposition des mesures susceptibles de promouvoir le développement de l'industrie navale au Maroc.

I L'industrie navale au Maroc : un potentiel sous-exploité et des contraintes qui freinent le développement du secteur

1.1. Un secteur embryonnaire, un potentiel sous-exploité

Le Maroc possède de nombreux atouts susceptibles de lui conférer des avantages compétitifs significatifs dans le secteur de l'industrie navale. Avec un littoral étendu de 3 500 km et une zone économique exclusive de 1 200 000 km², le pays bénéficie d'une infrastructure portuaire en constante évolution, comprenant plus de 43 ports, dont 14 ouverts au commerce extérieur²⁰⁰, ainsi qu'un programme d'extension des capacités du pays en termes des chantiers navals. En outre, le coût de la main-d'œuvre au Maroc reste relativement plus avantageux par rapport à plusieurs concurrents méditerranéens européens, sans omettre le fait que le Maroc dispose d'un capital humain qualifié, avec des compétences transférables et complémentaires à l'industrie navale, notamment dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, du BTP, de la sidérurgie et de l'électronique.

Malgré ces avantages, le poids du secteur de l'industrie navale demeure en deçà du potentiel. Entre 2013 et 2022, le secteur de l'industrie navale a généré un chiffre d'affaires annuel de 500 millions de dirhams²⁰¹, principalement grâce à la réparation, la maintenance et la construction de bateaux de pêche et de barques (90 % en bois et 10 % en acier, aluminium ou polyester)²⁰². Toutefois, sa contribution à l'économie reste marginale, représentant seulement 0,01 % du PIB et 0,10 %²⁰³ du total de la valeur ajoutée de l'industrie de transformation, avec une tendance décroissante depuis le début des années 2000.

De même, l'industrie navale au Maroc se caractérise par un faible degré d'intégration industrielle, partiellement attribuable à la dépendance envers les intrants importés. Ce manque d'intégration se traduit par un taux de valeur ajoutée (ratio VA sur total production du secteur) de seulement 17 %, nettement inférieur à la moyenne de 30 % enregistrée par les autres industries manufacturières du pays²⁰⁴.

Par ailleurs, la demande nationale adressée à l'industrie navale est principalement portée par l'activité de réparation navale pour les navires de pêche, la marine Royale et les navires de servitude. En termes de créations d'emplois directs, le secteur a généré seulement 700 nouveaux emplois additionnels entre 2013 et 2022. Avec un chiffre d'affaires annuel moyen de 500 millions de dirhams sur la même période²⁰⁵, le secteur a créé un nouvel emploi pour chaque tranche de 6,5 millions de dirhams de chiffre d'affaires.

200 - Chiffres communiqués par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, Direction des Ports et du Domaine Public Maritime.

201 - Audition du ministère de l'industrie sur le thème de l'industrie navale le 20 novembre 2023.

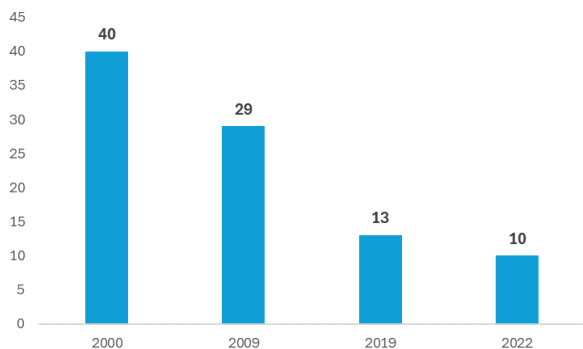
202 - Auditions des industriels du secteur opérant au chantier naval d'Agadir les 13 et 30 novembre 2023.

203 - Calculs sur la base des chiffres de l'ONUDI.

204 - Calculs sur la base des chiffres de l'ONUDI et du HCP.

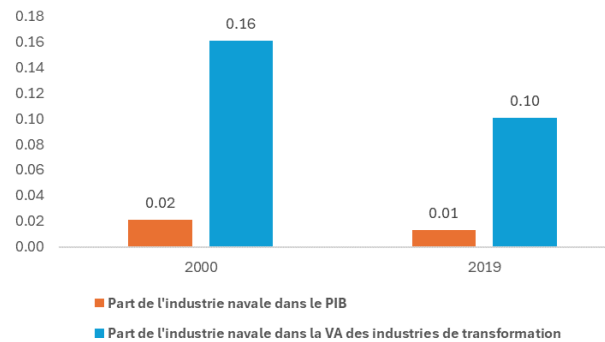
205 - Audition du ministère de l'industrie sur le thème de l'industrie navale le 20 novembre 2023.

Graphique 16: Nombre d'entreprises du secteur de la construction et réparation navales



Source : ONUDI et ministère de l'industrie

Graphique 17: Parts de l'industrie navale dans le PIB et le total des VA industrielles



Source : ONUDI

En matière d'infrastructure d'accueil, le Maroc dispose à ce jour de trois principaux chantiers navals dans trois ports où se concentre l'offre en construction et réparation navales :

- Le port de Casablanca dispose d'un nouveau chantier naval achevé en 2022, avec un coût de développement de 2,7 milliards de Dhs. Considéré comme premier pôle national de réparation navale, il ambitionne de développer une activité de construction navale sur le court terme. Le nouveau chantier naval dispose de plusieurs infrastructures, dont un élévateur à bateaux, un portique à sangles et un quai d'armement et de réparation à flot. Toutefois, le chantier n'a pas été concédé malgré le lancement de deux appels d'offres par les pouvoirs publics qui explorent actuellement la possibilité de créer une société²⁰⁶ dédiée à sa gestion.
- Le port d'Agadir dispose de plusieurs installations dédiées à la mise à sec, la mise à flot et la réparation navale. La darse du port d'Agadir est concédée à un opérateur privé qui a mis en place un élévateur à sangles. L'ANP poursuit l'exploitation de la cale de halage et de l'élévateur à bateaux. Un projet de relocalisation du chantier naval d'Agadir est en cours vers Anza pour le renforcement du positionnement du port sur la réparation et la construction navales.
- Le port de Tan-Tan dispose d'un élévateur et d'une darse pour portique à sangles, gérés par des opérateurs privés. L'ANP a également autorisé un groupement d'intérêt économique à y construire des bateaux en bois sur une superficie d'environ 5000 m².

Parallèlement, le Maroc dispose de plusieurs petits chantiers navals destinés à la réparation des bateaux de pêche, qui ont fait l'objet d'une mise à niveau soit par l'ANP soit par les concessionnaires privés chargés de l'exploitation de ces chantiers, notamment au niveau des ports d'Al Hoceima, Kenitra, El Jadida, Safi, Sidi Ifni, Laâyoune et Dakhla.

206 - Audition du ministère de l'Équipement et de l'Eau, Direction des Ports et du Domaine Public Maritime le 04 décembre 2023.

Encadré 5 : L'évolution du pavillon national de la marine marchande

Le Maroc avait connu durant les années 70-80 une évolution favorable de la flotte nationale. Cette évolution peut être attribuée à la combinaison de plusieurs facteurs favorables, à savoir, un cadre réglementaire incitatif à l'investissement national dans le secteur et des mesures de protection du pavillon national. Il s'agit, entre autres, (i) de l'apport des codes d'investissements maritimes de 1973 et 1984 qui ont stimulé l'investissement dans la flotte nationale, (ii) la participation active de l'État dans des compagnies du secteur, (iii) la préférence nationale à travers la réservation au pavillon marocain d'un pourcentage prédéterminé (40 % à l'importation et 30 % à l'exportation) des flux maritimes à caractère stratégique tels que les phosphates, les céréales ou le sucre et ce, sans omettre le fait que la réglementation en vigueur favorisait également l'exploitation des services maritimes en lignes régulières par le pavillon marocain²⁰⁷. Ainsi, en 1989, la flotte nationale a atteint 73 navires.

Cette dynamique ne va, toutefois, pas perdurer, puisqu'à partir du début des années 1990, la flotte nationale a subi une importante contraction, générée par la combinaison de plusieurs facteurs à la fois endogènes et exogènes. C'est ainsi qu'entre 1990 et 2000, la flotte nationale marchande avait diminué de 71 à 52 navires. Parmi les facteurs qui ont engendré ce déclin, il y a lieu de citer l'abrogation des codes d'investissement en vigueur, notamment, le code des investissements maritimes de 1984, par la charte de l'investissement de 1995, ayant plutôt un caractère généraliste qui ne tient pas compte de la spécificité du secteur maritime²⁰⁸.

Le déclin du pavillon national s'est poursuivi pour atteindre 40 navires de marine marchande en 2008, puis à peine 16 en 2020 à cause de plusieurs facteurs, notamment, la vente, la liquidation ou la déclaration de cessation de paiement sous le poids de l'endettement, de plusieurs fleurons de l'économie maritime du Royaume, à l'image de la Limadet, la Comanav, la Comarit et la générale maritime. Outre l'effet des perturbations au niveau international, notamment, la crise de 2008 et la flambée des prix du carburant, un autre élément a dû contribuer à la précipitation de la disparition de la flotte nationale et qui réside dans la libéralisation brusque du transport maritime de fret en lignes régulières à partir de 2006, un changement majeur connu davantage sous l'appellation de « *l'Open sea* »²⁰⁹. Ce nouveau contexte allait donc priver les opérateurs nationaux de leurs parts de marché, en offrant ainsi aux navires sous pavillon étranger la possibilité d'opérer librement en provenance et vers les ports marocains.

Certes, cette libéralisation intervenue en prévision de la mise en service du port de Tanger Med, devenu depuis le premier port en Afrique, a permis une intégration du Maroc aux réseaux mondiaux de transports. Néanmoins, son caractère brutal et sans accompagnement des opérateurs nationaux ni mesures garantissant un quota minimum de trafic en leurs faveurs, a eu des répercussions néfastes sur le pavillon national.

207 - Audition de la Direction de la Marine Marchande du Ministère du Transport et de la Logistique (le 4 décembre 2023)

208 - Najib Cherfaoui (2020), Marine marchande du Maroc : un siècle de mutations.

209 - Circulaire du 30 mai 2006 ; N°51 qui ouvre l'espace maritime devant les sociétés internationales.

En 2022, à peine 5 % de nos échanges extérieurs sont assurés par le pavillon national de la marine marchande, après 12 % en 2002 et 23 % en 1985. Dans le même sens, le taux de couverture national pour les segments de marchandises à portée stratégique, telles que les phosphates, le charbon, les voitures neuves et les céréales, est nul²¹⁰, ce qui rend notre pays totalement dépendant des armateurs étrangers et à la merci des variations de leurs pratiques commerciales. Pour le cas du transport des passagers, la part des navires nationaux est de 27 % uniquement²¹¹.

La part des armateurs nationaux dans le trafic maritime domestique n'est pas non plus épargnée puisque ces derniers assurent seulement 14 % du trafic domestique de conteneurs, 4 % du trafic des hydrocarbures et 0 % pour le trafic de vrac sec²¹².

Eu égard à cette dépendance des armateurs étrangers, le Maroc se retrouve aujourd'hui avec une balance de paiement des services de transport maritime déficitaire de 21,1 milliards de dirhams²¹³.

Étant donné ces évolutions, il est clair que le déclin de la flotte nationale a eu des répercussions négatives sur notre économie, notamment au niveau de la balance des paiements. Il en va également de la souveraineté du pays dans le domaine maritime, un besoin fortement ressenti durant la crise Covid-19 et ses répercussions en termes de paralysie des flux maritimes. Le discours de Sa Majesté à l'occasion de la célébration du 48^{ème} anniversaire de la marche verte est un signal fort de la prise de conscience par notre pays du rôle stratégique d'un pavillon national fort et compétitif et constitue une occasion à saisir pour marquer un tournant par rapport aux politiques antérieures dans le domaine.

1.2. Un impact limité des politiques et mesures publiques sur le développement du secteur

Dans l'objectif de renforcer l'industrie navale nationale, le département chargé de l'équipement a lancé en 2016 un plan directeur ambitieux visant à moderniser et développer les infrastructures portuaires à l'horizon 2030. Ce plan de 4,5 milliards de dirhams, financé par l'État, les autorités portuaires et via des partenariats public-privé, prévoit la mise à niveau des infrastructures existantes et la construction de nouvelles installations. Les axes stratégiques incluent la réparation et la maintenance navales, le développement de la construction navale régionale, le démantèlement des navires et la construction de petites plateformes offshore et des modules de grandes plateformes destinées à l'exportation vers le marché africain.

210 - Audition de la Direction de la Marine Marchande du Ministère du Transport et de la Logistique (le 4 décembre 2023).

211 - Idem.

212 - Idem.

213 - Audition de la Direction des ports et du domaine public maritime le 04 décembre 2023.

Encadré 6 : Les objectifs stratégiques du plan directeur pour le développement des infrastructures portuaires dédiées à l'industrie navale à l'horizon 2030

- Assurer la réparation et la maintenance navales de la flotte nationale au niveau local et capter une part des marchés régional et international (navires de pêches hauturières et de servitude en provenance de l'Afrique de l'Ouest et les navires de charge opérant dans la zone de concurrence du Maroc) ;
- Faire du Maroc une référence régionale dans la construction des navires jusqu'à 120 m (navires de pêche et de servitude portuaire et petits navires militaires pour le Maroc et l'Afrique de l'Ouest, petits navires de plaisance nationaux et les navires de charge nationaux et internationaux) ;
- Développer de façon durable, l'activité de démantèlement des navires (navires de petit et moyen tonnage nationaux et en provenance de l'Afrique de l'Ouest, de l'Europe et de l'Amérique du Nord) ;
- Développer l'activité de construction de petites plateformes offshore et des modules de grandes plateformes destinées à l'exportation vers le marché africain (petites plateformes et modules de plateformes destinées au forage en eaux peu profondes et en eaux profondes).

Par ailleurs, des chantiers navals seront établis ou modernisés dans plusieurs ports clés, notamment à Jorf Lasfar, Safi, Nador West Med, Kenitra Atlantique et Dakhla Atlantique, chacun se spécialisant dans des aspects particuliers de l'industrie en question.

Encadré 7 : Développement des infrastructures portuaires pour l'industrie navale

- Jorf Lasfar : le développement de nouvelles infrastructures pour le démantèlement des navires et la construction de plateformes offshore.
- Safi : le chantier naval de Safi sera positionné comme un pôle de construction navale spécialisé dans la construction des plateformes offshore prévue au niveau national. Il est concédé à un opérateur privé actuellement chargé du développement de ce chantier.
- Nador West Med et Kenitra Atlantique : nouvelles infrastructures pour le développement des quatre activités (réparation, construction, démantèlement et construction de plateformes offshore). Actuellement, le nouveau port de Nador West Med est en cours de construction avec une mise en exploitation prévue en 2025. Le port de Kenitra Atlantique est toujours en prospection pour mobiliser les financements. Les chantiers navals de ces ports vont être développés selon les opportunités futures qui vont se présenter.
- Dakhla Atlantique : le développement de nouvelles infrastructures pour la réparation et la maintenance navales et pour la construction navale.

Les retombées socio-économiques espérées par les pouvoirs publics suite à la mise en œuvre du plan de l'industrie navale en termes d'emploi et de PIB se présentent comme suit :

Tableau 1: Retombées socioéconomiques

	Réparation et maintenance navales	Construction navale	Démantèlement des navires	Construction plateformes Offshore	Total
Postes d'emplois directs	1660-2300	2400-3400	1200-1800	300-430	5500-7930
PIB (millions de dirhams)	550-780	900-1350		110-160	1550-2270

Source : Plan directeur de l'industrie navale à l'horizon 2030

En parallèle, un contrat de performance²¹⁴ pour le secteur de l'industrie navale a été signé en juin 2017 entre le ministère de l'Équipement, le ministère de l'Économie et des Finances, le ministère de l'Industrie et du Commerce, et la Fédération des industries métallurgiques, mécaniques et électromécaniques (FIMME) dont relève l'association professionnelle des constructeurs et réparateurs navals.

Ce contrat définit les engagements des parties pour le développement de l'écosystème « industrie navale » à l'horizon 2030 dont les principaux points sont: 1) la mise à niveau des infrastructures existantes et le développement de nouvelles infrastructures, 2) le développement des compétences métiers spécialisées, 3) la mise en place d'un cadre réglementaire et normatif pour le développement du secteur, 4) la mise en place des outils de financements, 5) l'adaptation du cadre fiscal pour accompagner le développement de l'industrie navale, 6) le développement des débouchés de marché et la promotion de l'offre Maroc et finalement la contribution à la création de la richesse et l'amélioration de la balance commerciale²¹⁵.

Toutefois, malgré des investissements importants dans les infrastructures, les progrès réalisés dans le secteur de l'industrie navale restent en deçà des attentes, comme en témoignent les contributions modestes au PIB et à la valeur ajoutée industrielle. Par ailleurs, les initiatives en dehors du cadre infrastructural, concernant les facteurs d'offre et de demande essentiels pour le développement de cette industrie, se révèlent également insuffisantes. Le secteur de l'industrie navale peine notamment à attirer les investisseurs privés. Ceci est illustré par les difficultés rencontrées pour attribuer la gestion du chantier naval de Casablanca et par la faible attractivité de la banque des projets lancée en 2020 par le ministère de l'Industrie et du commerce dans le cadre de la politique de substitution aux importations, qui renfermait une liste de fiches des projets portant sur plusieurs activités relevant de l'industrie navale²¹⁶. Ce programme n'a abouti

214 - Contrat de performance pour le développement de l'écosystème de l'industrie navale, juin 2017.

215 - En termes d'objectifs chiffrés de développement, le contrat de performance ambitieuse à générer un chiffre d'affaires de 5,2 à 7,6 milliards de dirhams, une valeur ajoutée de 1,6 à 2,3 milliards de dirhams pour l'ensemble du secteur de l'industrie navale et d'améliorer la balance commerciale de 2 à 2,5 milliards de dirhams.

216 - Projets de réparation navale, de démantèlement de navires et de construction de navire de pêche, de servitude (navire de dépollution des eaux de mer, pilotins et navires dédiés à l'ostréiculture et myciculture) et des navires de petite plaisance et utilitaires spécifiques.

qu'à deux réalisations notables²¹⁷: l'extension du chantier naval SOUSS MASSA à Agadir, spécialisé dans la production de navires de pêche de moins de 30 mètres, et la signature d'une convention d'investissement avec un industriel dans le port de Sidi Ifni en 2023.

En parallèle, le programme IBHAR, déployé en deux éditions pour dynamiser la demande dans l'industrie navale sur le segment des bateaux de pêche, a montré des résultats peu satisfaisants à cause de plusieurs dysfonctionnements (voir encadré ci-après).

Encadré 8 : Programmes IBHAR I et IBHAR II (2008-2016), ou l'opportunité manquée pour booster le secteur de l'industrie navale à travers la modernisation de la flotte nationale de la pêche

Le ministère de l'agriculture et de la pêche maritime a lancé le programme IBHAR en 2008, pour encourager les professionnels de la pêche à moderniser leurs bateaux. Ce programme prévoyait un investissement²¹⁸ de 5 MMDH dont 1MMdh provenant du budget de l'Etat. L'une des composantes de ce programme, SAFINA²¹⁹, consistait à encourager les opérateurs à remplacer les navires vétustes par des navires conçus avec des matières plus performantes comme l'acier, le polyester ou les fibres de verre à travers : un appui financier de l'Etat fixé à hauteur de 30 % du montant de l'investissement du navire, un crédit bonifié et garanti par l'Etat pouvant atteindre 60 % et un apport personnel minimal de 10 %.

Le programme a connu une faible adhésion et participation des opérateurs de la pêche dans ses deux versions IBHAR I et IBHAR II, malgré sa révision par le ministère de l'agriculture et de la pêche maritime en coordination avec le ministère de l'économie et des finances, le nombre moyen de bénéficiaires n'a pas dépassé 17 opérateurs par an entre 2009 et 2012 avant de passer à 182 bénéficiaires par an sur la période 2013-2018 après plusieurs périodes d'arrêts²²⁰.

Les industriels et acteurs de la pêche auditionnés²²¹ par le CESE ont déclaré que les opérateurs ont été découragés à cause de la lourdeur des procédures et de la complexité du processus de constitution des pièces demandées par l'administration pour bénéficier de la subvention. En outre, selon les auditions des opérateurs du secteur²²², le programme n'a pas atteint ses objectifs à cause de la réticence des banques, averses aux risques du secteur de la pêche, à financer les projets de modernisation des navires.

Ainsi, il est constaté que l'approche actuelle des pouvoirs publics marocains pour le développement de l'industrie navale se concentre principalement sur l'offre d'infrastructures. Bien que ces infrastructures soient essentielles, elles ne suffisent pas à elles seules pour assurer l'émergence d'une industrie navale compétitive au Maroc. Il est également crucial de satisfaire d'autres conditions importantes pour le développement du secteur, tant en termes d'offre et d'attractivité pour les investisseurs (incitations, financement, fiscalité, environnement des affaires) que de demande (voir les limites du programme IBHAR détaillées dans l'encadré).

217 - Audition du ministère de l'industrie et du commerce au siège du CESE, 20 novembre 2023.

218 - Rapport annuel de la cour des comptes au titre de l'année 2018, Plan « Halieutis » pour les années 2010- 2016, p173.

219 - Programme IBHAR, Département de la pêche maritime.

220 - Rapport annuel de la cour des comptes au titre de l'année 2018, Plan « Halieutis » pour les années 2010- 2016, p195.

221 - Auditions des industriels du secteur de l'industrie navale (13 novembre 2023) et de la confédération marocaine de la pêche côtière (30 novembre 2023).

222 - Audition des industriels de l'industrie navale (Eco synergie Boats – Chantier naval Agadir) (13 novembre 2023) et du cluser de l'industrie navale (21 novembre 2023).

Toutefois, il convient de mentionner que la création récente du cluster de l'industrie navale en 2023 est prometteuse pour le développement du secteur. Ce cluster adopte une approche d'écosystème, plus large et intégrée, qui ne se limite pas uniquement à l'infrastructure mais englobe également des aspects essentiels tels que le cadre réglementaire, le capital humain, la recherche et développement, ainsi que la promotion.

Encadré 9 : Cluster de l'industrie navale

Le cluster de l'industrie navale est une association professionnelle créée en mai 2023 pour fédérer les efforts des différents acteurs privés et publics de l'écosystème maritime, portuaire et industriel pour le développement de l'industrie navale. Elle compte parmi ses membres les armateurs de pêche et de commerce, les petites et moyennes entreprises de services et les industriels du secteur de l'industrie navale, les universités et centres de formation, startups et incubateurs. Le cluster a un noyau dur d'entreprises issues des régions de Casablanca-Settat (port de Casablanca) et Souss-Massa (Agadir) et compte élargir ses activités et couvrir les 9 régions ayant une façade maritime et disposant des infrastructures portuaires accueillant des activités de construction, de réparation et de démantèlement des navires. Le cluster aspire à contribuer à la mise en place d'un cadre réglementaire favorable, au développement des compétences, à la promotion de l'offre industrielle navale nationale, à l'accompagnement des startups et à l'émergence des projets de la R&D dans le domaine.

1.3. De nombreux facteurs entravent le développement du secteur

En dépit des initiatives mises en place, à l'instar du plan directeur de l'industrie navale, de la banque de projets du ministère de l'Industrie et du Commerce, et du programme IBHAR destiné à stimuler la demande, le secteur de l'industrie navale reste confronté à des défis persistants qui entravent le développement de cette activité au niveau national. Parmi les défis, il convient de citer :

- *Sur le plan institutionnel et de gouvernance : la multiplicité des intervenants et le manque d'une stratégie publique intégrée impliquant les différents acteurs dans l'écosystème*

L'écosystème de l'industrie navale au Maroc, impliquant plusieurs acteurs institutionnels, tels que les départements de l'équipement, de l'industrie, de la pêche maritime, du transport et de l'autorité portuaire (Agence Nationale des Ports), est caractérisé par une grande complexité. Chacun de ces intervenants agit dans un périmètre spécifique, avec une faiblesse en termes de convergence et de coordination entre eux, en l'absence d'une stratégie nationale intégrée. Cette fragmentation crée un environnement difficile et opaque pour les acteurs et les investisseurs du secteur.

Ce constat a été rigoureusement relevé par la Cour des comptes dans son rapport annuel 2022-2023²²³. L'institution a noté l'absence d'une stratégie pour la gestion des infrastructures portuaires et d'un inventaire des infrastructures éligibles à la concession, entravant ainsi la mise en place de plans de gestion du domaine public portuaire, et d'un calendrier prévisionnel des mises en concession. De plus, le rapport met en évidence une implication insuffisante des régions et un

223 - Rapport annuel de la Cour des comptes au titre de 2022-2023, novembre 2023, pp.80-83.

suivi insuffisant des concessions existantes dans le domaine portuaire. Face à ces lacunes, la Cour des comptes a insisté sur la nécessité urgente de développer une vision globale impliquant tous les acteurs et de renforcer les mécanismes de gouvernance, afin d'assurer un développement durable et équilibré du secteur portuaire.

■ *En ce qui concerne le volet du foncier et infrastructure d'accueil : des infrastructures coûteuses, une exploitation sous-optimale et des effets de saturation*

L'industrie navale requiert des chantiers bien équipés dotés d'installations et d'infrastructures spécialisées. Cela inclut des infrastructures pour la mise à sec et à l'eau, des quais d'armement, des aires de montage, ainsi que des ateliers de réparation et de préfabrication.

La disponibilité de foncier adapté est essentielle pour le développement de l'industrie navale. Toutefois, le chantier naval de Casablanca, qui s'étend sur 24 hectares, est resté inutilisé pendant plusieurs années faute de concessionnaire pour le gérer. Par ailleurs, les chantiers d'Agadir et de Tan-Tan connaissent une saturation notable, due à une capacité d'accueil limitée qui entrave significativement les activités de réparation et de construction navales. Cette situation a été confirmée par les acteurs de l'industrie navale et de la pêche maritime auditionnés dans le cadre de l'élaboration de ce focus²²⁴. En conséquence, et face à des délais d'attente prolongés, les propriétaires de bateaux, notamment les bateaux de pêche en acier, se tournent fréquemment vers les chantiers européens, particulièrement en Espagne, qui sont perçus comme plus réactifs et offrant des services de meilleure qualité²²⁵.

De plus, le département de l'industrie a constaté que certaines entreprises, lors d'arrêts d'activités de réparation ou de construction navales dans les ports, utilisent l'espace portuaire pour mener des activités non liées directement à l'industrie navale. Cette pratique empêche une exploitation optimale des infrastructures dédiées au secteur.

■ *Sur le volet de la réglementation, subventions et fiscalité : un cadre peu adapté*

Dans le domaine de la réglementation, des subventions et de la fiscalité, l'industrie navale marocaine est confrontée à de nombreux défis structurels qui limitent son développement. Les cadres réglementaires et fiscaux existants, ainsi que les mesures d'incitation spécifiques à l'industrie, ne correspondent pas pleinement aux besoins actuels du secteur :

- Certains textes réglementaires, dont le code de commerce maritime datant de 1919, sont devenus obsolètes et nécessitent une révision pour s'adapter aux évolutions récentes de l'industrie navale et des activités maritimes.
- Certaines mesures fiscales incitatives ne correspondent pas aux objectifs de développement de la construction navale nationale. Par exemple, l'exonération de la TVA sur l'acquisition de navires étrangers favorise l'importation, tandis que les intrants utilisés dans l'industrie navale nationale restent soumis à la TVA à l'importation.
- L'absence d'un cahier de charges environnemental régissant l'activité de démantèlement de navires au Maroc, d'autant plus que notre pays n'a pas ratifié la convention de Hong-Kong.

224 - Auditions des industriels du secteur de l'industrie navale (13 novembre 2023) et de la confédération marocaine de la pêche côtière (30 novembre 2023).

225 - Idem.

- Les régimes de concession et d'occupation temporaire actuels, gérés par l'Agence Nationale des Ports (ANP) selon la loi 15-02²²⁶, présentent des limites qui affectent l'attractivité du secteur naval pour les investisseurs. Les acteurs de l'industrie navale, auditionnés par le CESE, soulignent que certaines dispositions du cahier de charges, notamment les durées des concessions et des occupations de l'espace portuaire, ne permettent pas aux industriels d'amortir leurs investissements considérables en infrastructures²²⁷. Le manque d'attractivité est illustré par le cas du chantier naval de Casablanca, qui, malgré un investissement de 2,7 milliards de dirhams, est resté sans concessionnaire depuis 2019. C'est ainsi que l'ANP, en collaboration avec l'Agence nationale de gestion stratégique du portefeuille de l'État, envisage la création d'une entité dédiée à la gestion de ce chantier. Toutefois, la pertinence de cette option fait l'objet de débats, car la gestion des chantiers navals nécessite une approche spécialisée, distincte de celle des autres services portuaires, en raison de leur nature industrielle et des particularités de cette activité²²⁸.

En outre, il est important de noter que depuis la charte de l'investissement de 1995, l'industrie navale n'avait pas bénéficié de dispositions incitatives adaptées à ses spécificités. Ce n'est que récemment, avec la mise en œuvre de la nouvelle charte de l'investissement en décembre 2022, que le secteur a été reconnu parmi les métiers d'avenir et les activités pouvant faire l'objet d'une stratégie de montée en gamme²²⁹, éligibles à un soutien public spécifique sous forme de primes dédiées.

- *Concernant le volet du financement : absence de formules de financement adaptées à la nature risquée de l'investissement dans le secteur*

Le secteur de la construction navale, caractérisé par de lourds investissements et une forte exposition aux risques liés à des facteurs cycliques et structurels, rencontre des difficultés significatives pour accéder au financement. Cette problématique a été soulignée lors des auditions des constructeurs navals au Maroc²³⁰. De plus, le cadre incitatif actuel ne propose pas de solutions de financement adaptées aux particularités de ce secteur auprès du système financier.

- *Concernant le volet de la formation : bien que certaines synergies existent avec d'autres secteurs pour certains métiers, l'industrie navale souffre globalement d'une pénurie significative de ressources humaines qualifiées dans de nombreuses autres spécialisations*

L'industrie navale, impliquant plusieurs corps de métiers²³¹ (voir tableau ci-dessous), fait face au Maroc à une pénurie de formations spécialisées. Actuellement, la formation est principalement concentrée sur un nombre limité de métiers²³² tels que la mécanique et la chaudronnerie. Bien que l'industrie puisse tirer parti des compétences développées par les écoles d'ingénieurs et

226 - Loi 15-02 relative aux ports et portant création de l'agence nationale des ports et de la société d'exploitation des ports.

227 - Audition de la fédération des industries métallurgiques, mécaniques et électromécaniques représentée par le président directeur général des chantiers et ateliers du Maroc, le 16 janvier 2024.

228 - Idem.

229 - Arrêté du chef du gouvernement n° 3.12.23 (01 mars 2023) relatif à la mise en œuvre du dispositif de soutien principal à l'investissement et du dispositif de soutien spécifique applicable aux projets d'investissement à caractère stratégique.

230 - Audition des industriels de l'industrie navale (Ecosynergie Boats – Chantier naval Agadir) le 13 novembre 2023 et du cluser de l'industrie navale le 21 novembre 2023.

231 - <https://www.francetravail.fr/actualites/le-dossier/industrie/chantiers-navals/chantiers-navals--une-palette-de.html>.

232 - Audition du ministère de l'industrie et du commerce au siège du CESE, 20 novembre 2023.

les instituts de formation dans des secteurs connexes comme l'automobile, l'aéronautique et le BTP, la diversification et l'intensification des programmes de formation restent cruciales. En renforçant les formations et les compétences existantes, notamment en conception, fabrication, ingénierie des matériaux et structures, ainsi qu'en ingénierie électrique et électronique, le Maroc pourrait se positionner avantageusement sur le marché régional naval.

Tableau 2: Familles de métiers relevant de l'industrie navale

CONSTRUCTION, RÉPARATION	MAINTENANCE, LOGISTIQUE, ACHAT	MARKETING, COMMERCIAL	FONCTION SUPPORT	Conception et R&D
<ul style="list-style-type: none"> - Appareilleur - Chaudronnier - tôlier - Charpentier métaux - Chef d'équipe - Menuisier - Électricien de bord - Électromécanicien - Électronicien - Frigoriste - Peintre - Peintre caréneur - Plombier - Préchauffeur - Emménagement (solier moquettiste, armement, ...) - Instrumentiste / automatique - Mécanicien naval (bord, diéséliste) / hydraulicien - Ouvrier polyvalent - Soudeur - Stratifieur - Traitement de surface (peintre, calorifugeur, stratifieur) - Technologue en soudage - Tourneur – fraiseur - Tuyauteur - Usineur, fraiseur - HVAC (climatisation, froid, ventilation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Acheteur - Cariste - Grutier - Logisticien - Magasinier / cariste - Technicien ordonnancement - Technicien de maintenance - Responsable de maintenance - Approvisionnement QHSE (qualité / hygiène / sécurité / environnement) - Ingénieur qualité - Technicien qualité - Animateur QHSE (qualité / hygiène / sécurité / environnement) - Responsable de performance industrielle - Responsable management des risques 	<ul style="list-style-type: none"> - Chargé d'affaires - Commercial - Assistant commercial - Technico-commercial - Deviseur - Chargé d'études marketing 	<ul style="list-style-type: none"> - Administratif et gestion - Ressources humaines - Comptabilité et finance - Informatique - Juridique 	<ul style="list-style-type: none"> - Architecte naval - Chargé d'études - Chef de projet ingénierie - Dessinateur - projeteur / technicien bureau d'étude - Ingénieur électricité (électronicien, électromécanicien, ...) - Ingénieur spécialiste (mécanique, machine tournante, HVAC, acousticien, ...) - Ingénieur structure (calculs, construction, ...) - Préparateur méthodes - Responsable méthodes outillées en industrie

D'importants efforts sont ainsi nécessaires pour combler les lacunes actuelles. Des spécialités telles que l'architecture navale, le design des coques ou le management et la gestion des chantiers navals ne sont pas encore dispensés dans les écoles et centres de formation marocains. De plus, des métiers comme le soudage requièrent non seulement des formations spécifiques et des programmes de reconversion destinés aux soudeurs travaillant dans d'autres secteurs, mais aussi des certifications reconnues au niveau international.

Par ailleurs, les professionnels du secteur ont exprimé lors des auditions organisées une réelle pénurie de main d'œuvre qualifiée dans certains domaines à cause du débauchage de techniciens et d'ingénieurs marocains par des chantiers navals canadiens et européens. En outre, cette situation est aggravée par le fait que les formations disponibles au niveau national ne couvrent pas régulièrement toutes les spécialités nécessaires, amplifiant ainsi le déficit en compétences qualifiées essentielles pour l'industrie.

Il est important de mentionner que, bien que ne couvrant pas tous les métiers du secteur, plusieurs nouvelles formations ont été récemment introduites. Les cités des métiers et de compétences ont lancé des programmes diplômants et qualifiants dans des domaines tels que l'hydraulique industrielle, la mécanique diéséliste, la peinture industrielle et l'agencement intérieur naval. De plus, un nouveau cursus a été développé à l'Institut Supérieur d'Études Maritimes²³³, destiné à former des ingénieurs spécialisés dans les domaines des chantiers navals, des bureaux d'études et de contrôle, et de la maintenance, la réparation et l'entretien des navires, avec une première promotion attendue en 2024.

- *Concernant le volet relatif aux facteurs de compétitivité et à l'évolution cyclique de la demande : plusieurs facteurs peuvent impacter négativement la compétitivité de l'offre marocaine et sa viabilité*

Le secteur de la construction et de la réparation navale au Maroc rencontre plusieurs défis qui impactent sa compétitivité sur le marché international. Parmi ces défis figurent les fluctuations des prix internationaux des matières premières, en particulier l'acier, qui est un intrant exclusivement importé par les constructeurs nationaux. La création d'une industrie locale de l'acier spécifique à ce secteur soulève des interrogations quant à sa viabilité économique, notamment la possibilité d'atteindre un volume de production critique nécessaire pour assurer la rentabilité et la compétitivité des prix face à l'acier importé.

En ce qui concerne les services de réparation offerts par les chantiers navals marocains, ceux-ci ne parviennent pas à être suffisamment compétitifs en termes de qualité et de délais avec leurs concurrents en Espagne, en France et en Italie, voire aux Pays-Bas. Cette situation résulte de plusieurs facteurs : l'insuffisance de l'infrastructure qui entraîne congestion et allongement des délais de réparation, le manque de main d'œuvre professionnelle qualifiée, ainsi que des déficits en équipements, matériel et intrants nécessaires à des réparations navales efficaces. En conséquence, les chantiers navals nationaux perdent régulièrement des parts de marché en réparation et construction navale au profit de concurrents européens.

A ces éléments, il y a lieu d'ajouter le caractère cyclique de la demande mondiale adressée au secteur qui passe par des phases alternées de surcapacité d'offre et de demande excessive. Ces tendances affectent significativement le carnet de commandes des industriels.

²³³ - L'institut supérieur d'études maritimes forme les officiers de la marine marchande dans le domaine du transport maritime, des ports, de la logistique et des activités connexes, il relève du ministère du transport et de la logistique.

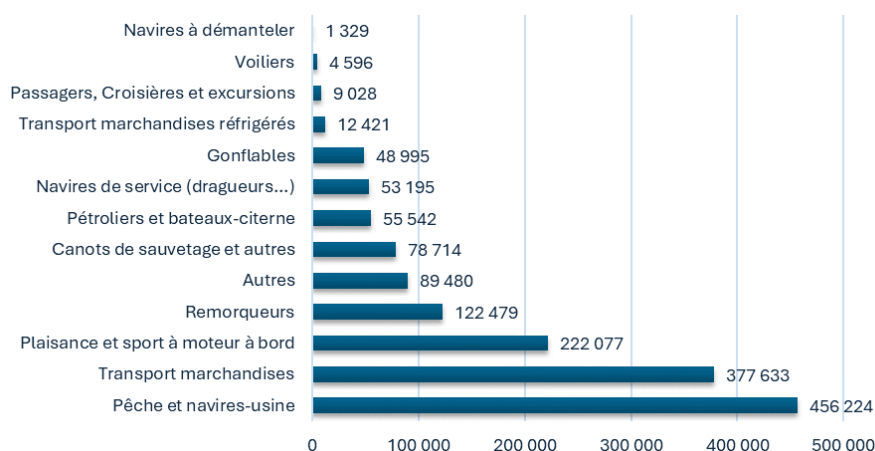
1.4. Coût économique et manque à gagner subis suite à l'absence d'une industrie navale compétitive

L'absence d'une industrie navale forte et compétitive au Maroc entraîne un manque à gagner pour l'économie nationale. Cela se manifeste par un impact négatif sur la balance commerciale et les sorties de devises, une forte dépendance technologique à l'étranger pour la construction et la réparation des navires, et des défis de compétitivité pour l'offre nationale. De plus, le manque d'un volume d'activité suffisant compromet la capacité à maintenir un capital humain qualifié et à développer le savoir-faire local dans le secteur.

Le Maroc reste fortement dépendant des importations étrangères pour l'acquisition de navires et produits assimilés, avec un total de plus de 14 milliards de dirhams d'importations cumulées de 2002 à 2022 (Hors navires militaires et équipements maritimes). Pour les importations de navires militaires, et malgré l'absence de statistiques complètes sur ce segment, l'indice de transfert d'armes publié par la *SIPRI Arms Transfers Database*²³⁴ indique le caractère irrégulier mais parfois important du volume des importations du Maroc dans ce domaine. En résumé, les dépenses en devises pour les importations de navires accentuent le manque à gagner déjà occasionné par la faible présence du Maroc dans le segment de la réparation navale qui s'accumule au déficit de 21,1 milliards de dirhams constaté au niveau de la balance des services de transport maritime²³⁵. Le Maroc reste fortement dépendant des armateurs étrangers, subissant les effets de leurs fluctuations tarifaires.

Par conséquent, si le Maroc arrivait à satisfaire, via une industrie navale compétitive, une proportion de sa demande interne en navires et produits assimilés sur certains segments, notamment, les bateaux de pêche en acier et polyester, les bateaux de transport de passagers ou de marchandises, les tankers, ainsi qu'en matière de réparation et maintenance, cela atténuerait son degré de dépendance et les sorties de devises qui en résultent, tout en favorisant la création de valeur ajoutée et d'emplois domestiques.

Graphique 18: Importations du Maroc en Navires et produits assimilés par type (en 1000 dollars US, cumul sur 2002-2022)

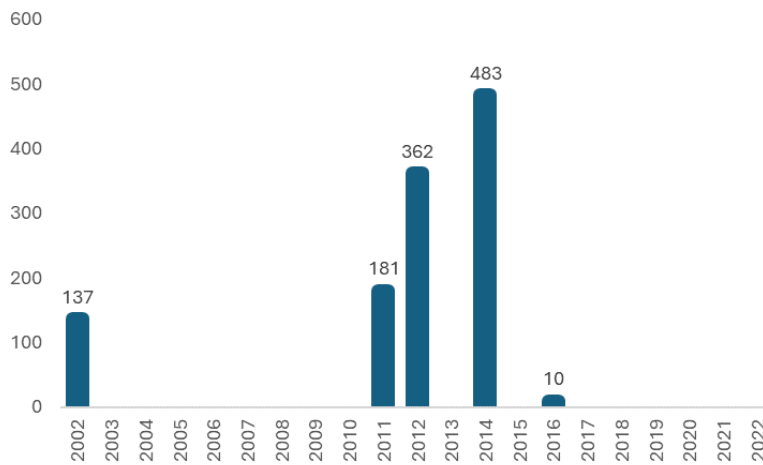


Source : Base données WITS

234 - Stockholm international peace research institute.

235 - Audition de la Direction de la marine marchande, en date du 4 décembre 2023.

Graphique 19: Indice de transfert de navires de guerre vers le Maroc (unité de mesure : millions de SIPRI Trend-Indicator Values - TIV)



Source : SIPRI

Par ailleurs, le marché domestique étant limité, le plus grand potentiel de croissance pour le Maroc réside dans la conquête de parts de marché à l'international, notamment la façade atlantique de l'Afrique et dans la Méditerranée. Pour cela, il est essentiel de développer une industrie navale nationale compétitive.

Les importations de navires et structures similaires par ces deux régions (excluant les équipements de marine, les navires à démanteler)²³⁶ représentent environ 11 milliards de dollars US annuellement sur les dix dernières années, avec 2 milliards attribués aux Pays de la façade atlantique de l'Afrique et 8,5 milliards à la région méditerranéenne²³⁷. Si le Maroc pouvait atteindre une part de marché de 1,5 % dans la Méditerranée, similaire à celle de l'Espagne ou de la Turquie, et de 3 % en Afrique atlantique, les revenus annuels moyens à l'export (hors navires militaires), pourraient approcher les 200 millions de dollars US²³⁸. Il est important de souligner toutefois que le positionnement du Maroc sur les deux marchés géographiques en question devrait varier selon le type de navires et le degré de sophistication de chaque catégorie de produits.

Outre la construction de navires, l'industrie navale englobe une vaste gamme de produits où le Maroc pourrait étendre ses parts de marché. Cela inclut des équipements professionnels pour bateaux tels que les filets de pêche, gilets de sauvetage et bouées, des équipements de navigation comme l'électronique et les équipements radio, ainsi que des dispositifs de propulsion, notamment les petits moteurs hors-bord. Naturellement, si le Maroc opte pour se positionner sur ces types de produits, actuellement couverts par les importations, le processus de cette intégration dépendra du niveau de sophistication technologique requis pour chaque type de produit.

236 - Il est à souligner que les statistiques des échanges extérieurs ne couvrent pas l'ensemble des dépenses en termes d'importations de navires de guerre.

237 - Calculé sur la base des données de WITS database.

238 - Il s'agit uniquement de calculs approximatifs utilisés pour donner une idée sommaire sur le gain potentiel pour le Maroc sur le volet de la construction navale.

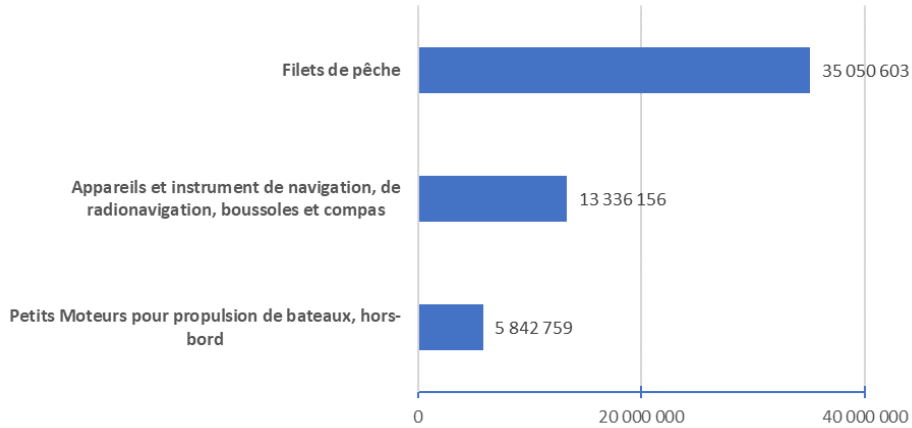
Tableau 3: Taille du marché méditerranéen et des pays de la façade atlantique de l'Afrique (approchée par les importations de ces deux régions en termes de bateaux et structures assimilées, hors militaires)

Type de bateaux acquis par destination ²³⁹	Proxy Taille du marché (Moyenne annuelle Importations sur la période 2012-2022, en 1000 Dollars US)
Toutes les catégories	
- Pays de la façade atlantique de l'Afrique (1000 USD)	2010400
- Méditerranée (1000 USD)	8500000
Bateaux de transport passagers ou de marchandises (paquebots, cargos, croisière, citerne...)	
- Pays de la façade atlantique de l'Afrique (1000 USD)	186651
- Méditerranée (1000 USD)	4728334
Bateaux de pêche et navires-usine	
- Pays de la façade atlantique de l'Afrique (1000 USD)	26168
- Méditerranée (1000 USD)	31953
Bateaux dragueurs et autres bateaux utilitaires et plateformes flottantes ou submersibles	
- Pays de la façade atlantique de l'Afrique (1000 USD)	1600847
- Méditerranée (1000 USD)	582195
Radeaux gonflables et autres engins flottants	
- Pays de la façade atlantique de l'Afrique (1000 USD)	39976
- Méditerranée (1000 USD)	97041
Bateaux remorqueurs, pousseurs	
- Pays de la façade atlantique de l'Afrique (1000 USD)	122920
- Méditerranée (1000 USD)	258910
Plaisance et sport nautique	
- Pays de la façade atlantique de l'Afrique (1000 USD)	33824
- Méditerranée (1000 USD)	2798408

Source : calculs sur la base des données de WITS

239 - HS code 8901, 8902, 8903, 8904, 8905, 8907.

Graphique 20: Importations du Maroc en termes de quelques équipements pour bateaux (moyenne sur 2012-2022, en dirhams)



Source : Office de change

En plus de l'activité de construction et de transformation des navires et des équipements de navigation, le Maroc pâtit d'un manque à gagner significatif dans le domaine de la réparation et de la maintenance. Comme évoqué précédemment, la majorité des armateurs opérant ou transitant dans les ports nationaux préfèrent confier l'entretien et la réparation de leurs navires à des ateliers situés à l'étranger, notamment en Espagne²⁴⁰. Les activités de réparation et de maintenance au sein des ports marocains se limitent principalement aux barques et aux bateaux de pêche, essentiellement en bois.

Cette situation représente certes un manque à gagner pour le Maroc, mais elle offre également un potentiel important à exploiter. En établissant un service d'entretien et de réparation de qualité et compétitif, le Maroc pourrait capter une partie de cette demande²⁴¹. En effet, plus de 6 500 escales de navires sont enregistrées chaque année dans les ports nationaux²⁴². Attirer une fraction de ces navires pour des réparations générerait des revenus substantiels et réduirait les sorties de devises. De plus, la hausse continue de l'âge moyen des navires marchands, qui est de 28 ans en 2023²⁴³, et des bateaux de pêche, de 16 ans²⁴⁴, crée un marché significatif pour les activités de réparation et de maintenance, sans omettre le potentiel du marché de la maintenance des navires militaires.

240 - Audition du Cluster Industrie Navale du Maroc (21 novembre 2023).

241 - Idem.

242 - Idem.

243 - Base de données de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED).

244 - FAO (2022) - L'état de la pêche en Méditerranée et mer Noire au titre de l'année 2022.

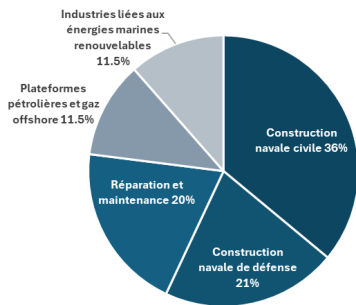
II Le marché mondial de l'industrie navale, une large domination par les industriels asiatiques et une forte implication des Etats

2.1. Un marché segmenté, avec une forte concentration

Se positionner sur le marché international ou régional de l'industrie navale requiert une connaissance approfondie de sa structure, de ses principaux acteurs, ainsi que du degré de concurrence qui prévaut dans chaque segment. La taille du marché mondial de l'industrie navale est estimée à 213 milliards d'euros en 2022²⁴⁵. L'activité de construction navale civile en représente 36 %, suivie de la construction pour la défense qui représente une part de 21 %, puis l'activité de réparation et maintenance, à la fois civile et militaire, dont le poids est évalué à environ 20 % du total²⁴⁶. Le reste des filières concerne les plateformes pétrolières et gazières offshore, ainsi que les industries liées aux énergies marines renouvelables.

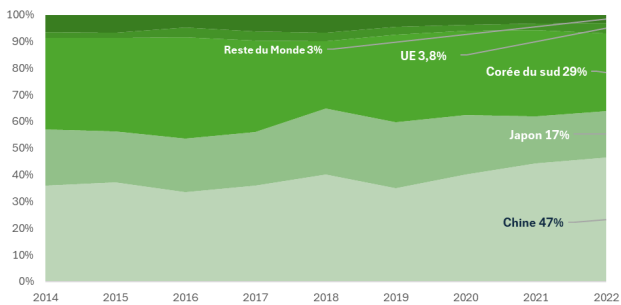
Le marché est également fortement concentré par pays producteurs, ce qui rend difficile l'introduction de nouveaux opérateurs. Par exemple, en 2022, la Chine dominait le marché international des navires commerciaux, hors bateaux de pêche et yachts, avec près de la moitié de la production mondiale. Elle a surpassé la Corée du Sud, qui détient maintenant une part de marché de 29 % et s'est spécialisée dans des produits à plus forte valeur ajoutée. La Corée du Sud avait auparavant détrôné le Japon, qui possède désormais 17 % de part de marché²⁴⁷.

Graphique 21: Répartition du marché de l'industrie navale par grand type d'activité (en % du chiffre d'affaires total de l'industrie navale dans le monde)



Source : GICAN

Graphique 22: Parts des principaux pays producteurs dans le domaine de la construction de navires commerciaux (en % de la production mondiale) *



(*) La base de la CNUCED exclut les navires militaires, les bateaux de pêche et les Yachts

Source : CNUCED

245 - Rapport d'activité du GICAN, 2022.

246 - Idem.

247 - Pourcentages calculés sur la base des données de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED).

En revanche, l'Europe détient seulement une part de marché de 3,8 % dans le segment des navires commerciaux. Face à l'ascension des constructeurs d'Asie de l'Est, en particulier dans les secteurs des cargos de transport de marchandises ainsi que des méthaniers et bateaux-citernes, l'Europe a subi un recul marqué de sa position sur ce marché, résultant d'un désengagement progressif depuis les années quatre-vingt. Cependant, les constructeurs européens maintiennent leur avantage dans certains créneaux, notamment la construction de navires de croisière (Italie, France, Allemagne, Finlande) et les bateaux de pêche modernes, avec la Norvège, la Pologne et le Danemark comme principaux exportateurs. En outre, au-delà du secteur civil, l'Europe est également présente au niveau du marché de la défense, surtout la France et l'Allemagne.

Il convient toutefois de signaler que la construction demeurant davantage une activité d'assemblage, l'Europe garde un positionnement stratégique au niveau des activités de production d'équipements navals, en l'occurrence les moteurs, les membranes des cuves de navires, etc.²⁴⁸

Concernant les États-Unis, leur part dans le marché mondial des navires commerciaux (hormis les bateaux de pêche et les yachts) était de seulement 0,13 % en 2022²⁴⁹. Ce pourcentage est extrêmement faible²⁵⁰ comparativement aux grandes puissances asiatiques du domaine, à savoir la Chine, la Corée du Sud et le Japon. Toutefois, les États-Unis conservent une forte présence sur le marché des méga-yachts de plaisance, bien qu'ils aient été surpassés par d'autres pays comme l'Italie, les Pays-Bas, la Turquie, Taïwan et l'Allemagne. Sur le plan militaire, les États-Unis maintiennent une position dominante grâce à l'importance de leur flotte de guerre.

Toutefois, bien que le marché de la construction navale soit dominé par de grands pays producteurs, il est à noter que de nouveaux constructeurs ont réussi à s'y faire une place, même si leurs parts de marché restent relativement limitées. C'est le cas, notamment, de pays émergents tels que le Vietnam, les Philippines ou encore la Turquie.

L'activité de démantèlement de navires, quant à elle, est fortement concentrée en Asie, notamment en Chine, au Bangladesh, en Inde, au Pakistan et en Turquie, ces pays s'accaparent des parts significatives du tonnage mondial de démolition de navires²⁵¹. En raison de son impact environnemental et des risques pour la santé des travailleurs, une convention internationale, nommée « *Convention internationale de Hong Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires* », entrera en vigueur en juin 2025. Cette convention vise à réguler rigoureusement le secteur dans ces domaines. À ce jour, le Maroc n'est pas inclus parmi les 22 pays ayant ratifié cet accord.

2.2. Benchmark des politiques publiques mises en place au service du développement de l'industrie navale dans le monde

L'industrie navale constitue un secteur de souveraineté, tant sur le plan économique (pêche, commerce, tourisme) que sécuritaire (industrie navale militaire). L'analyse des expériences internationales de divers pays, y compris la Chine, la Corée du Sud, l'Espagne, le Portugal, le

248 - Quant (Avril 2023 – ISSN : 1282-3910 – dépôt légal : Paul Touret – ISEMAR).

249 - CNUCED.

250 - Congressional Research Service -U.S. Commercial Shipbuilding in a Global Context – In Focus, November 15, 2023

251 - <https://www.industrial-union.org/>

Vietnam, la Turquie et la France, révèle plusieurs mesures majeures de soutien public au profit du secteur naval :

- **L'implication directe des États à travers la création d'entreprises publiques ou la participation de l'État au capital des sociétés de l'industrie navale**²⁵²: Plusieurs entreprises sont détenues majoritairement par l'État comme la société espagnole *Navantia* détenue à 100 % par l'État espagnol. Pour sa part, la France²⁵³ détient des participations dans deux sociétés navales, soit 84,3 % du capital des chantiers de l'*Atlantique* et 62,5 % de celui de *Naval Group*. Au Portugal²⁵⁴, la société ENVC, la plus grande société de construction et de réparation navale au pays appartient à 100 % à l'État. Les États asiatiques détiennent plusieurs sociétés dans le secteur de l'industrie navale comme c'est le cas en Chine pour la société étatique *China State Shipbuilding Corporation Limited* et au Vietnam pour le cas de la société *Vinashin*.
- **L'adoption de politiques publiques ciblées en faveur de l'industrie navale** dans des pays tels que la Chine et la Corée du Sud²⁵⁵ : ces politiques incluent la préférence nationale pour les commandes publiques, un soutien financier au secteur, une fiscalité avantageuse, et des subventions pour les programmes de recherche et développement.
- **La constitution de comités stratégiques entre les États et les acteurs de l'industrie navale** : ces comités maintiennent le dialogue et la coopération entre les pouvoirs publics et les industriels pour instaurer les mesures et projets restructurant dans des aspects liés à la durabilité et la transition écologique, à la digitalisation et l'innovation et au renforcement des compétences et métiers. En France, ces comités se sont mobilisés pour mettre en place un système de gestion prévisionnelle des emplois et compétences et dans le développement de formation innovantes dans 30 métiers en tension pour le secteur de l'industrie navale et ses filières.
- **La spécialisation dans des niches d'activités** : face à la saturation et à la forte concurrence internationale, notamment de la part des industriels asiatiques, certains pays, comme déjà mentionné, se sont spécialisés dans des niches d'activités où ils possèdent un avantage comparatif. Le Portugal se concentre sur la réparation navale, principalement pour le marché international. La Chine et la Corée du Sud dominant la construction de navires commerciaux tels que les vraquiers, pétroliers et porte-conteneurs. La France, quant à elle, se distingue dans la construction de paquebots et est le principal constructeur de navires militaires en Europe.
- **L'innovation et les nouvelles technologies** : les acteurs du secteur de l'industrie navale (gouvernements et industriels) accélèrent les projets de développement des solutions innovantes dans les domaines des matériaux de construction, de l'énergie renouvelables et l'intégration des nouvelles technologies dans la construction et la réparation navale pour gagner en productivité et réduire la dépendance à la main d'œuvre.

252 - Une industrie européenne à l'heure des partenariats stratégiques, Défense et industries n°12, Octobre 2018.

253 - L'industrie navale Française : s'inscrire dans la durée, École de Guerre Économique, juin 2020.

254 - peer review of the Portuguese shipbuilding and repair industry, OECD.

255 - Peer review of the Korean shipbuilding industry and related government policies.

- **L'engagement dans la réduction de l'empreinte carbone du secteur de l'industrie navale** en conformité avec les normes de l'Organisation Maritime Internationale : les industriels européens sont très actifs dans le développement de l'éco-conception en prenant en compte le cycle de vie des navires pour réduire les déchets des chantiers navals et optimiser l'utilisation des intrants de production. La prise en compte de la dimension de la durabilité dans la construction navale va contribuer à long terme au développement de l'activité de démantèlement des navires.

Encadré 10. L'empreinte carbone de l'industrie navale : un enjeu environnemental de taille

L'Organisation Maritime Internationale a fixé pour objectif la réduction des émissions de carbone provenant des transports maritimes de 40 % d'ici à 2030 et d'atteindre 70 % d'ici 2050²⁵⁶. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire que les acteurs et industriels du secteur de l'industrie navale, adoptent des mesures à court, moyen et long termes pour le verdissement de la flotte internationale à travers :

- Repenser le cycle de vie des navires de leur conception jusqu'à leur démantèlement en veillant à utiliser les matériaux les moins polluants ;
- L'accélération de la recherche et du développement dans le domaine des matériaux biosourcés et recyclés nécessaires pour la construction navale ;
- La substitution des combustibles polluants par d'autres à faible teneur en carbone comme le gaz naturel liquéfié ou les carburants de synthèse²⁵⁷ ;
- Le développement des moteurs électriques et des batteries de stockage de l'énergie renouvelable tout en s'assurant de leur robustesse pour garantir la sécurité énergétique du navire ;
- Le développement de solutions basées sur l'intelligence artificielle pour mieux anticiper les conditions météorologiques et les routes maritimes les moins consommatrices d'énergie.

Au niveau national, le Maroc ambitionne de réduire de 13,5 %²⁵⁸ la consommation énergétique du secteur de l'agriculture et de la pêche maritime, ce qui constitue un réel défi puisqu'il dispose d'une flotte artisanale qui dépasse les 10.000 bateaux en bois à moteur diesel ayant une consommation énergétique et des rejets polluants très élevés. En plus, il a été constaté que l'arsenal juridique encadrant le secteur de l'industrie navale et le secteur maritime en général n'intègre toujours pas l'impact environnemental.

256 - Site internet de l'Organisation Maritime Internationale : <https://www.imo.org/>

257 - Carburants de synthèse ou e-fuels regroupent les carburants produits à partir d'électricité renouvelable ou décarbonée (hydrogène renouvelable, e-méthane, e-kérosène, e-méthanol.)

258 - Contribution nationale déterminée, Département de l'Environnement, 2021.

III Pour un meilleur positionnement de l'industrie navale nationale sur les marchés domestique et externe

Partant du diagnostic établi et des enseignements tirés du *benchmark* international, le CESE préconise l'élaboration d'une stratégie nationale intégrée de l'industrie navale, alignée avec les récentes orientations du pays dans ce domaine. Cette stratégie devrait regrouper, selon une approche en écosystème et graduelle, différents programmes ou feuilles de route sectorielles et thématiques, traitant des divers aspects pouvant influencer la performance, l'attractivité et la compétitivité de l'offre nationale.

Au niveau institutionnel, il est nécessaire de créer un mécanisme institutionnel de pilotage, de coordination et de suivi, intégrant les acteurs des différents domaines concernés par l'industrie navale (infrastructure et chantiers, financement, fiscalité, environnement des affaires, etc.). Ce mécanisme doit inclure la participation des représentants des secteurs en amont et en aval ainsi que le cluster de l'industrie navale, récemment créé.

Ce mécanisme devra également garantir un suivi minutieux et régulier, documenté par des rapports d'étape sur l'avancement de la stratégie. Pour soutenir ce mécanisme, une structure technique pluridisciplinaire sera nécessaire pour mener des études approfondies sur divers aspects du secteur, incluant le positionnement sur le marché, la veille technologique, l'intelligence économique et l'analyse des facteurs de compétitivité comme la réglementation, la fiscalité, le financement et le foncier.

Dans le cadre de cette stratégie, le CESE recommande ce qui suit :

Faire des choix stratégiques en adoptant une approche graduelle de positionnement par segment

Le CESE préconise de cibler à la fois le marché domestique et celui à l'exportation, en mettant particulièrement l'accent sur les marchés méditerranéen et les pays de la façade atlantique de l'Afrique. Cette diversification permettrait d'élargir les opportunités pour les opérateurs nationaux, de dépasser les limites de la demande interne et de bénéficier d'économies d'échelle et de réductions de coûts. Cependant, ce positionnement ne sera pas facile en raison de la forte concurrence régionale, tant dans la construction que dans la réparation navale, bien qu'au niveau de cette dernière, les barrières à l'entrée sont relativement moins contraignantes²⁵⁹.

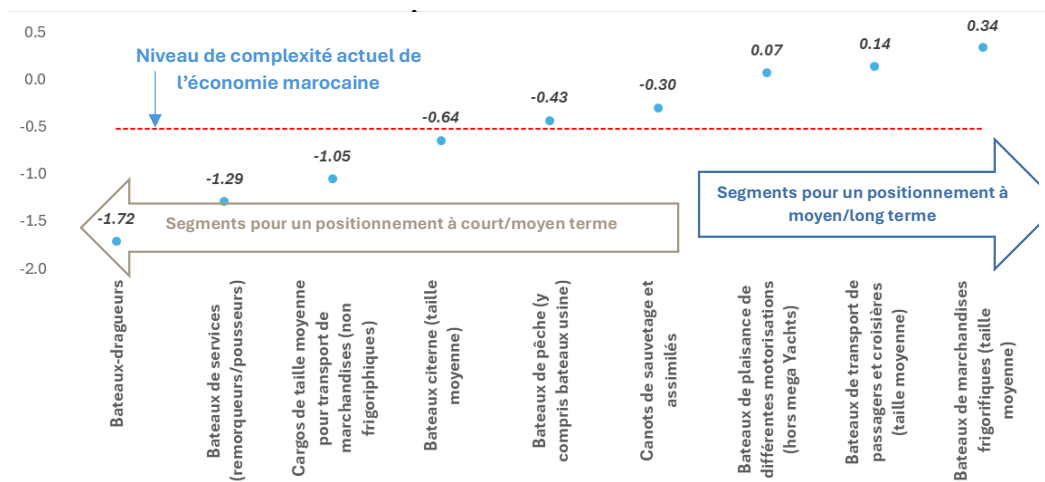
En outre, en tant que pays en voie de développement cherchant à se positionner sur un marché dominé par de grands pays producteurs, le Maroc doit adopter une approche progressive. À court et à moyen termes, il est crucial de cibler des segments où la demande est dynamique mais qui demeurent accessibles en termes de technologie, de savoir-faire et de capacités d'infrastructure. Ensuite, il conviendra d'élargir progressivement sur le long terme, la gamme de produits ciblés, en fonction des contraintes d'offre et de demande, en se dirigeant vers des

259 - Audition du Cabinet McKinsey & Company, le 3 juillet 2024.

segments plus sophistiqués. Il est important de souligner, toutefois, que l'entrée en vigueur de cette deuxième phase (long terme) restera conditionnée par les résultats qui seraient obtenus lors de la phase initiale (court/moyen termes).

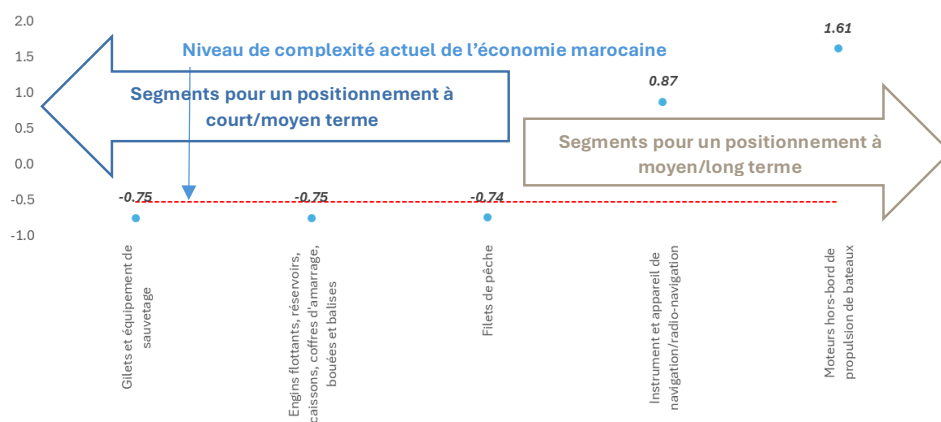
Le classement des différents segments de l'industrie navale par niveau de sophistication peut être fait en se basant sur l'indice de complexité²⁶⁰ de chaque type de bateau. Pour chaque type de navire, cet indice renseigne sur le contenu en savoir-faire et en technologie nécessaires pour en assurer la production. Ainsi, en comparant ces indices avec l'indice de complexité économique moyen actuel du Maroc, cela permet d'avoir une idée sur l'effort préalable à déployer au niveau national pour maîtriser la production de ces nouveaux produits.

Graphique 23: Classement des types de bateaux (hors bateaux militaires) par niveau de complexité et proposition de positionnement du Maroc



Source : Elaboré en combinant les données de WITS database et celles de l'Atlas of Economic Complexity

Graphique 24: Classement de certains types d'équipement par niveau de complexité et proposition de positionnement du Maroc



Source : Elaboré en combinant les données de WITS database et celles de l'Atlas of Economic Complexity

260 - The Atlas of Economic Complexity.

Plus l'écart entre l'indice de complexité actuel de l'économie marocaine et celui du segment ciblé est élevé et plus la phase d'apprentissage et donc les efforts de mise en place de l'industrie concernée seraient importants.

Au-delà de la construction, les activités de réparation et maintenance peuvent également être classées selon leur degré de complexité. En partant du moins complexe au plus complexe, les activités de réparation et maintenance sont au nombre de quatre²⁶¹, à savoir : (1) les travaux de rénovation et rafraîchissement sans changement de fonction principale (quelques semaines à plusieurs mois) ; (2) les travaux de réparation non programmés en raison de pannes ou d'incidents imprévus (de 1 à 8 semaines) ; (3) les travaux de maintenance de routine et inspections réglementaires planifiées ou préplanifiées (1 à 8 semaines) ; et enfin (4) les travaux d'amélioration qui consistent à modifier la structure du navire pour augmenter sa capacité ou changer sa fonction principale (3 à 18 mois).

Il est, ainsi, permis de proposer pour le Maroc une approche graduelle en deux phases :

A court et à moyen termes :

Cibler des segments présentant un écart de complexité limité par rapport au niveau de savoir-faire actuel de l'économie, et caractérisés par l'existence d'une demande potentielle dynamique:

- **Se positionner sur les trois premiers segments les moins complexes en matière de réparation** et de maintenance, à savoir les travaux de rénovation et rafraîchissement, les réparations de pannes imprévues et la maintenance programmée : Ce choix permettrait de gagner rapidement des parts de marché, à condition de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour améliorer l'offre nationale, notamment en matière de formation, de qualité, de délais de prestation, de disponibilité des infrastructures nécessaires et surtout d'un réseau de fournisseurs de pièces de rechange à proximité. Le service de maintenance et de réparation inclurait les navires de pêche, ceux de la marine marchande et, ultérieurement la Marine Royale.
- **Se positionner sur l'activité de démantèlement des navires.** Ce choix nécessite la mise en place d'un cadre réglementaire strict pour contrôler les externalités sociales et environnementales. Dans ce cas, le Maroc devrait accélérer la ratification de la convention de Hong-Kong citée en haut.
- **Dans le domaine de construction et transformation de navires :** Cibler les types de bateaux de petite à moyenne taille demandant une technologie abordable, proche du niveau de maîtrise technologique du Maroc dans certains secteurs (automobile, aéronautique, etc.) ou nécessitant un effort limité d'adaptation. La liste comprend essentiellement :
 - Les barques en polyester et les bateaux de pêche en acier et aluminium pour le renouvellement et la modernisation de la flotte existante ;
 - Les bateaux de service (dragueurs, remorqueurs et pousseurs) ;
 - Les cargos de taille moyenne pour le transport de marchandises (sans système frigorifique, vraquiers ou porte-conteneurs) et les bateaux-citernes de taille moyenne (transport d'hydrocarbures) ;
 - Les canots de sauvetage et assimilés.

- Dans le **domaine des équipements**, commencer par se positionner sur des segments à faible contenu technologique, en particulier les équipements professionnels tels que les gilets et équipements de sauvetage, les bouées et balises, réservoirs et caissons, coffres d'amarrage, les filets de pêche et les cartes de navigation.

A moyen et à long termes :

Cette phase dont la mise en œuvre ne devrait être initiée que si la première phase donne des résultats satisfaisants, consiste à viser des segments présentant un écart de complexité élevé par rapport au savoir-faire actuel de l'économie nationale. Le positionnement sur ces segments se fera progressivement, en parallèle avec le développement de l'industrie navale nationale et l'amélioration du niveau de maîtrise technologique :

- **Le positionnement, pour le volet réparation, sur le segment le plus complexe** de cette activité, à savoir l'amélioration, la conversion et la reconstruction.
- **La construction de navires de défense et de sécurité de petite taille** (vedettes, patrouilleurs, corvettes et intercepteurs rapides) **et de certains équipements y afférents²⁶² et ce, dans le cadre des dispositions de la charte d'investissement en matière de secteurs stratégiques²⁶³ et conformément aux dispositions de la loi 10-20 relative à l'industrie de la défense²⁶⁴, moyennant des partenariats public-privé.** Cela devrait contribuer au renforcement de la souveraineté du Royaume dans ce domaine.
- **La construction de bateaux de plaisance** et de sports nautiques de différents types de propulsion (hors méga-yachts), en plus des services liés tels que l'architecture d'intérieur des yachts. Vu la spécialisation des ports de l'Atlantique dans d'autres types de bateaux, les ports situés au nord du Royaume, notamment, celui de Nador West, pourraient abriter cette catégorie d'activités de construction.
- **La construction de bateaux de transport de passagers de taille moyenne (ferries)**, ce qui requiert des chantiers de tailles plus importantes.
- **La construction de cargos de transport de marchandises modernes de taille moyenne dotés de systèmes frigorifique.**
- **Le positionnement progressif sur les segments de construction des bateaux avec des motorisations à énergie propre et ce**, afin de s'adapter aux contraintes environnementales et aux mutations au niveau de la demande
- **L'installation de filières industrielles spécialisées dans les catégories d'équipements de la marine** plus intensives en technologie, notamment, les équipementiers produisant des instruments de radionavigation maritimes, ainsi que les activités d'assemblage de petits moteurs hors-bord pour la propulsion de bateaux, etc.

Outre les choix à faire en matière de positionnement par segment, le CESE propose une série de recommandations afin de relever les défis identifiés et assurer le développement de l'industrie navale.

²⁶² - Les annexes n°1 et n°4 de la loi n° 10.20 relative aux matériels et équipements de défense et de sécurité, aux armes et aux munitions

²⁶³ - Dahir n°1.22.76 du 14 Jomada I 1444 (9 décembre 2022) portant promulgation de la loi cadre n°03.22 formant la charte d'investissement.

²⁶⁴ - La loi n° 10.20 relative aux matériels et équipements de défense et de sécurité, aux armes et aux munitions.

Assurer un renforcement continu de l'offre d'infrastructure spécialisée

- Accélérer la mise en concession du chantier naval du port de Casablanca, en apportant aux conditions du contrat de concession les adaptations qui seraient jugées nécessaires pour plus d'attractivité.
- Accélérer les travaux d'extension des ports d'Agadir et de Tan-Tan pour le décongestionnement des principaux chantiers navals actifs aux niveaux de ces ports.
- Poursuivre la modernisation des infrastructures nécessaires au développement du secteur de l'industrie navale, selon une vision évolutive de long terme qui permettrait d'adapter la taille des chantiers au fur et à mesure de l'évolution du positionnement du Maroc sur des segments de construction des bateaux.
- Veiller à ce que le rythme de développement des chantiers navals soit équilibré entre les deux façades du Royaume, tout en favorisant une spécialisation des différents ports par segment d'activité.
- Assurer un mode de gestion optimisé de l'accès et de l'occupation des chantiers navals dans les ports en veillant au respect de la fluidité des entrées et sorties des bateaux pour éviter les congestions, avec une séparation des zones par type d'activité et ce, dans l'objectif de réduire les délais d'attentes lors des opérations de construction et de réparation.

Mettre en place un cadre réglementaire et fiscal favorable et attractif pour les investisseurs

- Réviser les textes régissant le secteur pour assurer son développement et renforcer son attractivité pour les investisseurs, et apporter les adaptations nécessaires.
- Revoir les modes de concession au niveau des ports pour les adapter aux besoins des investisseurs dans le domaine de l'industrie navale, notamment, en prolongeant les durées des concessions et contrats d'occupation de l'espace portuaire, tout en introduisant des clauses résolutoires en cas de changement d'activités par le concessionnaire.
- Veiller à ce que les spécifications intégrées au niveau des cahiers de charge lors des concessions des chantiers navals ne comportent pas des clauses qui excluent les industriels nationaux en faveur des investisseurs internationaux.
- Mettre en place un régime fiscal adéquat et attractif, en particulier :
 - Exonérer la TVA à l'importation des intrants pour l'industrie navale afin de réduire les coûts de production.
 - Mettre fin progressivement à l'exonération de la TVA à l'importation des navires au fur et à mesure que la production locale se développe.
- Mettre en place des normes de qualité aux meilleurs standards internationaux à faire respecter par les producteurs et réparateurs et ouvrir le marché des sociétés de classification et de normalisation des navires à un nombre plus important d'opérateurs pour favoriser la concurrence dans ce secteur.
- Améliorer le climat des affaires en particulier en matière de simplification et digitalisation des procédures administratives pour les investisseurs dans le secteur.

Mettre en place des modes de financement adaptés aux besoins des investisseurs privés du secteur

- Mettre en place un fonds d'investissement sectoriel spécialisé dans l'industrie navale, dans le cadre du processus de création des fonds thématiques ou sectoriels rattachés au Fonds Mohammed VI pour l'investissement²⁶⁵. L'intervention de ce fonds thématique peut prendre plusieurs aspects, notamment, des financements par dette subordonnée, des prises de participation, des crédits garantis, etc.
- Favoriser la coalition des petits investisseurs privés marocains en groupements d'intérêt économiques ou consortiums pour gagner en termes de taille et d'accès au financement.

Soutenir la demande domestique

- Prévoir des primes pour les armateurs souhaitant moderniser ou remplacer leurs bateaux en favorisant la production nationale, avec des crédits garantis à des conditions attractives pour soutenir la demande domestique dans les activités de construction et de transformation. Assurer que les procédures d'accès à ce financement soient flexibles et simplifiées, prenant en compte les leçons tirées du programme IBHAR.
- Étudier la faisabilité de mesures incitatives pour encourager les grands groupes industriels opérant au Maroc, particulièrement ceux impliqués dans l'import et l'export de gros volumes de marchandises (phosphates, sidérurgie, céréales, carburants, etc.), à mutualiser leurs efforts d'investissement pour l'acquisition de bateaux citernes ou de cargos de transport de marchandises produits localement, qu'ils utiliseront collectivement.
- Faire de la Marine Royale un vecteur central de développement de la demande domestique des produits de l'industrie navale nationale (construction, entretien et réparation, etc.) pour les segments de navires qui s'y apprêtent, conformément aux dispositions de la loi 10-20.

Développer un capital humain qualifié, gage d'un produit compétitif de qualité et d'une productivité élevée

- Répertorier les métiers de l'industrie navale et définir un référentiel Emploi/Compétences (REM/REC).
- Créer dans un premier temps des filières de formation dans des spécialités de l'industrie navale au sein des écoles d'ingénieurs ou des centres de formation de techniciens existants en capitalisant sur les synergies et similarités avec d'autres spécialités techniques (automobile, aéronautique, BTP, etc.).
- Mettre en place une grande école d'ingénieurs et de techniciens dans les métiers de l'industrie navale dès que l'activité atteint un seuil critique offrant des débouchés suffisants et réguliers pour les lauréats. Cet institut pourrait faire partie d'un complexe universitaire spécialisé dans les métiers de la mer ou de l'économie bleue (industries liées, énergie marine, pêche et aquaculture).

²⁶⁵ - Décret n° 2.21.67 relatif à la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 76.20 portant création du Fonds Mohammed VI pour l'investissement

- Proposer des formations de reconversion pour les travailleurs traditionnels, notamment ceux spécialisés dans la construction de bateaux en bois, afin de les orienter vers la construction et la réparation en acier et polyester.
- Veiller à ce que les formations nationales respectent les normes de certification internationales, notamment pour des métiers comme celui de soudeur spécialisé dans l'industrie navale.
- Mettre en place des programmes de formation en management et exploitation des ports et infrastructures liées aux chantiers navals, en complément des formations techniques.
- Asseoir une collaboration entre le ministère de l'enseignement supérieur, le secteur de l'industrie navale, le cluster de l'industrie navale, les universités et les institutions de formation pour développer des modules de formation adaptés aux besoins du secteur.

Promouvoir la R&D et l'innovation dans le secteur

- Promouvoir la collaboration entre les acteurs de l'industrie, les universités et les instituts de recherche pour stimuler l'innovation et la création de nouvelles technologies dans le secteur naval.
- Identifier les thématiques de recherche en concertation avec le secteur privé et les ministères sectoriels concernés, en contrepartie d'une contribution au financement des budgets de recherche de ces centres. Les projets les plus innovants peuvent être par la suite labellisés et mis en œuvre sur le plan industriel par le secteur privé.
- Favoriser l'essor des start-ups et des entreprises innovantes dans le domaine des technologies maritimes, en particulier dans les domaines de l'intelligence artificielle, des équipements, des matériaux et de la propulsion, en soutenant l'accès au financement, aux ressources et aux appels d'offres nationaux.

Développer les leviers de renforcement de la compétitivité et de la résilience de l'activité de réparation et de maintenance :

- Miser sur la réduction des délais d'exécution.
- Respecter les normes et standards de qualité du service.
- Disposer d'un réseau de fournisseurs de pièces de rechange et de sous-traitance.
- Diversifier la clientèle pour minimiser la saisonnalité et la nature cyclique des réparations.

Développer la veille stratégique et la promotion des produits nationaux afin de faciliter leur positionnement sur le marché international

- Publier des rapports périodiques sur l'état de l'industrie navale au Maroc et dans le monde, avec un focus sur les activités et technologies les plus dynamiques du secteur, l'évolution de la demande et de la concurrence, ainsi que les opportunités de positionnement pour les industriels nationaux.
- Communiquer régulièrement sur la vision du pays par rapport au développement de l'industrie navale au niveaux national et international pour faire valoir les atouts et les incitations accordées aux investisseurs.

- Engager une campagne de promotion agressive et des actions de lobbying pour la construction et la réparation navale marocaines auprès des armateurs nationaux et étrangers (façade atlantique de l'Afrique et Méditerranée) au fur et à mesure du développement de l'offre nationale dans le secteur.
- Mobiliser un réseau d'agents chargés de la sécurisation des contrats avec les clients internationaux, notamment dans le domaine de la réparation et de la maintenance

Faire de la Coopération internationale un accélérateur de développement du secteur

- Construire des alliances stratégiques avec des pays avancés dans l'industrie navale (ex : Corée du Sud, Portugal, Norvège, Pays-Bas, Vietnam) pour développer des segments nécessitant un haut niveau de savoir-faire et des technologies avancées. Cibler les grands investisseurs étrangers pour les inciter à s'installer au Maroc, tout en négociant des clauses garantissant un transfert de technologie, la création d'emplois locaux décents, et un certain niveau d'intégration avec les opérateurs privés locaux (amont, équipements et constructeurs). Promouvoir également la constitution de joint-ventures entre sociétés étrangères et grandes sociétés marocaines et préparer le terrain pour l'installation de champions nationaux dans le domaine.

Veiller au respect du principe de la durabilité et des standards de sécurité du travail dans les chantiers navals par les industriels du secteur

- Intégrer l'aspect environnemental dès la phase de conception de toute stratégie relative à l'industrie navale, laquelle doit s'inscrire dans la nouvelle vision nationale de l'économie bleue.
- Mettre en place le cadre juridique nécessaire pour l'encadrement des différents segments d'activité de l'industrie navale sur le plan des effets environnementaux (matériaux de construction, déchets des chantiers, utilisation des énergies propres, etc.)
- Accélérer la modernisation de la flotte de pêche artisanale et sa substitution par une flotte moderne respectant les exigences internationales et nationales en matière de préservation de l'environnement.
- Accélérer la ratification de la convention de Hong-Kong y afférente et mettre en place un cahier de charges environnemental dédié aux activités de démantèlement de navires au Maroc.
- Mettre en place des incitations aux armateurs nationaux pour orienter leur demande vers des bateaux qui intègrent les énergies propres et minimisent la pollution.
- Assurer un contrôle strict et régulier au niveau des chantiers de construction, de réparation et de démantèlement, dont l'objectif est de vérifier le respect des normes sécuritaires et conditions de travail des salariés.
- Déployer les efforts nécessaires pour la régularisation de la situation des opérateurs et travailleurs informels du secteur.



Partie III

Activités du CESE



En 2023, le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), conformément aux prérogatives qui lui sont conférées, a intensifié son engagement en faveur de la promotion de la culture du dialogue civil et du débat institutionnel, de la consolidation de l'approche participative et du renforcement de la participation citoyenne dans l'élaboration des rapports et avis du Conseil. Ces actions s'inscrivent dans les efforts continus du Conseil visant à améliorer son fonctionnement et à maximiser son impact sur les diverses problématiques liées aux préoccupations des différents acteurs et des citoyens, en réponse aux enjeux et défis de développement actuels et futurs de notre nation.

Aussi, tout en continuant de déployer sa démarche, basée sur l'approche participative, l'écoute, l'implication des différents acteurs concernés, la mobilisation de l'intelligence collective de ses différentes composantes, l'ouverture sur les bonnes pratiques internationales, l'impartialité et l'objectivité, le CESE a poursuivi le déploiement de sa stratégie visant à conférer à son action plus de pertinence, plus d'ouverture sur le citoyen, plus de visibilité et enfin plus d'efficacité en interne.

En parallèle, le Conseil a poursuivi, au cours de l'année 2023, son action visant à consolider et à valoriser ses relations avec ses partenaires institutionnels, ainsi qu'à renforcer son rayonnement à l'échelle internationale.

I | Faits marquants de l'année 2023

1.1 Une approche de travail axée sur une nouvelle génération de thématiques économiques, sociales et environnementales

Au cours de l'année 2023, le Conseil s'est attaché à instaurer une démarche de travail résolument orientée vers une nouvelle génération de thématiques et de questions économiques, sociales et environnementales se distinguant par plusieurs dimensions-clés, notamment :

- Un impact direct sur le vécu du citoyen et sur la situation de l'entreprise (urgences médicales, renforcement du pouvoir d'achat, chaînes de commercialisation, entre autres) ;
- La promotion de la situation des femmes et des groupes vulnérables (promotion de la participation de la femme dans le processus de développement, mendicité, jeunes, mariage des filles, *etc.*) ;
- L'accompagnement de grands chantiers stratégiques du Royaume (le développement territorial, *etc.*) ;
- Une mise en avant des secteurs d'avenir et des domaines innovants revêtant une importance stratégique pour le Maroc (minerais stratégiques et le *cloud*).

1.2 Parachèvement de l'arsenal réglementaire et institutionnel du Conseil

En 2023, le CESE a procédé au parachèvement de son arsenal réglementaire et institutionnel. Il s'agit de :

- **La révision du règlement intérieur** : qui s'est attachée à l'actualisation et à l'ajustement de certains articles afin de les harmoniser et renforcer leur cohérence. En s'appuyant sur l'expérience accumulée ainsi que sur les recommandations issues du bilan décennal de l'action et des perspectives du CESE, cette mise à jour vise à améliorer la gouvernance du CESE, renforcer l'efficacité de ses process et affiner le champ de compétences de certaines de ses commissions permanentes.

Par ailleurs, elle ambitionne de développer les mécanismes de fonctionnement du Conseil pour les rendre plus en phase avec sa stratégie qui a pour but d'élargir la portée de l'approche participative dans l'élaboration de ses avis consultatifs destinés au gouvernement et aux deux chambres du Parlement. Il s'agit notamment de faciliter et de soutenir la concertation et le dialogue entre les partenaires économiques et sociaux, de s'ouvrir davantage sur la société civile et les initiatives citoyennes ciblant, particulièrement les jeunes et les femmes, ainsi que de renforcer les interactions avec les territoires, notamment sur les questions liées à la régionalisation avancée, et ce conformément aux compétences dévolues au CESE.

La version révisée du règlement intérieur a recueilli l'approbation unanime de l'Assemblée générale du CESE lors de la 153^{ème} session ordinaire, tenue le 21 décembre 2023. Elle a, ensuite, été soumise à la Cour constitutionnelle afin de vérifier sa conformité avec la Constitution et la loi organique numéro 128.12 régissant le CESE.

Encadré 11 : les amendements du règlement intérieur

La révision du règlement intérieur porte sur 15 amendements dont notamment :

- Mettre en place un manuel de procédures internes dédié à l'élaboration des avis et études du Conseil ;
 - Mettre en place une charte d'éthique définissant les principes directeurs, les valeurs partagées et les règles de conduite à observer par les membres du CESE dans l'exercice de leur mission ;
 - Organiser des sessions de dialogue interactif via des plateformes digitales créées par le Conseil à cet effet, afin de recueillir les opinions et les recommandations des citoyennes et leur permettre de contribuer aux débats sur les sujets à l'ordre du jour au Conseil ;
 - Organiser des ateliers interactifs, en coordination avec les régions et les instances consultatives créées auprès des Conseils de régions ;
 - Instaurer le mode présentiel pour la détermination des quorums lors des réunions des organes du Conseil ;
 - Adopter le vote en tant que mode de désignation des vice-présidents et vice-rapporteurs des commissions permanentes, à l'instar du procédé utilisé pour désigner les représentants des catégories au sein du bureau du Conseil et les présidents et rapporteurs des commissions permanentes ;
 - Inclure la facilitation de la concertation et de la coopération entre les partenaires économiques et sociaux dans les compétences de la commission de l'emploi et des relations professionnelles, en coordination avec les autres commissions permanentes concernées ;
 - Charger la commission de l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale de soumettre au bureau du Conseil trois propositions pour le thème du focus du rapport annuel du CESE, et ce, au plus tard au mois de septembre. Le Bureau arrêtera son choix sur un sujet qui sera par la suite présenté à l'Assemblée générale.
- **L'élaboration d'un manuel des procédures du Conseil**, visant à accroître l'efficacité et l'efficience du travail du CESE à travers l'organisation, la coordination et la définition précises des missions et du champ d'intervention de toutes ses composantes ainsi que par l'élaboration des procédures et processus existants. Le manuel des procédures a été adopté à l'unanimité lors de la 153^{ème} session ordinaire de l'assemblée générale, tenue le 21 décembre 2023.

- **La mise en place d'un mécanisme pour le choix des thèmes d'auto-saisines**, reposant sur des critères précis, objectifs et concertés qui serviront désormais de base pour la sélection des sujets à intégrer dans le programme d'action annuel du Conseil. Ce mécanisme a été adopté à l'unanimité lors de la 153^{ème} session ordinaire de l'assemblée générale, tenue le 21 décembre 2023.
- **L'amendement du statut particulier du personnel du Conseil Économique, Social et Environnemental**, apportant une actualisation et une amélioration de certaines dispositions du statut initial, neuf ans après sa mise en application. Il a été adopté à l'unanimité lors de la 153^{ème} session ordinaire de l'assemblée générale, tenue le 21 décembre 2023.

1.3. Une plus grande réceptivité aux avis et rapports du Conseil

En 2023, les deux chambres du Parlement ont exprimé un vif intérêt pour les thématiques traitées par le CESE. À ce titre, de nombreuses commissions parlementaires, issues tant de la Chambre des Représentants que de la Chambre des Conseillers, ont convié le CESE à exposer ses recommandations devant leurs membres.

Cette dynamique a favorisé une meilleure intégration des analyses et recommandations du Conseil dans les actions parlementaires. Cela se manifeste notamment par l'utilisation de ces éléments dans les questions parlementaires posées au gouvernement, les travaux des commissions permanentes, les groupes thématiques dédiés à l'évaluation des politiques publiques, les missions exploratoires, *etc.*

Cependant, bien que cette réactivité et cette dynamique soient positives, le Conseil aspire à consolider davantage sa coopération avec le Parlement, notamment en ce qui concerne le mécanisme de saisine.

II Bilan de l'année 2023

Au cours de l'année 2023, le CESE, à travers ses organes (assemblée générale, bureau, commissions permanentes et temporaires), a tenu 531 réunions avec un taux de participation moyen de 67 %.

Il a auditionné plusieurs acteurs opérant dans les secteurs public, privé et associatif, consacrant près de 40 % de ses travaux à l'écoute des parties prenantes concernées.

Dans le cadre des saisines institutionnelles, le CESE a élaboré un avis traitant du mariage des filles et de ses répercussions négatives sur leur situation économique et sociale. En outre, en matière d'auto-saisines, le Conseil a produit huit avis, en plus de son rapport annuel pour l'année 2022.

A noter que la majorité des rapports et avis produits par le CESE au titre de l'année 2023 ont été adoptés à l'unanimité lors des assemblées générales.

2.1. Assemblées Générales

Le CESE a tenu, en 2023, 12 assemblées générales ordinaires avec un taux de participation moyen qui dépasse les 60 %.

2.2. Bureau du Conseil

Conformément aux dispositions de sa loi organique et de son règlement intérieur, le Conseil a procédé, en février 2023, au renouvellement de son bureau à travers l'élection des membres représentant les cinq catégories du Conseil.

Membres du Bureau représentant les catégories du Conseil au titre de l'année 2023

Nom et prénom	Catégorie
Amine Mounir Alaoui	Catégorie des experts
Mohamed Dahmani	Catégorie des syndicats
Moncef Ziani	Catégorie des organisations et associations professionnelles
Karima Mkika	Catégorie des organisations et associations œuvrant dans les domaines de l'économie sociale et de l'activité associative
Khalid Lahlou	Catégorie des membres de droit

Les sept commissions permanentes ont également élu leurs présidents, complétant de ce fait la composition du bureau.

Membres du bureau, présidents des commissions permanentes au titre de l'année 2023

Nom et prénom	Commissions permanentes
Mohammed Fikrat	Commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques
Khalil Bensami	Commission permanente chargée des affaires de l'emploi et des relations professionnelles
Jaouad Chouaib	Commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité
Mohammed Benkaddour	Commission permanente chargée des affaires de l'environnement et du développement durable
Ahmed Abbadi	Commission permanente chargée des affaires de la société du savoir et de l'information
Lahcen Oulhaj	Commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale
Mina Rouchati	Commission permanente chargée des affaires de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial

En 2023, le bureau du Conseil qui a tenu 15 réunions avec un taux de participation moyen de 80 %, a arrêté l'agenda prévisionnel des assemblées générales et affecté aux commissions permanentes les thèmes des saisines reçues et des auto-saisines établies dans le cadre du programme d'action du CESE.

2.3. Commissions permanentes

En plus des présidents des commissions élus en tant que membres du bureau, les commissions permanentes ont procédé à l'élection des vice-présidents, rapporteurs et vice-rapporteurs, complétant ainsi leur composition.

Commission	Président	Rapporteur	Vice-président	Vice-rapporteur
Commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques	Mohamed Fikrat	Mouncef Kettani	Mohammed Alaoui	Ahmed Abbouh
Commission permanente chargée des affaires de l'emploi et des relations professionnelles	Khalil Bensami	Bouchta Boukhlaifa	Najat Simou	Mohamed Mostaghfir
Commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité	Jaouad Chouaib	Lahcen Hansali	Mohamed Abdessadek Essaidi	Mohamed Bensaghir
Commission permanente chargée des affaires de l'environnement et du développement durable	Mohamed Benkaddour	Abderrahim Laabaid	Brahim Zidouh	Nour – eddine Chahbouni
Commission permanente chargée des affaires de la société du savoir et de l'information	Ahmed Abbadi	Latifa Benwakrim	Lahcen Hansali	Mustapha Khlaifa
Commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale	Lahcen Oulhaj	Abdelmaksoud Rachdi	Driss Belfadla	Ahmed baba Aabbane
Commission permanente chargée de la régionalisation avancée et développement rural et territorial	Mina Rouchati	Abderrahmane Kandila	Mohamed Abdessadek Essaidi	Mohamed Dahmani

Une fois leur composition achevée, les commissions permanentes ont poursuivi leurs réflexions en adoptant une démarche fondée sur l'écoute, la concertation, les débats internes et élargis et la méthodologie itérative répartie entre diagnostic, benchmark et recommandations opérationnelles.

Les commissions permanentes et temporaires ont tenu, durant l'année 2023, 460 réunions avec un taux de participation moyen de 60 %.

2.3.1. Commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques

La Commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques, présidée par M. Mohammed Fikrat et dont le rapporteur est M. Mouncef Kettani, a tenu 51 réunions au titre de l'année 2023, avec un taux de participation moyen de 53 %.

2.3.1.1. Saisines

Le CESE n'a pas reçu au titre de l'année 2023 de saisines relevant des compétences de la commission chargée des affaires économiques et des projets stratégiques.

2.3.1.2. Auto-saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la commission permanente a réalisé un avis sur « *les minerais stratégiques et critiques, contributeurs à la souveraineté industrielle du Maroc* ».

■ **Les minerais stratégiques et critiques, contributeurs à la souveraineté industrielle du Maroc**²⁶⁶

Adopté à la majorité lors de la 143^{ème} session ordinaire de l'assemblée générale du CESE, tenue le 23 février 2023, cet avis met en lumière le rôle-clé que pourrait jouer la catégorie de minerais stratégiques et critiques dans le renforcement de la souveraineté industrielle de notre pays et l'atteinte des objectifs tracés en matière de transition énergétique et digitale, dans le respect des exigences sociales et environnementales.

Les « minerais stratégiques » et les « minerais critiques » renvoient à deux notions distinctes mais étroitement associées. La première se rapporte aux minerais qui s'avèrent indispensables pour soutenir la politique économique, énergétique, technologique et sécuritaire d'un État. La seconde désigne les minerais qui présentent, en plus de ces caractéristiques, une vulnérabilité significative dans leur chaîne d'approvisionnement.

Le Maroc dispose d'un potentiel minier important, avec un secteur extractif résilient, qui assure plus de 25 % des exportations en valeur, contribue à hauteur de 10 % du PIB et emploie plus de 49 000 personnes. Néanmoins, le secteur minier national demeure confronté à un ensemble de contraintes qui entravent le développement de l'écosystème des minerais stratégiques et critiques et qui peuvent être regroupées en deux catégories :

- **Des faiblesses spécifiques aux minerais stratégiques et/ou critiques qui ont trait aux processus d'approvisionnement et de valorisation :** (i) un modèle principalement axé sur l'export de concentrés et de produits bruts (à l'exception des phosphates et du cobalt), avec de faibles liens en aval avec l'industrie, (ii) une forte dépendance à l'importation pour la plupart des minerais critiques, (iii) des niveaux élevés de concentration géographique des fournisseurs pour de nombreux minerais critiques, souvent autour de pays présentant une faible stabilité politique, (iv) une insuffisance en matière de recyclage et de valorisation des déchets miniers et industriels.

²⁶⁶ - <https://www.cese.ma/docs/les-minerais-strategiques-et-critiques/>

- **Des faiblesses transversales affectant l'ensemble du secteur minier :** (i) la taille limitée des gisements des différents minerais, à l'exception notable des phosphates, (ii) l'absence de mesures fiscales incitatives spécifiques à l'activité minière, (iii) la lenteur et la complexité des procédures de gestion du patrimoine minier, (iv) les difficultés d'accès à un financement adéquat, en particulier pour les TPME et les entreprises juniors.

En outre, il convient de souligner que le **Maroc ne dispose pas, à ce jour, d'une liste officielle recensant les minerais stratégiques et critiques.**

Partant de ce constat, le CESE propose, dans le cadre de cet avis, **une liste exploratoire de 24 minerais stratégiques et/ou critiques.** Cette liste a été élaborée sur la base d'une méthodologie adaptée au contexte national qui tient compte des orientations et choix sectoriels futurs du Maroc, notamment dans le cadre du nouveau modèle de développement (NMD).

L'avis préconise également une série de mesures à même de sécuriser l'approvisionnement en ce type de ressources et de promouvoir leur valorisation, tout en tenant compte des exigences sociales et environnementales. Les recommandations proposées s'articulent autour des axes prioritaires ci-après :

- **Améliorer le cadrage stratégique et institutionnel régissant les activités liées aux minerais stratégiques et critiques via,** notamment (i) l'élaboration d'une feuille de route spécifique aux minerais stratégiques et critiques, (ii) l'accélération de la révision du cadre législatif en vue notamment, d'instituer et d'opérationnaliser la commission des minerais stratégiques, et (iii) la mise en place d'une instance pour l'intégration « Mines- Industrie » en vue d'institutionnaliser la coordination entre les acteurs des deux secteurs.
- **Dé-risquer le secteur minier pour les investisseurs et améliorer son attractivité en mettant en place les mesures suivantes :**
 - Définir une stratégie de financement adaptée au caractère consubstantiellement risqué de l'industrie minière, particulièrement pour les sociétés juniors ;
 - Instituer une exonération temporaire de l'IS pendant cinq ans devant entrer en vigueur à partir de la première année de l'exploitation effective du gisement ;
 - Simplifier les procédures administratives pour l'obtention des autorisations et permis miniers.
- **Sécuriser les chaînes d'approvisionnement en minerais critiques et réduire la vulnérabilité aux sources externes en déployant les actions ci-après :**
 - Diversifier les sources étrangères d'approvisionnement en minerais critiques en privilégiant, dans la mesure du possible, les pays-fournisseurs politiquement stables ;
 - Prévoir des incitations fiscales et des subventions ainsi qu'un cadre réglementaire adapté pour la promotion de la R&D et des activités industrielles dans le domaine du recyclage des métaux et de la recherche de substituts aux minerais critiques ;
 - Constituer des réserves stratégiques pour les minerais les plus critiques pour notre pays et multiplier les opérations d'exploitation des gisements miniers à l'étranger, en particulier en Afrique.

- **Promouvoir la valorisation nationale des minerais stratégiques et critiques pour un meilleur positionnement au niveau des chaînes de valeurs, en veillant à :**
 - Orienter les investisseurs vers des projets de valorisation des minerais stratégiques et critiques alignés sur les choix stratégiques du pays, en créant notamment, une banque de projets industriels sur l’aval de la filière, axés sur ce type de minerais ;
 - Accorder une priorité aux industries de valorisation en aval des minerais stratégiques et critiques au niveau du Fonds Mohammed VI pour l’Investissement.
- **Promouvoir le caractère inclusif et durable du secteur minier à travers**, notamment, (i) la généralisation de l’adoption des principes de l’ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) à tous les opérateurs, y compris les TPME, (ii) la promotion de l’autonomie hydrique des exploitations minières (principes de la circularité), (iii) l’instauration de la consultation des populations locales en zones minières tout au long du cycle de vie des projets miniers jusqu’à la phase de l’après-mine, etc.

2.3.2. Commission permanente chargée des affaires de l’emploi et des relations professionnelles

La Commission permanente chargée des affaires de l’emploi et des relations professionnelles, présidée par M. Khalil Bensami et dont le rapporteur est M. Bouchta Boukhalfa, a tenu 101 réunions au titre de l’année 2023, avec un taux de participation moyen de 62 %.

2.3.2.1. Saisines

Le CESE n’a pas reçu au titre de l’année 2023 de saisines relevant des compétences de la commission chargée des affaires de l’emploi et des relations professionnelles.

2.3.2.2. Auto-Saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la commission chargée des affaires de l’emploi et des relations professionnelles a élaboré un avis sur « *les jeunes NEET : Quelles perspectives d’inclusion socio-économique ?* ».

- « **Les jeunes NEET : Quelles perspectives d’inclusion socio-économique ?** »²⁶⁷

Cet avis, qui a été adopté à la majorité lors de la 152^{ème} assemblée générale ordinaire tenue le 30 novembre 2023, a mis le focus sur une catégorie spécifique de jeunes, d’un âge compris entre 15 et 24 ans, vivant une situation de vulnérabilité prononcée, en marge du système d’éducation/formation et du marché du travail (*NEET*).

Le HCP a estimé, qu’en 2022, **un jeune marocain sur quatre, entre 15 et 24 ans, se trouve dans une situation de NEET, soit 1,5 million d’individus**. Ce chiffre souligne l’insuffisance des stratégies et politiques publiques consacrées à l’intégration socio-économique de cette catégorie particulièrement vulnérable. Cette vulnérabilité est souvent conjuguée à de multiples facteurs intervenant durant les différentes phases de la vie d’un jeune, exacerbant ainsi l’ampleur et la complexité de la problématique des *NEET*. Il est permis, à cet égard, d’identifier **trois inflexions majeures** :

²⁶⁷ - <https://www.cese.ma/docs/les-jeunes-neet-queelles-perspectives-dinclusion-socio-economique/>

- **La première survient précocement suite au décrochage scolaire** entre les niveaux du primaire et du secondaire collégial. Ainsi, 331 000 élèves en moyenne quittent, chaque année, les bancs de l'école. Cette rupture est principalement due à l'échec scolaire, à des difficultés d'accès aux établissements scolaires, en particulier dans le milieu rural, ainsi qu'à un déficit important en matière d'offre de formation professionnelle. D'autres barrières socio-économiques en amplifient les impacts (contraintes sociales, culturelles et familiales, mariage précoce des filles, travail des enfants, situation de handicap, etc.).
- **La deuxième intervient lors du passage du système éducatif vers le marché du travail.** Cette expérience est vécue de manière plus que contraignante, voire décourageante par les primo-demandeurs d'emploi qui constituent près de 6 chômeurs sur 10. L'inadéquation de la formation avec les besoins du marché du travail et l'efficacité encore limitée des services d'intermédiation pour l'emploi peuvent expliquer cette situation. D'autres facteurs tels que la discrimination de genre et le poids des tâches domestiques pénalisent particulièrement les femmes qui représentent la plus forte proportion des *NEET* (72 %).
- **La troisième a lieu entre deux emplois, suite à une perte d'emploi, ou à un arrêt volontaire pour recherche de meilleures opportunités.** En plus de causes transverses telles que les aléas de la conjoncture et la fragilité du tissu entrepreneurial, la rupture de la carrière professionnelle des jeunes peut être attribuable également à des conditions de travail non-décents, combinées à des niveaux de rémunération en inadéquation avec leurs profils et leurs compétences.

Sur la base de ce diagnostic partagé, le CESE préconise, en vue de résorber ce phénomène et d'accélérer l'insertion sociale et économique de cette catégorie de jeunes, l'adoption d'une approche intégrée se déclinant sur cinq axes :

- **Le premier axe concerne le renforcement des capacités de repérage et de suivi des jeunes *NEET*.** Pour ce faire, le CESE recommande notamment, la création d'un système d'information élargi pour le repérage des *NEET* et le suivi de leurs parcours, qui regroupe des données croisées de sources multiples (RSU, statistiques relevant des secteurs impliqués, etc.).
- **Le deuxième axe prévoit la mise en place d'un écosystème élargi pour accueillir et orienter les jeunes *NEET* vers des options personnalisées répondant à leurs besoins spécifiques.** Il conviendrait en l'espèce de développer un réseau dense de points d'accueil, d'écoute et d'orientation des *NEET*. Ce réseau, qui devrait s'étendre à l'ensemble des collectivités locales, serait régi par une charte unifiée qui préciserait les rôles, les activités et la répartition des responsabilités entre les différents acteurs impliqués.
- **Le troisième axe vise l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services et programmes d'insertion des jeunes *NEET*.** Cela inclut principalement l'amélioration de la qualité et l'efficacité des services publics d'insertion des jeunes dans le marché du travail et la garantie d'un accompagnement personnalisé aux *NEET* dans le but d'améliorer leur employabilité, via des dispositifs de contractualisation appropriés avec le secteur privé ou le tiers-secteur. L'objectif est de faciliter leur réintégration dans le système éducatif ou de formation, de les assister pour trouver des opportunités de stage ou d'emploi et de les accompagner en pré et post création d'entreprise.

- **Le quatrième axe a trait à la mise en place de mesures préventives pour éviter que de nouvelles catégories de jeunes ne se retrouvent en situation de NEET.** Il est recommandé à cet égard de :
 - garantir l'effectivité de l'obligation de scolarisation jusqu'à 16 ans, en mettant en place les mesures de rétention et de réinsertion nécessaires, avec une implication poussée des parents et des parties prenantes concernées au niveau local ;
 - généraliser les écoles communautaires en milieu rural, tout en veillant à renforcer leurs équipements et à étendre la couverture des services de transport scolaire ;
 - renforcer l'offre publique de formation professionnelle en milieu rural, en adaptant les spécialisations aux besoins de chaque région et de chaque territoire.
- **Le cinquième a pour objectif la mise en place d'un cadre de gouvernance,** caractérisé par une cohérence et une complémentarité optimale entre les divers programmes, ainsi qu'une coordination continue et efficace entre les différentes parties prenantes concernées.



Principaux résultats de la consultation lancée à travers la plateforme de participation citoyenne du CESE sur l'intégration socio-économique des jeunes NEET au Maroc

Le nombre d'interactions a atteint 35.396 , dont 1.266 répondants à la consultation lancée sur la plateforme digitale « *ouchariko* » et 188 commentaires sur les réseaux sociaux . Les principaux résultats font ressortir que :

- 83 % des répondants déclarent avoir plusieurs jeunes NEET dans leur entourage ;
- 75 % des répondants ont pointé du doigt les difficultés inhérentes à l'insertion professionnelle et l'absence d'opportunités d'emploi ;
- 60 % considèrent que l'abandon scolaire conduit à la situation de NEET, tandis que près d'un participant sur cinq invoque le mariage précoce des filles parmi les principales causes de ce phénomène ;
- 78 % ignorent l'existence de programmes publics ou d'initiatives de la société civile destinés à soutenir les jeunes NEET ;
- En matière d'actions à entreprendre pour faciliter l'intégration sociale et professionnelle des jeunes NEET, 64 % préconisent de soutenir l'entrepreneuriat et l'auto-emploi tandis que 35 % des répondants considèrent qu'il serait approprié de favoriser l'insertion des jeunes NEET à travers les arts et le sport.

2.3.3. Commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité

La Commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité, présidée par M. Jaouad Chouaib et dont le rapporteur est M. Lahcen Hansali, a tenu 51 réunions avec un taux de participation moyen de 58 %.

2.3.3.1. Saisines

Le CESE n'a pas reçu au titre de l'année 2023 de saisines relevant des compétences de la commission chargée des affaires sociales et de la solidarité.

2.3.3.2. Auto-Saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la commission chargée des affaires sociales et de la solidarité a produit deux avis :

- « *Améliorer la prise en charge des urgences médicales pour préserver et sauver des vies et contribuer à assurer des soins de qualité pour tous* » ;
- « *Pour une société cohésive exempte de mendicité* ».
- **Améliorer la prise en charge des urgences médicales pour préserver et sauver des vies et contribuer à assurer des soins de qualité pour tous** ²⁶⁸

Cet avis a été adopté à l'unanimité lors de la 144^{ème} session ordinaire de l'assemblée générale du CESE, tenue le 30 mars 2023. Il analyse, de manière circonstanciée et objective, l'état actuel du système des urgences médicales dans notre pays. Dans cet avis, le Conseil qui accorde, de plus en plus, une attention particulière à des thématiques intrinsèquement liées au bien-être des citoyen(e)s, propose des recommandations à même d'améliorer la prise en charge des urgences médicales pour préserver et sauver des vies humaines et contribuer à assurer des soins de qualité pour tous.

La filière de prise en charge des urgences médicales est une composante essentielle de tout système de santé avec comme finalité ultime la sauvegarde du droit à la vie. La qualité de cette prise en charge constitue également une exigence cruciale pour organiser, comme l'ambitionne notre pays, des événements de portée internationale, stimuler le développement du secteur touristique, attirer les investissements étrangers, etc.

En dépit des efforts déployés par notre pays durant ces 20 dernières années (création d'une spécialité de médecine d'urgence, restructuration des services d'urgence en réseaux, mise en place du SAMU–service d'aide médicale d'urgence, etc.), la qualité de prise en charge des urgences médicales reste bien en-deçà des attentes des citoyens et des standards internationaux. Divers déficits et fragilités ayant trait notamment au système de gouvernance d'ensemble de la filière des urgences médicales ont été relevés, parmi lesquels il convient de souligner :

- **Des insuffisances en matière de régulation médicale**, mission assignée depuis 2011 au SAMU. Elle consiste à assurer une permanence de l'écoute médicale, orienter le patient, initier l'intervention la plus appropriée et coordonner, le cas échéant, le transport vers une structure de soins. Il demeure que **ce dispositif est encore peu connu, non-encore déployé à ce jour dans l'ensemble des régions**, limité en capacités humaines et logistiques et **acheminant exclusivement les patients vers les structures relevant de la santé publique**.
- **Des carences patentées au niveau du transport sanitaire public et privé** pouvant parfois aggraver l'état de la personne secourue. De surcroît, le ramassage des accidentés de la voie publique est réservé, en vertu d'une circulaire ministérielle datant de 1956, exclusivement aux services relevant de la protection civile. Il n'est ainsi pas permis, selon cette réglementation, aux ambulances du SMUR (*structure mobile d'urgence et de réanimation*) d'intervenir sachant qu'elles sont les mieux outillées pour le transport en particulier des polytraumatisés.

268 - <https://www.cese.ma/docs/ameliorer-la-prise-en-charge-des-urgences-medicales-pour-preserver-et-sauver-des-vies-et-contribuer-a-assurer-des-soins-de-qualite-pour-tous-2/>

- **Une coordination très limitée et non-systématisée** entre les services de la protection civile, les CHU et hôpitaux provinciaux, les cliniques privées et les collectivités territoriales, notamment en matière de prise en charge préhospitalière.
- **L'absence de normes opposables aux secteurs public et privé** concernant l'organisation des services hospitaliers d'urgence, les bâtiments, les équipements, *etc.*
- **La sur-sollicitation des services d'urgence dans le secteur public** résultant de divers dysfonctionnements tels que l'insuffisance de coordination dans les parcours de soins, la prédominance des urgences ressenties (64 % des cas), *etc.*
- **La pénurie en personnel médical ou paramédical qualifié et spécialisé** (seuls 29 médecins spécialistes formés dans cette discipline depuis sa création). Il est fréquemment constaté que les services d'accueil des urgences sont gérés par un personnel non-qualifié et/ou en cours de formation (médecins internes).
- **Le manque d'information et de formation du citoyen** quant aux gestes de premiers secours ainsi que **sur les équipements et accessoires de premiers soins** (armoires à pharmacie, trousse de secours, défibrillateurs, *etc.*).

Partant de ce diagnostic, le CESE préconise une série de recommandations pour disposer d'une filière de prise en charge des urgences médicales garantissant des soins sûrs, dispensés de manière opportune, efficace, efficiente, équitable et centrée sur le patient, conformément aux six critères qualitatifs de l'OMS. Parmi ces recommandations, il est permis de mettre en exergue les plus importantes, à savoir :

- **Renforcer la coopération et la contractualisation** entre le SAMU, la protection civile, les CHU et hôpitaux provinciaux, les cliniques privées et les collectivités territoriales en matière d'organisation du ramassage, de transport, de formation, de simulations de catastrophes, d'élaboration et de mise en œuvre de projets d'infrastructures de secours.
- **Doter le SAMU de moyens logistiques, humains et financiers, étendre sa mission et son champ d'intervention pour inclure les secours sur la voie publique**, en étroite coordination avec la protection civile, et rendre possible **le transfert des patients vers les établissements du secteur privé. Le SAMU devrait constituer l'interlocuteur unique** de toute personne en situation d'urgence médicale pour l'orienter vers le circuit médical, public ou privé, le plus proche et le mieux adapté.
- **Exploiter pleinement le potentiel actuel des outils numériques** dans la régulation et l'organisation de la prise en charge médicale des urgences (téléconsultation, télé-Conseil, *etc.*).
- **Mettre en place une réglementation spécifique en vue de structurer le secteur du transport sanitaire** et inciter les ambulanciers à se regrouper en coopératives de petites entreprises privées et favoriser leur développement en moyennes et grandes entreprises.
- **Élaborer des cahiers de charges qui constitueraient un référentiel normatif opposable aux secteurs public et privé** concernant les bâtiments, les équipements, les personnels et l'organisation des services hospitaliers d'urgence.

- **Assurer une prise en charge du transport sanitaire privé par l'AMO et élargir le mode « tiers-payant » aux soins ambulatoires** de manière à éviter à l'assuré d'avancer la totalité des frais y afférents.
- **Développer et valoriser les ressources humaines affectées aux services d'urgence** à travers notamment, la promotion de la formation spécialisée en urgentologie et la reconnaissance de la pénibilité du travail, en veillant à mettre en place des leviers de motivation (revalorisations salariales, indemnisations spéciales, etc.).
- **Imposer aux administrations et aux établissements accueillant du public l'obligation de mise en place des équipements de premiers secours, notamment les défibrillateurs**, en s'assurant que des personnes bien identifiées soient formées à l'utilisation adéquate, en cas d'urgence, desdits équipements.
- **Informé, sensibiliser et former la population sur une conduite standardisée et systématique à tenir en cas d'urgence** et sur les gestes de premiers secours.



Principaux résultats de la consultation lancée à travers la plateforme de participation citoyenne du CESE sur le dispositif de la prise en charge des urgences médicales au Maroc

Le nombre d'interactions a atteint 79 233 dont 621 répondants à la consultation lancée sur la plateforme digitale « *ouchariko* ». Les principaux résultats de la consultation font ressortir que :

- Presque tous les répondants (93 %) ont eu recours au système de prise en charge des urgences médicales ;
- Seuls 20 % des répondants indiquent le SAMU comme service à contacter pour une urgence médicale ;
- La majorité des répondants (88 %) ont utilisé un moyen de transport personnel (voiture ou transport public) pour se rendre à l'hôpital en cas d'urgence. Seuls 22 % ont utilisé une ambulance. Parmi ces derniers, 78 % ont utilisé une ambulance relevant du secteur public et 80 % d'entre eux ont rapporté que l'ambulance était non médicalisée ;
- Concernant l'attente aux services des urgences, la prise en charge a été immédiate pour 12 % des répondants, dans plus de la moitié des cas la prise en charge a été opérée dans l'heure qui suit, l'attente peut toutefois dépasser les 4 heures dans 12 % des cas ;
- Les répondants expriment une insatisfaction majeure envers le système d'urgence. A ce titre, ils indiquent avoir été confronté à un manque de médicaments ou de fourniture médicale (82 %), une panne de matériel médical (81 %), et une absence de médecin (74 %) ;
- Les participants ont également signalé des problèmes de corruption et de discrimination (58 % en fonction de la condition sociale des patients admis).

▪ « **Pour une société cohésive exempte de mendicité** »²⁶⁹

Adopté à la majorité lors de la 151^{ème} session ordinaire de l'assemblée générale du CESE, tenue le 31 octobre 2023 à Casablanca, cet avis intervient dans un contexte marqué par l'accroissement et la prégnance du phénomène de mendicité observée dans les rues et les espaces publics au Maroc. Des pistes d'action sont proposées dans le sens de contenir, voire de résorber ce phénomène en veillant, d'une part, à assurer une conciliation entre la mise en œuvre des principes de la Constitution en termes, des droits économiques et sociaux des personnes pratiquant la mendicité et, d'autre part, le respect de l'ordre et la sécurité publics.

Selon la dernière enquête nationale traitant de ce sujet, datant de 2007, le nombre de personnes se livrant à la mendicité était estimé à environ 200.000. **L'absence d'études et de données actualisées sur la mendicité dans notre pays** constitue une **contrainte majeure** dans l'élaboration d'une action publique en capacité de lutter efficacement contre ce phénomène.

La mendicité représente **un phénomène social d'une grande complexité**, découlant de l'exposition des personnes à une multiplicité de facteurs de risque, liés aux parcours individuels, et plus largement aux environnements socio-économiques ou culturels. **Ces facteurs, souvent interdépendants, rendent les personnes vulnérables à des degrés divers**, expliquant ainsi l'hétérogénéité des profils des mendiant(e)s. Il y a lieu de citer notamment, la pauvreté, les difficultés d'accès au marché du travail, le veuvage, particulièrement des femmes, le divorce, l'abandon familial, le bas niveau d'éducation et de formation, le déclin de la société solidaire, l'état sanitaire (état de santé – physique et mentale, handicap), ainsi qu'une prédisposition culturelle des citoyens à faire preuve de charité.

Face au défi persistant de la mendicité, le dispositif national actuel de lutte contre la mendicité s'avère peu efficace.

En termes de prévention, les programmes sociaux de lutte contre la pauvreté et la précarité, vu leur nature fragmentée, leurs approches de ciblage et leurs modalités de mise en œuvre, ne parviennent pas à compenser de manière suffisante et pérenne, les effets néfastes de la pauvreté sur les populations les plus démunies, qui demeurent souvent hors de leur champ d'intervention. C'est notamment pour ces raisons et, faisant suite aux Orientations Royales, qu'a été initiée la réforme du système de protection sociale, en cours de déploiement.

En termes de prise en charge sociale, aussi bien les centres sociaux relevant de l'entraide nationale que le plan d'action national pour lutter contre l'exploitation des enfants à des fins de mendicité (lancé fin 2019) disposent de moyens humains et matériels qui restent, selon les acteurs auditionnés, très limités au regard de l'ampleur du phénomène.

Sur le plan des mesures répressives, l'incrimination de la mendicité et du vagabondage au niveau de la section V du Code pénal se révèle peu effective et en contradiction avec d'autres dispositions dudit Code ainsi qu'avec les normes internationales en vigueur.

Sur la base de ce diagnostic partagé, le CESE estime qu'une **résorption efficace du phénomène de mendicité nécessite une mise en œuvre, cohérente et coordonnée, d'un ensemble de mesures, avec la double finalité de garantir le respect de la Constitution**, notamment les

269 - <https://www.cese.ma/docs/pour-une-societe-cohesive-exempte-de-mendicite/>

droits économiques et sociaux des personnes pratiquant la mendicité, sans aucune forme de discrimination ni de stigmatisation, **et d'assurer le maintien de l'ordre et la sécurité publics.** Ces mesures sont structurées autour de quatre axes complémentaires :

1. **Le premier axe concerne « l'éradication complète de l'implication des enfants dans la mendicité »,** en renforçant le soutien aux unités de protection de l'enfance (UPE) en termes de structuration, d'organisation, de moyens humains et matériels, ainsi que par le renforcement des mesures répressives à l'égard des exploiters et trafiquants d'enfants, qu'ils soient parents ou étrangers à l'enfant.
2. **Le deuxième axe vise à « assurer la protection des personnes vulnérables contre l'exploitation à des fins mendicité »,** en réprimant sévèrement les actes délictueux et criminels dissimulés sous couvert de mendicité, conformément au Code pénal, particulièrement à l'égard des exploiters de femmes, de personnes âgées et de personnes en situation de handicap et en renforçant les politiques de protection et de soutien aux personnes en situation de handicap et âgées, ainsi que les mesures d'accompagnement et d'intégration socio-économique des populations migrantes.
3. **Le troisième axe concerne « la réhabilitation et réinsertion des personnes en situation de mendicité »,** à travers la révision du dispositif juridique actuel, notamment en mettant fin à la pénalisation de la mendicité, tout en renforçant les sanctions pénales à l'encontre de l'exploitation des personnes à des fins de mendicité. Simultanément, il convient de proposer des alternatives viables à la mendicité, à travers le renforcement des politiques d'assistance sociale, le développement des activités génératrices de revenus et l'amélioration de la prise en charge des personnes atteintes de troubles psychiatriques.
4. **Le quatrième axe a trait à « la prévention de la mendicité »,** en renforçant la résilience socio-économique des ménages, qui passe inéluctablement par la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales et spatiales et l'amélioration de l'accès aux soins, à l'éducation, à la formation et à l'emploi.



Principaux résultats de la consultation lancée à travers la plateforme de participation citoyenne du CESE sur le phénomène de la mendicité au Maroc

Le nombre d'interactions a atteint 65.440, dont 4780 répondants à la consultation lancée sur la plateforme digitale « *ouchariko* » et 576 commentaires sur les réseaux sociaux. Les principaux résultats de la consultation font ressortir que :

- 89 % des participant.e.s constatent « toujours » des actes de mendicité dans l'espace public ;
- Plus de 98 % considèrent la mendicité comme un phénomène social grave et qu'elle « constitue une atteinte à la dignité des personnes » ;

S'agissant des causes principales qui incitent les gens à pratiquer la mendicité :

- Près d'un participant sur deux incriminent l'insuffisance du système de protection sociale et des politiques publiques sociales ;
- 32 % mettent en cause la faiblesse de la cohésion sociale (rupture familiale, régression de la solidarité familiale, etc.) ;

- D'autres causes ont également été évoquées, telles que la pauvreté (43,54 %), le chômage (40,16 %) et l'inaptitude à l'emploi en raison de handicap, de maladie, de vieillesse, etc. (34,87 %) ;
- D'autre part, 67,55 % des participants au sondage déclarent donner occasionnellement l'aumône lorsqu'ils sont sollicités ;
- La majorité des participant.e.s déclarent pratiquer la charité par compassion et autres convictions morales ou religieuses (72,67 %), tandis que 16,58 % d'entre eux affirment que leur geste est principalement motivé par la peur des personnes qui les sollicitent ;
- 69,54 % souhaitent que la mendicité soit strictement interdite. En contrepartie, ils proposent de passer par des associations qui collectent et emploient les dons au profit des mendiants ; ou par le biais de programmes sociaux publics et les collectivités territoriales.

2.3.4. Commission permanente chargée des affaires de l'environnement et du développement durable

La Commission permanente chargée des affaires de l'environnement et du développement durable, présidée par M. Mohamed Benkaddour et dont le rapporteur est M. Abderrahim Laabaid, a tenu 52 réunions au titre de l'année 2023, avec un taux de participation moyen de 58 %.

2.3.4.1. Saisines

Le CESE n'a pas reçu de saisines relevant des compétences de la commission chargée de l'environnement et du développement durable.

2.3.4.2. Auto-Saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la commission chargée de l'environnement et du développement durable a élaboré un avis sur les « mécanismes d'autorisation et de contrôle d'exploitation des ressources naturelles - cas de l'eau et des carrières ».

- « **Mécanismes d'autorisation et de contrôle d'exploitation des ressources naturelles - cas de l'eau et des carrières** »²⁷⁰

Cet avis, adopté à l'unanimité lors de la 149^{ème} session ordinaire de l'assemblée générale, tenue le 31 août 2023, analyse les dispositifs législatifs et réglementaires régissant les mécanismes d'autorisation et de contrôle de l'exploitation des ressources en eau et des carrières. L'objectif est d'apprécier l'effectivité de ces mécanismes à l'aune de leur capacité à assurer une utilisation des ressources qui soit à la fois durable, efficiente et équitable ainsi qu'en termes de lutte contre la surexploitation et l'exploitation illicite.

De nombreux secteurs au Maroc dépendent encore fortement de ressources naturelles vitales ou stratégiques telles que l'eau et les carrières, qui subissent une dégradation croissante en raison de divers facteurs, notamment la surexploitation et l'exploitation illicite. Afin d'atténuer les répercussions néfastes de ces tendances, les pouvoirs publics ont instauré des procédures

²⁷⁰ - <https://www.cese.ma/docs/mecanismes-dautorisation-et-de-contrôle-dexploitation-des-ressources-naturelles-cas-de-leau-et-des-carrieres/>

d'autorisation et de contrôle de l'exploitation pour réguler l'accès à ces ressources. Il demeure qu'en dépit de la mise en place de tels dispositifs, ces ressources naturelles continuent de subir des pressions accrues menaçant le développement durable et la sécurité humaine du pays.

Un ensemble de contraintes entravent une mise en œuvre optimisée des mécanismes susvisés:

Ressources en eau :

- La complexité et la lenteur de la procédure d'octroi des autorisations ou des concessions n'encouragent pas les préleveurs d'eau, en situation irrégulière, à se conformer à la réglementation ;
- La multiplicité des intervenants chargés de l'octroi des autorisations, associée à des difficultés de coordination, engendre un système fragmenté qui entrave l'exploitation optimale des ressources en eau disponibles dans les zones d'intervention ;
- Le très faible recours aux contrats de nappes ou contrats de gestion participative, en tant qu'outils de rationalisation de l'utilisation du domaine public hydraulique (DPH) ;
- L'impact encore très limité des interventions de la police de l'eau en matière de contrôle, largement attribuable à l'insuffisance de ses ressources humaines et à un manque de formation pour l'exercice de cette mission spécifique ;
- Le très faible recours aux nouvelles technologies pour détecter et identifier les pratiques d'exploitation de l'eau sur le terrain.

Domaine des carrières :

- La lenteur du rythme d'élaboration des schémas régionaux de gestion des carrières en raison, notamment, des contraintes liées à la gouvernance et à la coordination entre les acteurs au niveau territorial, entravant la mise en œuvre effective de la loi N°27-13 relative aux carrières ;
- L'insuffisance patente des moyens humains et matériels dédiés à la surveillance et au contrôle réguliers des carrières ;
- La prévalence du secteur informel qui se manifeste soit par des carrières non-déclarées ou des carrières autorisées mais pratiquant la fraude et la sous-déclaration, induisant ainsi une concurrence déloyale, un manque à gagner sur le plan fiscal, ainsi que des risques d'exploitation effrénée de certains types de carrières ;
- La lenteur de la procédure d'ouverture des carrières de travaux publics ayant un caractère provisoire est exacerbée par la multiplicité des intervenants. Cette situation peut porter préjudice aux investisseurs et nuire à l'exécution des chantiers, ainsi qu'à l'efficacité des entreprises dans le secteur des BTP ;
- La faible réhabilitation des carrières par la plupart des exploitants, qui se contentent souvent d'abandonner les sites au terme de leur exploitation, sans effectuer de réaménagement ou en réalisant un réaménagement non-conforme ;
- La non-conformité des conditions de travail, dans certaines carrières, aux dispositions du code du travail et aux principes de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Partant de ce diagnostic, le CESE préconise de consolider le dispositif actuel, tout en garantissant la pleine mise en œuvre du cadre juridique régissant les mécanismes d'autorisation et de contrôle de l'exploitation. La finalité poursuivie est de renforcer la capacité du pays à assurer la durabilité de ses ressources naturelles et à renforcer sa résilience face aux crises futures.

Dans cette optique, le CESE propose un ensemble de recommandations dont il est permis de citer :

- Assurer l'effectivité des textes législatifs et réglementaires en vigueur, en veillant à une mise en œuvre effective des mécanismes d'autorisation et de contrôle dans les domaines de l'eau et des carrières, à la simplification des procédures et au respect des délais réglementaires d'octroi des autorisations, ainsi qu'à la régularisation de la situation des exploitants illégaux ;
- Renforcer le cadre juridique régissant les mécanismes d'autorisation et de contrôle, en conférant le caractère d'opposabilité aux PDAIRE, en accélérant l'élaboration des schémas régionaux de gestion des carrières et en adoptant les textes d'application nécessaires pour la mise en œuvre de la loi 49-17, en ce qui concerne spécifiquement l'évaluation environnementale stratégique des plans, programmes et projets nationaux et régionaux d'exploitation de l'eau et des carrières ;
- Améliorer la gouvernance dans les secteurs de l'eau et des carrières au regard de son impact sur l'effectivité et l'efficacité des mécanismes d'autorisation et de contrôle. Il conviendrait, à ce titre, de :
 - renforcer les moyens et les capacités des intervenants en matière de contrôle ;
 - mettre en place un mécanisme inter-institutionnel pour arbitrer les usages des ressources en eau disponibles en situation de crise ;
 - développer les compétences et les capacités de l'ensemble des intervenants impliqués dans les procédures judiciaires, tout en instituant des chambres spécialisées, au sein des tribunaux compétents, pour examiner les affaires liées à l'environnement, notamment celles liées à l'exploitation de l'eau et des carrières ;
 - améliorer le recouvrement des redevances liées à l'exploitation de l'eau soumise au régime d'autorisation et de concession et renforcer l'efficacité économique et fiscale de l'exploitation des carrières ;
 - mettre en place un système d'information national intégré et régulièrement mis à jour, dédié aux domaines de l'eau et des carrières.



Principaux résultats de la consultation lancée à travers la plateforme de participation citoyenne du CESE sur les procédures d'autorisation et d'exploitation des carrières

Le nombre d'interactions a atteint 31698, dont 142 répondants au questionnaire. Les principaux résultats de la consultation font ressortir que :

- Environ 68,4 % des répondants considèrent que la mise en œuvre des mécanismes d'autorisation (octroi et retrait) et de contrôle d'exploitation des carrières ne prend pas en considération les principes de transparence et d'équité et d'égalité entre les soumissionnaires tout au long du processus ;

- La majorité des répondants considèrent que ces mécanismes ont un impact positif sur la création des emplois (32,35 %), l'amélioration des recettes fiscales (29,4 %) et la réduction des inégalités territoriales (20,6 %) ;
- La majorité des répondants considèrent que ces mécanismes, en termes de contribution à la rationalisation d'utilisation et de durabilité de ces ressources, demeurent inefficaces (58,3 %) ou relativement efficaces (33,3 %).

2.3.5. Commission permanente chargée des affaires de la société du savoir et de l'information

La Commission permanente chargée des affaires de la société du savoir et de l'information, présidée par M. Ahmed Abbadi et dont le rapporteur est Mme Latifa Benwakrim, a tenu 52 réunions, avec un taux de participation moyen de 63 %.

2.3.5.1. Saisines

Le CESE n'a pas reçu au titre de l'année 2023 de saisines relevant des compétences de la commission chargée des affaires de la société du savoir et de l'information.

2.3.5.2. Auto-Saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la Commission chargée des affaires de la société du savoir et de l'information a élaboré un avis intitulé « *le cloud, un levier d'urgence pour accélérer la transformation digitale* ».

▪ « **Le cloud, un levier d'urgence pour accélérer la transformation digitale** »²⁷¹

Cet avis, adopté à l'unanimité lors de la 149^{ème} session ordinaire de l'assemblée générale du Conseil Économique, Social et Environnemental, tenue le 31 août 2023, vient compléter le travail réalisé en 2021 par le CESE dans son avis intitulé « *vers une transformation digitale responsable et inclusive* », et particulièrement sa recommandation portant sur le développement des « data centers souverains nationaux et régionaux pour permettre à l'Etat et aux entreprises marocaines d'héberger leurs actifs stratégiques (données et applications) ».

Dans cet avis, le CESE se focalise sur les facteurs favorisant l'adoption et le déploiement du *cloud* par les acteurs, dans le but d'accélérer la transformation digitale de notre pays, tout en assurant la souveraineté des données sensibles et vitales.

Le *cloud* constitue un levier important pour accélérer et réussir la transition digitale. Il s'agit d'une infrastructure essentielle qui, en plus de permettre de stocker et de protéger les données sur des serveurs distants et accessibles via Internet, garantit un accès rapide à des infrastructures et services numériques partagés permettant de réaliser jusqu'à 20 % d'économie d'échelle.

En offrant des services, notamment dans les domaines de la mobilité intelligente, la télésurveillance, l'accès automatique aux services et le streaming, le *cloud* est un vecteur important pour organiser, de manière optimale comme l'ambitionne notre pays, des événements de portée internationale tels que la Coupe du monde, qu'abritera notre pays en 2030.

271 - <https://www.cese.ma/docs/le-cloud-un-levier-durgence-pour-accelerer-la-transformation-digitale/>

Malgré ce potentiel important, le Maroc accuse encore un retard dans l'adoption du *cloud* par les acteurs. En effet, en 2020, le taux d'externalisation des ressources informatiques ne dépassait pas 14 %, tandis qu'il atteignait 35 % en Europe de l'Ouest et 51 % en Asie-Pacifique.

Partant du diagnostic établi dans le cadre de cet avis et des enseignements tirés des expériences internationales, le CESE appelle à accorder une importance primordiale au *cloud* au niveau de la stratégie de la transition numérique en cours de finalisation par le ministère de la transition numérique et de la réforme de l'administration.

Pour ce faire, il est préconisé d'établir en urgence un plan d'action « priorité au *cloud* », visant son déploiement et la promotion de son utilisation, en vue d'accélérer la transformation digitale et d'assurer la souveraineté des données.

L'ambition souhaitée est de positionner notre pays en tant qu'acteur régional de premier rang en matière de services *cloud*. L'objectif *in fine* est de s'ériger, au niveau continental, en tant que « data embassy » en offrant des services avancés du *cloud*, en veillant à impliquer les acteurs nationaux.

Dans ce sens, un ensemble de recommandations a été proposé, parmi lesquelles il est permis de citer :

- **Encourager l'installation des acteurs mondiaux et/ou internationaux du *cloud* (hyperscalers) au Maroc**, à l'image du secteur de l'offshoring, notamment à travers (i) la mise en place d'un ensemble de mesures incitatives (tarifs des services télécoms, data privacy, cybersécurité, énergies renouvelables, foncier, etc.) ; (ii) le développement d'offres de fibre optique compétitives et adaptées aux besoins de ces acteurs. Dans ce sens, l'ANRT devrait prévoir des leviers de régulation, visant la diversification de l'offre, la garantie de qualité de service et la baisse des coûts ;
- **Mettre en place une solution de *cloud* souverain** (public ou privé) pour les applications et les données à caractère vital et sensible ;
- **Prioriser l'usage du *cloud* pour tous les nouveaux projets gouvernementaux** et accompagner les administrations dans la migration de leurs systèmes existants vers le *cloud* ;
- **Accompagner les TPE/ PME désirant adopter le *cloud***, tout en accordant aux entreprises utilisatrices des incitations financières ;
- **Développer les compétences locales** dans les métiers du *cloud* ;
- **Promouvoir un écosystème national de startups** qui puisse tirer profit de la technologie *cloud* (IaaS, PaaS et SaaS).

2.3.6. Commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale

La Commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale, présidée par M. Lahcen Oulhaj et dont le rapporteur est M. Abdelmaksoud Rachdi, a tenu 53 réunions, avec un taux de participation moyen de 60 %.

La commission est chargée, conformément à l'article 10 de la loi organique relative au CESE et son règlement intérieur (art 74 et 75), de l'élaboration du rapport annuel.

▪ **Rapport annuel au titre de l'année 2022²⁷²**

Le rapport annuel du CESE pour l'année 2022 a été adopté à l'unanimité lors de la 147^{ème} session ordinaire, tenue le 22 juin 2023.

Élaboré conformément à la loi organique régissant le Conseil Économique, Social et Environnemental, ce rapport comporte une analyse de la situation économique, sociale et environnementale au Maroc en 2022, ainsi qu'un rapport sur les activités du Conseil au titre de 2022.

Au plan économique, l'année 2022 s'est avérée particulièrement difficile pour la plupart des économies développées et émergentes, en raison de la conjonction de multiples chocs majeurs. Dans ce contexte et à l'instar de nombreux pays, l'économie marocaine n'a pas été épargnée par le spectre d'un ralentissement quasi-généralisé, se traduisant par une décélération de la croissance de 8 % en 2021 à 1,3 % en 2022. Cet état de fait peut être attribué à la propagation des perturbations à l'échelle internationale et interne, telles que la sécheresse persistante et sévère, couplée aux séquelles de la crise de la Covid-19.

Le climat économique très peu favorable en 2022 a entraîné des répercussions négatives sur divers agrégats et indicateurs économiques, avec une détérioration du déficit commercial et une poussée inflationniste surtout au niveau des prix des produits alimentaires qui pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages les plus vulnérables. Par ailleurs, et malgré une très légère baisse du taux de chômage de 12,3 % en 2021 à 11,8 % en 2022, une perte nette de 24 000 emplois a été enregistrée au cours de l'année.

En revanche, l'économie a fait preuve d'une certaine résilience sur certains aspects, notamment, le tourisme, les transferts des MRE et les flux nets d'investissements directs étrangers. Nonobstant la résilience globale de l'économie nationale et les progrès réalisés, la subsistance de certains facteurs structurels continue de peser sur les performances économiques. En témoigne notamment, le ralentissement quasi-continu de la productivité du travail depuis la crise de 2008, la faiblesse patente de l'efficacité de l'investissement, la baisse tendancielle de l'intensité de la croissance en emploi et la volatilité persistante de la croissance de la valeur ajoutée agricole.

En ce qui concerne le volet social, et après l'écoulement de plus de deux années depuis le déclenchement de la crise sanitaire, les ménages marocains ont continué d'en subir les impacts, amplifiés par l'inflation, avec à la clé une dégradation de leur pouvoir d'achat et de leur niveau de vie. Dans de telles circonstances, environ 3,2 millions de personnes supplémentaires ont basculé dans la pauvreté ou dans la vulnérabilité, ce qui tend à ramener notre pays à la situation qui prévalait en 2014.

Face à cette conjoncture, les pouvoirs publics ont redoublé d'efforts, en particulier en accélérant la généralisation de l'AMO et en poursuivant la refonte du système de santé national. Parallèlement, des actions significatives ont été entreprises dans le cadre de la réforme du système d'éducation et de formation, à travers notamment, le lancement de la feuille de route 2022-2026 et l'élaboration du plan national d'accélération de la transformation de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation à l'horizon 2030.

272 - <https://www.cese.ma/docs/rapport-annuel-2022/>

S'agissant de la situation sociale des femmes, peu de changements significatifs ont ponctué l'année 2022. En matière de dialogue social, l'année 2022 a été marquée par la signature de la charte nationale du dialogue social dont les dispositions représentent un jalon important dans la définition d'un cadre de référence de suivi de la mise en œuvre des accords conclus.

Sur le plan environnemental, l'année 2022 a connu la tenue en Égypte de la 27^{ème} conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27). L'année a été marquée également par une série d'événements climatiques extrêmes, dont les bilans humains et économiques ont été critiques.

Pour sa part, le Maroc a fait face à des défis considérables, avec une année agricole marquée par une sécheresse sans précédent. A cet effet, le gouvernement a pris un ensemble de mesures pour atténuer l'impact de ces événements, notamment en matière de renforcement de l'offre en eaux à travers l'accélération de la réalisation du projet de l'interconnexion entre les bassins hydrauliques de Sebou et Bouregreg et le développement des stations de dessalement de l'eau de mer.

S'agissant de la transition énergétique, le Maroc a été classé en tête de l'indice des énergies renouvelables normalisé, indexé pour la première fois sur le PIB. Par ailleurs, le Royaume a été identifié comme l'un des quatre pôles majeurs possédant un fort potentiel en matière d'hydrogène vert en Afrique, grâce à sa position géographique et aux interconnexions existantes ou en cours de développement avec l'Europe. A cet effet, le Maroc se doit de relever plusieurs défis, à savoir la disponibilité limitée des ressources hydriques nécessaires à la production de l'hydrogène vert, la faible maturité des technologies de la chaîne de valeur y afférente, le besoin d'accélérer les investissements en matière d'énergies renouvelables ainsi que la cadence de déploiement des projets à l'échelle régionale et internationale.

A la lumière de l'analyse de la situation économique, sociale et environnementale en 2022, au Maroc, un certain nombre de points de vigilance peuvent être mis en avant.

Le premier point de vigilance met en évidence l'impérieuse nécessité de promouvoir la qualité et l'efficacité de l'investissement, afin de propulser l'économie vers un palier de croissance plus élevé. Le CESE s'est ainsi penché sur les facteurs structurels et de gouvernance qui pourraient expliquer cette situation sous-optimale, en soulignant également les efforts récents déployés pour accélérer la mise en place de dispositifs visant à promouvoir l'investissement privé, notamment la nouvelle charte de l'investissement et le Fonds Mohammed VI pour l'investissement. Cependant, il y a lieu de relever certains points-clés nécessitant une attention renforcée de la part des pouvoirs publics. Ainsi, et sur la base des constats relevés et analyses effectuées, le CESE recommande, entre autres, de :

- Garantir un suivi rigoureux de la mise en œuvre des actions prévues, jusqu'au niveau territorial le plus fin.
- Assurer une cohérence et une synergie entre les objectifs et dispositifs de la charte et ceux du Fonds Mohammed VI pour l'investissement.
- Impliquer davantage les représentants des TPME et entrepreneurs individuels dans la formulation et la mise à jour des politiques et mécanismes de promotion de l'investissement.
- Doter les centres régionaux d'investissement (CRI) de ressources humaines, logistiques et financières suffisantes pour leur permettre d'accomplir efficacement leur rôle.

Le deuxième point de vigilance porte sur la nécessité d'adapter de manière impérative les mesures visant à soutenir le pouvoir d'achat. Cette tendance haussière des prix, en particulier ceux des produits alimentaires, pèse davantage sur les revenus modestes. Pour la classe moyenne, l'inflation devient encore moins tolérable dans la mesure où cette catégorie de ménages dispose de faibles marges de manœuvre pour résister à des chocs inflationnistes importants. Au total, l'inflation observée demeure dominée par des facteurs liés à l'offre et aux coûts de production dans certains secteurs. Toutefois, elle est aussi influencée par des comportements potentiellement moins concurrentiels et des distorsions observées au sein des circuits de commercialisation. Il convient également de ne pas exclure la possibilité d'apparition et de développement d'un phénomène d'inflation alimentée par l'augmentation des marges de certains producteurs, dénommé « *greedflation* ». Tout en tenant compte des mesures prises par les pouvoirs publics, le CESE préconise, notamment, de :

- Renforcer le contrôle des pratiques anticoncurrentielles, en imposant des sanctions suffisamment dissuasives.
- Étudier la faisabilité d'instaurer, de manière provisoire, un contrôle de prix pour certains produits de première nécessité.
- Subventionner, pour lutter contre l'inflation des produits alimentaires, les intrants agricoles.
- Accélérer la réforme des marchés de gros.
- Accorder des aides directes aux ménages défavorisés et étudier la faisabilité d'une réduction exceptionnelle des taux de TVA sur les produits de première nécessité.

Le troisième point de vigilance porte sur la problématique de la pénurie des professionnels de la santé au Maroc. La densité médicale et paramédicale au Maroc en 2022 est d'environ 1,7 pour 1 000 habitants. Au vu des estimations de l'évolution démographique, une accentuation du déficit en personnel de santé est anticipée. Conscient du caractère pressant du besoin en professionnels de santé, les pouvoirs publics ont procédé à une réduction de la durée de la formation en médecine de 7 à 6 ans.

Partant de ce diagnostic, le CESE préconise la mise en place d'un ensemble de mesures proactives, spécialement adaptées au contexte marocain, et favoriser la rétention et la valorisation des professionnels de santé. Parmi ces recommandations, il est permis de citer :

- Renforcer les opportunités de rotation et de mobilité des professionnels de santé dans les territoires sous-dotés.
- Instaurer un système d'augmentation progressive et systématique des salaires des professionnels de santé, combinée à une rémunération axée sur la performance.
- Renforcer les capacités et compétences des professionnels déjà en exercice, à travers la création de passerelles entre les métiers pour offrir des possibilités d'évolution professionnelle.

Le quatrième point de vigilance se rapporte à l'autonomisation économique des femmes marocaines. Cette question demeure parmi les points qui requièrent une vigilance accrue, étant donné que leur taux d'activité est caractérisé par une baisse structurelle depuis plusieurs années et s'est situé à 19,8 % en 2022 contre 22 % en 2019. Le Conseil préconise un certain nombre de mesures notamment :

- Engager une réflexion visant à valoriser le travail domestique des femmes au foyer, en envisageant un revenu minimal ou des sources de financement adaptées à leur situation.
- Garantir la disponibilité de services de garde de qualité dans les administrations et les entreprises.
- Réduire les écarts de salaires hommes-femmes dans le secteur privé et lutter contre les pratiques discriminatoires de promotion de carrière.
- Promouvoir et valoriser l'entrepreneuriat des femmes au Maroc.

Le cinquième point de vigilance du présent rapport s'est penché sur la question du dessalement de l'eau de mer, indispensable à la sécurité hydrique et alimentaire du pays. Dans ce sens, le CESE préconise d'inscrire le dessalement dans une vision nationale concertée afin de parvenir à un mix hydrique résilient, capable de valoriser et de mobiliser de manière responsable et durable les ressources hydriques conventionnelles et non-conventionnelles pour satisfaire la demande en eau potable des ménages ainsi que les besoins spécifiques des secteurs productifs et des territoires. Par ailleurs, pour neutraliser les impacts sur les écosystèmes marins, il convient de veiller à ce que les stations de dessalement soient munies de dispositifs de contrôle, de surveillance, de veille et de suivi continu.

Dans le cadre de ce rapport, le CESE a jugé opportun de consacrer le focus de cette année à la gestion du stress hydrique, notamment au vu de la sécheresse sévère que le pays a endurée ces dernières quatre années, culminant en 2022. La criticité de la situation du stress hydrique interpelle toutes les composantes de la société et convoque de ce fait, une rupture majeure dans nos habitudes de consommation ainsi que des inflexions dans les choix politiques. En s'appuyant sur un diagnostic partagé, le CESE formule un ensemble de recommandations notamment :

- Développer un plan national de sécheresse, sur la base d'un système d'alerte précoce.
- Mettre en place un mécanisme institutionnel d'arbitrage et de coordination en période de sécheresse, basé sur une large concertation multi-acteurs aux niveaux central et territorial.
- Envisager la création d'un organe indépendant, qui serait chargé, dans une logique de gestion intégrée des ressources hydriques, de l'allocation optimisée de ce bien national et de la mise en place d'une politique tarifaire du secteur.
- Accélérer le programme de mobilisation des eaux non-conventionnelles.
- Repenser le modèle agricole en relation avec l'exploitation et la gestion de l'eau en redéfinissant les activités et les spécialités agricoles.

2.3.7. Commission permanente chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial

La Commission permanente chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial, présidée par Mme Mina Rouchati et dont le rapporteur est M. Abderrahmane Kandila, a tenu 52 réunions, avec un taux de participation moyen de 58 %.

2.3.7.1. Saisines

Le CESE n'a pas reçu, au titre de l'année 2023, de saisines relevant des compétences de la commission chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial.

2.3.7.2. Auto-Saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la commission chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial a élaboré deux avis :

- « *Pour un développement harmonieux et inclusif des territoires : les inflexions majeures* » ;
- « *Pour une gestion efficace et proactive des risques des catastrophes naturelles : rôles et capacités des acteurs territoriaux* ».
- « **Pour un développement harmonieux et inclusif des territoires : les inflexions majeures** »²⁷³

Adopté à la majorité lors de la 145^{ème} session ordinaire de l'assemblée générale du CESE, tenue le 27 avril 2023 à Casablanca, cet avis s'inscrit dans la continuité des travaux menés par le CESE sur la régionalisation avancée et la gouvernance territoriale. Il analyse l'action de l'Etat et des différents acteurs au niveau territorial et préconise une série de recommandations à même d'insuffler un nouvel élan à la dynamique territoriale en repensant les rôles de l'Etat et de ses démembrements en relation avec les autres opérateurs intervenant à l'échelle locale.

Les réformes engagées dans le cadre du chantier de la régionalisation avancée expriment la volonté des pouvoirs publics de doter le pays d'une organisation territoriale capable de relever les nouveaux défis du développement et de répondre efficacement aux attentes des citoyens. Huit années après l'amorçage de la mise en œuvre de ce chantier Royal, des avancées notables ont été enregistrées en matière de décentralisation ainsi qu'en termes de modernisation des structures de l'Etat.

Néanmoins, et en dépit de ces réalisations, le modèle actuel de gouvernance territoriale apparaît, à l'épreuve de l'analyse et de l'appréciation des acteurs et experts auditionnés, encore loin de l'ambition de faire des territoires "un lieu d'ancrage du développement". Les efforts consentis peinent encore à atteindre l'impact escompté, aussi bien en termes de réduction des inégalités territoriales et sociales qu'en termes de contribution des régions à l'édification de la richesse nationale.

Cette situation pourrait s'expliquer par un certain nombre de fragilités et de dysfonctionnements qui continuent de grever le développement territorial dans notre pays. Il est permis d'en citer les plus significatifs :

- Une territorialisation inaboutie de l'action publique en raison notamment du chevauchement des compétences des collectivités territoriales et de leurs capacités opérationnelles limitées ;
- La multiplicité des intervenants dans l'écosystème territorial et l'insuffisance de convergence de leurs actions, obérant la performance de l'investissement public consenti ;
- Une lenteur dans la mise œuvre effective de la charte de la déconcentration administrative, privant les acteurs territoriaux des capacités humaines, techniques et financières nécessaires à l'exécution efficace et efficiente de leurs attributions ;

273 - <https://www.cese.ma/docs/pour-un-developpement-harmonieux-et-inclusif-des-territoires-les-inflexions-majeures/>

- La faible participation du secteur privé et du tiers-secteur dans le processus d'élaboration de la vision stratégique de la région en matière d'investissement ;
- Un manque patent, au niveau territorial, de ressources humaines qualifiées, hypothéquant la participation effective et impactante des collectivités territoriales dans la dynamique de développement ;
- Une lenteur enregistrée dans la mise en œuvre du chantier de la transformation digitale de l'administration et sa répercussion sur la qualité du service public dispensé aux usagers au niveau local.

A la lumière de ce diagnostic, le CESE appelle à procéder à une évaluation d'étape du chantier de la régionalisation avancée en impliquant les principaux acteurs et parties prenantes concernés. Sur la base des résultats de cette évaluation, un débat est suggéré en vue de façonner une perspective collective et concertée, tant au niveau de l'approche que du déploiement de ce chantier.

La finalité ultime est de repenser en profondeur les missions de l'Etat au niveau territorial en vue de favoriser un déploiement efficace et efficient de son action sous-tendu par une articulation synchrone et harmonieuse entre les dynamiques de la décentralisation et de la déconcentration.

Dans la perspective de l'amorçage de ce processus, le CESE propose un ensemble de recommandations implémentables dans le court terme, dont il est permis de citer :

- Réviser les lois organiques des collectivités territoriales afin d'apporter une clarification plus fine quant à leurs attributions, en délimitant de manière précise le champ d'action de chaque échelon territorial au regard de la nature de ses compétences (propres, partagées, transférables) ;
- Établir une plus grande clarté dans les relations entre les acteurs de l'écosystème territorial (wali et gouverneur, les présidents des trois échelons territoriaux -région, province et commune- et les services déconcentrés) pour une meilleure coordination et convergence de leurs actions ;
- Mettre en œuvre, dans l'attente de la révision des lois organiques, le transfert des compétences propres des départements ministériels concernés vers les régions, en associant ce transfert à des critères objectifs et atteignables ;
- Établir un échéancier précis, réalisable et opposable afin de transférer les attributions et le pouvoir de décision des administrations centrales vers les services déconcentrés de l'Etat ;
- Promouvoir le développement de l'intercommunalité et la coopération verticale entre les différents échelons territoriaux, afin d'assurer une mutualisation optimale des ressources et garantir la prestation des services publics de qualité ;
- Rendre obligatoire la réalisation effective d'une évaluation ex-ante de tout projet d'investissement public, en vue de préciser ses objectifs et ses impacts (économiques, sociaux et environnementaux) et d'anticiper les risques éventuels ;

- Prévoir, dans la réforme du secteur public en cours, un redéploiement territorial optimal des entreprises et établissements publics ;
- Asseoir, dans le cadre de ladite réforme, une complémentarité entre les compétences dévolues aux établissements publics à vocation territoriale et celles transférées aux administrations déconcentrées, en veillant à développer des modèles de gestion rénovés, souples et adaptés aux besoins différenciés des citoyen(ne)s dans leurs territoires ;
- Valoriser la fonction publique territoriale dans une logique d'attractivité des compétences requises, à même d'assurer le déploiement optimal des chantiers en lien avec la régionalisation avancée ;
- Améliorer le service dispensé aux usagers en accélérant le processus de digitalisation, notamment par la mise en place d'un système d'information territorial intégré qui facilite l'interopérabilité entre les acteurs de l'écosystème territorial.



Principaux résultats de la consultation lancée à travers la plateforme de participation citoyenne du CESE sur la réforme du service public en faveur du développement territorial

Les principaux résultats de la consultation, où le nombre d'interactions a atteint 1317, dont 232 répondants au questionnaire, font ressortir que :

- 83 % des participants déclarent être insatisfaits de la qualité des services publics, notamment en ce qui concerne l'équité dans le traitement des doléances des citoyens, le délai de traitement des dossiers administratifs, l'accueil au niveau des guichets, la simplification des procédures administratives et la digitalisation des services publics ;
- Environ 55 % des participants considèrent que les ressources humaines sont le principal facteur nuisant à la qualité des services publics dispensés aux citoyennes et citoyens ;
- Environ 90 % des réponses ont mis en lumière le problème du déséquilibre dans la répartition de l'investissement public intra-régional, ainsi qu'au sein de chaque région.

S'agissant des mesures préconisées par les répondants visant à promouvoir le développement territorial. Il y a lieu de citer :

- 84 % des participants ont préconisé le renforcement de l'accès équitable à des services publics de qualité à l'échelle territoriale ;
- 75 % recommandent l'établissement de procédures simplifiées au sein des administrations, des institutions et des collectivités territoriales ;
- 65 % ont souligné la nécessité de revoir la planification et la gestion de l'investissement public à l'échelon national et territorial en vue d'améliorer son efficacité et efficience et rehausser la contribution du secteur privé.

▪ **« Pour une gestion efficace et proactive des risques des catastrophes naturelles : rôles et capacités des acteurs territoriaux »**

Cet avis a été adopté à la majorité par la 153^{ème} session ordinaire de l'assemblée générale du CESE, tenue le 21 décembre 2023.

Il s'est attaché à caractériser le dispositif actuel de gestion des risques des catastrophes naturelles. Il met spécifiquement en lumière les rôles et capacités des acteurs territoriaux dans la mise en œuvre de ce dispositif au regard des moyens qui leur sont octroyés, dans l'optique de renforcer la résilience des territoires face aux risques naturels.

De par sa position géographique, ses spécifications géologiques et sa vulnérabilité par rapport au réchauffement climatique, **le Maroc est confronté à divers risques de catastrophes naturelles.**

Conscients de cette réalité, **les pouvoirs publics ont proactivement mis en place un dispositif pour renforcer la gestion des risques des catastrophes naturelles.** Ce dispositif englobe le renforcement des institutions chargées de l'observation et de l'alerte, l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des risques des catastrophes naturelles pour la période 2020-2030, ainsi que l'instauration de mécanismes de financement dédiés.

Le séisme d'Al Haouz, survenu le 8 septembre 2023, a mis à l'épreuve les mesures préventives mises en place par les pouvoirs publics. Le dispositif préétabli a démontré son efficacité en limitant considérablement les effets dévastateurs de cette catastrophe naturelle. De plus, cette tragédie a révélé **la profonde solidarité et la grande résilience de la communauté nationale**, qui s'est activement mobilisée pour soutenir les efforts de reconstruction et d'aide aux victimes. Cet élan de solidarité collective a non seulement facilité la gestion de la crise mais a aussi renforcé les liens sociaux, **illustrant un engagement communautaire profond.**

Néanmoins, les acteurs auditionnés et les experts consultés par le CESE s'accordent sur le fait qu'**une meilleure implémentation, au niveau territorial, dudit dispositif pourrait améliorer significativement la réactivité et l'efficacité des interventions d'urgence.** Ils adressent à cet égard un ensemble de défis qui restent à surmonter. Parmi eux, la prise de conscience encore insuffisante, par les acteurs territoriaux, de la culture de prévention et de gestion des risques naturels, la multiplicité et l'hétérogénéité des textes juridiques en vigueur, la faible capacité de résilience des infrastructures de base, ainsi que l'implication limitée des élus, de la société civile, du secteur privé et des chercheurs scientifiques dans la planification et l'exécution des mesures de prévention et d'intervention.

Sur la base d'un diagnostic partagé, le Conseil prône l'adoption d'une approche pro-active et intégrée pour renforcer la gestion des risques et des crises des catastrophes naturelles, particulièrement au niveau territorial, en mettant en avant six axes prioritaires :

- **Le premier axe vise à doter le dispositif actuel de gestion des risques et des crises des catastrophes naturelles d'un cadre juridique dédié.** Pour ce faire, le CESE recommande :
 - l'instauration d'une loi-cadre définissant les catastrophes naturelles, établissant des critères précis pour leur qualification, fixant des orientations stratégiques pour chaque phase (prévention, intervention d'urgence et reconstruction) et clarifiant les responsabilités des acteurs impliqués ;

- l'adaptation du cadre juridique existant concernant le littoral, l'urbanisme, l'habitat et l'aménagement des territoires, en y intégrant, de manière explicite, la gestion des risques et des crises des catastrophes naturelles.
- **Le deuxième axe vise à assurer un déploiement efficace et efficient du dispositif existant, en renforçant sa territorialisation.** Il est, à cet égard, recommandé de :
 - intégrer, en les adaptant, les axes et objectifs de la stratégie nationale de gestion des risques des catastrophes naturelles 2020-2030 dans les documents territoriaux (PDR, PDP, PAC) et dans les politiques publiques sectorielles ;
 - renforcer la politique nationale d'évaluation des risques des catastrophes naturelles, en cartographiant les risques naturels au niveau régional ;
 - accélérer la mise en place de l'observatoire national des risques naturels et sa territorialisation et doter les instituts de recherche de moyens adéquats pour améliorer les connaissances et l'expertise sur les risques spécifiques à chaque territoire.
- **Le troisième axe vise à renforcer la résilience des territoires face aux catastrophes naturelles.** Pour cela, il est recommandé de :
 - doter les territoires de moyens humains et matériels adaptés pour assurer une gestion efficace des plans d'urgence ;
 - procéder à une réhabilitation des infrastructures et équipements publics, en imposant le respect des normes antisismiques dans les constructions et en rendant obligatoire l'utilisation des cartes de risques dans les documents d'aménagement du territoire, d'urbanisme ainsi que dans les SRAT.
- **Le quatrième axe vise à asseoir la prise de conscience de la culture du risque par l'ensemble des acteurs territoriaux.** Il convient à ce titre de :
 - intégrer la culture du risque dans les programmes de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle ;
 - organiser régulièrement des exercices de simulation pour tester les dispositifs existants et renforcer les compétences des acteurs concernés ;
 - créer des réseaux spécialisés dans les premiers secours, l'aide aux sinistrés et l'accompagnement psychologique et encourager le volontariat dans la gestion des catastrophes naturelles.
- **Le cinquième axe a pour objectif de développer une stratégie de communication de crise dédiée aux catastrophes naturelles.** Il est recommandé dans cet axe :
 - l'adoption d'une approche pro-active et intégrée pour la communication et l'information, utilisant les médias numériques audiovisuels et les réseaux sociaux dans le sens de diffuser des messages précis et opératoires sur la prévention, la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles ;

- l'accélération de l'usage du digital dans la prévention des risques naturels, notamment par le développement de systèmes d'information géographique et l'utilisation de l'intelligence artificielle, afin de prédire les catastrophes naturelles et d'informer à l'avance la population sur les conduites préventives à adopter. Ces technologies peuvent également jouer un rôle crucial après la survenue d'une catastrophe, en matière de facilitation des opérations de secours et d'organisation des interventions de déploiement et de reconstruction.
- **Le sixième axe poursuit la finalité de renforcer et diversifier les sources de financements pour une réponse plus efficace aux effets des catastrophes naturelles.** Il est préconisé, dans ce sens, d'explorer des mécanismes financiers innovants tels que les assurances contre les risques naturels.



Principaux résultats de la consultation lancée à travers la plateforme de participation citoyenne du CESE sur la gestion des crises et des catastrophes naturelles à l'échelle territoriale

Le nombre d'interaction a atteint 402 712 dont 850 répondants au sondage et 189 commentaires postés sur les pages du CESE dans les différents réseaux sociaux. Les principaux résultats de la consultation font ressortir que :

- La moitié des répondants considèrent que leurs régions sont exposées aux risques naturels ;
- 78 % des répondants estiment que les autorités locales ont le rôle d'information des populations en cas de catastrophes naturelles. Ils considèrent que les sirènes d'alerte et les SMS automatiques constituent les moyens d'alerte les plus efficaces ;
- 78,35 % des répondants témoignent que la principale mesure à prendre est de mettre en place des stratégies et des dispositifs régionaux de gestion des risques des catastrophes naturelles.

2.4. Commissions temporaires

Outre les travaux des commissions permanentes, il convient de signaler la constitution d'une commission temporaire chargée d'élaborer un avis sur le mariage des filles.

- **« Le mariage des filles et ses répercussions négatives sur leur situation économique et sociale »²⁷⁴**

Le CESE a été saisi le 13 novembre 2023 par la chambre des représentants aux fins d'élaborer un avis sur « la problématique du mariage des mineurs et son impact sur la situation économique et sociale des filles ». Une commission temporaire a été créée en vue de réaliser cet avis, coordonnée par Mme Karima Mkika et dont le rapporteur est Monsieur Jaouad Chouaib.

Cette saisine intervient dans le contexte de la mise en place, sur Haute Instruction de Sa Majesté le Roi, de la commission chargée de la réforme du Code de la famille. Son avis a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale du Conseil, tenue le 21 décembre 2023.

La pratique du mariage des enfants, touchant en très grande partie les filles, continue de sévir dans notre pays en dépit des efforts déployés pour lutter contre ce phénomène social délétère.

²⁷⁴ - <https://www.cese.ma/docs/le-mariage-des-filles-et-ses-repercussions-negatives-sur-leur-situation-economique-et-sociale/>

La révision en 2004 de la « moudawana », qui avait fixé à 18 ans l'âge légal du mariage, n'a malheureusement pas permis d'éradiquer cette pratique, en raison de dispositions « dérogoires » envisagées pour des cas isolés, mais qui ont finalement pris le pas sur la règle générale, comme en témoigne, le nombre de mariages d'enfants enregistré en 2022 qui a avoisiné 12 940 actes. Il est à souligner que l'ampleur du phénomène est d'autant plus préoccupante que les statistiques officielles susmentionnées ne prennent pas en compte, les mariages « non-officiels », à l'instar des mariages par la « *fatiha* ».

Le phénomène du mariage des enfants porte préjudice, de manière significative, à la situation socio-économique des filles (femmes en devenir), et par là-même, grève le développement économique et social global de notre pays. Il hypothèque l'avenir des jeunes filles en les excluant du système éducatif et de formation et en les privant, de fait, des opportunités de participation économique. De surcroît, il induit une fécondité plus élevée qui favorise l'ancrage dans la pauvreté et expose la santé physique et mentale des jeunes filles mariées et celle de leurs enfants à des risques majeurs.

Partant de ce diagnostic, le CESE réaffirme sa position formulée antérieurement dans son avis intitulé « que faire, face à la persistance du mariage d'enfants au Maroc ? », publié en 2019, en appelant, dans l'intérêt supérieur de l'enfant et du développement socio-économique du Royaume, à une accélération du processus visant à mettre fin à la pratique du mariage d'enfants et ce, à travers l'adoption d'une stratégie globale qui reposerait sur 3 axes :

- Le premier axe cible « la pleine harmonisation du cadre juridique avec la Constitution et les conventions internationales ratifiées par le Royaume », notamment à travers l'abrogation des articles 20, 21 et 22 qui ouvrent la possibilité de déroger à la règle de la majorité matrimoniale (18 ans), ainsi que par l'introduction d'une disposition dans le Code de la famille consacrée à « l'intérêt supérieur de l'enfant », définissant ce principe et précisant les modalités de son application.
- Le deuxième axe poursuit la finalité de « lutter contre les pratiques préjudiciables aux enfants en déployant de manière soutenue et intégrée diverses politiques et actions publiques à l'échelle nationale et territoriale », notamment en accélérant la mise en œuvre du 2^{ème} programme de la politique intégrée de protection de l'enfance (PIPE) et la mise en place d'une politique familiale intégrée qui prend en compte nécessairement les dimensions d'éducation à la parentalité et de sensibilisation des familles aux pratiques préjudiciables aux enfants.
- Le troisième axe vise « la mise en place d'un système d'information pour assurer le suivi et l'évaluation des progrès réalisés en matière d'éradication de la pratique du mariage d'enfants ». Ce système serait alimenté par une batterie d'indicateurs en ligne avec les droits de l'enfant et les objectifs de développement durable, et de données renseignant notamment, sur les éventuels cas de mariages informels d'enfants, de divorces dans les couples impliquant des mineurs, de mineures mariées abandonnées et de violences conjugales et familiales à l'égard des épouses mineures. Parallèlement, il conviendrait d'élaborer un rapport annuel rendant compte de la situation des mariages d'enfants et de l'état d'avancement de l'action publique en la matière, à soumettre aux commissions compétentes au Parlement (commissions spécialisées) par l'autorité gouvernementale en charge de l'enfance.

2.5. Autres productions

Au cours de l'année 2023, le CESE a élaboré deux notes d'alertes :

- la première publiée en février 2023 rappelle l'urgence d'une réorganisation des circuits de commercialisation et d'une réglementation du rôle des intermédiaires pour atténuer la hausse des prix des produits alimentaires ;
- la deuxième publiée en décembre 2023 préconise de donner une nouvelle et forte impulsion à la vie associative et de redynamiser son rôle dans le développement du pays.

Concernant l'alerte sur l'urgence d'une réorganisation des circuits de commercialisation et d'une réglementation du rôle des intermédiaires pour atténuer la hausse des prix des produits alimentaires²⁷⁵

Le système de commercialisation des produits agricoles, qui reste marqué par un ensemble de fragilités et de dysfonctionnements organisationnels et fonctionnels, a été l'un des facteurs qui ont contribué au renchérissement des prix des principaux produits alimentaires, et ce, parallèlement aux dysfonctionnements enregistrés en matière de gestion des ressources hydriques, exacerbés par les sécheresses récurrentes, la crise sanitaire et les répercussions de la guerre en Ukraine, sur le coût des facteurs de production. Dans ce contexte exceptionnellement difficile, l'inflation a culminé des niveaux jamais atteints depuis le début des années 1990, avoisinant, selon le HCP, 11 % en moyenne pour les produits alimentaires sur l'année 2022.

Face à cette situation et afin de limiter l'impact sur le pouvoir d'achat des citoyens et ne pas compromettre la sécurité alimentaire du pays, les pouvoirs publics ont pris un ensemble de mesures d'urgence, à l'image des opérations de contrôle des prix et de lutte contre les spéculations, de la régulation de l'export pour sécuriser l'approvisionnement du marché intérieur, du soutien aux professionnels du secteur du transport routier et de la levée des droits de douane et de la TVA sur l'importation des viandes rouges (bovins) dans le sens de compenser la baisse de l'offre locale.

Toutefois, ces efforts n'auront pas suffi à résorber le renchérissement des prix des produits alimentaires dans un contexte marqué notamment par la persistance de la tendance haussière des prix des intrants agricoles et des produits phytosanitaires. Cette situation est attribuable à un ensemble de facteurs domestiques à caractère structurel, notamment :

- l'absence d'un cadre de gouvernance global et intégré du processus de commercialisation des produits agricoles entraînant plusieurs insuffisances en matière d'organisation des marchés des produits agricoles (marchés de gros et souks hebdomadaires) et la prédominance des circuits parallèles de commercialisation (vente informelle) ;
- la faible capacité des petits et moyens agriculteurs à s'organiser pour écouler, dans de bonnes conditions, leurs produits. A cela s'ajoute une digitalisation encore très faible des processus de commercialisation et de valorisation des produits agricoles qui ne facilite pas l'accès direct et fluide des petits et moyens agriculteurs aux différents marchés et débouchés ;
- une intermédiation excessive et peu contrôlée qui favorise la spéculation et la multiplication des intervenants, pénalise le producteur, impacte la qualité des produits en rallongeant les circuits de distribution et partant, renchérit le prix de vente final au consommateur. Le prix d'un produit peut, parfois, tripler ou quadrupler avant d'arriver au consommateur.

²⁷⁵ - <https://www.cese.ma/le-cese-rappelle-lurgence-dune-reorganisation-des-circuits-de-commercialisation-et-dune-reglementation-du-role-des-intermediaires-pour-attenuer-la-hausse-des-prix-des/>

A la lumière des différents constats et analyses établis par le CESE dans ses différents avis, il est proposé de prendre un ensemble de mesures permettant d'organiser les circuits de commercialisation des produits agricoles et de limiter la spéculation des intermédiaires :

- Accélérer la réforme des marchés de gros en adoptant un dispositif ouvert à la concurrence et conditionné par le respect d'un cahier de charges et en mettant en place une réglementation qui clarifie le fonctionnement interne des marchés, les modalités d'éligibilité des intervenants, et le nouveau système de redevances ;
- Développer les circuits courts de commercialisation à caractère coopératif, promouvoir le commerce de proximité et encourager les petits et moyens agriculteurs à se regrouper dans des coopératives en s'inspirant des approches adoptées par la filière sucrière et la filière laitière ;
- Mettre en place un cadre juridique encadrant les pratiques de stockage des produits agricoles soit à des fins de consommation ou destinés ultérieurement aux cultures et permettant de lutter efficacement contre l'entreposage à des fins spéculatives ;
- Accélérer la transformation digitale de la commercialisation des produits agricoles, notamment à travers la conception de plateformes digitales permettant aux agriculteurs, d'une part, d'accéder instantanément aux données sur les prix réels afin de mieux négocier avec tous les intervenants de la chaîne de commercialisation, et d'autre part d'écouler directement une partie de leurs produits ;
- Mettre en place un cadre réglementaire précis et opposable pour repenser et réguler le rôle et les missions du métier de l'intermédiaire qui explicite ses droits et ses obligations au niveau de la chaîne de commercialisation ;
- Elargir l'étendue et renforcer la fréquence des opérations relatives au contrôle des prix et au respect de la concurrence pour lutter efficacement contre les pratiques spéculatives dans les différents secteurs concernés par la hausse des prix ;
- Mettre en place un « observatoire des prix et des marges », qui pourrait être abrité par le Conseil de la concurrence, pour aider à la détection de tout comportement d'accumulation non-justifiée des marges de profit au détriment du pouvoir d'achat des citoyens.

Concernant l'alerte sur la nécessité de donner une nouvelle et forte impulsion à la vie associative et de redynamiser son rôle dans le développement du pays²⁷⁶

La société civile marocaine est reconnue pour son dynamisme, sa crédibilité et ses actions pour faire avancer plusieurs chantiers (droits catégoriels : femmes, enfants, personnes en situation de handicap ; développement humain, lutte contre la pauvreté, services de proximité, etc.). Il apparaît néanmoins qu'un certain essoufflement de la vie associative commence à se faire ressentir.

A l'heure où le Maroc s'oriente vers un modèle de développement plus inclusif et territorialisé, il devient impératif de voir émerger une nouvelle génération de société civile, plus forte, plus diversifiée et mieux organisée.

276 - <https://www.cese.ma/le-cese-preconise-de-donner-une-nouvelle-et-forte-impulsion-a-la-vie-associative-et-de-redynamiser-son-role-dans-le-developpement-du-pays/>

La Constitution de 2011 consacre, dans ses articles 12, 13 et 139, le rôle primordial des associations en tant qu'acteurs clés contribuant, dans le cadre de la démocratie participative, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques et des programmes et projets de développement nationaux et territoriaux. Il convient de rappeler, à cet égard, le lancement de deux initiatives d'envergure destinées à accompagner la mise en place de ce nouveau positionnement accordé aux associations dans la gouvernance publique et le processus de prise de décision. Il s'agit, d'une part, de la « dynamique de l'appel de Rabat » initiée en 2012, et d'autre part, du « dialogue national sur la société civile et les nouvelles prérogatives constitutionnelles » lancé en 2013. Par ailleurs, le ministère délégué chargé des relations avec le parlement a élaboré la stratégie « Nassij », dédiée à la promotion des associations de la société civile pour la période 2022-2026.

Plus d'une décennie s'est écoulée depuis l'ancrage constitutionnel de la société civile, le lancement de ces deux débats nationaux auxquels ont pris part plusieurs milliers d'associations, et l'amorce de la stratégie ambitieuse mise en place en la matière par les pouvoirs publics. Force est de constater, aujourd'hui, que ce chantier transformateur peine à se concrétiser pleinement de manière à répondre aux attentes communes des différents acteurs et à atteindre le degré d'ambition escompté.

Parmi les contraintes persistantes, soulevées par les acteurs, il y a lieu de citer entre autres :

- des pratiques administratives parfois restrictives ne favorisant pas la création ou le renouvellement des instances de gestion des associations, et ce, conformément aux dispositions juridiques relatives au droit d'association (non-délivrance du récépissé provisoire et définitif, demande de pièces supplémentaires, etc.) ;
- les difficultés rencontrées en matière d'exercice effectif du droit de pétition par les associations en raison de la complexité et la lourdeur des procédures y afférentes, ainsi que des suites réservées aux pétitions déclarées recevables par les collectivités territoriales ;
- l'accès limité à l'espace public pour l'organisation des activités ;
- les dispositions fiscales non-adaptées aux spécificités des associations et un accès limité au financement public .

Partant de ce constat, le CESE préconise de donner une nouvelle et forte impulsion à la vie associative et de redynamiser son rôle dans le développement du pays, en mettant l'accent sur un ensemble de recommandations émises par le Conseil sur la base de son approche d'écoute, de consultation et de co-construction avec les différentes parties prenantes, notamment les associations qui ont porté les initiatives précitées. Il s'agit principalement d'opérer deux grandes évolutions :

En premier lieu, des changements de portée juridique et structurelle :

- Veiller à la conformité du dahir n° 1-58-376 régissant le droit d'association, tel qu'il a été modifié et complété, avec les dispositions de la Constitution de 2011 et adopter un statut particulier pour les fondations et les associations intéressées à la chose publique ;
- Préciser, en matière de reconnaissance d'utilité publique, la disposition de « poursuivre un but d'intérêt général » énoncée dans l'article 1er du décret n°2-04-969, en établissant des critères explicites et opposables justifiant l'octroi ou le refus de ladite qualité ;

- Alléger les conditions d'obtention de l'autorisation d'ester en justice, telles qu'énoncées dans l'arrêté conjoint n°895-18, pour les associations de protection du consommateur non reconnues d'utilité publique ;
- Etablir un cadre réglementaire approprié pour encourager les associations des quartiers et des « douars » à s'organiser en réseaux, et les former/sensibiliser sur la participation citoyenne à travers les mécanismes participatifs de dialogue et de concertation au niveau des collectivités territoriales ;
- Définir de manière participative, les règles et les critères relatifs à la représentativité des associations intéressées à la chose publique au sein des instances consultatives qui participent à l'élaboration des programmes de développement des collectivités territoriales ;
- Promouvoir le partenariat Etat/associations dans le cadre d'une vision revisitée des engagements de chaque partie, portant notamment sur la bonne gouvernance, l'accès aux financements publics, la qualité des objectifs et des actions, ainsi que le suivi et l'évaluation des résultats réalisés ;
- Procéder à l'adoption d'une classification exhaustive des associations, couvrant l'ensemble des finalités envisageables (plaidoyer/services ; national/international/territorial ; qualité d'intérêt publique/fondation, etc.), afin de faciliter l'établissement d'une base de données nationale simplifiée et aisément accessible à tous ;
- Déléguer aux associations de la société civile la gestion de certains services publics, en particulier les services de proximité et d'intérêt général, et ce dans le but d'assurer aux usagers une prestation de service à la fois de qualité et prompte ;
- Encourager la création de nouvelles associations en mettant à leur disposition des espaces collaboratifs dotés d'outils de travail nécessaires (téléphones, connexion internet, ordinateurs, assistance technique pour la création de sites web, abonnement aux bases de données et services digitaux, etc.).

Deuxièmement, des changements sur le plan financier et fiscal :

- Accroître les fonds publics destinés aux associations et favoriser, dans le cadre de partenariats Etat-Associations, les financements pluriannuels, avec des projets d'une durée minimale de trois ans, plutôt que des subventions ponctuelles ;
- Adopter le plan comptable spécifique aux associations et veiller à intégrer les critères de bonne gouvernance ;
- Exonérer fiscalement, au titre de l'IS et de la TVA, les activités économiques des associations toutes catégories confondues, qualifiées de non lucratives selon les critères en usage définis par la réglementation fiscale (gestion non intéressée de l'association, caractère non concurrentiel de l'activité et de ses conditions d'exercice) ;
- Encourager l'emploi associatif en élargissant le spectre des associations bénéficiaires des incitations fiscales, tout en fixant des plafonds réduits pour l'impôt sur le revenu appliqué aux hauts salaires versés aux employés associatifs, et ce, dans la perspective de la révision prévue de l'IR en 2024 ;

- Autoriser les donateurs, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, à effectuer des dons déductibles de leurs impôts en faveur des associations ayant un ancrage territorial ainsi que des associations intéressées à la chose publique, après édicton du cadre législatif y afférent, et ce, dans la limite d'un seuil du chiffre d'affaires du donateur, à l'instar des associations qui ont conclu des conventions de partenariat avec l'Etat pour la réalisation de projets d'intérêt général ;
- Exonérer les associations des droits d'enregistrement et de timbre.

2.6. Conférences et séminaires nationaux et internationaux

Afin de promouvoir les travaux du CESE et contribuer aux débats et réflexions d'intérêt général, le Conseil a organisé plusieurs activités-phares, avec la participation de personnalités nationales et internationales, ainsi que d'experts de haut niveau et de représentants d'organisations internationales.

Dans ce cadre, plusieurs rencontres ont été organisées, notamment :

Les ateliers de restitution pour présenter les avis du Conseil :

- Avis « Fake news » (fausses informations) : de la désinformation à l'accès à une information avérée et disponible », (15 février 2023) ;
- Avis « valorisation du capital humain », (21 février 2023) ;
- Avis « Promouvoir le transfert de compétences en milieu professionnel », (21 février 2023) ;
- Avis « les minerais stratégiques et critiques contributeurs à la souveraineté industrielle du Maroc », (29 mars 2023) ;
- Avis « écosystèmes forestiers du Maroc : risques, défis et opportunités », (3 mai 2023) ;
- Avis « Comment remédier à la situation préoccupante de la filière de prise en charge des urgences médicales au Maroc ? », (21 juin 2023) ;
- Avis « Le *cloud* : un levier pour une transformation digitale au service du développement », (15 septembre 2023) ;
- Avis « Pour un développement harmonieux et inclusif des territoires : les inflexions majeures », (31 octobre 2023).

Le Conseil Economique, Social et Environnemental et la Chambre des Conseillers ont co-organisé le forum parlementaire sur la justice sociale le 21 février 2023 ainsi que le forum parlementaire sur les régions le 20 décembre 2023.

En outre, le CESE a participé à la 28^{ème} édition du Salon international de l'Édition et du Livre en animant un stand qui a connu la visite d'environ 2600 visiteurs et la distribution de plus de 2500 documents.

2.7. Relations publiques, rayonnement, participation et communication citoyennes

Afin d'assurer une meilleure appropriation et adhésion à ses rapports et avis, de réussir le plaidoyer autour des recommandations qu'il prône, de susciter le débat public sur les questions sociétales cruciales pour le Maroc et d'impliquer l'ensemble des acteurs dans cette dynamique, le CESE a initié plusieurs actions, dont notamment :

Au niveau du site web

En matière de communication digitale, le CESE a poursuivi le développement du contenu de son site web institutionnel. Ce dernier a connu une fréquentation atteignant 188 257 et 376 215 pages vues.

Au niveau des réseaux sociaux

Le CESE a renforcé sa présence dans les réseaux sociaux au cours de cette année ; en témoigne le nombre d'abonné(e)s sur ces plateformes :

- Facebook (compte officiel) : 258543 abonné(e)s ;
- La page Facebook dédiée à la plateforme digitale participative « *ouchariko* »: 65612 abonné(e)s ;
- Twitter: 144187 abonné(e)s ;
- LinkedIn : 14511 abonné(e)s ;
- Instagram : 20035 abonné(e)s.

Les vidéos diffusées sur la chaîne YouTube du CESE ont, quant à elles, atteint 15 323 vues et la durée totale de visionnage a été de 752,8 heures.

Relations Presse

Le Conseil a renforcé la couverture médiatique de ses activités, avis et rapports notamment par l'invitation de la presse aux différentes manifestations organisées par le Conseil et la diffusion soutenue de communiqués et des documents d'information ; ces actions ont permis de générer plus de 8652 retombées de presse.

Communication avec le citoyen

L'année 2023 a connu une nouvelle dynamique dans la communication avec les citoyens, en ligne avec la stratégie du CESE. Cette dynamique s'est articulée autour de 5 mesures-phares :

- La poursuite d'inclusion des citoyen(ne)s dans les réflexions menées par le CESE, à travers le lancement sur la plateforme participative digitale du Conseil de 10 consultations ayant obtenu près de 10797 contributions citoyennes qui sont venues affiner le diagnostic et les recommandations du CESE ;
- L'ouverture sur les régions notamment à travers la tenue de la 151^{ème} session ordinaire du CESE ainsi qu'un atelier de restitution pour présenter l'avis sur le développement territorial le 31 octobre 2023 ;

- L'organisation, le 19 décembre 2023, du premier CESE Café sur la thématique « les jeunes en action ». Il s'agit d'une nouvelle démarche d'échanges et de communication qui s'ajoute aux divers événements et rencontres institutionnels organisés par le CESE (auditions, restitutions, réunions avec les partenaires institutionnels, ateliers et workshops...), en offrant un espace de dialogue ouvert et de partage des points de vue concernant les thématiques abordées par le Conseil ;
- La publication du troisième numéro de l'émission du CESE, *Aji N'dakrou*, diffusée le 8 mars 2023 sur sa chaîne YouTube, qui a porté sur la participation de la femme au développement économique et social ;
- L'organisation de plusieurs rencontres avec des groupes d'étudiants ou associations en vue de présenter les missions du Conseil ainsi que la discussion d'un avis/rapport du CESE.

Publications

S'agissant des publications, le CESE a édité :

- 2 publications dans le cadre d'une saisine ;
- 8 publications dans le cadre d'auto-saisines ;
- le rapport annuel 2022 (arabe et français) ;
- 2 alertes ;
- les résumés de plusieurs avis en langue anglaise.

Participation citoyenne

L'année 2023 a été caractérisée par un renforcement notable de la dynamique enclenchée l'année précédente en matière de promotion de la participation citoyenne auprès des jeunes. En effet, une présence significative sur l'ensemble du territoire a été enregistrée à travers le programme de road shows régionaux "CESE chez Vous" qui vise à promouvoir dans les territoires l'engagement et la proximité du Conseil avec les différentes composantes de notre société.

Durant cette année, cinq éditions de ce programme ont été organisées en partenariat avec 5 universités à travers le Royaume mobilisant plus de 4000 jeunes :

- Université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès, du 07 au 09 février 2023 ;
- Université Abdelmalek Essaadi de Tétouan, du 07 au 10 mars 2023 ;
- Université Mohammed V de Rabat, les 11 et 12 avril 2023 ;
- Université Mohammed Premier d'Oujda, du 10 au 12 octobre 2023 ;
- Université Ibn Zohr d'Agadir, du 11 au 13 décembre 2023.

Le programme a inclus :

- La mise en place d'un **"Espace Cese" dans l'enceinte des universités**, dédié aux échanges et discussions avec les étudiants.
- **Sept conférences thématiques interactives** animées par le Président du CESE, portant sur l'entrepreneuriat chez les jeunes, la transformation digitale et l'économie bleue.

- **Cinq ateliers thématiques** animés par le Secrétaire Général et plusieurs membres du Conseil sur l'économie du sport, la transformation digitale et la santé mentale.
- Organisation du **premier atelier citoyen** avec les acteurs territoriaux de la Province de Berkane dans le cadre de l'auto-saisine portant sur les nouvelles formes de participation citoyenne. Cet exercice participatif innovant a permis de créer un espace de réflexion et de dialogue constructif en donnant la parole aux participants et en les incluant de manière effective dans le processus d'élaboration du rapport.

Ces road shows ont constitué des moments forts d'échange sur des sujets cruciaux pour le développement du pays, permettant ainsi de renforcer les liens entre le CESE et les jeunes.

Aussi, conscient de la nécessité **d'associer les jeunes marocains du monde** à la réflexion menée par le CESE sur les grands enjeux de développement du Royaume, le Conseil a pris part à la 14^{ème} édition de l'Université d'été organisée par le Département des Marocains résidant à l'étranger du MAECAMRE, au profit de 300 jeunes MRE issus d'une trentaine de pays.

Lors de cet événement, le CESE a consacré une journée entière à la promotion de la participation citoyenne auprès de ces jeunes. Le programme comprenait une conférence interactive sur les opportunités de développement du Royaume, une présentation institutionnelle sur le rôle et les missions du Conseil, un exercice de consultation citoyenne mené par un membre du CESE sur les nouvelles formes de participation citoyenne, et s'est conclu par une rencontre « Meet the Members » rassemblant trois membres du CESE au parcours inspirant.

Rencontres " *in situ* " :

Dans la même dynamique, le CESE poursuit l'ouverture de ses portes à divers publics : jeunes, acteurs économiques et acteurs associatifs. L'objectif est de **renforcer le dialogue et la co-construction**, tout en approfondissant les échanges sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Parmi les rencontres organisées, on compte notamment l'atelier citoyen avec l'association des jeunes parlementaires « AMJP » sur le sujet des *NEET*, un exercice sur le budget participatif conduit par l'Ecole de l'Intelligence Collective de l'UM6P avec les étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes « ENSIAS ».

Aussi, plusieurs rencontres avec les étudiants universitaires ont été abritées au CESE à savoir les étudiants de l'Institut des Sciences du Sport de Fès « ISS », de l'École Nationale d'Agriculture de Meknès « ENA » et ceux de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises « ISCAE ».

2.8. Coopération internationale

Concernant la coopération internationale, il y a lieu de signaler :

- Prolongement du mandat du CESE du Maroc pour présider l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires d'Afrique (UCESA) et lancement du processus de réflexion stratégique pour la définition des axes de développement de la faitière ;
- Organisation du Bureau exécutif de l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires d'Afrique (UCESA), présidée par le CESE Maroc, (juillet, 2023) ;

- Établissement d'un accord de coopération avec la Banque Africaine de Développement et lancement de la réalisation de trois plaidoyers-pays (juin, 2023) ;
- Organisation de l'assemblée générale de l'UCESA (septembre, 2023) ;
- Organisation d'un atelier de réflexion pour l'élaboration d'un plan stratégique de l'UCESA (septembre, 2023) ;
- Élaboration d'un diagnostic stratégique & institutionnel de l'UCESA avec la participation des présidents des CES africains et des partenaires ;
- Signature d'une convention pour la réalisation du deep-dive sur la mobilité climatique en RDC (septembre 2023) et lancement de la confection d'un rapport sur l'état des connaissances en matière de mobilité climatique ;
- Promotion de la Charte de l'UCESA pour la durabilité du développement de l'Afrique auprès de certains CES, notamment la Mauritanie et le Congo ;
- Organisation d'un atelier international sur la mobilité climatique en Afrique à Kinshasa en partenariat avec l'OIM, le GIEC et la Banque mondiale, (septembre, 2023) ;
- Co-organisation de la troisième table ronde CES de Chine – UCESA sur les sujets de la BRI et de la mobilité durable en Afrique (novembre, 2023) ;
- Présentation des plaidoyers-pays relatifs au Burkina, à la Côte d'Ivoire « pour une action africaine face au changement climatique en Afrique » ainsi que les résultats des études de perception pour les cas du Mali et de la RDC au pavillon du GIEC à la COP28 ;
- Organisation avec la Banque mondiale, l'observatoire africain des migrations et de l'International displacement center monitoring (IDMC), les premiers éléments du rapport sur la mobilité climatique en RDC au pavillon de la RDC à la COP28 ;
- Adoption d'une position commune des CES africains pour renforcer la synergie et la coordination entre les faitières (UCESA, UCESIF et AICESIS) : rôle de premier plan joué par le CESE du Royaume du Maroc pour définir les priorités et élaborer le plan d'action aux trois organisations: l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et des institutions similaires (AICESIS), l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires d'Afrique (UCESA), l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires Francophones (UCESIF) ;
- Contribution à la rédaction de l'Appel de Cotonou sur la gouvernance régionale de l'eau et présentation de l'expérience marocaine en la matière (UCESIF, juin 2023) ;
- Co-organisation avec le CES Européen et le CES d'Espagne d'un atelier sur la mobilité et les changements climatiques à Alicante (septembre, 2023) ;
- Renforcement de la coopération avec le CESE de France : élaboration et validation d'une note conceptuelle pour traiter conjointement le sujet sur la portabilité des droits sociaux de la diaspora ;
- Organisation de l'atelier de lancement avec le MEF et le Bureau international de Travail (BIT) d'un atelier de lancement d'une étude relative à la généralisation de l'Indemnité pour Perte d'Emploi (IPE), complémentaire au rapport de saisine n°32/2022.

2.9. Budget du Conseil

Les dépenses du Conseil s'élèvent à 95,83 millions de dirhams et sont réparties comme suit :

- 31,29 millions de dirhams pour les salaires et charges sociales du personnel, et 21,88 millions de dirhams pour les indemnités allouées aux membres du CESE ;
- 34,19 millions de dirhams incluant les équipements et les diverses dépenses, qui ont servi notamment à l'élaboration des rapports et à l'émission des avis, ainsi qu'aux charges relatives à l'impression des publications du Conseil et aux frais d'organisation des événements nationaux et internationaux ;
- Quant aux dépenses d'investissement, elles s'élèvent à 8,46 millions de dirhams, utilisées principalement pour la réalisation des travaux d'aménagement du siège du CESE et l'acquisition de mobilier et de matériel de bureau, d'équipements informatiques et de logiciels.

III Programme d'action pour l'année 2024

Conformément à son approche participative, des réunions de coordination se sont tenues au cours du mois de février 2024, avec les cinq catégories représentées au sein du CESE. Ces réunions ont été l'occasion d'examiner le bilan 2023 du CESE et d'identifier les pistes d'amélioration.

Lors de cet exercice collectif d'auto-évaluation, les membres du Conseil ont qualifié le bilan de 2023 de positif, dans le sens qu'il a permis de renforcer l'apport du Conseil dans le débat autour des différentes questions sociétales relevant de son champ d'intervention, de hisser la pertinence et la qualité de ses avis, de renforcer et d'enrichir sa démarche participative et d'affirmer sa place institutionnelle aux niveaux national et international.

Par conséquent, les membres du CESE ont mis le point sur la nécessité de veiller collectivement à la consolidation des acquis en vue de les pérenniser et les renforcer.

Tout en tenant compte des orientations des membres du CESE exprimées lors des réunions de coordination, le CESE a élaboré et adopté lors de la 154^{ème} session tenue le 25 janvier 2024 son programme d'action au titre de l'année 2024.

Celui-ci comprend, en plus du rapport annuel, la poursuite des sujets en auto-saisines au titre de l'année 2023 et le lancement de nouveaux sujets au titre de l'année 2024.

Ce programme d'action pourrait être adapté en fonction des saisines émanant du Gouvernement et les deux Chambres du Parlement.

Thèmes des auto-saisines au titre de l'année 2024

La poursuite des sujets en auto-saisines de 2023

1. **L'enfance et les réseaux sociaux** : la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité.
2. **La participation des citoyennes et des citoyens** : la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée de la société du savoir et de l'information.
3. **La circularité des déchets industriels** : la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée de l'environnement et du développement durable.
4. **Le nexus eau, énergie, alimentation et écosystèmes** : la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques.
5. **Les nouveaux modes de travail et les problématiques des relations de travail** : la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée de l'emploi et des relations professionnelles.
6. **La place de la petite et moyenne agriculture dans le développement agricole** : la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial.

Le lancement de nouveaux sujets au titre de l'année 2024

7. **La taxe carbone UE-Maroc : risques, opportunités et mécanismes de réponse** : la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques.
8. **La formation professionnelle en cours d'emploi** : la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée de l'emploi et des relations professionnelles.
9. **Bilan d'étape de la généralisation de l'AMO : des progrès à consolider et des défis à relever** : la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité.
10. **Le travail domestique non rémunéré comme vecteur d'inégalité entre les femmes et les hommes** : la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité.
11. **Le gaspillage alimentaire** : la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée de l'environnement et du développement durable.
12. **L'intelligence artificielle** : la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée de la société du savoir et de l'information.
13. **Les carrières scientifique et technique des femmes au Maroc** : la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée de la société du savoir et de l'information.
14. **Le transport dans le monde rural** : la réalisation de cet avis est confiée à la commission permanente chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial.

Par ailleurs, en vue d'optimiser la qualité de son travail, le CESE envisage, au titre de l'année 2024 et dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de sa stratégie, de mener plusieurs actions :

Pour un CESE influent :

- Poursuivre l'organisation de rencontres avec les commissions parlementaires et les ministères concernés afin de présenter les avis du Conseil, et ce, dans le but de stimuler une meilleure réceptivité des acteurs concernés aux recommandations du Conseil.
- Proposer un mécanisme approprié pour l'intervention du Conseil dans le domaine du suivi des politiques publiques, tout en capitalisant sur l'expérience du Conseil et consolidant l'effort intellectuel et propositionnel qui a été mené dans ce domaine.
- Mettre à jour certains avis du Conseil en créant des groupes de travail dédiés au sein des commissions permanentes. Le bureau du Conseil déterminera la forme que prendra le processus de mise à jour (publication de notes d'alerte, communiqués de presse, nouvelles éditions mises à jour, organisation de séminaires, etc.).
- Opérationnaliser les conventions de coopération et de partenariat que le Conseil a conclues avec diverses institutions, en mettant en œuvre des actions concrètes pour activer et renforcer ces collaborations.
- Élaborer des synthèses détaillées des avis du CESE afin de rendre leur contenu plus accessible à un public plus large.
- Poursuivre la coordination avec les institutions et organismes conviés aux auditions du Conseil, en les incitant à désigner des cadres hautement qualifiés et spécialisés dans les thématiques traitées.

Pour un CESE plus ouvert et plus visible :

- Veiller à la conduite régulière de sondages sur l'image et la notoriété du Conseil en incluant parmi les catégories sondées, les partenaires institutionnels du Conseil (le gouvernement et les deux chambres du parlement), ainsi que les organismes internationaux opérant au Maroc, en plus des citoyen(ne)s, des organisations de la société civile et des universités.
- Diversifier les contenus destinés à communiquer sur les recommandations du Conseil en exploitant pleinement les potentialités des technologies numériques (vidéos courtes, contenus audio, etc.).
- Maintenir le processus de traduction des synthèses des avis du Conseil vers l'anglais.
- Examiner la possibilité de créer un espace dédié aux associations sur la plateforme « *ouchariko* ».
- Encourager l'interaction avec les syndicats et les partis politiques en co-organisant des rencontres et des conférences, renforçant ainsi le dialogue et la collaboration.
- Poursuivre le renforcement de la collaboration avec les universités, notamment à travers les actions suivantes :
 - Enrichir le contenu des avis du Conseil grâce à des travaux scientifiques émanant des universités et d'autres établissements académiques ;

- Encourager les universités à interagir avec les avis du Conseil après leur élaboration, en incitant les chercheurs et les doctorants à étudier la pertinence et la faisabilité des recommandations du Conseil, en tenant compte des spécificités territoriales ;
- Exploiter davantage les résultats des travaux de recherche scientifique, incluant études et thèses de doctorat, dans l'élaboration des avis du Conseil.
- Poursuivre les efforts de territorialisation de l'action du Conseil, notamment à travers l'organisation des assemblées générales et des rencontres dans les différentes régions, tout en ciblant les zones prioritaires en matière de développement.
- Renforcer les efforts de plaidoyer et de communication autour des recommandations du Conseil, en élargissant la liste de diffusion du CESE (mailing liste) et en y incluant les partis politiques, les syndicats, les associations, ainsi que les Walis et les gouverneurs.
- Examiner la faisabilité de créer un Conseil Économique, Social et Environnemental pour les enfants, à l'instar du Parlement de l'enfant, après consultation et coordination avec le département ministériel en charge de l'enfance et l'Observatoire national des droits de l'enfant. Cet espace permettra aux enfants d'exprimer leurs besoins, attentes et idées sur les politiques publiques qui les concernent.

Pour un CESE efficace en interne :

- Organiser une session de réflexion et de débat avant l'élaboration du rapport annuel du Conseil, dans le but de mobiliser l'intelligence collective autour du processus de réalisation de ce document de référence. Cela impliquera l'examen des approches, des angles d'attaque et des indicateurs pertinents, ainsi que l'identification des moyens pour renforcer la communication et le plaidoyer autour de ses inputs et recommandations.
- Exploiter davantage la plateforme numérique qui centralise toutes les applications internes de gestion, de suivi et de coordination des activités du Conseil. Cela implique de promouvoir et faciliter son utilisation par le biais de formations adaptées, tout en incitant l'ensemble des composantes du Conseil à y recourir systématiquement.
- Renforcer le rôle des membres du Bureau en favorisant une communication constante et régulière sur les actions et les décisions du Bureau, et ce avec les différentes catégories qu'ils représentent ainsi qu'avec les commissions dont ils assurent la présidence.
- Organiser des séances d'échange régulières, lors desquelles les membres à qualités du CESE partageront l'état des lieux et les perspectives de leurs secteurs respectifs.
- Concevoir un nouveau format simplifié pour la diffusion du programme hebdomadaire des auditions afin de le rendre plus accessible, facilitant ainsi la participation des membres intéressés.
- Mettre en place des mécanismes de travail ou des mesures innovantes pour optimiser la coopération et l'interaction entre les commissions permanentes.
- Exploiter pleinement le potentiel de l'intelligence artificielle dans les travaux du Conseil et dispenser une formation aux membres ainsi qu'au personnel dans ce domaine.

- Constituer un groupe de travail chargé de la mise en œuvre optimale du manuel de procédures pour rehausser et dynamiser la performance et le fonctionnement global du Conseil et de ses divers organes et composantes.
- Partager systématiquement la note de cadrage des avis avec l'ensemble des membres du Conseil afin de circonscrire le périmètre de la discussion au sein de l'AG, en fonction de l'angle d'attaque adopté pour chaque avis.
- Introduire les présentations diffusées lors des assemblées générales et des commissions permanentes sur la plateforme dédiée aux documents internes du Conseil, offrant ainsi aux membres un accès centralisé à l'ensemble de la documentation émanant des différents organes du CESE.

Annexe : liste des acteurs auditionnés dans le cadre du focus

Ministères	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'équipement et de l'eau • Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts • Ministère du transport et de la logistique • Ministère de l'industrie et du commerce
Établissements publics	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence Nationale des Ports
Associations et Organisations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Association des constructeurs et réparateurs navals • Fédération des industries métallurgiques, mécaniques et électromécaniques • Cluster Industrie navale • Confédération marocaine de la pêche côtière
Chantiers navals	<ul style="list-style-type: none"> • Ecosynergie Boats • Chantier naval Agadir • Chantiers et ateliers du Maroc – CASABLANCA
Bureaux d'études	<ul style="list-style-type: none"> • Cabinet McKinsey & Company
Experts	<ul style="list-style-type: none"> • Najib Cherfaoui

Tables des matières

Note introductive	11
Préambule.....	23
PARTIE I : Situation économique, sociale et environnementale en 2023	25
I- Principales évolutions en 2023.....	27
1.1. <i>La situation économique en 2023.....</i>	27
1.2. <i>La situation sociale en 2023</i>	38
1.3. <i>La situation environnementale en 2023.....</i>	60
II- Points de vigilance et Recommandations.....	68
2.1. <i>Volet économique</i>	68
2.2. <i>Volet social.....</i>	80
2.3. <i>Volet environnemental</i>	83
PARTIE II : Focus « L'enjeu crucial du développement de l'industrie navale au Maroc : consolidation du processus d'industrialisation et de la souveraineté économique nationale »	89
Introduction	91
I - L'industrie navale au Maroc : un potentiel sous-exploité et des contraintes qui freinent le développement du secteur.....	93
1.1. <i>Un secteur embryonnaire, un potentiel sous-exploité</i>	93
1.2. <i>Un impact limité des politiques et mesures publiques sur le développement du secteur.....</i>	96
1.3. <i>De nombreux facteurs entravent le développement du secteur.....</i>	100
1.4. <i>Coût économique et manque à gagner subis suite à l'absence d'une industrie navale compétitive.....</i>	105

II- Le marché mondial de l'industrie navale, une large domination par les industriels asiatiques et une forte implication des Etats.....	109
2.1. Un marché segmenté, avec une forte concentration.....	109
2.2. Benchmark des politiques publiques mises en place au service du développement de l'industrie navale dans le monde.....	110
III - Pour un meilleur positionnement de l'industrie navale nationale sur les marchés domestique et externe.....	113
Partie III : Activité du CESE.....	121
I - Faits marquants de l'année 2023.....	124
1.1 Une approche de travail axée sur une nouvelle génération de thématiques économiques, sociales et environnementales.....	124
1.2 Parachèvement de l'arsenal réglementaire et institutionnel du Conseil.....	124
1.3. Une plus grande réceptivité aux avis et rapports du Conseil.....	126
II - Bilan de l'année 2023.....	127
2.1. Assemblées Générales.....	127
2.2. Bureau du Conseil.....	127
2.3. Commissions permanentes.....	128
2.4. Commissions temporaires.....	154
2.5. Autres productions.....	156
2.6. Conférences et séminaires nationaux et internationaux.....	160
2.7. Relations publiques, rayonnement, participation et communication citoyennes.....	161
2.8. Coopération internationale.....	163
2.9. Budget du Conseil.....	165
III - Programme d'action pour l'année 2024.....	166
Annexe : liste des acteurs auditionnés dans le cadre du focus.....	171

Conseil Economique, Social et Environnemental

Président
Ahmed Réda Chami

Secrétaire Général
Younes Benakki

Membres

Catégorie des experts

1. Abdalah Mokssit
2. Abdelmaksoud Rachdi
3. Ahmed Abaddi
4. Albert Sasson
5. Amina Lamrani
6. Amine Mounir Alaoui
7. Armand Hatchuel
8. Fouad Ben Seddik
9. Hajbouha Zoubeir
10. Hakima Himmich
11. Idriss Ilali
12. Khalida Azbane Belkadi
13. Lahcen Oulhaj
14. Mohamed Horani
15. Mohamed Wakrim (décédé en février 2024)
16. Mohammed Bachir Rachdi
17. Mustafa Benhamza
18. Nabil Hikmet Ayouch
19. Tahar Benjelloun
20. Tarik Aguizoul
21. Thami Abderrahmani Ghorfi

Catégorie des représentants des syndicats

22. Abdelaziz louy
23. Abderrahim Laabaid
24. Abderrahmane Kandila
25. Ahmed Bahanniss
26. Ahmed Baba Aabbane
27. Ali Bouzaachane (décédé en novembre 2023)
28. Allal Benlarbi
29. Bouchta Boukhalfa
30. Brahim Zidouh
31. Jamaa El Moatassim
32. Khalil Bensami
33. Lahcen Hansali
34. Latifa Benwakrim

35. Mina Rouchati
36. Mohamed Boujida
37. Mohamed Abdessadek Essaïdi
38. Mohammed Bensaghir
39. Mohammed Dahmani
40. Mohammed Alaoui
41. Mustapha Khalfa
42. Najat Simou
43. Nour-Eddine Chahbouni

Catégorie des organisations et associations professionnelles

44. Abdallah Deguig
45. Abdelhai Bessa
46. Abdelkarim Foutat
47. Abdelkrim Bencherki
48. Abdellah Mouttaqi
49. Ahmed Abbouh
50. Ahmed Ouayach
51. Ali Ghannam
52. Amine Berrada Sounni
53. Driss Belfadla
54. Kamaledine Faher
55. Larbi Belarbi
56. M'Hammed Riad
57. Meriem Bensalah Chaqroun
58. Mohamed Hassan Bensalah
59. Mohammed Boulahcen
60. Mohammed Ben Jelloun
61. Mohammed Fikrat
62. Moncef Ziani
63. Mouncef Kettani
64. Saad Sefrioui

Catégorie des organisations et associations oeuvrant dans les domaines de l'économie sociale et de l'activité associative

65. Abderrahim Ksiri
66. Abderrahmane Zahi
67. Hakima Naji

68. Jaouad Chouaib
69. Karima Mkika
70. Laila Berbich
71. Lalla Nouzha Alaoui
72. Mohamed Mostaghfir
73. Mohammed Benkaddour
74. Sidi Mohamed Gaouzi
75. Tariq Sijilmassi
76. Zahra Zaoui

Catégorie des personnalités es qualité

77. Abdellatif Jouahri
78. Abdelaziz Adnane
79. Ahmed Tijani Lahlimi Alami
80. Amina Bouayach
81. Driss El Yazami
82. Hassan Boubrik
83. Khalid Cheddadi
84. Khalid Lahlou
85. Lotfi Boujendar
86. Loubna Tricha
87. Mohamed Benalilou
88. Habib El Malki
89. Othman Benjelloun
90. Othman Gayer
91. Président du Conseil consultatif de la famille et de l'enfance
92. Président du Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative
93. Président de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination

